



ETUDE BILAN DU CT LOIR MEDIAN 2016-2020 ET ELABORATION D'UN NOUVEAU CT 2023-2028

Rapport de phase 4 Dossier réglementaire Loi sur l'eau et DIG

E220330
Mars 2023



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

Etude bilan du CT Loir Médian 2016-2020 et élaboration d'un nouveau CT 2023-2028

Phase 4 Dossier réglementaire

Arnières sur Iton, le 20 mars 2023



Maître d'Ouvrage

Communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV)
Parc Ronsard
BP 20107
41106 VENDOME CEDEX

Interlocuteurs

Jonas WEBER
Responsable du service Gestion des
milieux aquatiques et prévention des
inondations
Direction des Cycles de l'Eau
02 54 89 47 62 - 06 77 53 51 41
jonas.weber@catv41.fr

Campagne de terrain

Du 16 au 20 mai 2022 : SSA, AT, CCZ
Du 3 au 5 août 2022 : SSA

Auteurs

Irène BOUCHER
Serge SALVAN
Christian COZILIS

Documents rendus

N° étude : E220330
Rapport de phase 4 ind1V3 : Mars 2023

Créé par

Serge SALVAN

Cartographie et plans

Irène BOUCHER

Visa contrôle

Alexandre TANTOT

Visa qualité

Irène BOUCHER

Visa contrôle général

Christian COZILIS

Mots clés

Contrat territorial, Loir médian, territoires vendômois, bassin
versant, cours d'eau, rivière, lois sur l'eau, DIG...

SOMMAIRE

Liste des figures	5
Résumé non technique	7
CHAPITRE 1 - DEMANDE D'AUTORISATION	8
1.1 Pétitionnaire.....	8
1.2 Maitrise foncière.....	8
1.3 Localisation.....	9
1.4 Nature, consistance, volume et objet du projet.....	9
1.4.1 <i>La restauration de la continuité écologique</i>	10
1.4.2 <i>La renaturation de cours d'eau</i>	10
1.4.3 <i>Plantation de ripisylve</i>	10
1.4.4 <i>Abreuvoirs et clôtures</i>	10
1.4.5 <i>La gestion des embâcles</i>	11
1.4.6 <i>Les zones humides</i>	11
1.4.7 <i>Les espèces exotiques envahissantes (EEE)</i>	11
1.4.8 <i>Information et sensibilisation</i>	11
1.4.9 <i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>	12
1.5 Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives	12
1.6 Rubriques concernées (nomenclature eau).....	13
CHAPITRE 2 - ETUDE D'INCIDENCE	14
2.1 État actuel.....	14
2.1.1 <i>Etat des masses d'eau et objectifs</i>	14
2.1.2 <i>Hydrologie</i>	15
2.1.3 <i>Prélèvements sur les masses d'eau</i>	21
2.1.4 <i>Etude préfiguration HMUC</i>	24
2.1.5 <i>Pré-diagnostic des pollutions diffuses</i>	25
2.1.6 <i>Diagnostic des zones humides</i>	37
2.1.7 <i>Qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux</i>	39
2.1.8 <i>Qualité piscicole</i>	44
2.2 Diagnostic thématique global	45
2.2.1 <i>La Braye et ses affluents</i>	45
2.2.2 <i>Le Loir</i>	47
2.2.3 <i>Les affluents rive droite du Loir (Gratte Loup, Boulon, Fargot, Grand Ri et Egvonne)</i>	51
2.2.4 <i>Les affluents rive gauche du Loir (Brisse, Cendrine, Fontaine de Sasnières, Houzée, Baignon, Langeron, Merdereau, Niclos et Réveillon)</i>	56
CHAPITRE 3 - PROGRAMME D'ACTIONS	61
3.1 COHERENCE HYDROGRAPHIQUE DE L'UNITE D'INTERVENTION	61
3.2 Gouvernance	61
3.3 PRESENTATION DE LA STRATEGIE	62
3.3.1 <i>Définition des enjeux</i>	62
3.3.2 <i>Objectifs stratégiques du territoire</i>	68
3.3.3 <i>Stratégie de priorisation de la restauration de la continuité écologique</i>	71

3.3.4	<i>Stratégie de priorisation de la restauration de l'hydromorphologie</i>	72
3.3.5	<i>Priorisation d'intervention pluriannuelle</i>	73
3.4	DETAIL DES ACTIONS	74
3.4.1	<i>ACTIONS SUR LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE</i>	74
3.4.2	<i>RENATURATION DE COURS D'EAU</i>	172
3.4.3	<i>TRAVAUX DE PLANTATION DE RIPISYLVE</i>	199
3.4.4	<i>ABREUVOIRS ET CLOTURES</i>	203
3.4.5	<i>GESTION DES EMBÂCLES</i>	208
3.4.6	<i>LES ZONES HUMIDES</i>	211
3.4.7	<i>LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES</i>	216
3.4.8	<i>INFORMATION ET SENSIBILISATION</i>	220
3.4.9	<i>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</i>	225
3.4.10	<i>Etude Diagnostic agricole</i>	227
3.5	Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes	229
3.5.1	<i>Sur les inondations</i>	229
3.5.2	<i>Sur la qualité des eaux</i>	229
3.5.3	<i>Sur la ressource en eau</i>	229
3.5.4	<i>Sur l'écoulement des eaux</i>	230
3.5.5	<i>Sur la production d'électricité d'origine renouvelable</i>	230
3.5.6	<i>Sur le patrimoine bâti</i>	230
3.5.7	<i>Sur le patrimoine naturel (géologique, habitats, espèces)</i>	230
3.5.8	<i>Sur le défrichement</i>	231
3.5.9	<i>Sur l'alimentation en eau potable</i>	231
3.5.10	<i>Sur les autres activités (agriculture, pêche, industrie, tourisme, loisirs et sports nautiques, ...)</i>	231
3.5.11	<i>Sur le paysage</i>	231
3.5.12	<i>Sur le ruissellement</i>	231
3.6	Analyse des incidences en phases de travaux et mesures préventives d'atteintes aux milieux aquatiques	232
3.6.1	<i>Installation de chantier</i>	232
3.6.2	<i>Incidence liée à la période de réalisation des travaux</i>	232
3.6.3	<i>Mesure d'évitement, réduction ou compensation (ERC)</i>	233
3.7	Compatibilité avec les documents cadres	236
3.7.1	<i>Directive Cadre sur l'Eau</i>	236
3.7.2	<i>SDAGE Loire-Bretagne</i>	237
3.7.3	<i>SAGE Loir</i>	238
3.7.4	<i>SAGE Nappe de la Beauce</i>	239
3.7.5	<i>PPRI et PGRI</i>	240
3.7.6	<i>Classements au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement</i>	240
3.7.7	<i>Catégorie piscicole</i>	242
3.7.8	<i>Statut du cours d'eau</i>	242
3.8	Évaluation des incidences sur Natura 2000	243
3.8.1	<i>FR2400564 - Coteaux calcaires riches en chiroptères des environs de Montoire-sur-le-Loir</i>	243
3.8.2	<i>FR2410010 - Petite Beauce</i>	244
CHAPITRE 4 - DECLARATION D'INTERET GENERAL		245
4.1	Justification de l'intérêt général ou l'urgence de l'opération	245

4.1.1	<i>Aspect réglementaire</i>	245
4.1.2	<i>Intérêt général des travaux</i>	249
4.2	Mémoire explicatif	251
4.2.1	<i>Synthèse du diagnostic</i>	252
4.2.2	<i>Programme d'actions</i>	252
4.3	Modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux	261
4.4	Calendrier prévisionnel	262
4.4.1	<i>Durée de la DIG (articles L214-4 et R435-34)</i>	262
4.4.2	<i>Planning de réalisation des travaux</i>	262
4.5	REPARTITION DES DEPENSES	262
4.5.1	<i>Catégories de personnes appelées à participer aux dépenses et proportions des dépenses</i> ..	262
4.5.2	<i>Critère retenus et éléments de calculs de répartition des dépenses</i>	263
4.5.3	<i>Organisme collecteur</i>	263
4.6	Tableau de synthèse du programme d'actions sur 6 ans	274
Annexes		275
Annexe 1 : Cartographies		275
Annexe 2 : Identification du parcellaire		275
Annexe 3 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000		275
Annexe 1 : Cartographies		276
Annexe 2 : Identification du parcellaire		289
Annexe 3 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000		292

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site d'étude	9
Figure 2 : Nombre d'exploitations (Données RGA)	28
Figure 3 : Productions agricoles (Données RGA)	30
Figure 4 : Drainage (Données RGA)	31
Figure 5 : Ruissellement (Données RGA)	32
Figure 6 : Infiltration (Données RGA)	33
Figure 7 : Masses d'eau prioritaires pour les pollutions diffuses (CE3E)	36
Figure 8 : Probabilités zones humides (Données SAGE)	37
Figure 9 : Gouvernance (CE3E)	62
Figure 10 : Clapet des Grands Près à Vendôme (CATV)	74
Figure 11 : Exemple de travaux RCE (CE3E)	76
Figure 12 : Altération hydromorphologique sur le Gratteloup	172
Figure 13 : Exemple de renaturation de cours d'eau (CE3E)	173
Figure 14 : Absence de ripisylve sur la Houzée amont Selommes	199
Figure 15 : Zone de piétinement en l'absence d'abreuvoir et de clôture aménagés sur le Fargot aux Pinsonnières	203

Figure 16 : Schéma et dimensions d'un abreuvoir rustique (CE3E)	204
Figure 17 : Pompe à museau (CE3E)	205
Figure 18 : Illustrations d'une pompe solaire et éolienne (http://www.omafra.gov.on.ca)	205
Figure 19 : Embâcle de gros volume sur le Gratteloup à la Ville aux Clercs amont Corbigny.....	208
Figure 20 : Boisement alluvial en aval des Diorières sur le Gratteloup.....	211
Figure 21 : Carte de prélocalisation des zones humides (données SAGE Loir et Nappe de la Beauce) ..	212
Figure 22 : Foyer de Jussie dans Vendôme.....	216
Figure 23 : Foyer de Renouée du Japon sur la Bardoulière	216
Figure 24 : Localisation des principaux foyers de Jussie dans Vendôme (CE3E)	217
Figure 25 : Masses d'eau prioritaires pour les pollutions diffuses (CE3E).....	227
Figure 26 : Carte de localisation des sites Natura 2000 (INPN)	243
Figure 27 : Localisation du bassin versant des cours d'eau de la zone d'étude	245

RESUME NON TECHNIQUE

Le résumé non technique est joint au dossier.

Cette demande d'autorisation environnementale est portée par la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois (CATV).

Dans le cadre des compétences GEMAPI, d'atteinte des objectifs de bon état liés à la DCE, la CATV s'est portée maître d'ouvrage pour la réalisation de l'élaboration du Contrat Territorial Loir Médian 2023-2028.

Le document comprend :

- Le Contrat Territorial comprend les opérations suivantes :
 - Continuité écologique (23 ouvrages de priorité 1, 10 ouvrages de priorité 2 et 10 ouvrages de priorité 3)
 - Renaturation de cours d'eau (4 100 ml)
 - Plantation de ripisylve (selon opportunités sur l'ensemble du territoire)
 - Aménagement d'abreuvoirs (une quarantaine)
 - Gestion des embâcles (sur les territoires CATV et CPHV)
 - Les zones humides : inventaire sur 26 372 ha en probabilité « très forte, forte et moyenne »
 - Espèces exotiques envahissantes (Jussie et Ragondins) sur les secteurs à enjeux du Loir.
 - Information et sensibilisation (outils de communication)
 - Indicateurs de suivi (10% des actions de restauration de la continuité écologique et 15% des actions sur la morphologie).
- Moyens de suivi et de surveillance, moyens d'intervention en cas d'incident/accident et conditions de remise en état après travaux
- Étude d'incidences environnementales avec l'état actuel (diagnostic), les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes, les mesures d'évitement, réduction ou compensation et évaluation des incidences sur Natura 2000.
- Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec la justification de l'intérêt général ou l'urgence de l'opération, le mémoire explicatif et le calendrier prévisionnel.

Une attention particulière à l'ensemble des milieux et des espèces devra être prise dans le cadre de la réalisation des travaux. Avant tout travaux, le maître d'ouvrage effectuera une visite préalable au chantier avec un expert naturaliste locale (CEN, DREAL, etc.) afin de localiser si des espèces protégées sont présentes et de les baliser pour éviter leur détérioration ou perturbation.

Les actions définies dans le Contrat Territorial sont compatibles avec les documents cadres (DCE, SDAGE, SAGE, PPRI, etc.).

Au vu de la nomenclature Eau, les travaux prévus dans le CT 2023-2028 sont soumis à autorisation au titre des rubriques 3.1.2.0 et 3.1.4.0 de l'article L214-1 du Code de l'environnement.

CHAPITRE 1 - DEMANDE D'AUTORISATION

1.1 PETITIONNAIRE

Le demandeur, qui s'est porté maître d'ouvrage des travaux du CT Loir Médian et affluents 2023-2028 est :

Communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV)

Parc Ronsard - BP 20107
41106 VENDOME CEDEX
02 54 89 47 62 - 06 77 53 51 41
jonas.weber@catv41.fr

SIRET : 200 072 072 00016

Signataire de la demande : Laurent BRILLARD, Président

1.2 MAITRISE FONCIERE

Les documents attestant que le pétitionnaire dispose du droit de réaliser son projet sur les terrains concernés concernent les statuts de la CATV (annexe 1).

La CATV a pour compétence la gestion et l'aménagement des cours d'eau les missions sont définies par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- (1°) l'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- (2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau.
- (5°) la défense contre les inondations
- (8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Au titre de ses compétences, la CATV exerce également des actions d'animation, de sensibilisation et de valorisation des cours d'eau auprès du public. Elle assure également la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour répondre à ces différentes missions.

Le territoire du bassin Loir Médian s'étend sur une surface de **1 800 km²**. Il comprend environ **410 km de cours d'eau** et environ 590 km de réseaux hydrographiques secondaires. Il concerne **94 communes du Loir-et-Cher**.

Une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est présentée dans ce dossier au chapitre 4.

1.3 LOCALISATION

La zone d'étude est située dans le bassin Loire-Bretagne, en région Centre-Val de Loire, au Nord du département du Loir-et-Cher (41). Le territoire du CT Loir médian de ses affluents est situé, entre la commune de St-Jean-Froidmentel en amont et Villedieu-le-Château en aval.

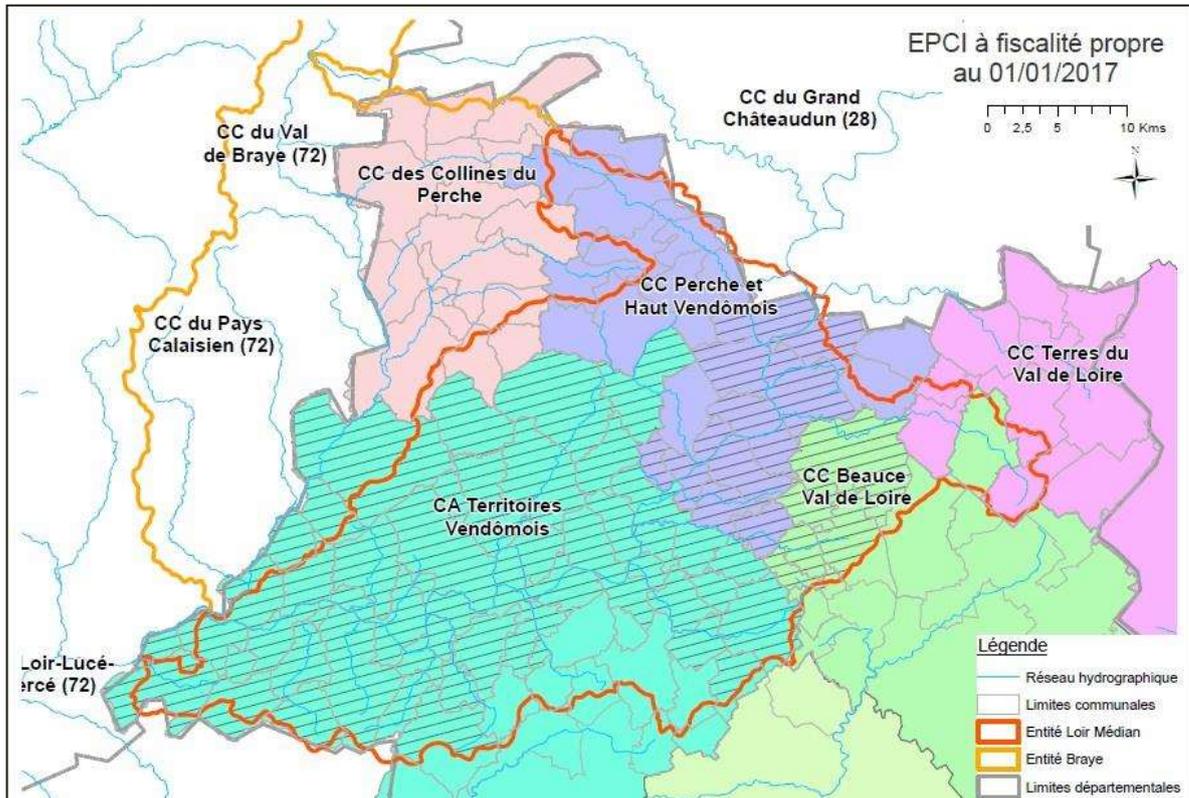


Figure 1 : Localisation du site d'étude

1.4 NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DU PROJET

Il s'agit de la réalisation du Contrat Territorial Loir médian 2023-2028 sur le bassin versant du Loir et de ses affluents porté par la CATV et détaillé dans le chapitre 3.

L'objectif des opérations est présenté ci-après.

Le Contrat est divisé en 2 période de 3 années :

- 1er contrat 2023-2025
- 2^{ème} contrat 2026-2028

1.4.1 La restauration de la continuité écologique

Les propositions d'actions de restauration de la continuité écologique concernent principalement les ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement et en risque obstacle dans le SDAGE (priorité 1) ainsi que ceux classés en Liste 2 mais sans risque obstacles (priorité 2).

Les travaux concernent :

- 23 ouvrages de priorité 1
- 10 ouvrages de priorité 2
- 10 ouvrages de priorité 3

Des études d'ingénierie sont nécessaires au stade de l'étude de faisabilité des différents scénarios RCE et / ou au stade de la maîtrise d'œuvre conception et exécution.

Les études concernent :

- 10 ouvrages de priorité 1
- 2 ouvrages de priorité 2

1.4.2 La renaturation de cours d'eau

Elle concerne essentiellement des travaux de restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau ayant subis des altérations sur un linéaire total de 4 100 ml (cours d'eau en priorité 1 et 2) :

- la modification du profil en long et en travers du cours d'eau (reprofilage, méandrement du lit moyen, talutage),
- La stabilisation des pieds de berge par banquettes à hélrophytes,
- Végétalisation des talus
- ...

Les banquettes à hélrophytes seront à réaliser de mars à octobre.

1.4.3 Plantation de ripisylve

Les actions proposées dans le cadre de la restauration de la ripisylve des cours d'eau consistent à réaliser des plantations sur les tronçons déficitaires.

Compte tenu de l'absence d'accord préalable avec les propriétaires riverains, ces actions se feront au travers d'opportunités de réalisation.

1.4.4 Abreuvoirs et clôtures

Les abreuvoirs sont proposés lorsque le piétinement des berges altère la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques (sédimentations des substrats, altérations morphologiques, ...).

Les abreuvoirs proposés sont de type rustique avec clôture barbelés 5 fils et pieux d'acacia.

Le positionnement des abreuvoirs se fera en concertation avec l'éleveur.

Une quarantaine d'abreuvoirs sont proposés. Ce nombre n'est cependant pas figé selon l'évolution de l'accord de nouveaux propriétaires.

1.4.5 La gestion des embâcles

Les embâcles sur un cours d'eau sont à traiter au cas par cas.

Les embâcles qui ne posent pas de problèmes ne sont pas concernés par l'action.

Les troncs, arbres et souches, encombrés divers entravant considérablement les écoulements et pouvant être assimilés à un risque d'érosion ou d'inondation, seront évacués.

Les travaux sur les embâcles seront réalisés par une entreprise spécialisée.

L'enlèvement des embâcles sera réalisé au moyen d'un tracteur forestier et tire fort pour les plus gros et manuellement pour les embâcles de plus faible volume. Les embâcles seront billonnés sur place et les rémanents seront valorisés dans une filière appropriée (copeaux, paillage,...) ou exportés en décharge.

La suppression des embâcles sera réalisée selon la demande dans le cadre du programme sur l'ensemble des communes du bassin versant Loir Médian et affluents.

1.4.6 Les zones humides

Il est proposé dans le cadre du programme de réaliser une étude d'inventaire des zones humides sur la base des pré-localisations réalisées dans le cadre du SAGE Loir et des masses d'eau prioritaires définies pour les pollutions diffuses.

Au total, l'étude porterait sur une superficie de 26 372 ha englobant les probabilités Très fortes, Fortes et Moyennes.

1.4.7 Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Il est proposé dans le cadre du programme de poursuivre la lutte contre la Jussie et les ragondins sur l'ensemble du territoire du Loir Médian et affluents.

1.4.8 Information et sensibilisation

L'objectif est de poursuivre la mise à jour des outils de communication afin de toucher un maximum de publics et d'acteurs locaux sur les actions menées par la CATV41 et de mettre en place des outils supplémentaires pour améliorer la communication et notamment pour apporter l'information directement aux acteurs locaux et aux élus.

Les outils existants sont :

- Les sites internet de la CATV et du Loir Médian
- Les plaquettes d'information et de sensibilisation sur l'entretien
- Les visites de chantiers de restauration

- La réalisation de réunions publiques « tout public » sur le territoire
- La sensibilisation auprès des scolaires

Les outils proposés sont :

- la transmission d'un bulletin d'information à destination des communes et des communautés de communes afin de les informer directement des actions menées par la CATV dans le cadre du Contrat Territorial.
- La réalisation de panneaux de type Roll Up pour une exposition itinérante dans les communes présentant les actions du Contrat Territorial.
- La réalisation de vidéo pour les grands travaux (type timelaps) - 2023, 2025, 2028

1.4.9 Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs ont été définis à partir du document concernant le protocole de suivi de travaux établi par le groupe de travail départemental sur les indicateurs. Les indicateurs seront proposés sur :

- 10% des actions de restauration de la continuité écologique,
- 15% des actions sur la morphologie.

5 actions de suivi des travaux de continuité écologique sont proposées sur :

- 4 ouvrages du Loir
- 1 ouvrage du Gratteloup

3 actions de suivi des travaux de renaturation sont proposées sur :

- La Houzée,
- Le Réveillon
- Le ru de Saint Ouen.

1.5 RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU PARMIS LES ALTERNATIVES

Dans le cadre de l'amélioration de l'état des masses d'eau, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne contractualise avec les porteurs de projets un Contrat Territorial permettant de réaliser une étude préalable sur les masses d'eau et de proposer des travaux pour aboutir aux respect des objectifs de la DCE.

La CATV est un porteur de projet sur son territoire. C'est au travers de ce programme que la CATV souhaite engager des actions pour concourir vers une amélioration de la qualité des masses d'eau de son territoire.

L'étude préalable a aboutit à la proposition du présent programme qui a été réalisé et pensé dès son origine en concertation avec les acteurs de l'eau, les usagers et les partenaires techniques et financiers.

Ce programme a été partagé par tous.

En fonction des capacités financières de la CATV et des EPCI présentes, des actions ont été retenues parmi celles qui ont été proposées sur l'ensemble des masses d'eau.

1.6 RUBRIQUES CONCERNEES (NOMENCLATURE EAU)

Les travaux du programme de gestion sont concernés par les rubriques de la nomenclature Eau suivantes :

Rubrique 3.1.2.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :	
	1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ;	(A)
	2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.	(D)

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

Des opérations de renaturation sont prévues sur un total de 4 100 ml m linéaire.

Les travaux conduiront à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure à 100 m, le programme est donc soumis à autorisation pour cette rubrique.

Rubrique 3.1.4.0.	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :	
	1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m ;	(A)
	2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m.	(D)

Une opération de restauration des berges est programmée sur 70 m au niveau de St Jean de Froidmentel.

Les protections (autres que techniques végétales vivantes) seront mises en œuvre sur un linéaire de berge supérieur à 20 m et inférieur à 200 m. Le programme est donc soumis à déclaration pour cette rubrique.

CHAPITRE 2 - ETUDE D'INCIDENCE

2.1 ÉTAT ACTUEL

L'étude préalable au 1^{er} contrat territorial du « Loir médian et de ses affluents » réalisée par HydroConcept en 2014 présente un état des lieux et diagnostic du territoire. Les paragraphes suivants sont donc les mises à jour de ce précédent état suite aux travaux du CT 2016-2021 et aux prospections terrain de CE3E en 2022.

2.1.1 Etat des masses d'eau et objectifs

Le tableau suivant présente l'état des masses d'eau 2019.

Tableau 1 : Etat des masses d'eau 2019 (Etat des lieux 2019 du SDAGE AELB)

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Etat écolo 2017 validé	Macro polluants	Nitrates	Pesticides	Morpho	Obstacles	Hydrologie	Objectif
FRGR1178	Le Gratte-loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Gratte loup	3	Pas de risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	2b - bon état 2027
FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Réveillon	3	Risque	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	3a - OMS 2027
FRGR0492a	Le loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3 médian Conie Vendôme	3	Pas de risque	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	3a - OMS 2027
FRGR1128	La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Houzée	3	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	2b - bon état 2027
FRGR0497	Le Boulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Boulon	3	Pas de risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	2b - bon état 2027
FRGR1109	La Brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Brisse	3	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	2b - bon état 2027
FRGR1086	Le Langeron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Langeron	2	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2015
FRGR1105	La Cendrine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Cendrine	2	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2021
FRGR0492b	Le loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Bray	Loir 4 médian Vendôme Bray	3	Pas de risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	2a - bon état 2027
FRGR0498b	La Bray et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	Bray 3 aval Grenne	3	Pas de risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	2a - bon état 2027
FRGR1099	Le Niclos et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Niclos	2	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2021

FRGR1233	L'Eggonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Eggonne	5	Risque	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	3a - OMS 2027
FRGR1101	Le Merdreau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Merdreau	2	Pas de risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Risque	1 - bon état 2021
FRGR1104	Le Fargot et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Fargot	2	Pas de risque	1 - bon état 2021						
FRGR1115	La fontaine de Sasnières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Fontaine de Sasnières	2	Pas de risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2021
FRGR1129	Le grand ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Grand ri	3	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Risque	3a - OMS 2027
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon	3	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Risque	3a - OMS 2027

Cet état des lieux de 2019 identifie **11 masses d'eau en état moins que bon et 6 masses d'eau en bon état**. Ainsi, sur les 17 masses d'eau du bassin versant du Loir Médian :

- 12 sont en risque vis-à-vis des pesticides,
- 8 sont en risque vis-à-vis des nitrates,
- 8 sont en risque vis-à-vis de la continuité,
- 6 sont en risque vis-à-vis de la morphologie,
- 3 sont en risque vis-à-vis de l'hydrologie,
- 3 sont en risque vis-à-vis des macropolluants.

2.1.2 Hydrologie

Il existe deux stations de suivi des débits sur les cours d'eau étudiés :

- Le Loir à Villavard,
- La Brayé à Sargé sur Brayé (hors périmètre du CT).

2.1.2.1 Le Loir à Villavard

Les données sont issues de l'Hydroportail.

Le tableau suivant présente les débits caractéristiques sur la station.

Tableau 2: Débits caractéristiques de la station du Loir à Villavard

	Q moyen (m ³ /s)	QMNA5 (m ³ /s)	Q2 (m ³ /s)	Q5 (m ³ /s)	Q10 (m ³ /s)	Q20 (m ³ /s)	Q50 (m ³ /s)
Loir à Villavard	14,4	3,6	91,3	139	171	202	241

Les débits classés sont présentés dans le tableau suivant.

Fréquence au dépassement	0,97	0,95	0,9	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,25	0,2	0,1	0,05	0,02	0,01
Débit (m ³ /s)	3,22	3,77	4,45	5,67	6,85	8,19	9,63	11,3	13,5	15	17,4	28,9	44,5	67,7	84,5

Le Q50 est de l'ordre de 9,63 m³/s. Il s'agit du débit dont la fréquence de dépassement est de 0,5.

Le débit moyen est dépassé 25 % du temps dans l'année alors que le Débit objectif d'étiage (DOE : 3,6 m³/s) qui correspond également au QMNA5 est quant à lui dépassé 95 % du temps.

Une analyse statistique des débits sur une période de 10 années (2012 à 2021) a été réalisée sur la station du Loir à Villavard de manière à vérifier la cohérence du DOE qui est le débit permettant de satisfaire les usages 8 années sur 10.

Tableau 3 : Nombre de jours inférieur au DOE sur 10 ans

Nombre de jours inférieur au DOE sur 10 ans (2012 à 2021)	
2012	50
2013	0
2014	0
2015	0
2016	0
2017	0
2018	0
2019	40
2020	15
2021	2
TOTAL	107

Au total sur 10 années, le débit journalier moyen a été inférieur au DOE fixé dans le SDAGE 107 jours (6 années sur 10). L'objectif de respect du DOE « 8 années sur 10 », fixé par le SDAGE, n'est pas atteint.

Ces journées sont réparties sur 4 années (2012, 2019, 2020 et dans une moindre mesure 2021). 2021 n'aura connu que 2 journées de débit inférieur au DOE.

Ces données montrent un déficit hydrique sur cette période. Les débits sont trop faibles sur le Loir à Villavard avec une dégradation notable ces dernières années.

A noter que le DOE a été respecté entre 2013 et 2018.

2.1.2.2 La Brayé à Sargé-sur-Braye

Les données sont issues de l'Hydroportail.

Le tableau suivant présente les débits caractéristiques sur la station.

Tableau 4 : Débits caractéristiques de la Brayé à Sargé-sur-Braye

	Qmoyen (m ³ /s)	QMNA5 (m ³ /s)	Q2 (m ³ /s)	Q5 (m ³ /s)	Q10 (m ³ /s)	Q20 (m ³ /s)	Q50 (m ³ /s)
Braye à Sargé sur Brayé	3,04	0,718	41,2	69,1	87,5	105	128

Les débits classés sont présentés dans le tableau suivant.

Fréquence au dépassement	0,99	0,98	0,97	0,9	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,35	0,3	0,2	0,15	0,05	0,03
Débit (m³/s)	0,593	0,64	0,66	0,84	1,02	1,18	1,33	1,52	1,8	1,99	2,23	3,22	4,29	11,3	17,1

Le Q50 est de l'ordre de 1,52 m³/s. Il s'agit du débit dont la fréquence de dépassement est de 0,5.

Le débit moyen est dépassé 25 % du temps dans l'année alors que le QMNA5 est dépassé 95 % du temps.

En 2017, une étude conduite pour la CLE du SAGE a proposé un DOE pour la Braye à 0,5 m³/s. Ce débit n'a pas de valeur réglementaire mais peut constituer une aide pour l'analyse des débits sur la station.

Une analyse statistique des débits sur une période de 10 années (2012 à 2021) a été réalisée sur la station de la Braye à Sargé sur Braye de manière à vérifier la cohérence du DOE proposé.

Tableau 5 : Nombre de jours inférieur au DOE sur 10 ans

Nombre de jours inférieur au DOE sur 10 ans (2012 à 2021)	
2012	0
2013	0
2014	0
2015	0
2016	0
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0
2021	0
TOTAL	0

Au total sur 10 années, le DOE a été respecté sur l'ensemble de la période avec zéro jour où le débit journalier moyen a été inférieur au DOE proposé.

2.1.2.3 Données du réseau ONDE

Les données ont été récupérées sur le site de l'Observatoire National Des Etiages (ONDE).

6 stations sont présentes sur la zone d'étude :

- L'Eggonne à la Fontenelle
- La Brisse à Huisseau en Beauce
- La Cendrine aux Hayes
- La Gravelle à Celle
- Le Gratteloup à Fontaine Raoul

Trois cours d'eau sont particulièrement impactés par des assecs réguliers. Il s'agit du Gratteloup et de la Cendrine (cf. Extraits des stations ONDE pages suivantes).

La Gravelle et l'Eggonne sont également sensibles aux risques d'assecs comme en témoignent les observations d'absence d'écoulement visible.

Par contre, la station ONDE de la Brisse ne présente jamais d'assecs.

Code de la station : M1124813
Nom de la station : LE GRATTELOUP A FONTAINE-RAOUL
Commune : CHAUVIGNY-DU-PERCHE [41048]
Bassin : Loire-Bretagne
Code du tronçon : M1127100
Libellé court de la station : le Gratteloup
Région : CENTRE-VAL-DE-LOIRE
Département : LOIR-ET-CHER
Cours d'eau : le Gratteloup

Etat : Active
Date de début : 25/04/2012

[Télécharger les données](#)

Résultats des campagnes d'observation

4 modalités
5 modalités

Survoler un résultat, pour connaître la date d'observation

2012	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2013	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
2014	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
2015	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2016	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2017	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2018	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2019	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2020	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2021	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2022	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												

 Absence de données	 Assec
 Ecoulement visible	 Observation impossible
 Ecoulement non visible	

Code de la station : M1151611
Nom de la station : LA CENDRINE AUX HAYES
Commune : LES HAYES [41100]
Bassin : Loire-Bretagne
Code du tronçon : M1156100
Libellé court de la station : le Cendrine
Région : CENTRE-VAL-DE-LOIRE
Département : LOIR-ET-CHER
Cours d'eau : le Cendrine

Etat : Active
Date de début : 25/04/2012

[Télécharger les données](#)

Résultats des campagnes d'observation

4 modalités
5 modalités

Survoler un résultat, pour connaître la date d'observation

2012	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2013	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
2014	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
2015	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2016	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2017	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2018	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2019	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2020	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2021	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												
2022	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
- ▶ Campagnes complémentaires												

 Absence de données	 Assec
 Ecoulement visible	 Observation impossible
 Ecoulement non visible	

2.1.2.4 Données du réseau Enquête d'eau

Le réseau Enquête d'eau est un observatoire mis en place par l'OFB pour améliorer les connaissances sur les écoulements des cours d'eau.

Sur le territoire d'étude, ce réseau est alimenté par les techniciens rivières notamment.

Le tableau suivant présente la synthèse des données recensées sur les cours d'eau du territoire d'étude.

Nom usuel du cours d'eau saisi	Nom du point d'observation	Commune	Date et heure de l'observation	Modalité d'écoulement	Sensibilité
le Réveillon	le Réveillon au pont des Dérompées	Meslay	01/09/2022 09:44	Assec	Forte
	La Chapelle Enchérie	La Chapelle-Enchérie	01/09/2022 09:26	Écoulement visible faible	
	Épiais - la Chauvinière	Épiais	18/08/2022 17:17	Écoulement non visible	
	La Chapelle Enchérie	La Chapelle-Enchérie	18/08/2022 17:16	Écoulement visible faible	
	Meslay - passage à gué	Saint-Firmin-des-Prés	18/08/2022 17:15	Assec	
	le Réveillon au pont des Dérompées	Meslay	18/08/2022 17:15	Assec	
	Meslay - passage à gué	Saint-Firmin-des-Prés	22/07/2022 11:34	Assec	
	Épiais - la Chauvinière	Épiais	21/07/2022 11:38	Écoulement non visible	
	La Chapelle Enchérie	La Chapelle-Enchérie	21/07/2022 11:37	Écoulement visible faible	
Le Niclos	Tréhet	Tréhet	01/09/2022 16:27	Écoulement visible faible	Faible
	Tréhet	Tréhet	16/08/2022 16:34	Écoulement visible acceptable	
	Tréhet	Tréhet	02/08/2022 09:00	Écoulement visible acceptable	
Le Merdreau	Amont confluence	Saint-Martin-des-Bois	01/09/2022 13:46	Assec	Forte
	Le Merdreau aval	Saint-Martin-des-Bois	01/09/2022 13:46	Écoulement visible faible	
	Aval chateau de Ranay	Saint-Martin-des-Bois	01/09/2022 13:45	Assec	
	Aval chateau de Ranay	Saint-Martin-des-Bois	18/08/2022 12:06	Assec	
	Amont confluence	Saint-Martin-des-Bois	18/08/2022 12:05	Assec	
	Le Merdreau aval	Saint-Martin-des-Bois	16/08/2022 16:38	Écoulement visible acceptable	
	Aval chateau de Ranay	Saint-Martin-des-Bois	26/07/2022 11:03	Assec	
Le Langeron	Amont confluence	Saint-Martin-des-Bois	26/07/2022 11:00	Assec	Moyenne
	Villavard	Villavard	01/09/2022 13:44	Écoulement visible faible	
le Gratteloup	Villavard	Villavard	18/08/2022 12:09	Écoulement visible faible	Moyenne
	Gratteloup aval Diorières	Chauvigny-du-Perche	01/09/2022 11:14	Assec	
		Pezou	01/09/2022 09:54	Écoulement visible faible	
		Pezou	18/08/2022 17:13	Écoulement visible faible	
	la Ville aux Clercs	La Ville-aux-Clercs	18/08/2022 17:12	Écoulement visible faible	
	Gratteloup aval Diorières	Chauvigny-du-Perche	18/08/2022 17:11	Assec	
	la Ville aux Clercs	La Ville-aux-Clercs	28/07/2022 10:13	Écoulement visible faible	
		Pezou	26/07/2022 11:15	Écoulement visible faible	
Le Grand Ri	Gratteloup aval Diorières	Chauvigny-du-Perche	21/07/2022 09:00	Assec	Forte
	La Blonnière	Fontaine-les-Coteaux	01/09/2022 13:47	Assec	
	La Blonnière	Fontaine-les-Coteaux	18/08/2022 12:10	Assec	
Le Fargot	La Blonnière	Fontaine-les-Coteaux	02/08/2022 11:29	Assec	Faible
	Amont confluence	Montoire-sur-le-Loir	06/09/2022 11:43	Écoulement visible acceptable	
	Amont confluence	Montoire-sur-le-Loir	16/08/2022 16:36	Écoulement visible acceptable	
Le Boulon	Amont confluence	Montoire-sur-le-Loir	26/07/2022 10:31	Écoulement visible acceptable	Moyenne
	Pont	Mazangé	25/08/2022 10:06	Écoulement visible acceptable	
	Lavoir Azé	Azé	25/08/2022 09:42	Écoulement visible faible	
	Danze Aval RD	Danzé	25/08/2022 09:30	Écoulement non visible	
	Lavoir Azé	Azé	26/07/2022 10:44	Écoulement visible faible	
	Pont	Mazangé	26/07/2022 10:33	Écoulement visible acceptable	
le Baignon	Danze Aval RD	Danzé	19/07/2022 11:40	Assec	Faible
	le Baignon à Morée - passerelle piétonne	Morée	01/09/2022 10:22	Écoulement visible acceptable	
	le Baignon à Morée - passerelle piétonne	Morée	18/08/2022 17:11	Écoulement visible faible	
La Houzée	le Baignon à Morée - passerelle piétonne	Morée	02/08/2022 10:15	Écoulement visible acceptable	Faible
	Amont confluence	Areines	25/08/2022 09:05	Écoulement visible acceptable	
	Pont Selommes	Selommes	25/08/2022 08:49	Écoulement visible faible	
	Amont confluence	Areines	26/07/2022 09:02	Écoulement visible acceptable	
l'Eggonne	Pont Selommes	Selommes	26/07/2022 08:31	Écoulement visible faible	Forte
	L'Eggonne à Droué - aval plan d'eau	Droué	01/09/2022 11:00	Écoulement non visible	
	Eggonne à Villebout - pont des Villettes	Villebout	01/09/2022 10:45	Écoulement non visible	
	Eggonne à Villebout - pont des Villettes	Villebout	18/08/2022 17:10	Écoulement non visible	
	L'Eggonne à Droué - aval plan d'eau	Droué	18/08/2022 17:09	Écoulement visible faible	
	L'Eggonne à Droué - aval plan d'eau	Droué	02/08/2022 09:49	Écoulement non visible	
	Eggonne à Villebout - pont des Villettes	Villebout	02/08/2022 09:32	Écoulement visible faible	
La Bourboule	Eggonne à Villebout - pont des Villettes	Villebout	02/08/2022 09:32	Écoulement visible faible	Moyenne
	Amont lavoir	Mazangé	25/08/2022 09:58	Écoulement non visible	
	Lavoir Mazangé	Mazangé	25/08/2022 09:53	Écoulement visible acceptable	
	Amont lavoir	Mazangé	26/07/2022 13:36	Assec	
La Brisse	Lavoir Mazangé	Mazangé	26/07/2022 12:50	Écoulement visible faible	Moyenne
	Passage à niveau Varennes	Thoré-la-Rochette	25/08/2022 10:20	Écoulement visible faible	
La Cendrine	Passage à niveau Varennes	Thoré-la-Rochette	26/07/2022 14:40	Écoulement visible faible	Faible
	Ternay	Ternay	01/09/2022 16:28	Écoulement visible faible	
	Ternay	Ternay	16/08/2022 16:35	Écoulement visible acceptable	
	Ternay	Ternay	02/08/2022 11:00	Écoulement visible acceptable	
La Fontaine de Sasnières	Les Augeolets Artins	Ternay	02/08/2022 11:00	Écoulement visible acceptable	Moyenne
	Confluence	Saint-Rimay	01/09/2022 13:45	Écoulement visible faible	
	Travux reméandrage	Saint-Rimay	01/09/2022 13:43	Écoulement visible faible	
	Pont Sasnières	Sasnières	01/09/2022 13:43	Assec	
	Travux reméandrage	Saint-Rimay	18/08/2022 12:08	Écoulement visible faible	
	Confluence	Saint-Rimay	18/08/2022 12:07	Écoulement visible faible	
	Pont Sasnières	Sasnières	26/07/2022 14:19	Assec	
	Travux reméandrage	Saint-Rimay	26/07/2022 13:52	Écoulement visible faible	
Confluence	Saint-Rimay	26/07/2022 09:28	Écoulement visible faible		

D'après l'analyse des données, nous avons défini une sensibilité des cours d'eau par rapport au risque d'assec. Il en ressort que 4 masses d'eau sont principalement concernées par des assecs impactant la fonctionnalité des milieux aquatiques. Il s'agit :

- Du Réveillon (nous avons observé également un assec généralisé au mois d'août sur l'intégralité de son cours),
- Du Merdreau,
- Du Grand Ri,
- De l'Eggonne.

D'autres cours d'eau sont sensibles à la réduction des débits comme :

- Le Langeron,
- Le Gratteloup,
- Le Boulon,
- La Bourboule,
- La Brisse,
- La Fontaine de Sasnières.

2.1.3 Prélèvements sur les masses d'eau

Le tableau suivant présente la synthèse des données issues du SDAGE Loire Bretagne.

Masse d'eau	Nom	Cours d'eau	TOTAL taux global consommé tous usages dont plans d'eau (débit consommé tous usages / débit d'étiage actuel tenant compte des prélèvements et restitutions)	Taux d'évaporation plans d'eau (débit évaporé dans les plans d'eau / débit d'étiage actuel tenant compte des prélèvements et restitutions)	Irrigation	AEP	Abreuvement bétail
					Taux d'exploitation (débit consommé en cours d'eau / débit d'étiage actuel tenant compte des prélèvements et restitutions)	Taux d'exploitation (débit consommé en cours d'eau / débit d'étiage actuel tenant compte des prélèvements et restitutions)	Taux d'exploitation (débit consommé en cours d'eau / débit d'étiage actuel tenant compte des prélèvements et restitutions)
FRGR1115	la fontaine de sasnières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Fontaine de sasnières	32%	16%	16%		0%
FRGR1138	le reveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Reveillon	44%	8%	35%	1%	0%
FRGR1109	la brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Brisse	64%	6%	57%		1%
FRGR1129	le grand ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Grand ri	66%	43%	12%		10%
FRGR1164	le baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Baignon	253%	39%	213%	1%	1%
FRGR0498b	la braye et ses affluents depuis la confluence de la grenne jusqu'à la confluence avec le loir	Braye 3 aval Grenne	3%	1%	1%		0%
FRGR1101	le merdreau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Merdreau	380%	102%	270%		8%
FRGR1178	le gratte loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Gratte loup	21%	16%	5%		0%
FRGR0497	le boulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Boulon	30%	23%	6%		1%
FRGR1128	la houzee et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Houzee	57%	8%	48%	1%	0%
FRGR0492b	le loir depuis vendome jusqu'à la confluence avec la braye	Loir 4 médian Vendôme Braye	4%	2%	1%	0%	0%
FRGR0492a	le loir depuis la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3amont Conie Vendôme	5%	5%			
FRGR1233	L'eggonne et ses affluents depuis la confluence de la grenne jusqu'à la confluence avec le loir	Eggonne	21%	7%			

Le tableau montre que les masses d'eau les plus sensibles aux prélèvements sont :

- Le Baignon (irrigation),
- Le Merdreau (irrigation et plans d'eau),
- La Brisse (irrigation),
- Le Grand Ri (plans d'eau),
- La Houzée (irrigation).

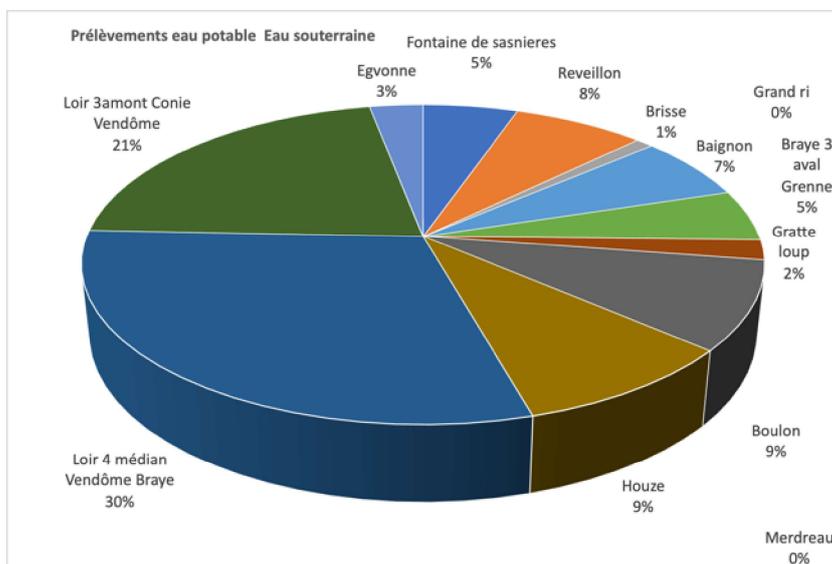
Le tableau suivant présente les volumes prélevés issues de l'état des lieux du SDAGE Loire Bretagne.

Masse d'eau	Nom	Cours d'eau	Prélèvements AEP (m3)		Prélèvements Irrigation (m3)		Prélèvements Industrie(m3)		Prélèvements Abreuvement (m3)	
			Eau de surface	Eau souterraine	Eau de surface	Eau souterraine	Eau de surface	Eau souterraine	Eau de surface	Eau souterraine
FRGR1115	la fontaine de sasnières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Fontaine de sasnières	0,00	245 700,00	23 230,00	148 066,00	0,00	0,00	2 923,00	4 385,00
FRGR1138	le reveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Reveillon	0,00	341 660,00	2 990,00	482 694,00	0,00	6 750,00	2 586,00	3 879,00
FRGR1109	la brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Brisse	0,00	46 163,00	0,00	269 042,00	0,00	0,00	4 484,00	6 727,00
FRGR1129	le grand ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Grand ri	0,00	0,00	0,00	52 033,00	0,00	0,00	5 042,00	7 563,00
FRGR1164	le baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Baignon	0,00	299 709,00	0,00	1 430 161,00	0,00	0,00	5 949,00	8 923,00
FRGR0498 b	la braye et ses affluents depuis la confluence de la grenne jusqu'à la confluence avec le loir	Braye 3 aval Grenne	0,00	241 594,00	166 244,00	347 383,00	2 249 420,00	177 347,00	29 016,00	43 524,00
FRGR1101	le merdreau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Merdreau	0,00	0,00	0,00	92 061,00	0,00	0,00	3 877,00	5 815,00
FRGR1178	le gratte loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Gratte loup	0,00	94 750,00	14 031,00	179 349,00	0,00	0,00	6 747,00	10 120,00
FRGR0497	le boulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Boulon	0,00	414 803,00	80 400,00	445 164,00	0,00	0,00	24 717,00	37 075,00
FRGR1128	la houzee et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le loir	Houze	0,00	429 244,00	20 810,00	772 438,00	0,00	0,00	10 037,00	15 056,00
FRGR0492 b	le loir depuis vendome jusqu'a la confluence avec la braye	Loir 4 médian Vendôme Braye	1 367 653,00	1 391 971,00	277 324,00	351 464,00	0,00	0,00	21 244,00	31 866,00
FRGR0492 a	le loir depuis la Conie jusqu'a Vendôme	Loir 3amont Conie Vendôme	0,00	990 387,00	420 825,00	1 042 245,00	20 400,00	82 775,00	12 091,00	18 137,00
FRGR1233	L'egvonne et ses affluents depuis la confluence de la grenne jusqu'a la confluence avec le loir	Egvonne	0,00	137 842,00	38 762,00	298 987,00	0,00	0,00	11 236,00	16 855,00

2.1.3.1 Prélèvements AEP

77% des prélèvements sont réalisés dans la nappe.

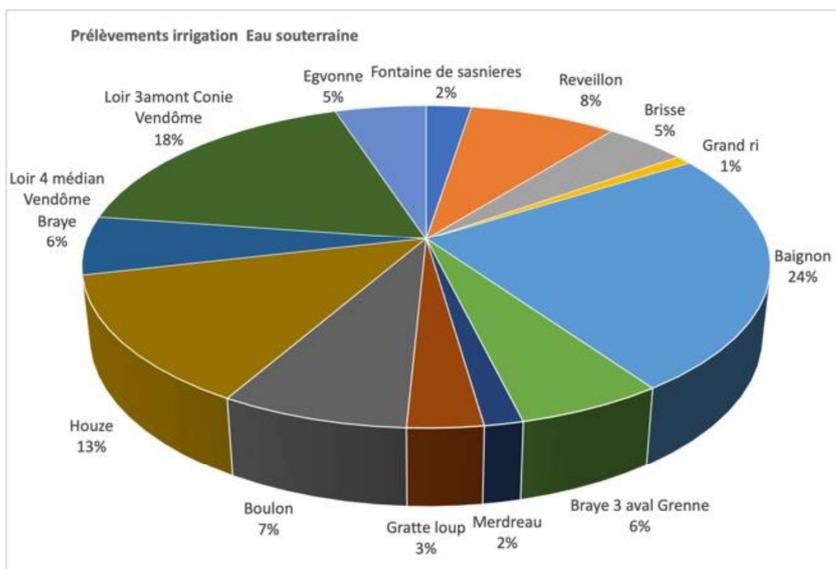
Le graphique ci-contre montre que la moitié des prélèvements est réalisée sur les masses d'eau du Loir.



2.1.3.2 Prélèvements Irrigation

85% des prélèvements sont réalisés dans la nappe.

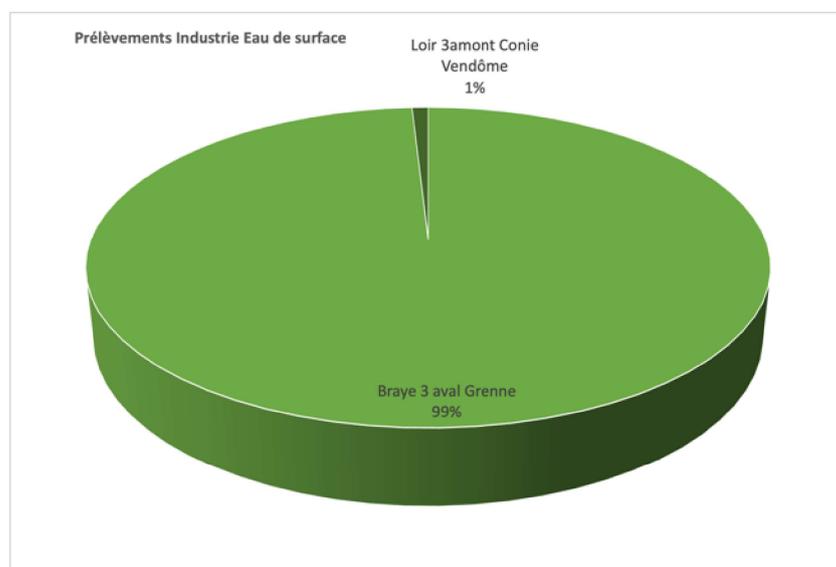
Le graphique ci-contre montre que les prélèvements pour l'irrigation affectent principalement les masses d'eau du Baignon, du Loir et de la Houzée.



2.1.3.3 Prélèvements Industriels

89% des prélèvements sont réalisés dans les eaux de surface.

Le graphique ci-contre montre que les prélèvements industriels sont essentiellement réalisés sur la masse d'eau Braye 3.

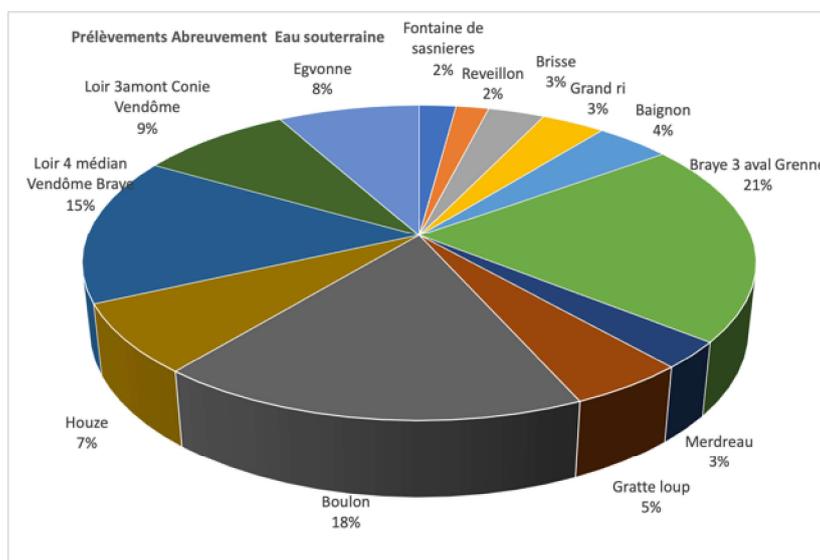


2.1.3.4 Prélèvements Abreuvement

60% des prélèvements sont réalisés dans les eaux souterraines.

Le graphique ci-contre montre que les prélèvements pour l'abreuvement affectent principalement les masses d'eau Braye 3, Boulon et Loir 4.

L'ensemble de ces prélèvements peut affecter l'intensité des étiages sur les cours d'eau en période déficitaire, notamment sur le bassin de la Braye, du Baignon, de la Houzée et du Boulon.



2.1.4 Etude préfiguration HMUC

Une étude de préfiguration Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) est portée par le SAGE Loir.

Cette étude de préfiguration permettra de définir des territoires prioritaires pour la mise en œuvre de l'étude vraisemblablement à l'horizon 2024.

Cette étude comprendra plusieurs phases :

- Une phase d'état des lieux basé sur l'état des connaissances sur le fonctionnement hydrologique des eaux superficielles et souterraines, le bilan des pressions exercées (prélèvements, besoins par usages), l'estimation des débits nécessaires pour le milieu (DMB notamment), et l'analyse de la gestion de la ressource ;
- Une phase de diagnostic qui permettra d'analyser l'adéquation entre prélèvements et ressource disponible ;
- Une phase d'analyse prospective permettant de se projeter à 10 et 30 ans en matière de besoins en eau par rapport à l'évolution démographique, des usages, ... et en matière de débits selon les modèles climatiques existants ;
- Une phase de quantification des volumes et débits consommables, compatibles avec le bon état des milieux aquatiques permettant de définir des scénarii de répartition entre usagers ;
- Un programme d'actions comprenant des actions d'acquisition de connaissances, des actions réglementaires et des actions d'économies d'eau.

2.1.5 Pré-diagnostic des pollutions diffuses

2.1.5.1 Données agricoles

Sur l'ensemble de ces masses d'eau nous avons analysé les données agricoles issues du SDAGE Loire Bretagne, du RGA 2020 (2010 si les données ne sont pas disponibles), du RPG, du Corine Land Cover entre autres ainsi que les données de la Chambre d'agriculture.

Les données sur le ruissellement, l'érosion et l'infiltration ont été analysées pour chaque masse d'eau de manière à faire ressortir les masses d'eau les plus sensibles aux pollutions diffuses.

Le tableau suivant présente les masses d'eau à risque concernant les paramètres nitrates et/ou pesticides.

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Etat écolo 2017 validé	Nitrates	Pesticides
FRGR1178	Le Gratte-loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Gratte loup	3	Risque	Risque
FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Réveillon	3	Pas de risque	Risque
FRGR0492a	Le Loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3 médian Conie Vendôme	3	Pas de risque	Risque
FRGR1128	La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Houzée	3	Risque	Risque
FRGR0497	Le Boulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Boulon	3	Risque	Risque
FRGR1109	La Brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Brisse	3	Risque	Risque
FRGR0492b	Le Loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Brayé	Loir 4 médian Vendôme Brayé	3	Pas de risque	Risque
FRGR0498b	La Brayé et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	Brayé 3 aval Grenne	3	Pas de risque	Risque
FRGR1233	L'Egvolle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Egvolle	5	Pas de risque	Risque
FRGR1129	Le Grand Ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Grand Ri	3	Risque	Risque
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon	3	Risque	Risque

2.1.5.2 Les exploitations agricoles

Sur l'ensemble du territoire de la CATV41, il y a **814 exploitations en 2020** (donnée Agreste).

Le tableau suivant présente la synthèse du nombre d'exploitations par communes et de la spécialisation des productions agricoles.

Masse d'eau (en majorité sur la commune)	Nombre d'exploitation en 2020	Code INSEE	Nom de commune	Nombre d'exploitation en 2020	Spécialisation de la production agricole en 2020
Baignon	62	41006	Autainville	14	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41141	Moisy	11	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41154	Morée	12	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41219	Saint-Laurent-des-Bois	5	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41273	Vievy-le-Rayé	20	1600 - Autres grandes cultures
Boulon	97	41010	Azé	19	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41014	Beauchêne	5	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41073	Danzé	26	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41078	Épuisay	19	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41090	Fortan	1	3500 - Viticulture
		41131	Mazangé	15	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41193	Romilly	9	4813 - Ovins ou caprins
		41254	Le Temple	3	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
Braye	97	41020	Bonneveau	7	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41030	Cellé	9	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41238	Savigny-sur-Braye	65	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		72035	Bessé-sur-Bryae	8	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		72190	Marolles-lès-Saint-Calais	8	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
Brisse	31	41103	Huisseau-en-Beauce	5	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41124	Marcilly-en-Beauce	2	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41163	Nourray	6	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41287	Villeraible	11	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41293	Villiersfaux	7	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
Cendrine	23	41100	Les Hayes	10	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41153	Montrouveau	4	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41255	Ternay	9	2800 - Légumes ou champignons
Eggonne	48	41022	Bouffry	8	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41075	Droué	17	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41089	La Fontenelle	15	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41196	Ruan-sur-Eggonne	5	1600 - Autres grandes cultures
		41277	Villebout	3	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
Fargot	16	41149	Montoire-sur-le-Loir	15	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41192	Les Roches-l'Évêque	1	4600 - Bovins viande
Fontaine Sasnières	28	41001	Ambloy	4	1600 - Autres grandes cultures
		41184	Prunay-Cassereau	22	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41236	Sasnières	2	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
Grand Ri	7	41087	Fontaine-les-Coteaux	7	5374 - Combinaisons de granivores (porcins, volailles)
Gratte-loup	38	41028	Busloup	5	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41048	Chauvigny-du-Perche	19	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41088	Fontaine-Raoul	5	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41275	La Ville-aux-Clercs	9	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
Houzée	85	41003	Areines	1	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41065	Coulommiers-la-Tour	10	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41072	Crucheray	14	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41174	Périgny	7	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41200	Sainte-Anne	5	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41243	Selommes	24	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41283	Villemaridy	11	1600 - Autres grandes cultures
		41290	Villeromain	11	1600 - Autres grandes cultures
Langeron	6	41291	Villetrun	2	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41201	Saint-Arnoult	6	6184 - Polyculture et/ou polyélevage

Loir 3	62	41026	Brévainville	10	1600 - Autres grandes cultures
		41095	Fréteval	5	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41115	Lignièrès	8	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41116	Lisle	1	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41175	Pezou	10	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41186	Rahart	7	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41209	Saint-Firmin-des-Prés	4	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41214	Saint-Hilaire-la-Gravelle	7	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41216	Saint-Jean-Froidmentel	10	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
Loir 4	112	41004	Artins	5	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41070	Vallée-de-Ronsard	14	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41079	Les Essarts	4	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41102	Houssay	11	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41113	Lavardin	1	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41120	Lunay	18	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41158	Naveil	10	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41215	Saint-Jacques-des-Guéréts	0	0000 - Sans exploitation
		41226	Saint-Ouen	4	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41228	Saint-Rimay	2	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41250	Sougé	9	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41259	Thoré-la-Rochette	7	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41265	Troo	7	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41269	Vendôme	8	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
		41274	Villavard	4	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41294	Villiers-sur-Loir	8	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
Merdreau	34	41225	Saint-Martin-des-Bois	34	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
Niclos	17	41279	Villedieu-le-Château	17	6184 - Polyculture et/ou polyélevage
Réveillon	51	41037	La Chapelle-Enchérie	3	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41077	Épiais	2	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41081	Faye	6	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41138	Meslay	1	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41171	Oucques La Nouvelle	28	1600 - Autres grandes cultures
		41187	Renay	4	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses
		41190	Rocé	7	1500 - Céréales et/ou oléoprotéagineuses

La carte page suivante présente une spatialisation du nombre d'exploitations (Donnée RGA 2020).

L'analyse des données montre que le plus grand nombre d'exploitations se rencontre sur les communes de Savigny sur Braye (65), Saint Martin des Bois (34), Oucques la Nouvelle (28), Danzé (26), Selommes (24) et Prunay-Cassereau (22).

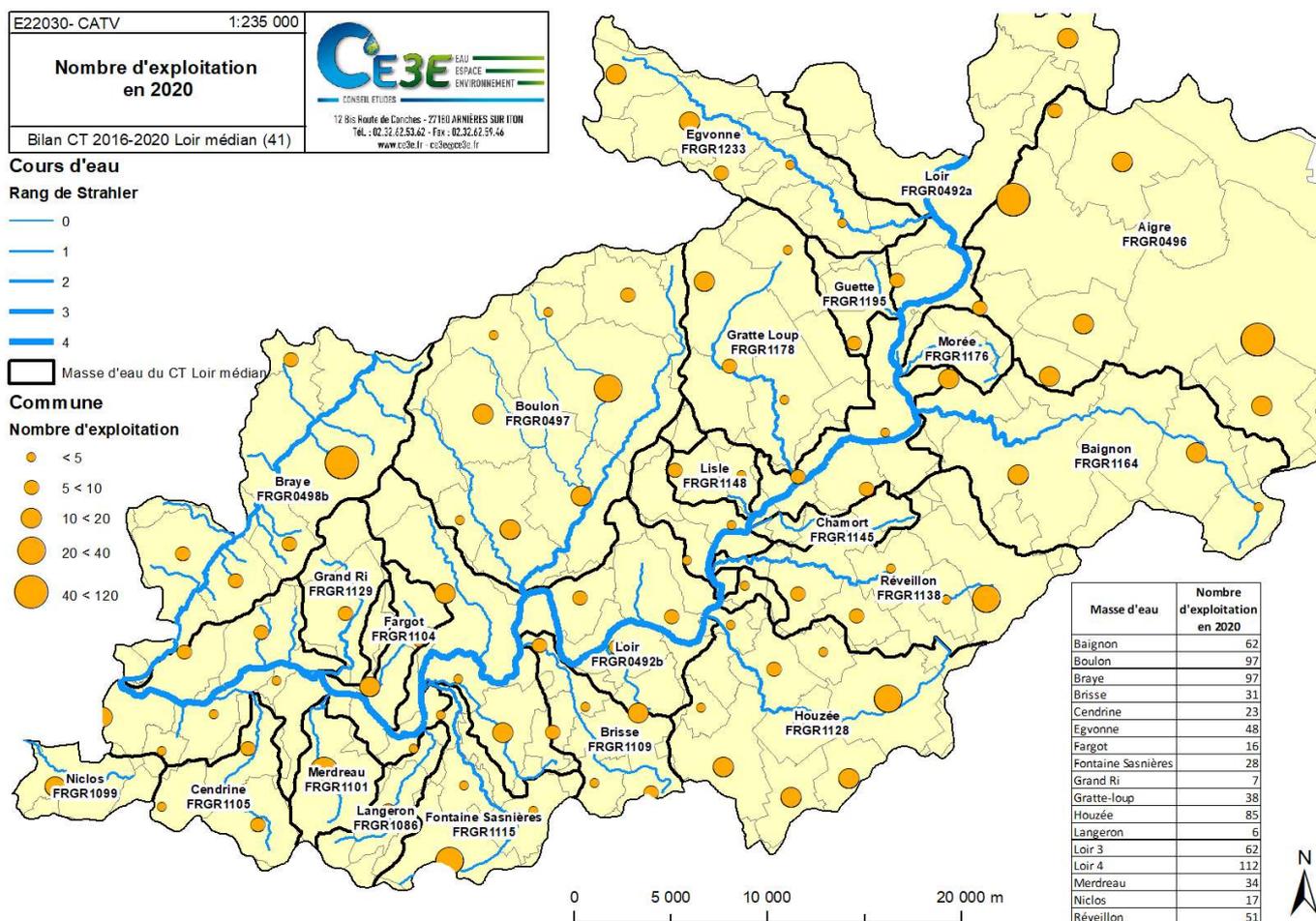


Figure 2 : Nombre d'exploitations (Données RGA)

La carte page 31 présente la spatialisation des productions agricoles en 2020.

Le Nord et l'Ouest du territoire (rive droite du Loir) sont principalement occupés par la polyculture et/ou poly-élevage alors que la partie Sud et l'Est sont occupés par des productions de céréales et/ou oléo-protéagineuses.

Le tableau suivant présente les données du RGA sur les SAU et l'irrigation.

La surface des masses d'eau en SAU varie de 51% (Gratteloup) à 81% (Brisse). Plus de 90% des masses d'eau ont une SAU supérieure à 70%.

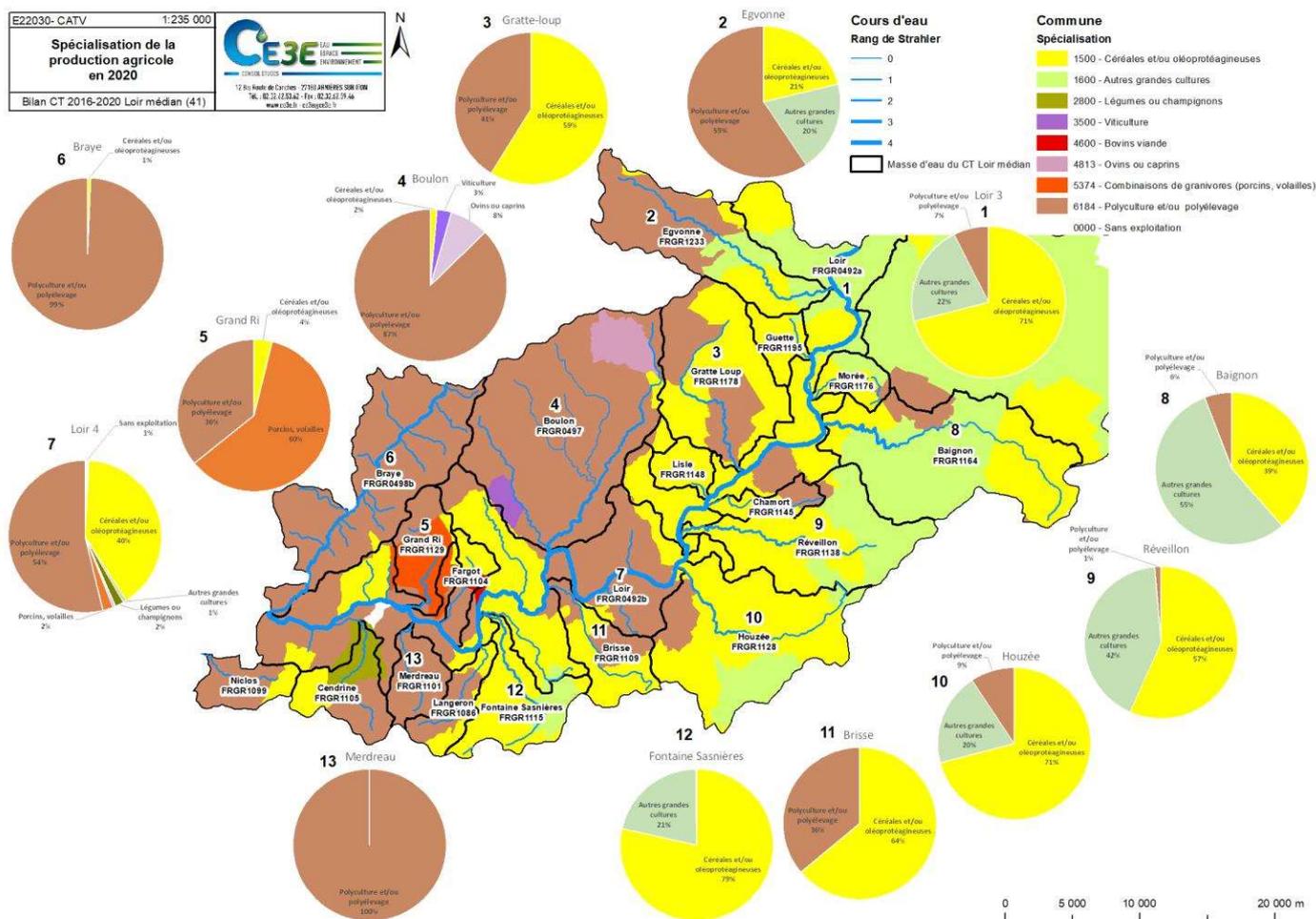
Les cultures dominantes sont essentiellement des céréales et oléagineux (colza, blé tendre, orge d'hiver) avec intégration avec la PAC de plus de jachères, millet, tournesol et maïs grain sur les bonnes terres.

Dans le cadre des élevages, les cultures dominantes sont essentiellement le méteil ou raygrass, le maïs d'ensilage et le blé.

Les cultures intensives identifiées sur le Corine Land Cover (CLC) sont majoritaires à plus de 70% en général.

Les surfaces en prairies permanentes sont faibles représentent moins de 11% en général sauf sur le Merdreau (17%).

Masse d'eau	Cours d'eau	Surface ME	Surface ME en SAU	% ME en SAU	Typologie dominante de culture agricole	% de surfaces agricoles "intensives" (classe 200 du CLC)	Surfaces agricoles "intensives" (classe 200 du CLC)	% BV de la ME en prairies permanentes	Irrigation Taux d'exploitation
FRGR1115	Fontaine de sasnières	4597	3316	72%	19-Permanence de céréales et oléagineux	73%	2421	8%	16%
FRGR1138	Reveillon	8646	6031	70%	19-Permanence de céréales et oléagineux	76%	4584	1%	35%
FRGR1109	Brisse	3625	2946	81%	19-Permanence de céréales et oléagineux	91%	2681	2%	57%
FRGR1129	Grand ri	2830	2020	71%	19-Permanence de céréales et oléagineux	79%	1596	9%	12%
FRGR1164	Baignon	13191	7891	60%	19-Permanence de céréales et oléagineux	64%	5050	1%	213%
FRGR0498b	Braye 3 aval Grenne	11960	8799				0		1%
FRGR1101	Merdreau	2299	1728	75%	19-Permanence de céréales et oléagineux	85%	1469	17%	270%
FRGR1178	Gratte loup	9226	4710	51%	19-Permanence de céréales et oléagineux	56%	2637	4%	5%
FRGR0497	Boulon	18542	14420	78%	19-Permanence de céréales et oléagineux	85%	12257	8%	6%
FRGR1128	Houze	11829	9507	80%	19-Permanence de céréales et oléagineux	88%	8366	1%	48%
FRGR0492b	Loir 4 médian Vendôme Braye	22481	14061	63%	19-Permanence de céréales et oléagineux	71%	9983	11%	1%
FRGR0492a	Loir 3amont Conie Vendôme	272000		80%	19-Permanence de céréales et oléagineux			6%	5%
FRGR1233	Egvolle	85000		87%	19-Permanence de céréales et oléagineux			5%	27%



L'analyse du taux d'exploitation pour l'irrigation montre que 3 masses d'eau sont particulièrement impactées par ces prélèvements :

- Le Merdreau,
- Le Baignon
- La Brisse

Les prélèvements sont majoritairement réalisés dans la nappe.

L'impact des prélèvements pour l'irrigation peut accentuer les concentrations en pesticides et nitrates en conditions d'étiage et aggraver leur incidence sur la biologie et l'écologie des milieux aquatiques.

2.1.5.3 Etat des lieux et diagnostic des drainages

La cartographie suivante présente les données de drainage sur le territoire des masses d'eau concernées (source RGA 2010).

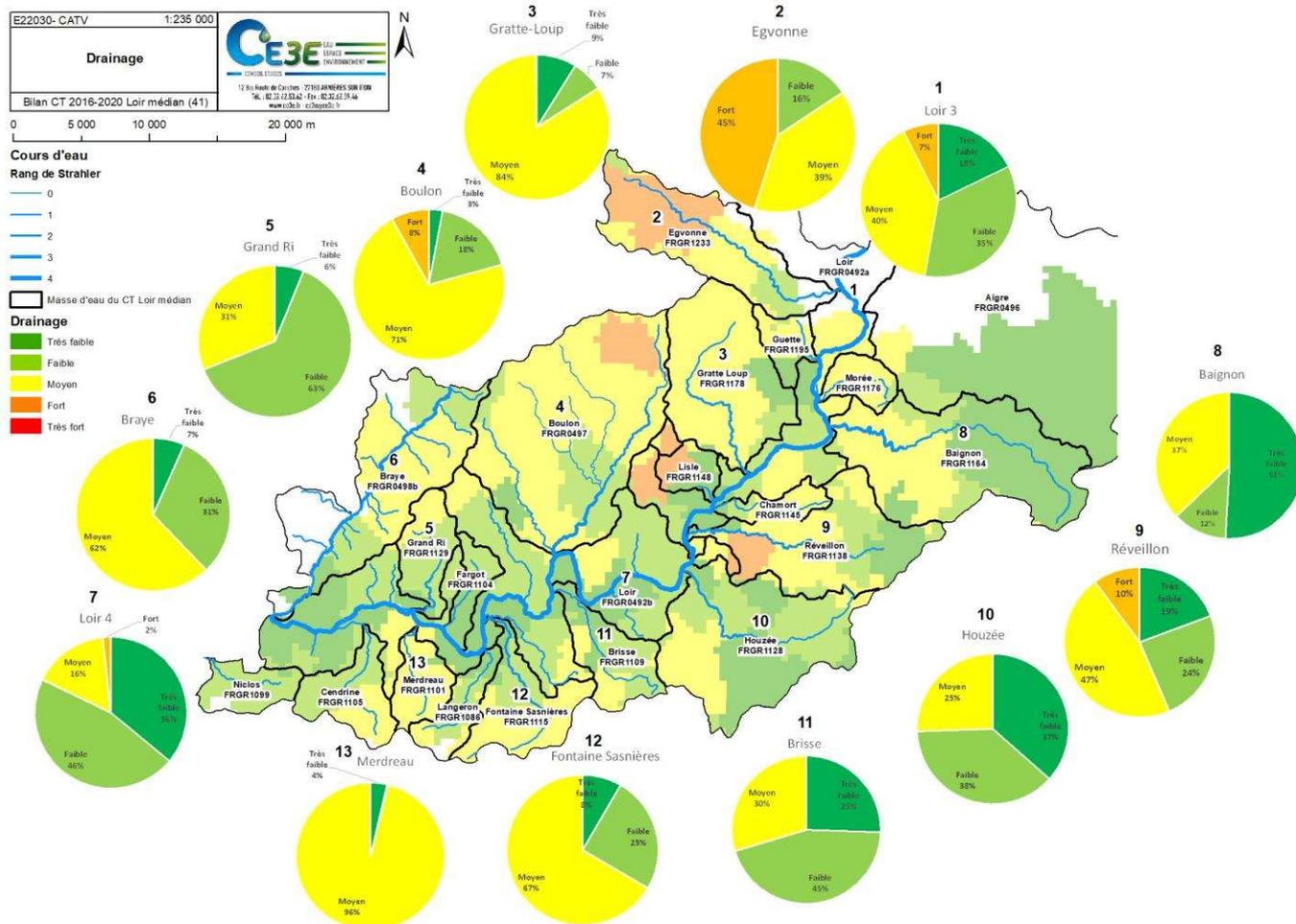


Figure 4 : Drainage (Données RGA)

L'analyse de la cartographie permet de caractériser les masses d'eau où le drainage est le plus important.

Il s'agit principalement :

- du bassin de l'Eggonne sur sa partie amont,
- du Boulon amont,
- du Réveillon aval,
- du bassin situé entre le Boulon et le Gratte loup sur la masse d'eau Loir 3.

Ces bassins ont été drainés pour le développement des pratiques agricoles sur des sols peu drainants.

Ailleurs le bassin est généralement moyennement drainé sur les plateaux. Le fond de vallée du Loir reste préservé notamment entre Vendôme et la Braye.

2.1.5.4 Etat des lieux et diagnostic des ruissellements

La cartographie suivante présente les données ruissellement sur le territoire des masses d'eau concernées (source RGA 2010).

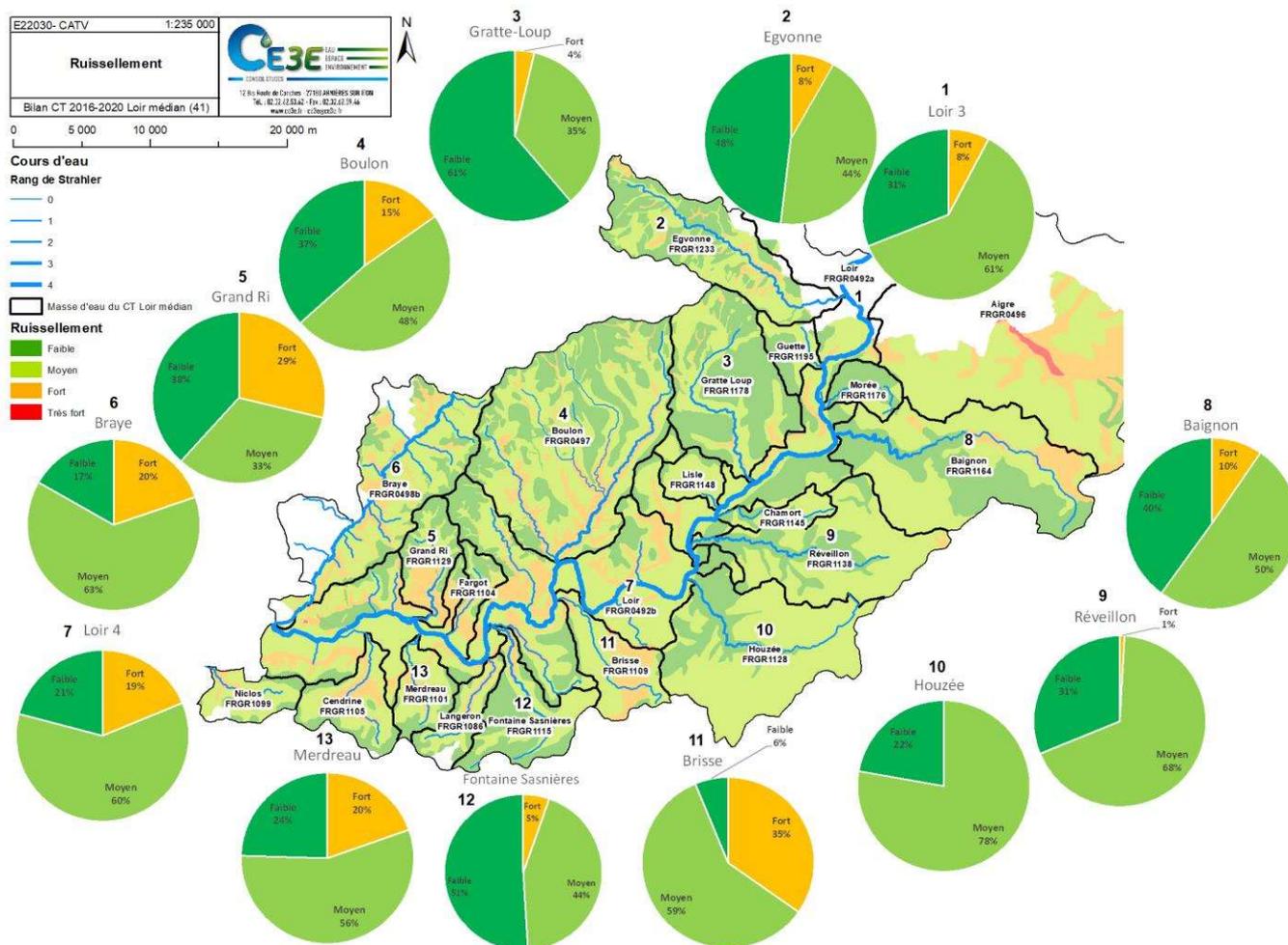


Figure 5 : Ruissellement (Données RGA)

L'analyse de la cartographie permet de caractériser les masses d'eau où le ruissellement est le plus important.

Globalement le ruissellement est moyen à faible sur l'ensemble du territoire.

Cependant certaines masses d'eau présentent des risques de ruissellement plus forts. Il s'agit principalement :

- De la Brisse,
- Du Grand Ri,
- De la Brayé aval
- Du Merdreau.

Ces ruissellements sont essentiellement liés à l'occupation des sols agricoles et à l'absence générale de haies sur les bassins concernés.

2.1.5.5 Etat des lieux et diagnostic de l'infiltration

La cartographie suivante présente les données liées à l'infiltration sur le territoire des masses d'eau concernées (source RGA 2010).

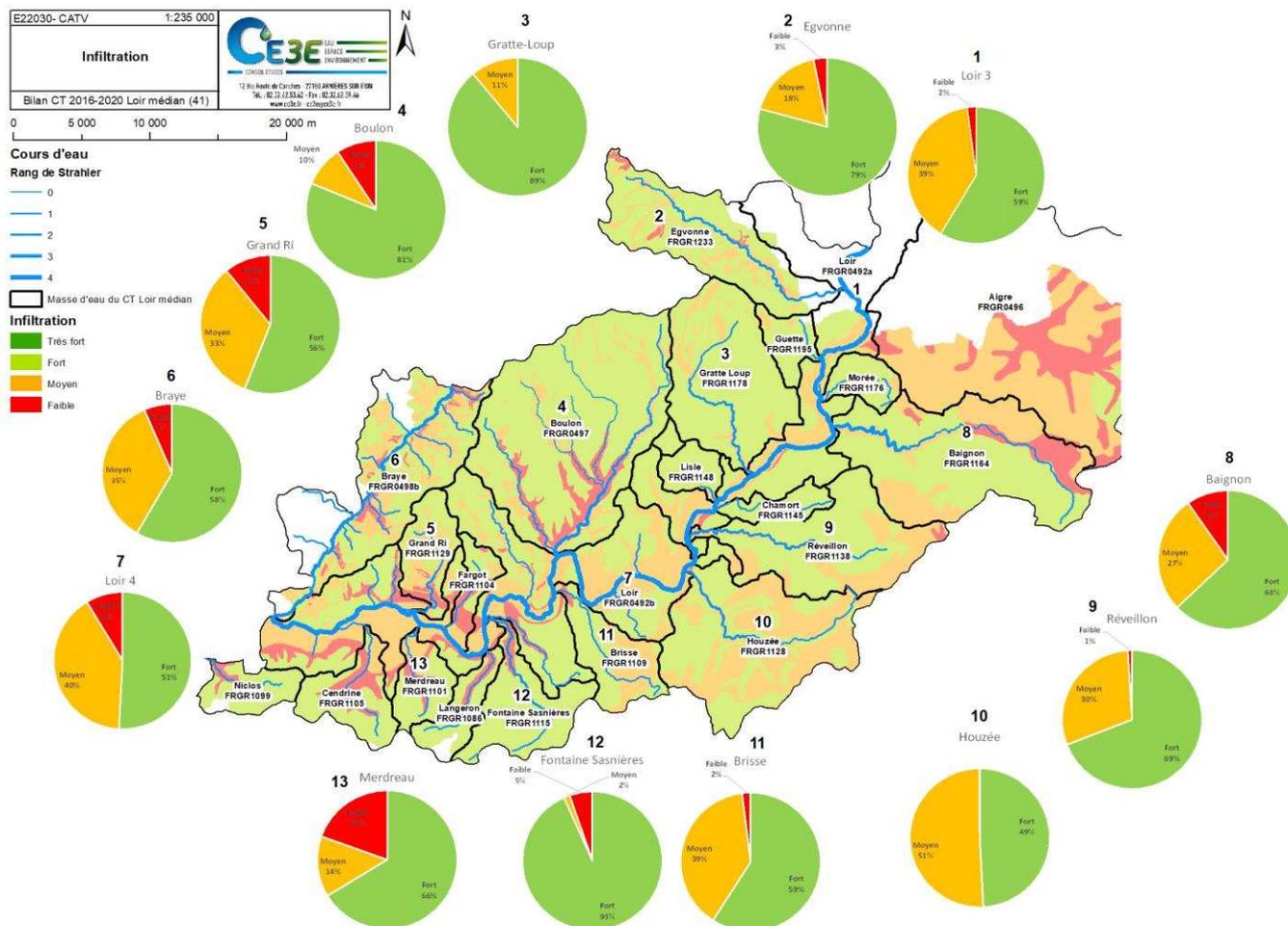


Figure 6 : Infiltration (Données RGA)

Globalement le phénomène d'infiltration est assez fort sur l'ensemble du territoire. Il résulte de la nature géologique et de l'occupation des sols.

L'infiltration se superpose bien avec les données sur le ruissellement. Les secteurs les plus sensibles à l'érosion sont les secteurs où l'infiltration est la plus faible et inversement.

Les masses d'eau où l'infiltration est la plus faible sont :

- La Houzée,
- Le Baignon,
- Le Loir,
- La Brayre aval,
- Le Grand Ri,
- Le Merdreau
- La Brisse.

2.1.5.6 Diagnostic des nitrates

Les analyses transmises par la CATV ont permis de diagnostiquer l'évolution de la situation pour les nitrates sur les différents bassins.

Le tableau suivant montre les principales évolutions sur les différents bassins.

Tableau 6 : Evolution du paramètre Nitrates sur les masses d'eau (CE3E)

MASSE D'EAU	Déclassement NO3	Années de suivi	Tendances
BAIGNON	2010	2007 à 2015	+
BOULON	2007 à 2012, 2015, 2017 à 2019	2007 à 2020	+
BRISSE	2016 à 2019	2016 à 2019	=
EGVONNE	2012, 2017, 2019	2011 à 2019	-
FONTAINE SASNIERES	2018	2015 à 2020	+
GRATTELOUP	2010, 2017, 2018, 2019	2007 à 2019	-
HOUZEE	2008 à 2018	2007 à 2019	=
LANGERON	2018	2009 à 2019	-
LOIR ARTINS	2010, 2011, 2018, 2019	2009 à 2019	-
LOIR COUTURE	2010	2007 à 2020	+
LOIR MESLAY	2010, 2018, 2019	2007 à 2019	-
LOIR NAVEIL	2007, 2010, 2019	2007 à 2020	+
LOIR SAT JEAN	2009 à 2011, 20107, 2019	2007 à 2020	+
MERDREAU	2016	2015 à 2020	+
REVEILLON	2008, 2010 à 2012, 2018, 2019	2007 à 2020	+
+	Amélioration		
=	Pas d'amélioration		
-	Dégradation		

Le tableau montre que 13 masses d'eau sont concernées par des dépassements en nitrates entre 2007 et 2020.

Sur les 13 masses d'eau, 7 (en rouge) montrent, au fil du suivi, une dégradation ou une absence d'amélioration vis-à-vis du paramètre nitrate :

- La Brisse,
- L'Egvonne,
- Le Gratteloup,
- La Houzée,
- Le Langeron,
- Le Loir à Artins,
- Le Loir à Meslay.

Malgré les dépassements de seuil et la tendance à la dégradation, les masses d'eau du Loir à Artins, du Loir à Meslay, et de l'Egvonne ne sont pas en risque Nitrates.

2.1.5.7 Diagnostic des pesticides

Les analyses transmises par la CATV ont permis de diagnostiquer l'évolution de la situation pour les pesticides sur les différents bassins.

Le tableau suivant montre les principales évolutions sur les différents bassins.

STATION	NOM	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21
4107200	REVEILLON à MESLAY							Métabachlore, Diflufenicamil	Métabachlore, Diflufenicamil	Métabachlore, Diflufenicamil			Métabachlore, Diflufenicamil	Chlorobuluron	Métabachlore, Diflufenicamil, Chlorobuluron				Métabachlore, Diflufenicamil		Métabachlore, Diflufenicamil
4107390	LOIR à MESLAY		Métabachlore, Diflufenicamil																		
4107500	HOUEE à AREINES	Métabachlore	Métabachlore, Diflufenicamil	Métabachlore, Diflufenicamil, Chlorobuluron																	Diflufenicamil
4108050	BOULON à MAZANGE																				
4108150	LANGERON à LAVARDIN																				
4108200	LOIR à ARTINS		Métabachlore, Diflufenicamil																		
4108440	BRAYE à SOUGE																				
4445002	RAU MERDEAU A VOUZON																				
4611004	RAU MERDEAU À SAINT-MARTIN-DES-BOIS		Métabachlore, Diflufenicamil, Chlorobuluron																		
4611005	RAU DE FARGOT À MONTOIRE-SUR-LE-LOIR																				
4611006	RAU FONTAINE DE SASNIERES À SAINT-RIMAY																				
4611012	BOULON A DANZE		Métabachlore												Métabachlore						

Le tableau montre qu'il n'y a pas d'améliorations notables pour les pesticides au niveau :

- Du Réveillon à Meslay,
- De la Houzée à Areines,
- Du Boulon à Danzé,
- De la Braye à Sougé,
- Du Loir à Artins et Meslay.

L'amélioration est notable pour les pesticides au niveau :

- Du Boulon à Mazangé.

La qualité vis-à-vis des pesticides est bonne sur les stations :

- Du Langeron à Lavardin,
- Du Merdreau à Vouzon,
- Du Fargot à Montoire-sur-le-Loir,
- De la Fontaine de Sasnières à Saint Rimay.

Les paramètres déclassants les pesticides sont :

- Le Métazachlore
- Le Diflufenicanil
- Le Chlortoluron

Ces produits sont des herbicides largement utilisés sur le territoire.

2.1.5.8 Synthèse

Finalement concernant le pré-diagnostic des pollutions diffuses, le croisement des données analysées a permis de faire ressortir des masses d'eau prioritaires concernant les pollutions diffuses.

Il s'agit des masses d'eau localisées sur la cartographie suivante.

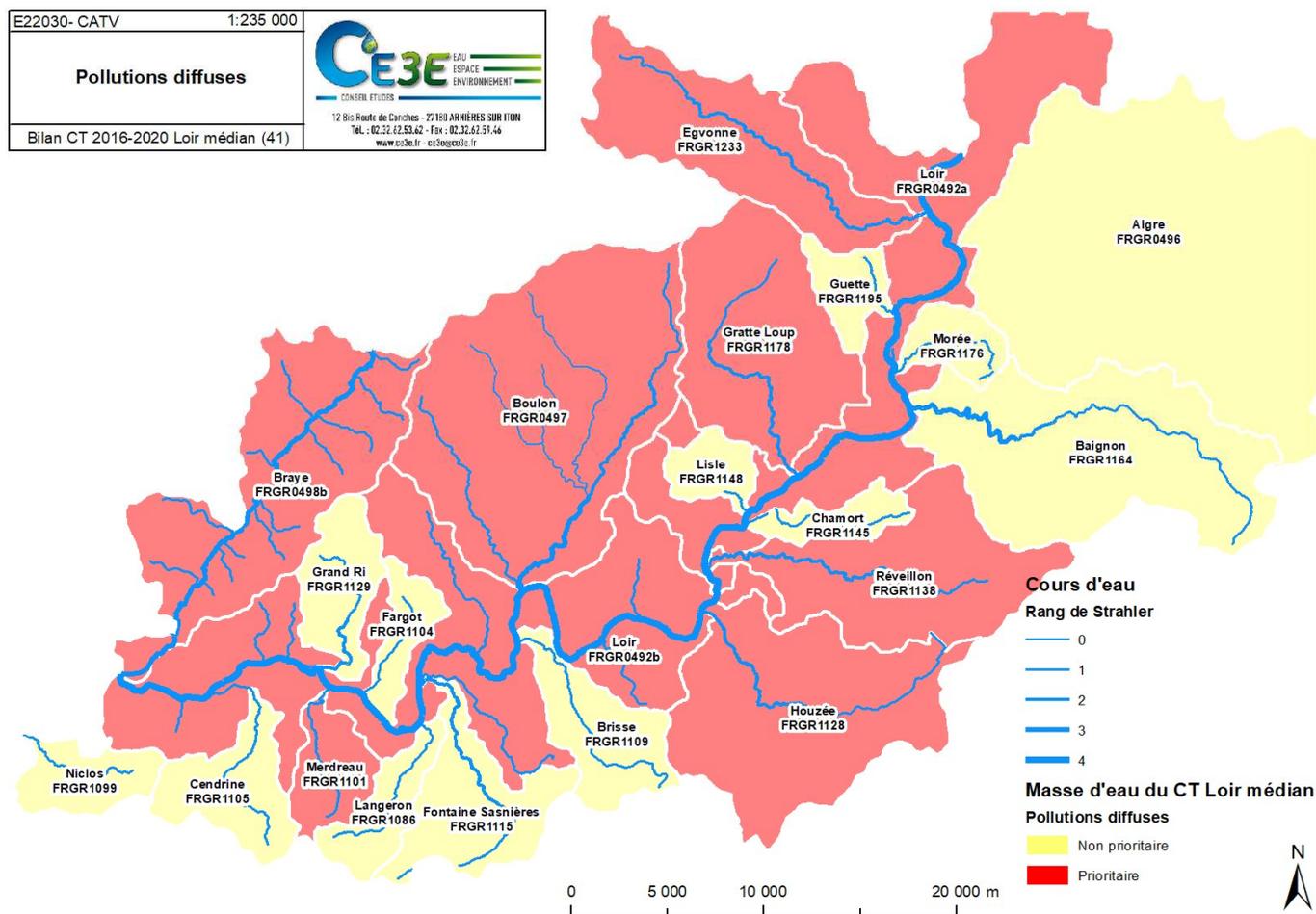


Figure 7 : Masses d'eau prioritaires pour les pollutions diffuses (CE3E)

Ces masses d'eau présentent une sensibilité majeure pour les pollution.

2.1.6 Diagnostic des zones humides

La prélocalisation des zones humides a été réalisée dans le cadre du SAGE Loir et du SAGE Nappe de la Beauce.

La carte suivante localise les zones humides avec probabilités moyenne à très forte.

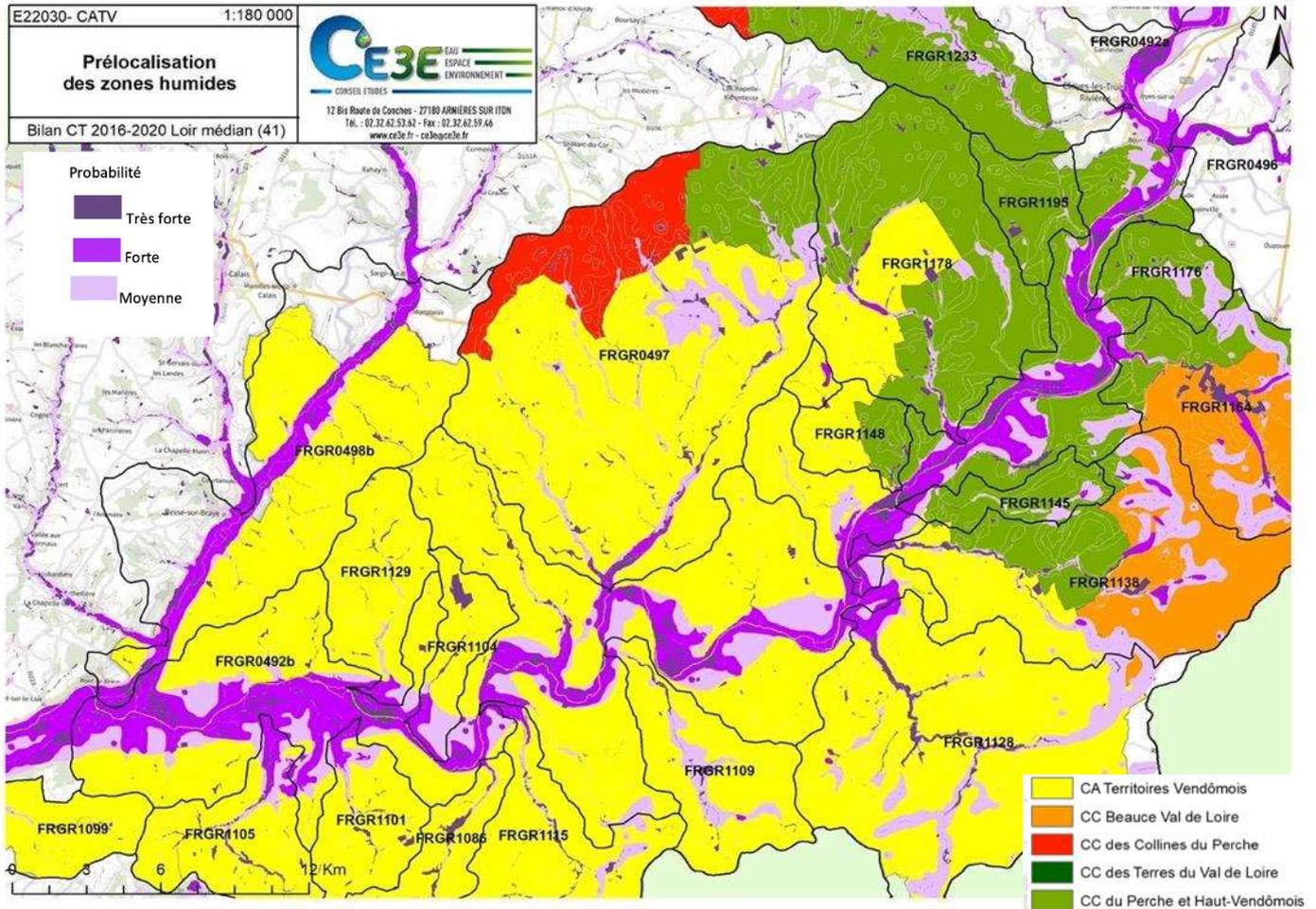


Figure 8 : Probabilités zones humides (Données SAGE)

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur les zones humides, il convient de réaliser un inventaire sur les milieux prélocalisés.

L'échelle géographique utilisée pour les inventaires des zones humides concerne le bassin hydrographique.

A partir de l'inventaire de prélocalisation des zones humides et de la sensibilité des masses d'eau vis-à-vis des pollutions diffuses et de l'hydrologie notamment, nous avons défini les 8 bassins prioritaires pour la réalisation des inventaires.

Le tableau suivant présente les masses d'eau prioritaires.

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Très forte Probabilité (ha)	Forte Probabilité (ha)	Probabilité moyenne (ha)	TOTAL (ha)
FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Réveillon	229,10	214,60	1 259,00	1 702,60
FRGR0492a	Le loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3 médian Conie Vendôme	908,60	3 168,50	3 651,10	7 728,20
FRGR1128	La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Houzée	305,90	168,50	1 480,50	1 954,90
FRGR0492b	Le Loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Braye	Loir 4 médian Vendôme Braye	993,60	4 037,10	2 744,00	7 774,70
FRGR0498b	La Braye et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	Braye 3 aval Grenne	344,60	1 130,30	362,70	1 837,60
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon	312,10	286,00	2 155,20	2 753,30
FRGR1109	La Brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Brisse	80,50	23,30	431,10	534,90
FRGR0497	Le Boulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Boulon	492,80	98,30	1 495,00	2 086,10
			3 667,20	9 126,60	13 578,60	26 372,30

Au total ce sont 26 372 ha de zones humides dont la probabilité varie de moyenne à très forte, essentiellement localisées sur les masses d'eau du Loir, du Baignon et du Boulon.

2.1.7 Qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux

Cette partie présente l'évolution 2007-2020 de la qualité annuelle (état écologique et chimique) des cours d'eau qui ont fait l'objet de travaux.

2.1.7.1 Station : 04611005 - RAU DE FARGOT À MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

Tableau 7 : Etat de la qualité du Fargot à Montoire-sur-le-Loir (AELB)

ÉTAT ÉCOLOGIQUE				ÉTAT CHIMIQUE (uniquement pour les stations RCS)	
Année	État écologique	État biologique	État physico-chimique		
			Paramètres généraux	Polluants spécifiques	
2020	Moyen	Moyen			
2019	Moyen	Bon	Moyen	Bon	
2018	Moyen	Bon	Moyen		
2017	Bon	Bon	Bon		
2016	Moyen	Bon	Mauvais	Bon	
2015	Moyen	Bon	Bon	Moyen	

ÉTAT BIOLOGIQUE					ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE							
Année	Diatomées	Invertébrés	Poissons	Macrophytes	Paramètres généraux				Polluants spécifiques			
					Année	Bilan O2	Température	Nutriments	Acidification	Année	Polluants synthétiques	Polluants non synthétiques
2020					2020					2020		
2019					2019					2019		
2018					2018					2018		
2017					2017					2017		
2016					2016					2016		
2015					2015					2015		

Sur cette station située en amont de la zone de renaturation, l'état écologique est globalement moyen alors que l'état biologique est bon, même s'il se dégrade en 2020 concernant l'indice poisson rivière (IPR). La qualité physico-chimique des eaux reste le paramètre le plus limitant sur la station, avec des concentrations en PO₄ et P_{total} déclassantes en 2016, 2018 et 2019, ainsi que des bilans moyens en O₂ en 2018 et 2019 et en NO₂ en 2016.

2.1.7.2 Station : 04107500 - HOUZEE à AREINES

Tableau 8 : Etat de la qualité de l'Houzée à Areines (AELB)

ÉTAT ÉCOLOGIQUE					ÉTAT CHIMIQUE (uniquement pour les stations RCS)				
Année	État écologique	État biologique	État physico-chimique						
			Paramètres généraux	Polluants spécifiques					
2020	Bon	Bon							
2019	Moyen	Moyen	Bon	Moyen					
2018	Indéterminé		Mauvais						
2015	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen					
2014	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen					
2013	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen					
2012	Moyen	Bon	Mauvais	Bon					
2011	Moyen	Bon	Mauvais	Moyen					
2010	Moyen	Bon	Mauvais	Moyen					
2009	Moyen	Bon	Mauvais						
2008	Moyen	Moyen	Mauvais						
2007	Moyen	Moyen	Bon						

ÉTAT BIOLOGIQUE					ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE							
Année	Diatomées	Invertébrés	Poissons	Macrophytes	Paramètres généraux				Polluants spécifiques			
					Année	Bilan O2	Température	Nutriments	Acidification	Année	Polluants synthétiques	Polluants non synthétiques
2020					2020					2020		
2019					2019					2019		
2018					2018					2018		
2015					2015					2015		
2014					2014					2014		
2013					2013					2013		
2012					2012					2012		
2011					2011					2011		
2010					2010					2010		
2009					2009					2009		
2008					2008					2008		
2007					2007					2007		

Sur cette station, l'état écologique et biologique est moyen. L'état physico-chimique est quant à lui mauvais, en raison de fortes concentrations en NO₃ déclassantes sur toute la durée du suivi.

Il semble se dessiner une amélioration en 2020 puisque les états écologiques et biologiques sont qualifiés de bons.

2.1.7.3 Station : 04106800 - GRATTE LOUP à PEZOU

Tableau 9 : Etat de la qualité du Gratteloup à Pézou (AELB)

ÉTAT ÉCOLOGIQUE					ÉTAT CHIMIQUE (uniquement pour les stations RCS)			
Année	État écologique	État biologique	État physico-chimique					
			Paramètres généraux	Polluants spécifiques				
2020	Moyen	Moyen						
2019	Indéterminé		Mauvais					
2018	Moyen	Très bon	Mauvais					
2017	Moyen	Bon	Mauvais	Moyen				
2016	Moyen	Bon	Bon	Moyen				
2015	Indéterminé		Bon	Moyen				
2014	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen				
2013	Bon	Bon	Bon	Bon				
2012	Bon	Bon	Bon	Bon				
2011	Moyen	Moyen	Bon	Moyen				
2010	Moyen	Moyen	Mauvais	Bon				
2009	Moyen	Moyen	Bon					
2008	Moyen	Bon	Moyen					
2007	Bon	Très bon	Bon					

ÉTAT BIOLOGIQUE					ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE							
Année	Diatomées	Invertébrés	Poissons	Macrophytes	Paramètres généraux				Polluants spécifiques			
					Année	Bilan O2	Température	Nutriments	Acidification	Année	Polluants synthétiques	Polluants non synthétiques
2020					2020					2020		
2019					2019					2019		
2018					2018					2018		
2017					2017					2017		
2016					2016					2016		
2015					2015					2015		
2014					2014					2014		
2013					2013					2013		
2012					2012					2012		
2011					2011					2011		
2010					2010					2010		
2009					2009					2009		
2008					2008					2008		
2007					2007					2007		

Cette station située en amont de la confluence avec le Loir montre un état écologique globalement moyen et un état biologique partagé entre moyen et bon avec comme paramètre limitant les diatomées.

L'état chimique est quant à lui mauvais pour les nutriments (NO₃) en 2010, et 2017 à 2019.

2.1.7.4 Station : 04611006 - RAU FONTAINE DE SASNIERES À SAINT-RIMAY

Tableau 10 : Etat de la qualité de la Fontaine-de-Sasnières à St-Rimay(AELB)

ÉTAT ÉCOLOGIQUE					ÉTAT CHIMIQUE (uniquement pour les stations RCS)							
Année	État écologique	État biologique	État physico-chimique		ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE							
			Paramètres généraux	Polluants spécifiques	Paramètres généraux				Polluants spécifiques			
					Année	Bilan O2	Température	Nutriments	Acidification	Année	Polluants synthétiques	Polluants non synthétiques
2020	Moyen	Bon	Moyen		2020					2020		
2019	Indéterminé		Bon	Bon	2019					2019		
2018	Indéterminé		Mauvais	Moyen	2018					2018		
2015	Bon	Bon	Bon	Bon	2015					2015		

Sur cette station, l'état écologique est moyen en 2020 et l'état biologique est bon.

L'état physico-chimique est bon à mauvais, le facteur limitant étant les nutriments (NO₃ essentiellement) en 2018 avec une amélioration en 2020.

2.1.7.5 Station : 04107200 - REVEILLON à MESLAY

Tableau 11 : Etat de la qualité du Réveillon à Meslay (AELB)

ÉTAT ÉCOLOGIQUE					ÉTAT CHIMIQUE (uniquement pour les stations RCS)							
Année	État écologique	État biologique	État physico-chimique		ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE							
			Paramètres généraux	Polluants spécifiques	Paramètres généraux				Polluants spécifiques			
					Année	Bilan O2	Température	Nutriments	Acidification	Année	Polluants synthétiques	Polluants non synthétiques
2020	Moyen	Moyen	Médiocre	Moyen	2020					2020		
2019	Moyen	Bon	Mauvais		2019					2019		
2018	Indéterminé		Mauvais		2018					2018		
2016	Indéterminé		Moyen		2016					2016		
2015	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	2015					2015		
2014	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	2014					2014		
2013	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	2013					2013		
2012	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen	2012					2012		
2011	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen	2011					2011		
2010	Médiocre	Médiocre	Mauvais	Moyen	2010					2010		
2009	Moyen	Moyen	Médiocre		2009					2009		
2008	Moyen	Moyen	Mauvais		2008					2008		
2007	Moyen	Très bon	Médiocre		2007					2007		

ÉTAT BIOLOGIQUE					ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE							
					Paramètres généraux				Polluants spécifiques			
Année	Diatomées	Invertébrés	Poissons	Macrophytes	Année	Bilan O2	Température	Nutriments	Acidification	Année	Polluants synthétiques	Polluants non synthétiques
2020	Vert	Vert	Jaune	Vert	2020	Jaune	Bleu	Orange	Bleu	2020	Jaune	
2019		Vert			2019		Vert	Rouge	Bleu	2019		
2018					2018		Bleu	Rouge	Bleu	2018		
2016					2016		Bleu		Bleu	2016		
2015	Jaune	Vert	Jaune		2015	Jaune	Bleu	Jaune	Bleu	2015	Jaune	
2014	Jaune	Vert			2014	Vert	Bleu	Jaune	Vert	2014		
2013	Jaune	Vert			2013	Jaune	Bleu	Jaune	Vert	2013	Jaune	
2012	Jaune	Vert			2012	Jaune	Bleu	Rouge	Bleu	2012	Jaune	
2011	Vert	Jaune	Jaune		2011	Jaune	Vert	Rouge	Vert	2011	Jaune	
2010	Jaune	Orange			2010	Jaune	Bleu	Rouge	Bleu	2010	Jaune	
2009	Vert	Jaune			2009	Orange	Bleu	Orange	Vert	2009		
2008		Jaune			2008	Jaune	Bleu	Rouge	Bleu	2008		
2007		Bleu			2007	Jaune	Bleu	Orange	Bleu	2007		

Sur cette station située en aval de la zone des travaux de renaturation, l'état écologique et biologique est moyen. Le cours d'eau est pénalisé par un état physico-chimique mauvais au niveau des nutriments (ensemble des paramètres azotés et phosphatés : NO₃, NO₂, PO₄, P_{total} sur l'ensemble du suivi).

2.1.7.6 Station : 04108050 - BOULON à MAZANGE

Tableau 12 : Etat de la qualité du Boulon à Mazangé (AELB)

ÉTAT ÉCOLOGIQUE					ÉTAT CHIMIQUE (uniquement pour les stations RCS)					
Année	État écologique	État biologique	État physico-chimique		Année	État chimique	Eau		Biote	
			Paramètres généraux	Polluants spécifiques			Conc. moy.	Conc. max.	Crustacé	Poisson
2020	Bon	Bon	Bon	Bon	2020	Bon	Bon	Bon		
2019	Moyen	Bon	Mauvais		2019					
2018	Moyen	Bon	Mauvais	Bon	2018	Bon	Bon	Bon		
2017	Moyen	Bon	Mauvais	Moyen	2017	Bon	Bon	Bon		
2016	Moyen	Moyen	Bon		2016					
2015	Moyen	Moyen	Mauvais	Bon	2015	Bon	Bon	Bon		
2014	Moyen	Moyen	Bon	Bon						
2013	Moyen	Moyen	Bon	Moyen						
2012	Moyen	Moyen	Mauvais	Bon						
2011	Moyen	Bon	Mauvais	Moyen						
2010	Moyen	Bon	Mauvais	Bon						
2009	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen						
2008	Moyen	Moyen	Mauvais	Bon						
2007	Moyen	Bon	Mauvais	Bon						

ÉTAT BIOLOGIQUE					ÉTAT PHYSICO-CHEMIQUE							
					Paramètres généraux				Polluants spécifiques			
Année	Diatomées	Invertébrés	Poissons	Macrophytes	Année	Bilan O2	Température	Nutriments	Acidification	Année	Polluants synthétiques	Polluants non synthétiques
2020	Vert	Vert	Vert	Bleu	2020	Vert	Bleu	Vert	Bleu	2020	Vert	Vert
2019	Vert	Vert	Vert	Bleu	2019	Vert	Bleu	Rouge	Bleu	2019	Vert	Vert
2018	Vert	Bleu	Vert	Bleu	2018	Vert	Bleu	Rouge	Bleu	2018	Vert	Bleu
2017	Vert	Vert	Vert	Bleu	2017	Vert	Bleu	Rouge	Bleu	2017	Vert	Vert
2016	Vert	Vert	Vert	Bleu	2016	Vert	Bleu	Vert	Bleu	2016	Vert	Vert
2015	Vert	Vert	Vert	Bleu	2015	Bleu	Bleu	Rouge	Bleu	2015	Vert	Vert
2014	Vert	Vert	Vert	Bleu	2014	Vert	Bleu	Vert	Bleu	2014	Vert	Vert
2013	Vert	Vert	Vert	Vert	2013	Vert	Bleu	Vert	Vert	2013	Vert	Vert
2012	Vert	Vert	Vert	Vert	2012	Bleu	Bleu	Rouge	Bleu	2012	Vert	Vert
2011	Vert	Bleu	Vert	Vert	2011	Bleu	Bleu	Rouge	Bleu	2011	Vert	Vert
2010	Vert	Vert	Vert	Vert	2010	Vert	Bleu	Rouge	Bleu	2010	Vert	Vert
2009	Vert	Vert	Vert	Vert	2009	Bleu	Bleu	Rouge	Bleu	2009	Vert	Vert
2008	Vert	Vert	Vert	Vert	2008	Vert	Bleu	Rouge	Bleu	2008	Vert	Vert
2007	Vert	Bleu	Vert	Vert	2007	Vert	Bleu	Rouge	Bleu	2007	Vert	Vert

Sur cette station située en aval de la zone des travaux de renaturation, l'état écologique et l'état biologique sont bons en 2020. L'état physico-chimique est mauvais, déclassé par les nutriments (NO₃) sur la majorité de la période de suivi.

2.1.8 Qualité piscicole

Les données sont issues du Schéma de développement du loisir pêche du Loir et Cher, de 2014 élaboré par la FDAAPPMA du Loir-et-Cher.

Sur le bassin du Loir, le ruisseau « Ecoute s'il pleut », la Cendrine, le Niclos et le Boulon aval sont classés « conformes » pour la truite.

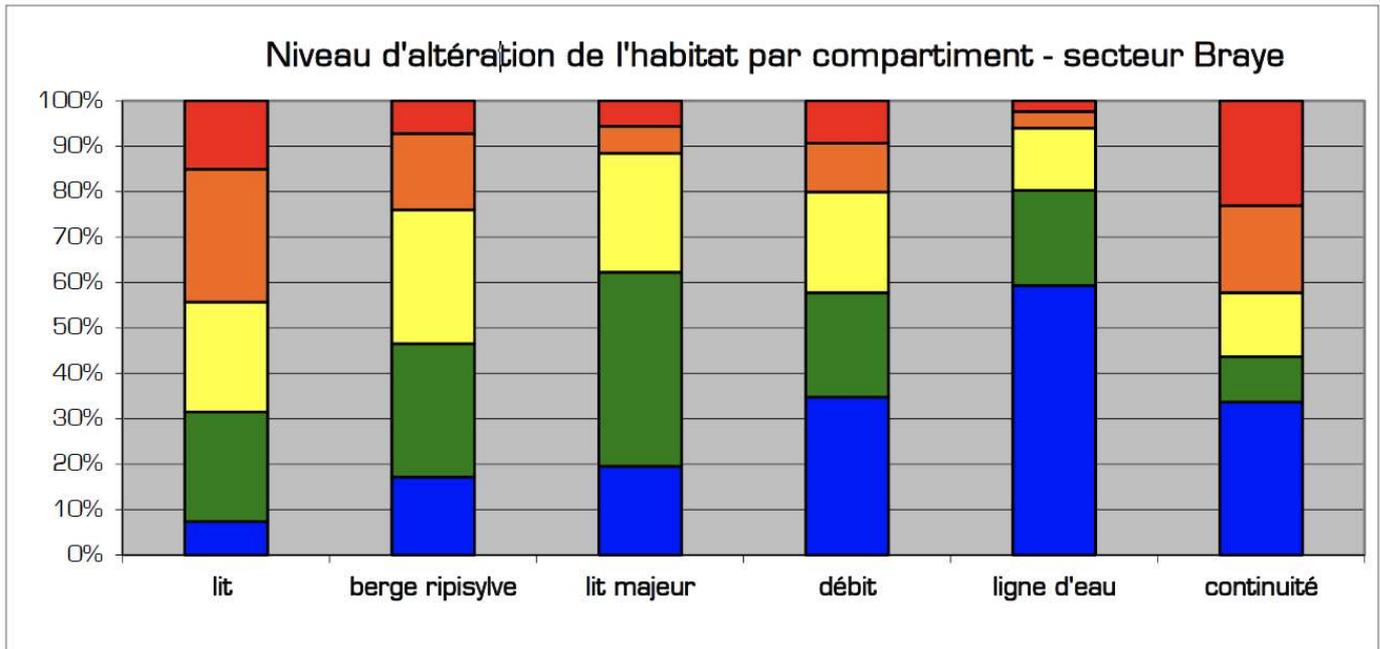
En termes de qualité fonctionnelle du milieu, le Gratteloup, le Réveillon, la Houzée, le Ruisseau de Courtiras, le Boulon amont et la Brisse sont « dégradés » pour cette même espèce.

A l'échelle du département l'axe Loir, dont l'espèce repère est le brochet, est qualifié de « perturbé ».

2.2 DIAGNOSTIC THEMATIQUE GLOBAL

2.2.1 La Braye et ses affluents

Le graphique suivant présente la synthèse des altérations de la Braye et ses affluents.



Le graphique montre que le lit mineur et la continuité sont les compartiments les plus altérés.

Les travaux de remembrement et de rectification du lit ont altéré la diversité des habitats et la fonctionnalité du milieu avec une banalisation des écoulements et un colmatage des substrats.

L'altération du lit et des berges résulte des travaux hydrauliques, ayant banalisé les habitats de berge, ainsi que le piétinement bovin et l'absence de ripisylve sur les têtes de bassin.

La continuité écologique est mauvaise sur la grande majorité des ouvrages. Une actualisation du taux d'étagement a été réalisée suite à l'effacement d'un ouvrage à Savigny-sur-Braye. La suppression de l'ouvrage a fait baisser la valeur du taux d'étagement tout en conservant la qualité globale moyenne sur la masse d'eau.

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Taux étagement CT	Nouveau Taux étagement 2022
FRGR0498b	La Braye et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	Braye 3 aval Grenne	39,1	36,9

Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur la Braye.

Le taux de ripisylve moyen sur la Braye varie de 30 à 60% avec des taux plus faibles sur les têtes de bassin agricoles des affluents.

Le taux d'ouvrages est assez faible sur le cours de la Braye par rapport à certains affluents comme la Gravelle ou le ruisseau de Vaux où il est important.

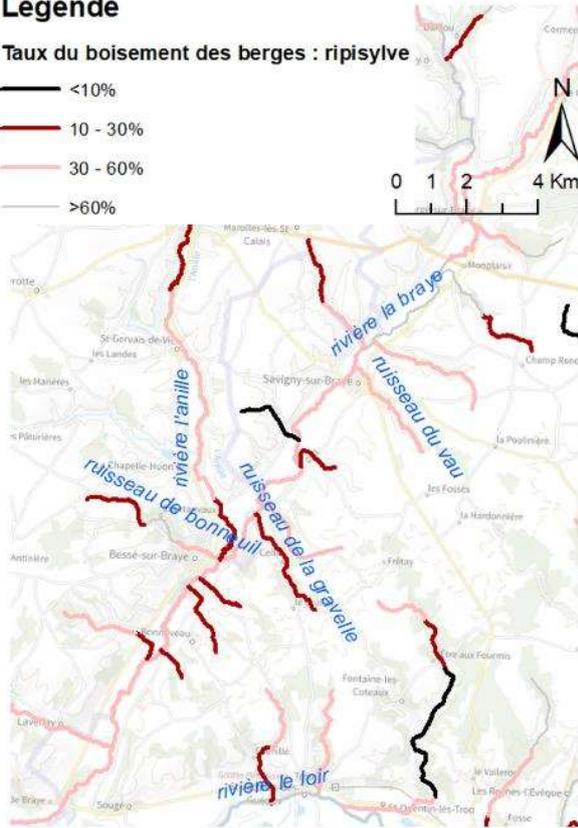
Le taux de présence de plans d'eau en lit mineur est nul à faible sur le cours de la Braye.

Le taux de rectitude montre les altérations principales du lit qui sont importantes sur les affluents par rapport au cours principal de la Braye en raison des remembrements sur le bassin versant agricole.

Légende

Taux du boisement des berges : ripisylve

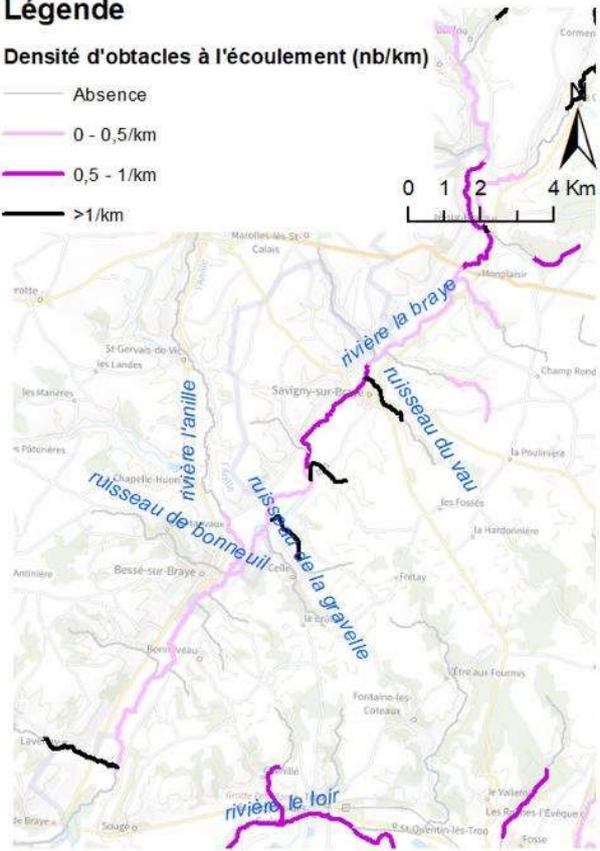
- <10%
- 10 - 30%
- 30 - 60%
- >60%



Légende

Densité d'obstacles à l'écoulement (nb/km)

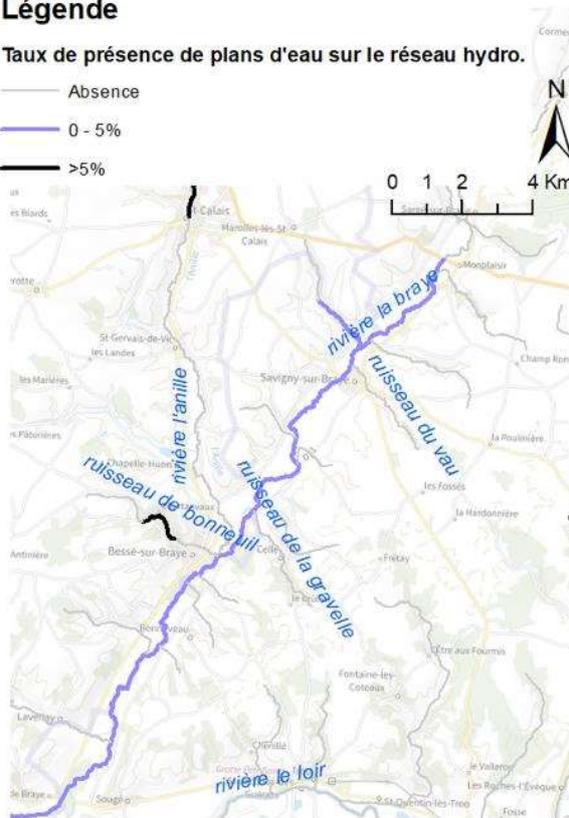
- Absence
- 0 - 0,5/km
- 0,5 - 1/km
- >1/km



Légende

Taux de présence de plans d'eau sur le réseau hydro.

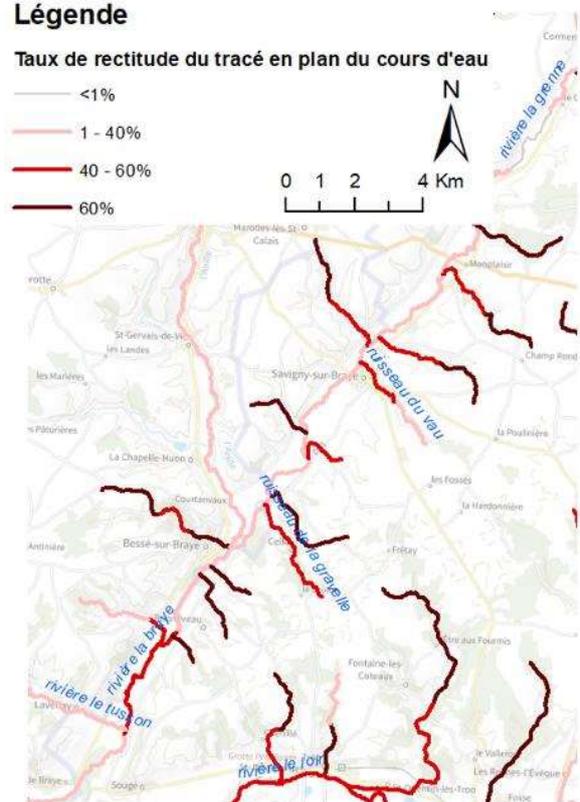
- Absence
- 0 - 5%
- >5%



Légende

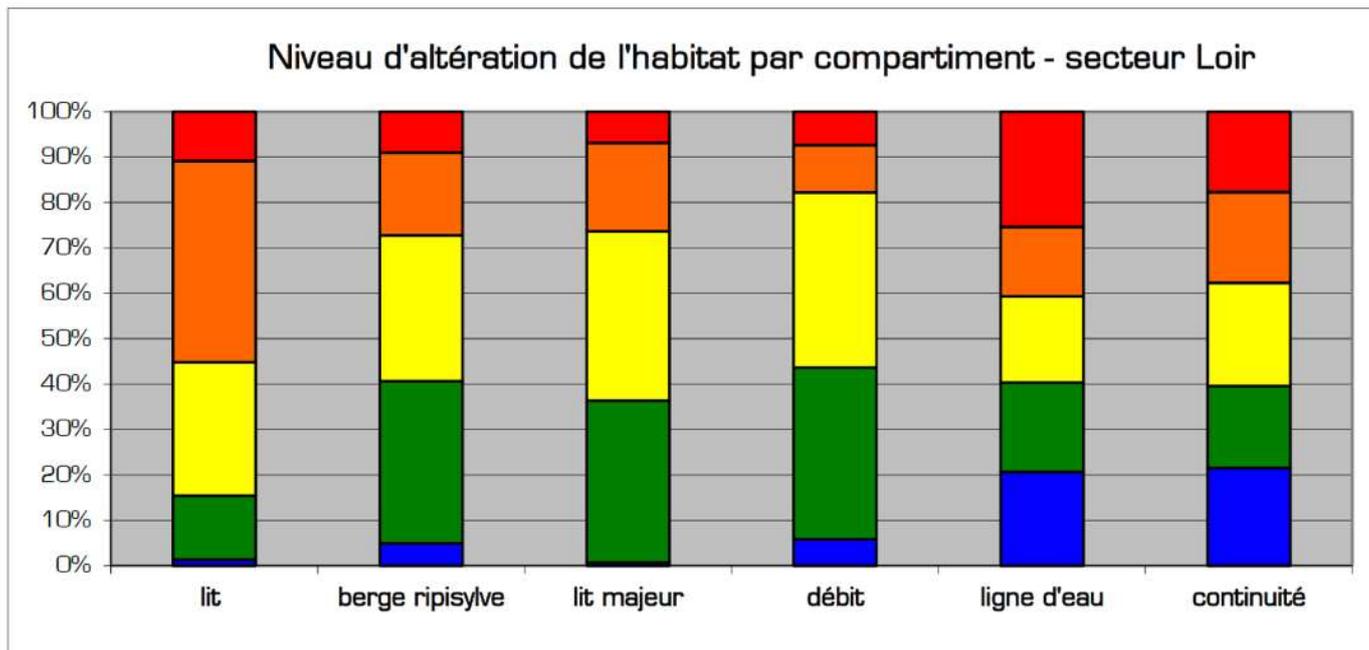
Taux de rectitude du tracé en plan du cours d'eau

- <1%
- 1 - 40%
- 40 - 60%
- 60%



2.2.2 Le Loir

Le graphique suivant présente la synthèse des altérations du Loir.



Le graphique montre que la majorité des compartiments sont altérés sur le cours du Loir et plus particulièrement le lit en raison du cloisonnement important du cours d'eau par les moulins qui ont uniformisé les habitats et accentué le colmatage.

Les compartiments berge et ripisylve sont également altérés en raison de l'urbanisation importante et de l'aménagement artificiel des berges dans la traversée de Vendôme et au niveau des parcelles privées où des pontons pour la pêche ont été installés.

La continuité écologique est mauvaise sur la grande majorité des ouvrages du Loir ce qui a un impact négatif sur la ligne d'eau également. Une actualisation du taux d'étagement a été réalisée suite à l'effacement des ouvrages du moulin de Prazay et du moulin de Saint Jean. La suppression des ouvrages a fait baisser les taux d'étagement. Il n'y a que sur la masse d'eau du Loir en aval de Vendôme où l'effacement a amélioré la classe de qualité du taux d'étagement qui est passée de mauvaise à médiocre.

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Taux étagement CT	Nouveau Taux étagement 2022
FRGR0492a	Le Loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3 médian Conie Vendôme	94,2	94
FRGR0492b	Le Loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Braye	Loir 4 médian Vendôme Braye	80,9	68,3

Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur le Loir amont Vendôme.

Le taux d'ouvrages sur cette portion du Loir est faible.

Il n'y a pas de plan d'eau sur le réseau hydrographique comme en témoigne le taux de présence nul.

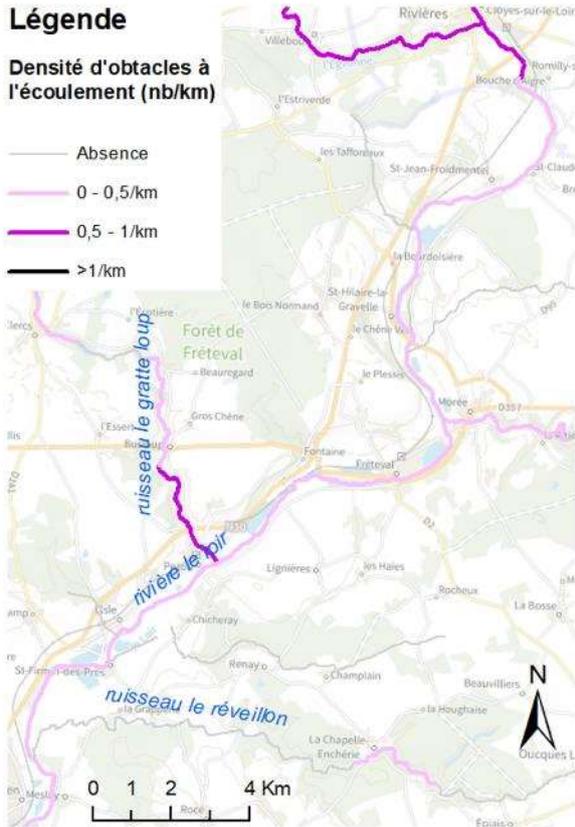
Le taux de rectitude montre les altérations principalement entre Saint Firmin des Prés et Morée où le taux de rectitude varie de 40 à 60%.

Le taux de surlargeurs varie de 100 à 150%.

Légende

Densité d'obstacles à l'écoulement (nb/km)

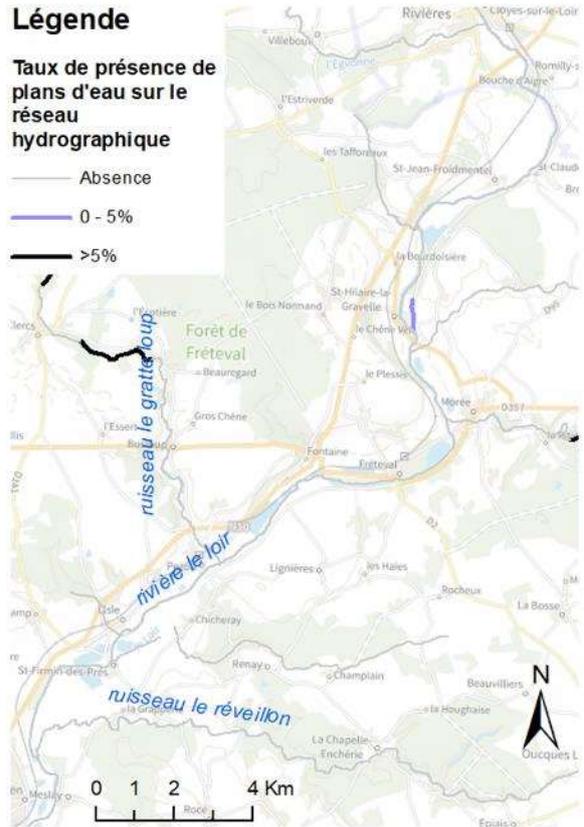
- Absence
- 0 - 0,5/km
- 0,5 - 1/km
- >1/km



Légende

Taux de présence de plans d'eau sur le réseau hydrographique

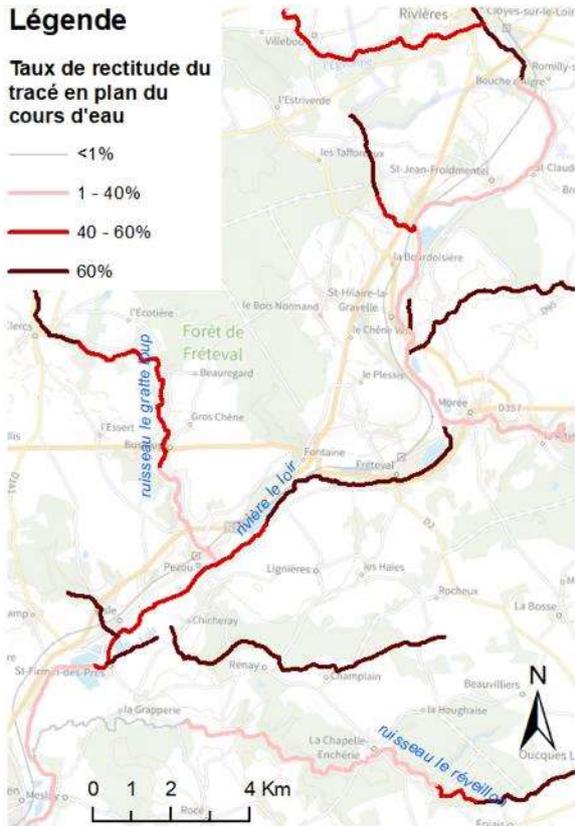
- Absence
- 0 - 5%
- >5%



Légende

Taux de rectitude du tracé en plan du cours d'eau

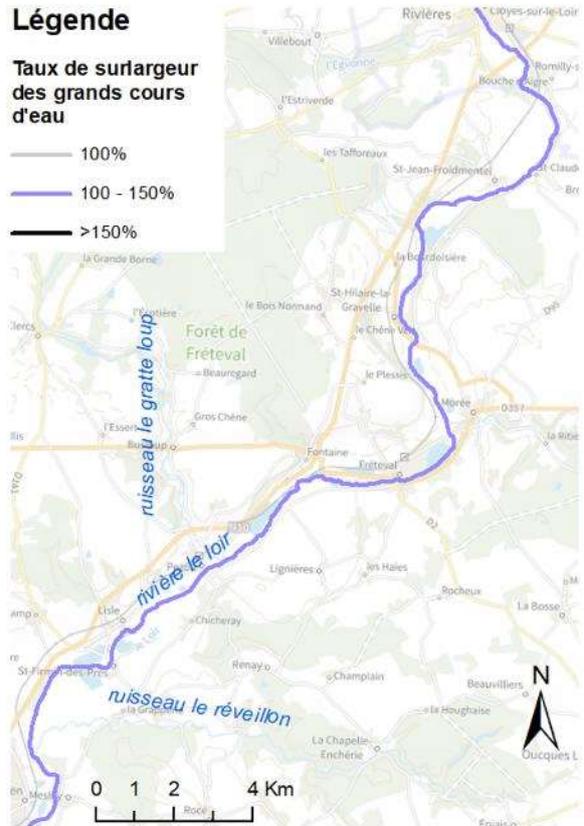
- <1%
- 1 - 40%
- 40 - 60%
- 60%



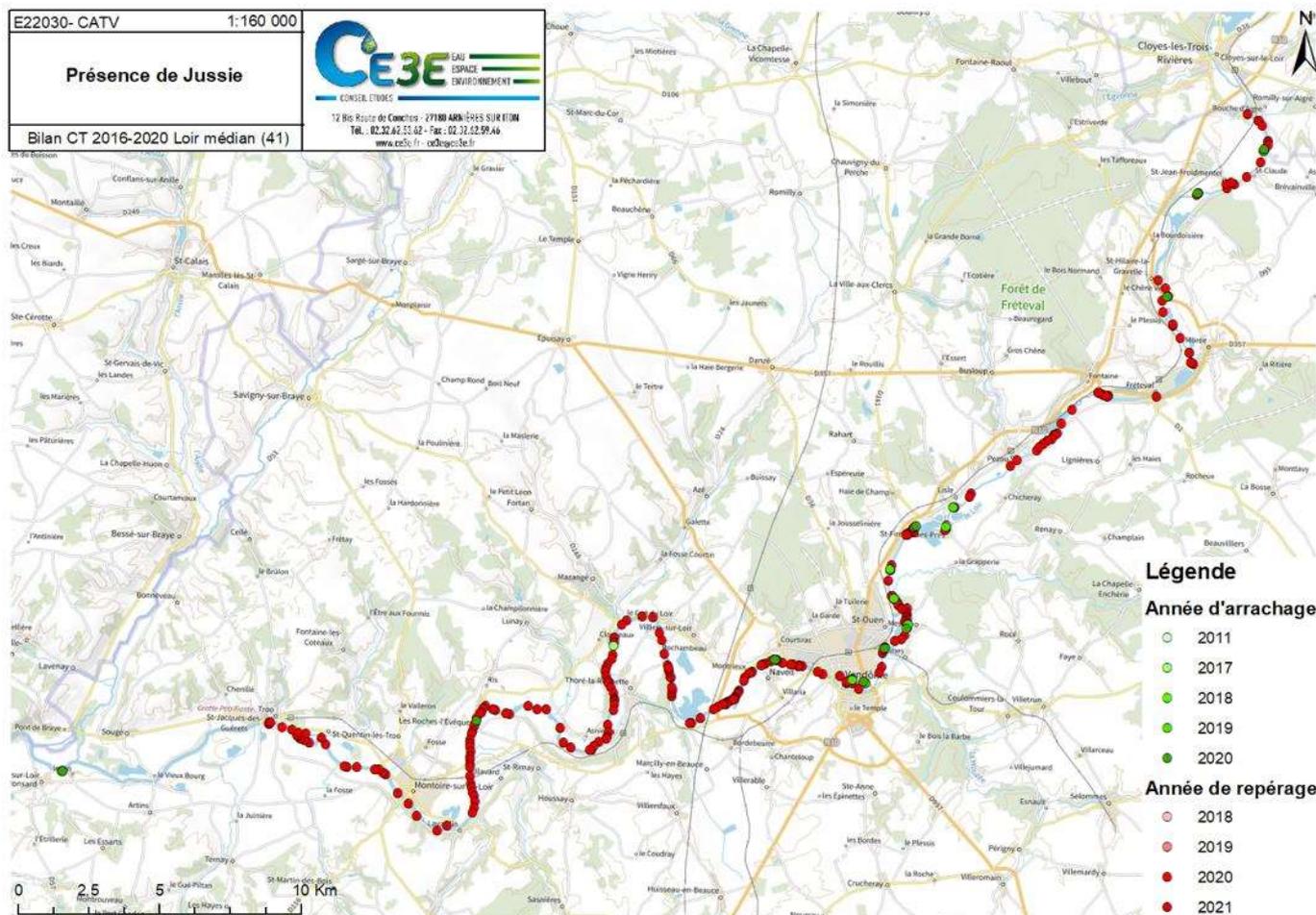
Légende

Taux de surlargeur des grands cours d'eau

- 100%
- 100 - 150%
- >150%



La carte suivante montre le diagnostic sur la Jussie.



Cette carte montre que la Jussie est une réelle problématique sur tout le cours du Loir malgré des campagnes d'arrachage souvent fastidieuses. L'espèce est bien implantée.

Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur le Loir en aval de Vendôme.

Le taux de ripisylve sur le cours du Loir est supérieur à 60% traduisant la présence quasi continue de la végétation rivulaire.

Le taux d'ouvrages sur cette portion du Loir est modéré essentiellement au niveau de Vendôme et en aval de Montoire-sur-le-Loir.

Le taux de rectitude montre les altérations importantes sur le cours d'eau, notamment au niveau du secteur de Vendôme jusqu'à Villiers-sur-Loir et en aval de Villavard. Ce taux de rectitude varie de 40 à plus de 60%.

Le taux de surlargeurs varie de 100 à 150%.

Légende

Taux de boisement
des berges :
ripisylve

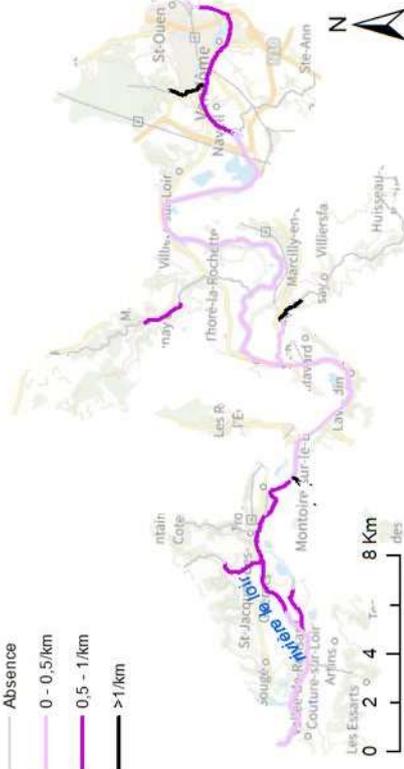
- <10%
- 10 - 30%
- 30 - 60%
- >60%



Légende

Densité d'obstacles à
l'écoulement (nb/km)

- Absence
- 0 - 0,5/km
- 0,5 - 1/km
- >1/km



Légende

Taux de rectitude du
tracé en plan du
cours d'eau

- <1%
- 1 - 40%
- 40 - 60%
- 60%



Légende

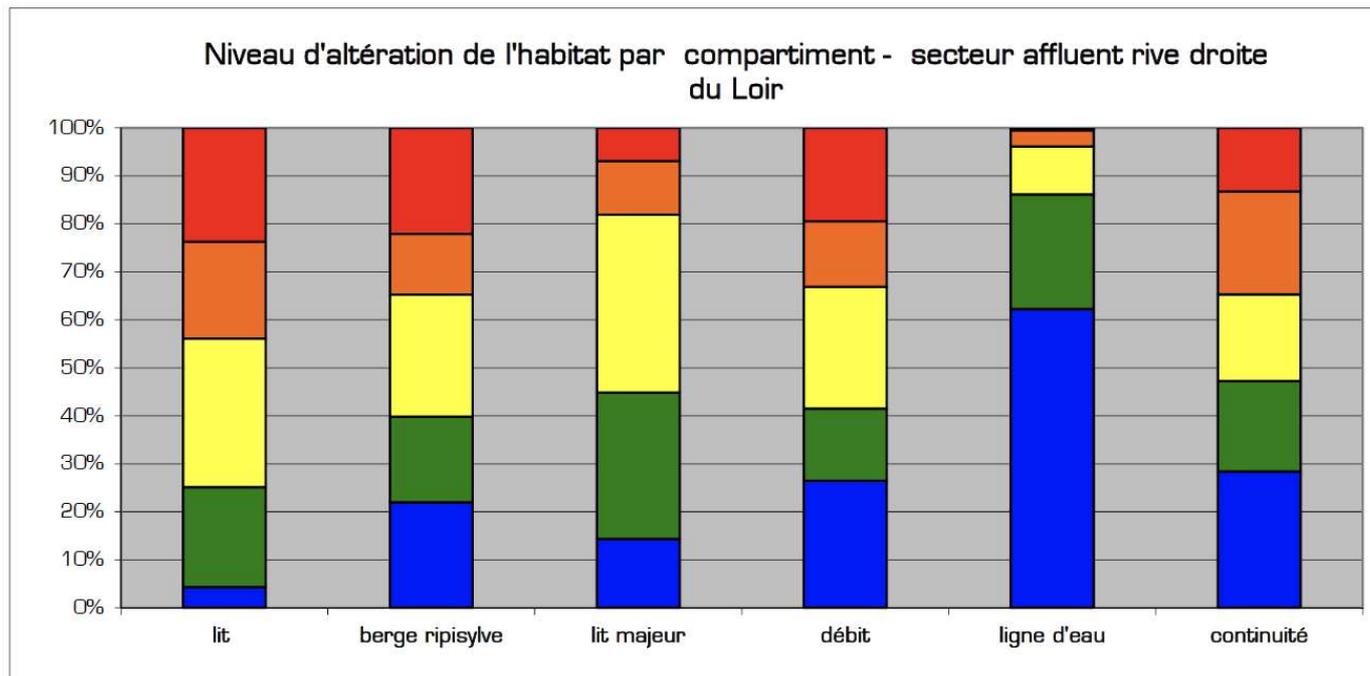
Taux de surfargeur
des grands cours
d'eau

- 100%
- 100 - 150%
- >150%



2.2.3 Les affluents rive droite du Loir (Gratte Loup, Boulon, Fargot, Grand Ri et Egvonne)

Le graphique suivant présente la synthèse des altérations des affluents rive droite du Loir.



Le graphique montre que le compartiment le plus altéré sur les affluents est le lit en raison de rectification liées au remembrement et des pratiques agricoles, notamment sur le Boulon, le Gratte Loup et l'Egvonne.

Les compartiments berge et ripisylve sont également altérés en raison de la nature agricole des bassins versants et de leur gestion (absence de ripisylve, recalibrages, ...)

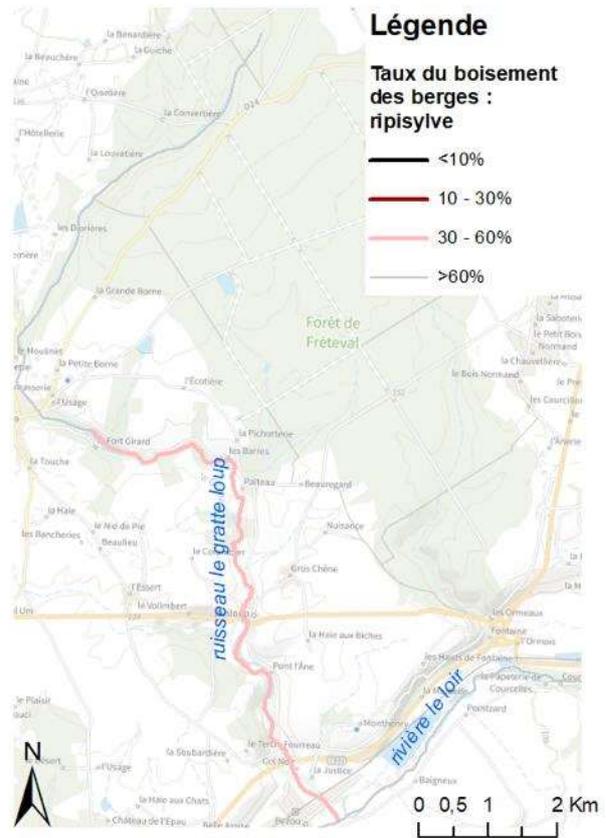
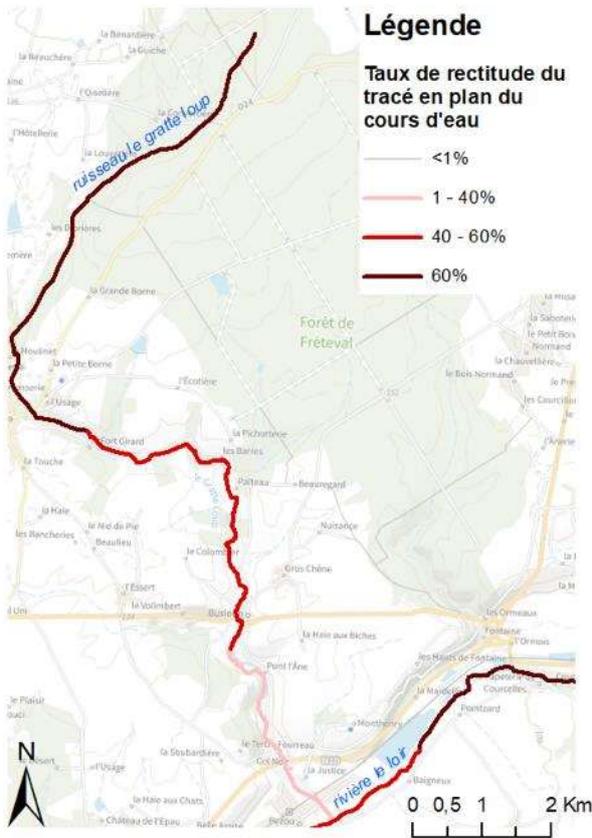
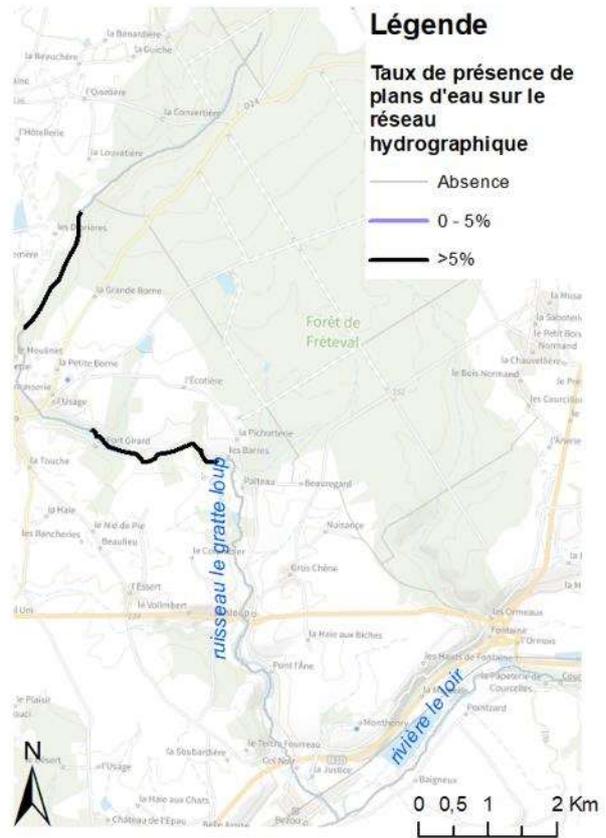
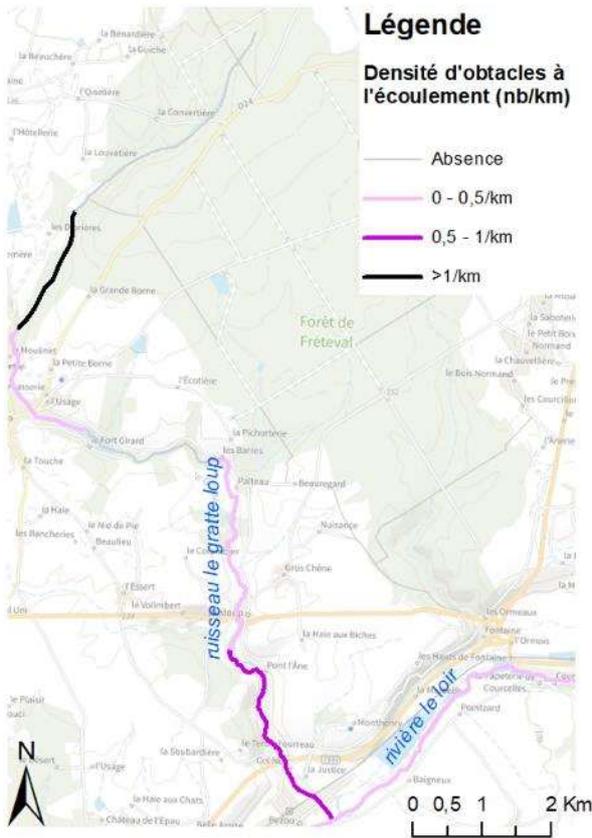
La continuité écologique est mauvaise sur une grande majorité des ouvrages présents avec notamment la présence du plan d'eau de Fort Girard et Les Diorières qui sont au fil de l'eau sur le Gratte Loup. Une actualisation du taux d'étagement a été réalisée suite à l'arasement d'ouvrages sur le Gratte Loup (cf. tableau suivant). La suppression d'ouvrages a fait baisser les taux d'étagement sur le Gratte loup sans changement de classe de qualité. Les taux d'étagement sont cependant bons à très bons sur ces cours d'eau.

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Taux étagement CT	Nouveau Taux étagement 2022
FRGR1178	Le Gratte-loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Gratte loup	16,5	16,09
FRGR04978	Le Boulon depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Boulon	14,1	14,1
FRGR1233	L'Egvonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Egvonne	11,5	11,5

Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur le Gratte Loup.

Le taux d'ouvrages est relativement faible sur le cours du Gratte Loup, notamment en raison de la réalisation des travaux de restauration de la continuité au niveau de La-Ville-aux-Clercs.

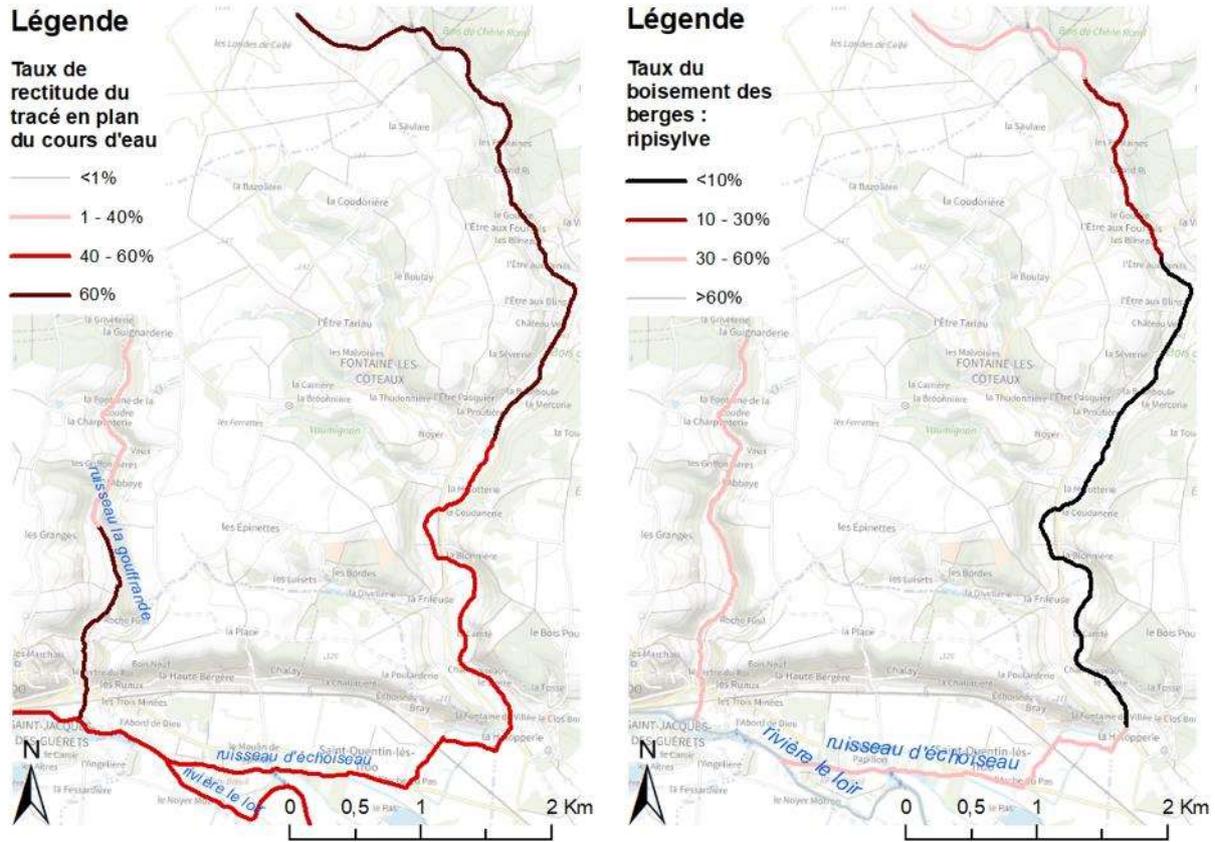
Le taux de présence de plans d'eau en lit mineur reste modéré, notamment au niveau de La-Ville-aux-Clercs, de Fort Girard et des Diorières en particulier.



Le taux de rectitude est modéré à fort sur la majorité du linéaire du cours d'eau en raison des remembrements passés. Ce taux varie de 40 à plus de 60%.

Le taux de ripisylve montre un taux de boisement relativement important, souvent supérieur à 60% en aval de La-Ville-aux-Clercs et de 30 à 60% en amont.

Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur le Grand Ri.



Le taux de rectitude est modéré à fort en raison de l'impact des remembrements sur le cours d'eau. Ce taux varie de 40 à plus de 60%.

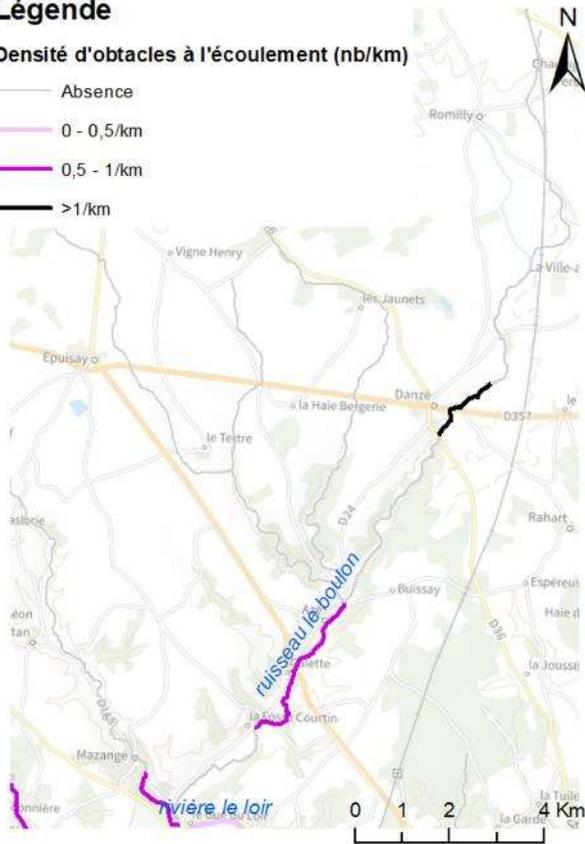
Le taux de ripisylve montre un taux de boisement très faible sur la partie médiane du cours d'eau avec un taux <10%.

Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur le Boulon.

Légende

Densité d'obstacles à l'écoulement (nb/km)

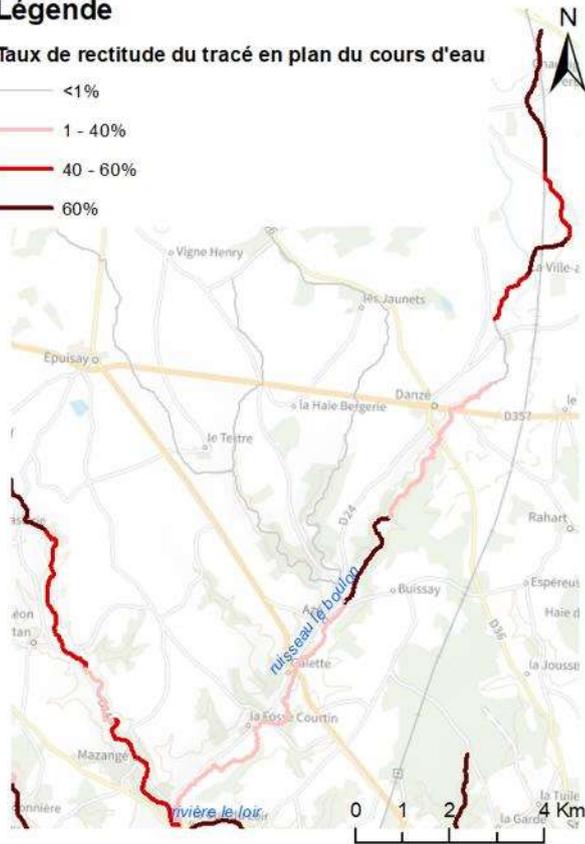
- Absence
- 0 - 0,5/km
- 0,5 - 1/km
- >1/km



Légende

Taux de rectitude du tracé en plan du cours d'eau

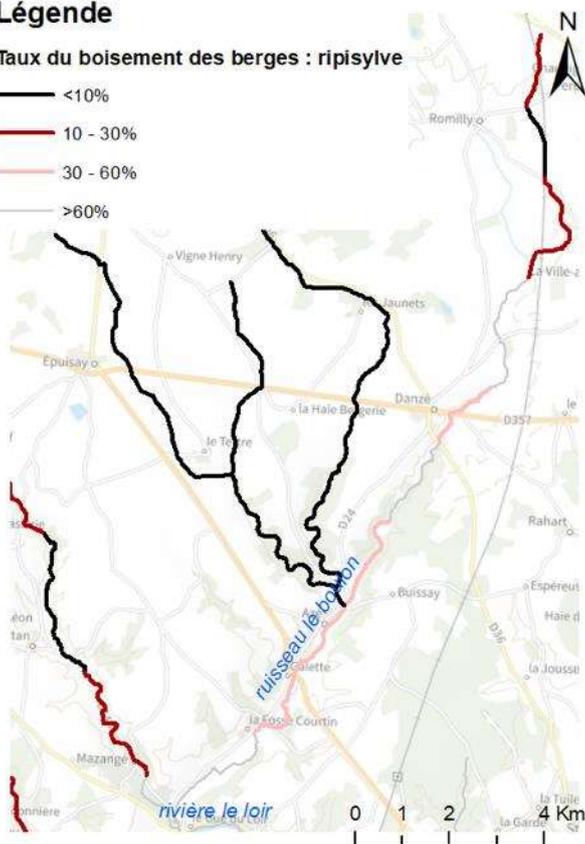
- <1%
- 1 - 40%
- 40 - 60%
- 60%



Légende

Taux du boisement des berges : ripisylve

- <10%
- 10 - 30%
- 30 - 60%
- >60%



Le taux d'ouvrages sur le Boulon était important au niveau de Danzé. Ce taux est maintenant faible compte tenu des travaux de suppression de certains seuils au niveau de Danzé.

Le taux de rectitude important sur la tête de bassin du Boulon traduit le caractère agricole marqué du bassin versant et des recalibrages passés. Ce taux est souvent supérieur à 60%.

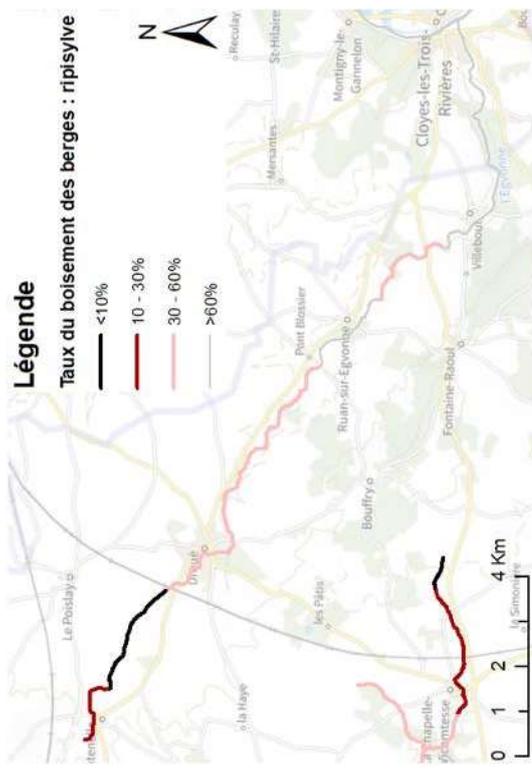
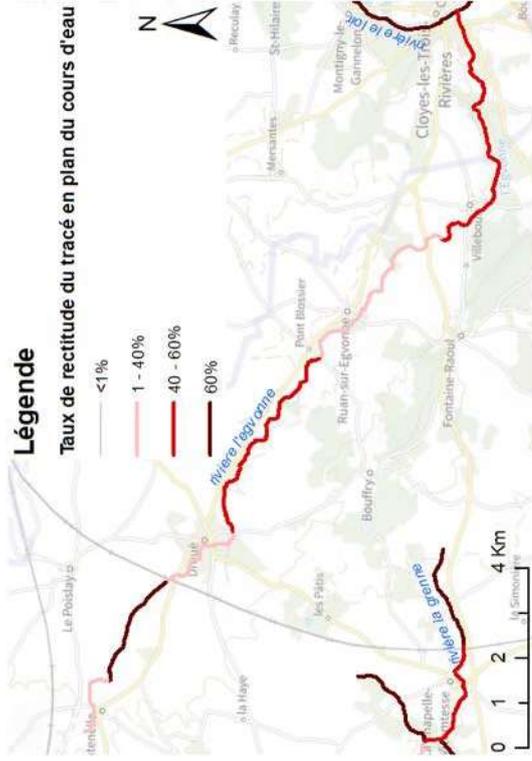
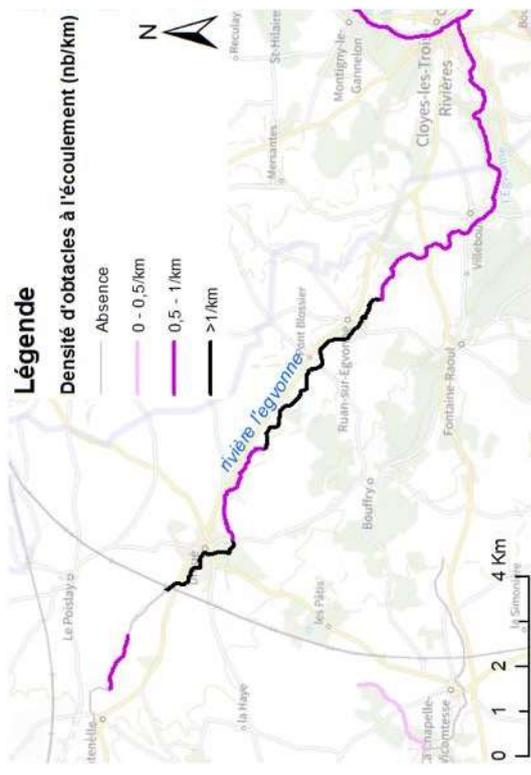
Le taux de ripisylve suit sensiblement le taux de rectitude avec un taux faible sur la tête de bassin où la ripisylve est absente ou peu présente.

Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur l'Eggonne.

Le taux d'ouvrages sur l'Eggonne est important sur le cours d'eau en raison de la présence de nombreux seuils en travers.

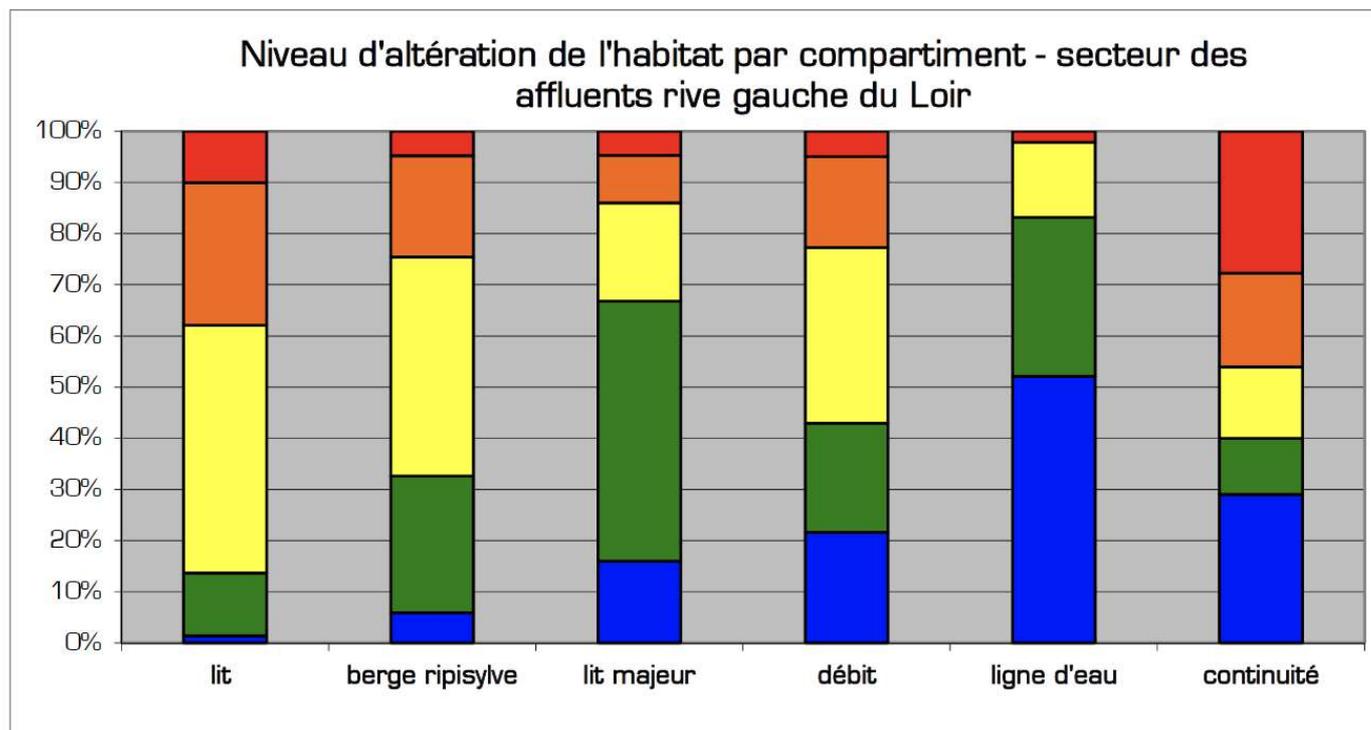
Le taux de rectitude est modéré à fort en raison de l'impact des remembrements sur le cours d'eau.

Le taux de ripisylve montre un taux de boisement très faible sur la tête de bassin agricole en amont de Droué. Le taux devient modéré à important en aval de Droué avec une ripisylve continue.



2.2.4 Les affluents rive gauche du Loir (Brisse, Cendrine, Fontaine de Sasnières, Houzée, Baignon, Langeron, Merdereau, Niclos et Réveillon)

Le graphique suivant présente la synthèse des altérations des affluents rive gauche du Loir affluents.



Le graphique montre que les compartiments les plus altérés sur les affluents rive gauche sont le lit, les berges et la ripisylve ainsi que la continuité.

Le compartiment lit est altéré en raison des remembrements ayant rectifié les cours d'eau et banalisé les habitats en plus des drainages de parcelles agricoles, notamment sur la Houzée, le Baignon et le Réveillon.

Les compartiments berge et ripisylve sont également altérés en raison de la nature agricole des bassins versants et de leur gestion (absence de ripisylve, recalibrages, ...)

La continuité écologique est mauvaise sur une grande majorité des ouvrages présents. Les taux d'étagement ne sont pas modifiés en l'absence de travaux de restauration de la continuité écologique. Ils sont très bons sur le Réveillon avec peu d'ouvrages de forte hauteur de chute par rapport au dénivelé naturel et médiocres sur le Baignon où il y a des ouvrages avec des hauteurs de chutes importantes par rapport au dénivelé naturel.

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Taux étagement CT	Nouveau Taux étagement 2022
FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Réveillon	3,1	3,1
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon	75	75

Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur la Brisse.



Le taux de rectitude est modéré à fort sur la majorité du linéaire du cours d'eau. Le cours d'eau a fait l'objet de remembrements en raison du caractère agricole marqué sur le bassin versant.

Le taux de ripisylve est faible en raison de l'absence de ripisylve sur les secteurs agricoles.

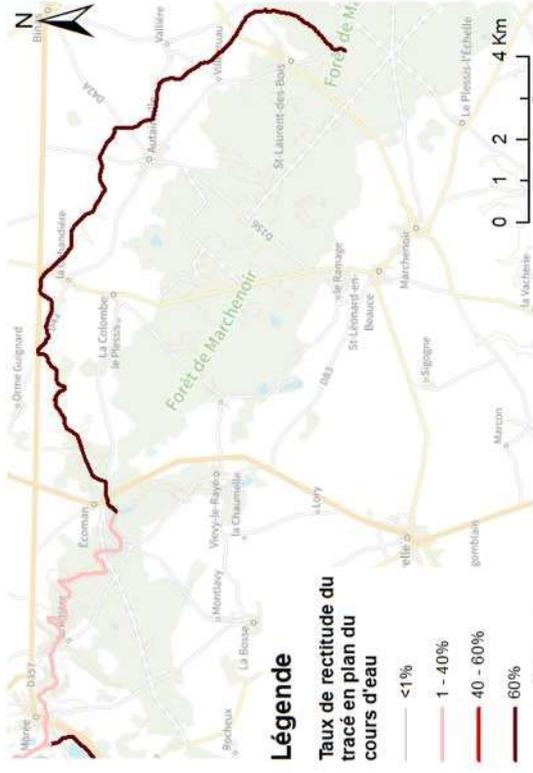
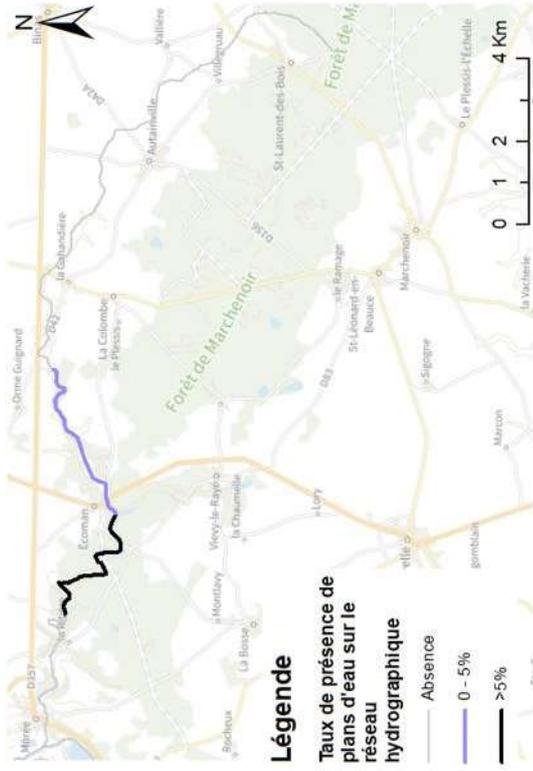
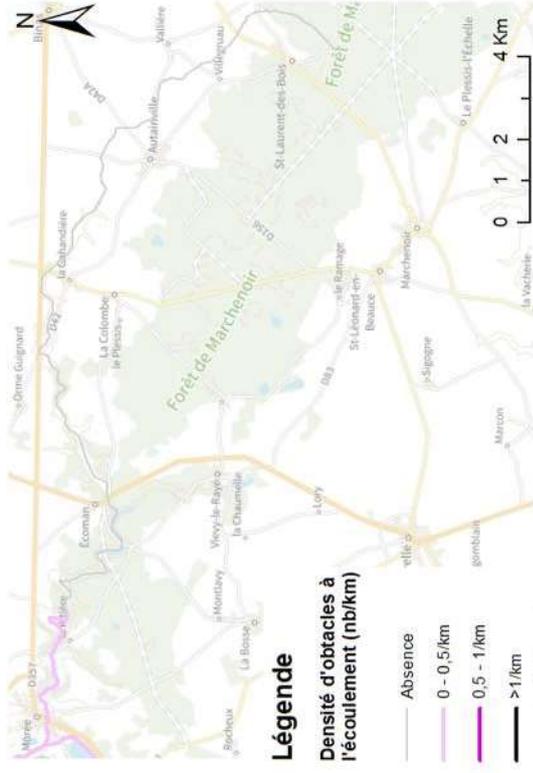
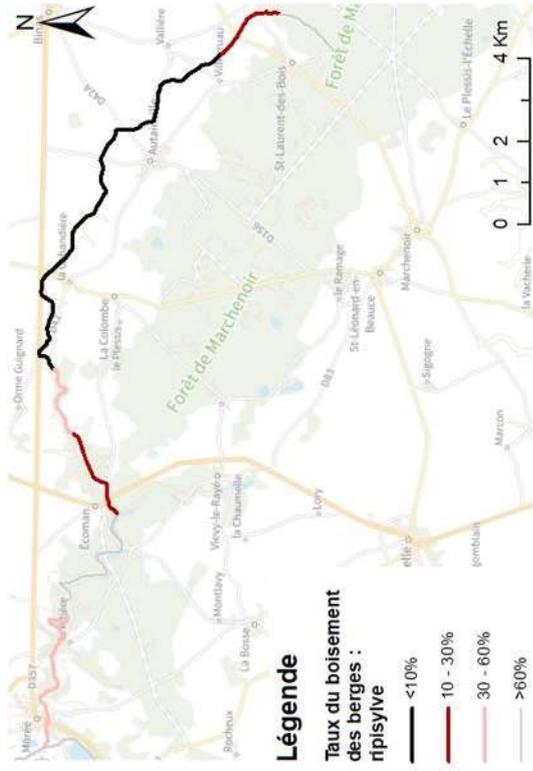
Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur le Baignon.

Le taux de ripisylve est très faible sur le Baignon en raison du contexte agricole marqué, généralement <10%.

Le taux d'ouvrages est également très faible sur la majorité du cours d'eau avec seulement 2 ouvrages majeurs (étang du Ruchet et de la Grille)

Le taux de la présence de plans d'eau en lit mineur est modéré en raison de la présence de plans d'eau (étang de la Grille, du Ruchet notamment au niveau d'Ecoman) engendrant des ruptures d'écoulements.

Le taux de rectitude est également fort en amont d'Ecoman sur la majorité du linéaire, car le cours d'eau a été remembré au niveau des vastes zones agricoles présentes.

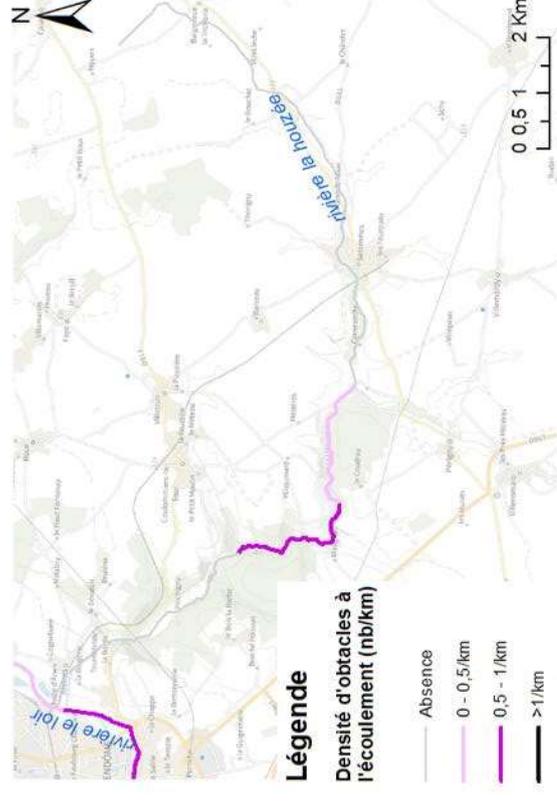
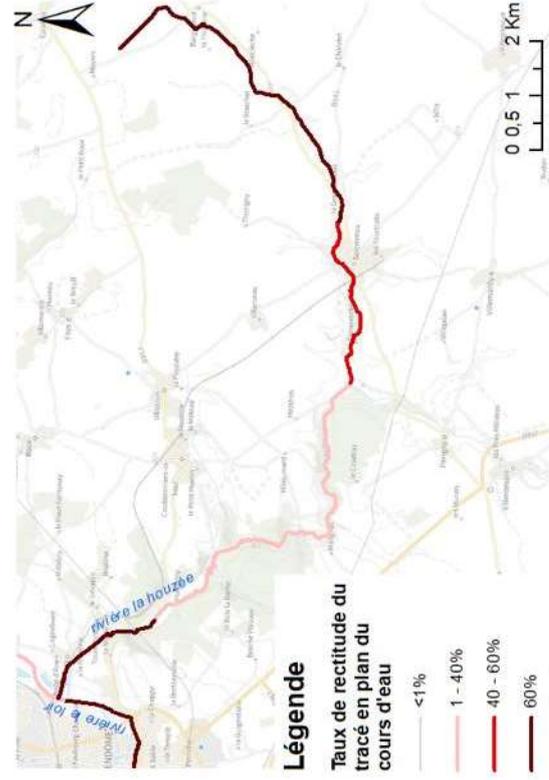
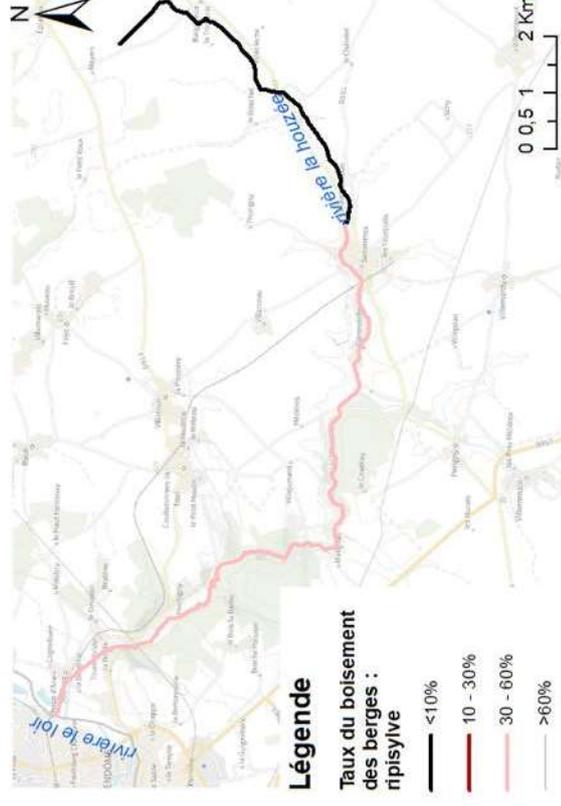


Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur la Houzée.

Le taux de rectitude est modéré à fort sur la majorité du linéaire du cours d'eau. Le lit de la Houzée en amont de Selommes a été modifié suite aux remembrements.

Le taux de ripisylve est faible en amont de Selommes avec absence de ripisylve sur la tête amont du bassin en zone agricole.

Le taux de présence des ouvrages montre l'absence d'ouvrage en amont et en aval du cours d'eau, excepté localement au niveau de Coulommiers-la-Tour où ce taux est faible à modéré avec la présence de plusieurs moulins (Esnault, Malignas, Moulineuf).

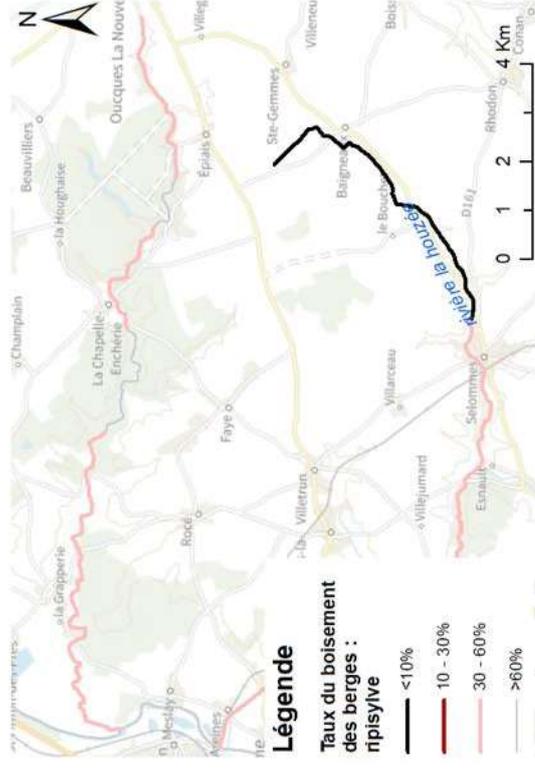
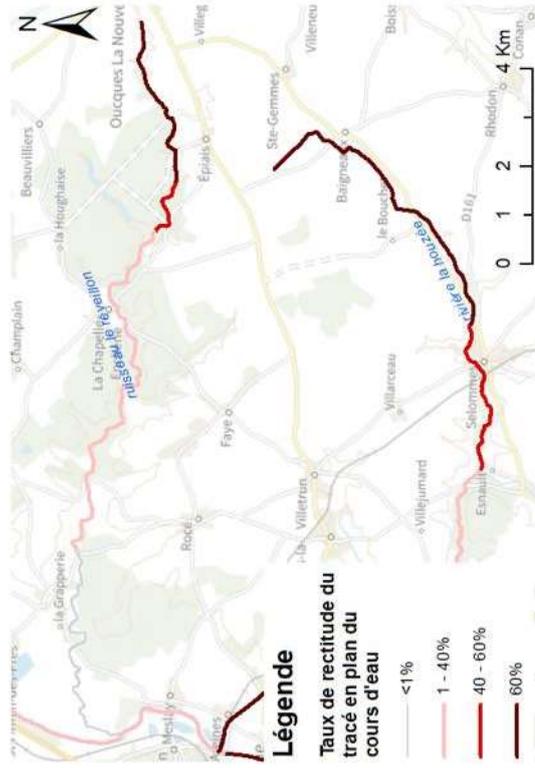
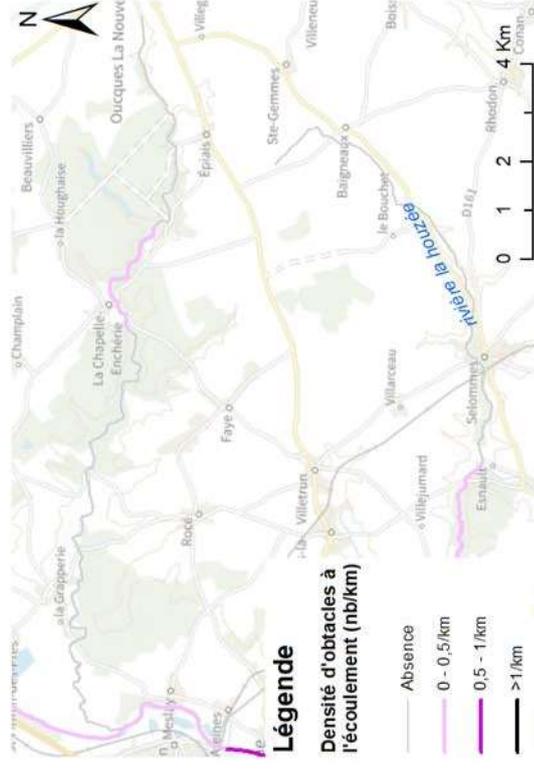


Les cartographies suivantes présentent le traitement des données du SYRAH sur le Réveillon.

Le taux de présence des ouvrages montre la présence locale d'ouvrages en amont de La Chapelle-Enchérie qui est un facteur de dégradation de la rivière. Trois ouvrages d'étangs sont présents sur les affluents.

Le taux de rectitude est assez faible excepté sur la partie amont du bassin au niveau des parcelles agricoles. Les travaux de restauration hydromorphologique au niveau des bassins d'épuration ont permis de méandrer très localement sur un faible linéaire le cours d'eau.

Le taux de ripisylve est modéré et assez homogène sur l'ensemble du cours d'eau où la ripisylve est bien implantée.



CHAPITRE 3 - PROGRAMME D' ACTIONS

3.1 COHERENCE HYDROGRAPHIQUE DE L'UNITE D'INTERVENTION

L'étude préalable au CT Loir médian et affluents 2023-2028 a porté sur la majorité des cours d'eau du territoire Loir médian.

Les objectifs globaux recherchés sont :

- La restauration de la continuité écologique.
- La renaturation des cours d'eau pour restaurer les fonctionnalités des habitats aquatiques et humides
- La restauration de la ripisylve permettant d'avoir une meilleure diversité possible de la végétation rivulaire avec des essences diversifiées en strates et en classes d'âges.
- La diversification des habitats aquatiques en gérant de manière raisonnée les embâcles présents.
- L'amélioration des connaissances sur les zones humides
- L'information et la sensibilisation.

3.2 GOUVERNANCE

La Gouvernance dans le cadre du CT Loir médian 2023-2028 sera assurée en grande partie sous maîtrise d'ouvrage de la CATV.

Elle n'est cependant pas compétente sur l'ensemble du territoire du CT :

- sur l'Egvyonne qui est en partie sur 2 départements et 2 entités GEMAPI
- sur la Braye aval où elle n'intervient qu'en rive gauche.

Sur ces secteurs, la gouvernance sera assurée par la Communauté de Communes compétente.

La maîtrise d'ouvrage sur le volet milieux aquatiques est assurée à travers une convention de gestion de service unifié GEMAPI signée entre les 5 EPCI du territoire.

La cartographie suivante présente la gouvernance sur le territoire.

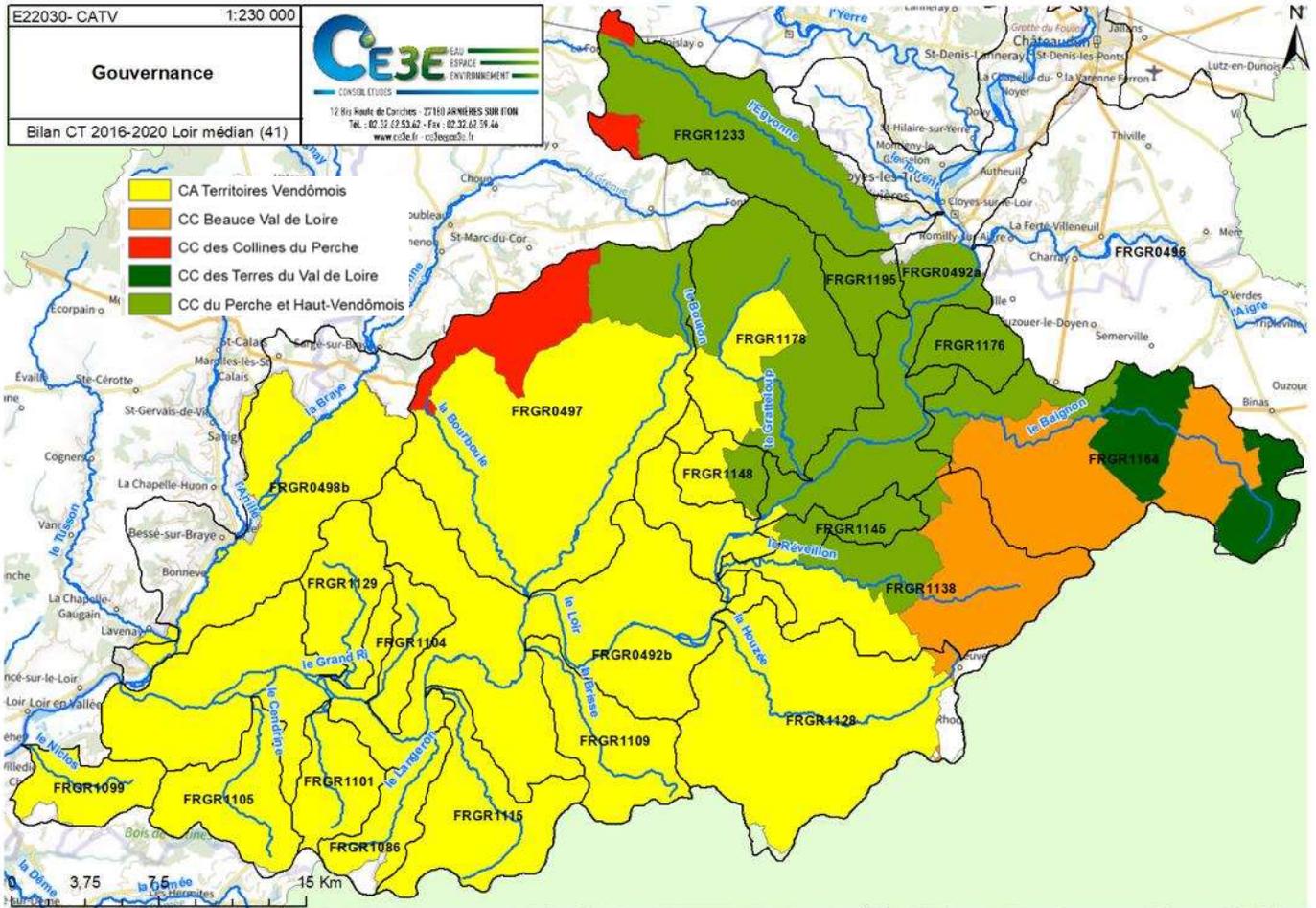


Figure 9 : Gouvernance (CE3E)

3.3 PRESENTATION DE LA STRATEGIE

3.3.1 Définition des enjeux

Les enjeux ont été définis sur la base des enjeux et des objectifs du SDAGE Loire Bretagne, du SAGE Loir et du SAGE Nappe de la Beauce.

Ils ont été validés en concertation entre le maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers lors d'une réunion technique.

Quatre enjeux prioritaires ont été identifiés sur le territoire :

- L'enjeu E1 : **restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides**
- L'enjeu E2 : **améliorer la qualité des eaux**
- L'enjeu E3 : **améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau**
- L'enjeu E4 : **instaurer une gouvernance et une communication efficace**

3.3.1.1 Enjeu E1 : restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

Cet enjeu est fortement influencé par l'hydromorphologie de la rivière. Il est en adéquation avec l'enjeu DCE de restauration de la continuité écologique et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et des zones humides. Pour satisfaire cet enjeu, il est impératif de restaurer la qualité physique, biologique et paysagère des milieux aquatiques.

Cet enjeu est reflété par les potentialités écologiques des habitats aquatiques du cours d'eau et la qualité des eaux avec l'amélioration des fonctions épuratoires ainsi que l'accomplissement des cycles biologiques des espèces végétales et animales.

La mise en place d'une étude globale sur les zones humides globale permettra de définir des actions pour restaurer la fonctionnalité des milieux humides.

3.3.1.2 Enjeu E2 : améliorer la qualité des eaux

Cet enjeu est étroitement lié aux activités agricoles et non agricoles sur le bassin versant et à l'usage des produits phytosanitaires et des composés azotés et phosphatés.

Une connaissance affinée sur les pratiques agricoles est à acquérir avant de pouvoir élaborer une stratégie de territoire sur ce volet pollutions diffuses.

3.3.1.3 Enjeu E3 : améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

Cet enjeu est fortement dépendant des usages présents sur le bassin versant et notamment les usages agricoles (irrigation, drainage,) et les usages pour l'eau potable (prélèvements) ainsi que la gestion des eaux pluviales. Il concerne des masses d'eau sensibles aux assècs en période d'étiage, accentués par les pressions anthropiques et notamment les prélèvements.

Le scénario lié au changement climatique montre une évolution hydrologique vers la réduction globale des débits des cours d'eau avec des épisodes extrêmes allant de périodes d'étiage plus fort à des phénomènes de crues plus importantes.

La préservation du fonctionnement naturel des écosystèmes, la non-dégradation de la qualité et de la quantité de l'eau, la restauration des zones humides, la restauration de la morphologie, le maintien des ripisylves, sont autant d'actions permettant d'agir sur ces phénomènes pour contrer les impacts du changement climatique.

3.3.1.4 Enjeu E4 : instaurer une gouvernance et une communication efficaces

Cet enjeu est lié la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions et à la communication réalisée auprès des acteurs locaux et du public.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travaux la CATV sera le maître d'ouvrage principal de l'ensemble du programme.

Les enjeux liés à la qualité de l'eau et la gestion quantitative de la ressource dépassent le domaine de compétence de la CATV. Une gouvernance collective est donc à instaurer sur ces 2 volets.

Cet enjeu concerne également la définition de la stratégie de communication au travers d'outils de communication pertinents et la mise en place d'un animateur de bassin pour faire le lien entre les acteurs locaux et le monde agricole (à valider par les élus).

Le tableau n°1 page suivante rappelle l'état des masses d'eau 2019 et les objectifs d'atteinte du bon état.

L'état des lieux de 2019 identifie **11 masses d'eau en état moins que bon et 6 masses d'eau en bon état.**

Ainsi, sur les 17 masses d'eau du bassin versant du Loir Médian :

- 12 sont en risque vis-à-vis des pesticides (herbicides),
- 8 sont en risque vis-à-vis des nitrates,
- 8 sont en risque vis-à-vis de la continuité,
- 6 sont en risque vis-à-vis de la morphologie,
- 3 sont en risque vis-à-vis de l'hydrologie,
- 3 sont en risque vis-à-vis des macro-polluants.

A partir de l'analyse du diagnostic des masses d'eau et de la concertation avec les acteurs, **les enjeux** ont été fixés sur les différentes masses d'eau :

- 8 masses d'eau concernées par l'enjeu d'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux humides
- 13 masses d'eau concernées par l'enjeu amélioration de la qualité des eaux
- 3 masses d'eau concernées par l'enjeu amélioration de la gestion de la ressource en eau

La stratégie mise en place par la CATV découle directement de l'état des lieux 2019 des masses d'eau du SDAGE Loire Bretagne.

L'objectif 1 correspond aux masse d'eau en bon état depuis 2021.

Les objectifs 2a et 2b sont les masses d'eau dont l'échéance d'atteinte du bon état est 2027.

L'objectif 3aOMS est un objectif moins strict défini sur les masses d'eau dont l'objectif 2027 est difficilement atteignable en raison de coût disproportionnés pour atteindre l'objectif.

Tableau 1 : Etat des masses d'eau 2019 (Etat des lieux 2019 du SDAGE AELB)

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Etat écolo 2017 validé	Macro polluants	Nitrates	Pesticides	Morpho	Obstacles	Hydrologie	Objectif
FRGR1178	Le Gratte-loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Gratte loup	3	Pas de risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	2b - bon état 2027
FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Réveillon	3	Risque	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	3a - OMS 2027
FRGR0492a	Le Loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3 médian Conie Vendôme	3	Pas de risque	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	3a - OMS 2027
FRGR0492b	Le Loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Braye	Loir 4 médian Vendôme Braye	3	Pas de risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	2a - bon état 2027
FRGR0498b	La Braye et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	Braye 3 aval Grenne	3	Pas de risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	2a - bon état 2027
FRGR1099	Le Niclos et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Niclos	2	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2021
FRGR1233	L'Egvyonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Egvyonne	5	Risque	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	3a - OMS 2027
FRGR1101	Le Merdreau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Merdreau	2	Pas de risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Risque	1 - bon état 2021
FRGR1104	Le Fargot et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Fargot	2	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2021
FRGR1115	La Fontaine de Sasnières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Fontaine de Sasnières	2	Pas de risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2021
FRGR1129	Le Grand Ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Grand ri	3	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Risque	3a - OMS 2027
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon	3	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Risque	3a - OMS 2027

La carte page suivante présente la localisation cartographique des enjeux et objectifs par masse d'eau ainsi que la priorisation par masse d'eau.



E22030 - CATV
1:235 000
Enjeux et objectifs par masse d'eau - Priorisation
Bilan CT 2016-2020 Loir médian (41)

L'Égonne		Le Boulon	
FRGR1233	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides	FRGR0497	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides
RCE 2	Améliorer la qualité des eaux	RCE 2	Améliorer la qualité des eaux
MORPHO 1	Restaurer la continuité écologique, Restaurer la morphologie	MORPHO 3	Restaurer la continuité écologique, Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles		Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau

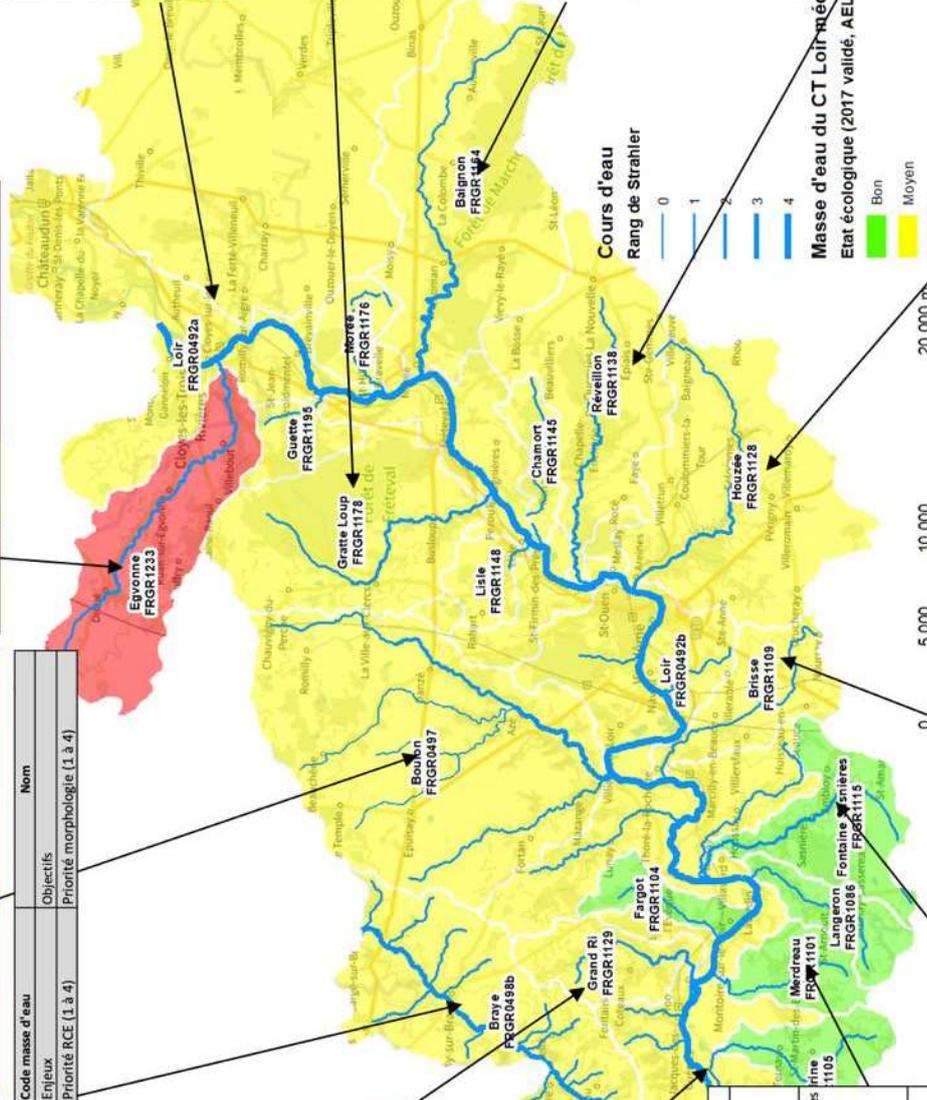
Code masse d'eau	Nom
Enjeux	Objectifs
Priorité RCE (1 à 4)	Priorité morphologie (1 à 4)

La Braye		Le Grand RI	
FRGR0498b	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides	FRGR1129	Restaurer la morphologie
RCE 3	Améliorer la qualité des eaux		Préserver et protéger la biodiversité
MORPHO 3	Restaurer la continuité écologique, Se réappropriier et accéder aux milieux aquatiques		Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau		Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles		Améliorer les connaissances sur les prélèvements et le fonctionnement des nappes
	Diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource		Diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource

Le Loir aval	
FRGR0492b	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides
RCE 3	Améliorer la qualité des eaux
MORPHO 3	Restaurer la continuité écologique, Se réappropriier et accéder aux milieux aquatiques
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau

Le Mardreau	
FRGR1164	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides
RCE 4	Améliorer la qualité des eaux
MORPHO 4	Restaurer la continuité écologique, Restaurer la morphologie
	Préserver et protéger la biodiversité
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau
	Améliorer les connaissances sur les prélèvements et le fonctionnement des nappes
	Diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource

La Fontaine de Sautières	
FRGR1115	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides
RCE 3	Améliorer la qualité des eaux
MORPHO 3	Restaurer la continuité écologique, Restaurer la morphologie
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau
	Améliorer les connaissances sur les prélèvements et le fonctionnement des nappes
	Diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource



La Houzée	
FRGR1128	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides
RCE 3	Améliorer la qualité des eaux
MORPHO 3	Restaurer la continuité écologique, Restaurer la morphologie
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau

Le Loir amont	
FRGR0492a	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides
RCE 3	Améliorer la qualité des eaux
MORPHO 3	Restaurer la continuité écologique, Restaurer la morphologie
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau

Le Gratteloup	
FRGR1178	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides
RCE 2	Améliorer la qualité des eaux
MORPHO 2	Restaurer la continuité écologique, Restaurer la morphologie
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau

Le Baignon	
FRGR1164	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides
RCE 2	Améliorer la qualité des eaux
MORPHO 1	Restaurer la continuité écologique, Restaurer la morphologie
	Préserver et protéger la biodiversité
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau
	Améliorer les connaissances sur les prélèvements et le fonctionnement des nappes
	Diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource

Le Révillon	
FRGR1138	Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides
RCE 2	Améliorer la qualité des eaux
MORPHO 3	Restaurer la continuité écologique, Restaurer la morphologie
	Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau
	Améliorer les connaissances sur les prélèvements et le fonctionnement des nappes
	Diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource

Le tableau n°2 suivant présente les enjeux identifiés pour chaque masse d'eau.

Tableau 2 : Enjeux identifiés par masse d'eau

Enjeux	Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau
E1 : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides	FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Réveillon
	FRGR0492a	Le Loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3 médian Conie Vendôme
	FRGR1128	La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Houzée
	FRGR0492b	Le Loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Braye	Loir 4 médian Vendôme Braye
	FRGR0498b	La Braye et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	Braye 3 aval Grenne
	FRGR1233	L'Eggonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Eggonne
	FRGR1129	Le Grand Ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Grand ri
	FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon
E2 : Améliorer la qualité de l'eau	FRGR1178	Le Gratte-loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Gratte loup
	FRGR0497	Le Boulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Boulon
	FRGR1109	La Brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Brisse
	FRGR1115	La fontaine de Sasnières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Fontaine de Sasnières
	FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Réveillon
	FRGR0492a	Le Loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3 médian Conie Vendôme
	FRGR1128	La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Houzée
	FRGR0492b	Le Loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Braye	Loir 4 médian Vendôme Braye
	FRGR0498b	La Braye et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	Braye 3 aval Grenne
	FRGR1233	L'Eggonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Eggonne
	FRGR1101	Le Merdreau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Merdreau
	FRGR1129	Le Grand Ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Grand ri
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon	
E3 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	FRGR1101	Le Merdreau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Merdreau
	FRGR1129	Le Grand Ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Grand ri
	FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon

3.3.2 Objectifs stratégiques du territoire

Les objectifs stratégiques proposés suite à l'analyse des pressions présentes sur les masses d'eau et aux enjeux identifiés sont inscrits dans le tableau n°3 suivant et détaillés par la suite.

Tableau 3 : Objectifs stratégiques

ENJEUX	N°	OBJECTIFS
E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides	1.1	O1.1 - Restaurer la continuité écologique
	1.2	O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau
	1.3	O1.3 - Préserver et protéger la biodiversité
	1.4	O1.4 - Se réappropriier et accéder aux milieux aquatiques
E2 : Améliorer la qualité de l'eau	2.1	O2.1 - Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
	2.2	O2.2 - Elaborer une stratégie d'intervention et une programmation opérationnelle propres à la qualité de l'eau
E3 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	3.1	O3.1 - Améliorer les connaissances sur les prélèvements et les fonctionnements des nappes
	3.2	O3.2 - Diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource
E4 : Instaurer une gouvernance et une communication efficaces	4.1	O4.1 - Structurer et organiser la gouvernance sur le territoire
	4.2	O4.2 - Mettre en œuvre une communication efficace

3.3.2.1 Objectif 1.1 : RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE – Enjeu E1

Cet objectif permet de répondre aux enjeux de la DCE, du SAGE Loir et du SDAGE Loire Bretagne visant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Les cours d'eau classés en liste 2 de l'article L.214-17 du code de l'Environnement sont prioritaires. Sur les cours d'eau qui ne sont pas classés au titre de l'article L.214-17 du code de l'Environnement (aucune obligation réglementaire concernant la restauration de la continuité écologique), les actions sur les ouvrages permettent de restaurer une hydromorphologie plus naturelle de la rivière selon plusieurs scénarii de renaturation, d'effacement, d'arasement partiel avec équipement, d'aménagement ou de gestion des ouvrages. Sur les cours d'eau en liste 1, le maître d'ouvrage interviendra dans une démarche d'opportunités en lien avec des travaux de restauration hydromorphologique.

3.3.2.2 Objectif 1.2 : RESTAURER LA MORPHOLOGIE- Enjeu E1

Cet objectif de restauration hydromorphologique a pour but de restaurer les fonctionnalités physiques et biologiques des cours d'eau afin de restaurer et diversifier les milieux aquatiques et humides. Il s'agit d'intervenir sur un ou plusieurs compartiments de la rivière à travers des actions suivantes :

- Modification du tracé en plan du lit mineur (méandrage R1/R2),
- Recharge du matelas alluvial sur les secteurs déficitaires,
- Plantation de ripisylve,
- Restauration ou entretien de la végétation,
- Aménagement d'abreuvoirs et mise en place de clôtures,

3.3.2.3 Objectif 1.3 : PRESERVER ET PROTEGER LA BIODIVERSITE – Enjeu E1

L'objectif est de restaurer les fonctionnalités des zones humides anciennement présentes sur les têtes de bassin en particulier et qui ont été supprimées ou altérées dans le cadre des remembrements. Ces zones jouent un rôle important dans la gestion des volumes d'eau en écrêtant les crues et en restituant l'eau en conditions d'étiage. La préservation d'une mosaïque d'habitats sur l'ensemble du bassin est essentielle pour la biodiversité.

Cet objectif concerne également l'enjeu milieux aquatiques.

L'objectif est d'améliorer les connaissances globales sur les zones humides présentes sur l'ensemble du territoire du Bassin versant Loir médian. Une détermination des zones humides effectives du territoire va permettre d'élaborer une stratégie opérationnelle spécifique. Cette dernière sera mise en œuvre dans la première phase du CT (2023-2026).

3.3.2.4 Objectif 1.4 : SE REAPPROPRIER ET ACCEDER AUX MILIEUX AQUATIQUES-Enjeu E1

L'objectif est de favoriser l'accès au cours d'eau pour la pratique des différents usages que ce soit la pêche, la promenade, par la mise en œuvre d'actions d'entretien de la végétation, de suppression d'embâcles, et d'aménagements pour l'accès au public (pontons,) de travaux de lutte contre les espèces invasives et la Jussie en particulier.

3.3.2.5 Objectif 2.1 : AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES PRATIQUES AGRICOLES-Enjeu E2

L'objectif est de réaliser un diagnostic agricole global sur le territoire du Contrat Territorial afin d'améliorer les connaissances sur les différentes pratiques agricoles présentes sur le territoire.

Ce diagnostic global sera suivi par l'élaboration d'une stratégie de territoire sur le volet pollutions diffuses.

Possibilité de proposer des actions sans regret de type plantations de haies.

3.3.2.6 Objectif 2.2 : ELABORER UNE STRATEGIE D'INTERVENTION ET UNE PROGRAMMATION OPERATIONNELLE PROPRES A LA QUALITE DE L'EAU – Enjeu E2

L'objectif est d'atteindre le bon état des masses d'eau concernées pesticides et nitrates afin de satisfaire les usages et notamment l'alimentation en eau potable.

Il s'agit d'améliorer et d'optimiser les pratiques agricoles et notamment les pratiques intégrées (rotation de cultures sur 10% de la SAU) et d'inciter vers la mise en culture sans intrants et le développement des pratiques BIO.

L'accompagnement des exploitants sera le fil conducteur pour atteindre les objectifs fixés.

3.3.2.7 Objectif 3.1 : AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES PRELEVEMENTS ET LE FONCTIONNEMENT DES NAPPES – Enjeu E3

L'objectif est de réaliser une étude hydrogéologique globale sur le territoire du Contrat Territorial afin d'identifier l'ensemble des prélèvements affectant la fonctionnalité des milieux aquatiques et de comprendre le fonctionnement et les interactions avec les nappes souterraines et superficielles. Il s'agit de mettre une veille sur l'étude de préfiguration HMUC du SAGE Loir.

3.3.2.8 *Objectif 3.2 : DIMINUER L'IMPACT DES PRELEVEMENTS SUR LA RESSOURCE – Enjeu E3*

L'objectif est de proposer une réponse opérationnelle face aux effets du changement climatique impactant l'hydrologie des cours d'eau par une réduction des débits.

Il s'agit d'adapter les usages sur le bassin versant et notamment les prélèvements en période sensible que ce soit dans les eaux superficielles ou dans la nappe. En lien avec l'étude de préfiguration HMUC.

Ces prélèvements se font essentiellement par pompage pour l'irrigation agricole ou par prélèvement pour l'alimentation en eau potable.

La présence de plans d'eau au fil de l'eau entraîne des problématiques d'évaporation préjudiciables aux milieux aquatiques sur les masses d'eau concernées par le risque hydrologie ou ne respectant pas le débit réservé qui doit être restitué en aval de la retenue.

Il s'agit de restaurer la continuité écologique au niveau de ces plans d'eau afin de limiter les pertes et restituer l'eau à la rivière.

3.3.2.9 *Objectif 4.1 : STRUCTURER ET ORGANISER LA GOUVERNANCE SUR LE TERRITOIRE – Enjeu E4*

L'objectif est de proposer une maîtrise d'ouvrage adaptée sur le territoire aux actions mises en œuvre.

La maîtrise d'ouvrage sur le volet milieux aquatiques est assurée à travers une convention de gestion de service unifié GEMAPI signée entre les 5 EPCI du territoire.

La maîtrise d'ouvrage sur le volet pollution diffuse est à organiser avec les partenaires agricoles du territoire.

Il en est de même pour le volet gestion quantitative de la ressource en eau.

3.3.2.10 *Objectif 4.2 : METTRE EN ŒUVRE UNE COMMUNICATION EFFICACE - Enjeu E4*

L'objectif est de proposer une communication efficace à destination des acteurs locaux et du public.

Les outils de communication actuellement utilisés sont multiples (sites web Loir médian, guides de bonnes pratiques, organisation de visites de site de travaux, articles de presse, réunions publiques, animations pédagogiques auprès des scolaires...).

Les outils supplémentaires pouvant être mise en œuvre sont :

- Un bulletin à destination des communes et des Communautés de Communes
- La réalisation d'une exposition itinérante,
- La réalisation de vidéos de travaux.
- La mise en place d'un animateur de bassin afin d'avoir un relais sur le terrain entre les acteurs locaux et le monde agricole.

3.3.3 Stratégie de priorisation de la restauration de la continuité écologique

La stratégie d'intervention sur les ouvrages afin de restaurer la continuité écologique est la suivante, déclinée selon 4 degrés de priorité.

Priorité 1

Intervention sur les cours d'eau classés en Liste II au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement et à risque « obstacles » dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne.

Sur les 17 masses d'eau du bassin Loir Médian, 4 masses d'eau sont concernées par cette priorité 1. Ces 4 masses d'eau ont été plus hiérarchisées en fonction de l'objectif d'atteinte du bon état dans le SDAGE Loire Bretagne (2a, 2b, 3aOMS). Il s'agit des masses d'eau suivantes.

Masse d'eau en liste 2 et en risque « obstacle »		Objectif SDAGE
FRGR0492b	Le Loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Braye	2a
FRGR0498b	La Braye et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	2a
FRGR0492a	Le Loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	3a
FRGR1128	La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a

Cette priorisation est en accord avec les masses d'eau prioritaires pour l'action des services de l'Etat au titre de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN). En effet, le département a défini 2 masses d'eau prioritaires sur le territoire Loir Médian (Braye aval pour les nitrates et les obstacles, et Gratte Loup pour les nitrates et les pesticides)

Cette priorisation est également cohérente avec les taux d'étagement élevés indiqués pour ces ME dans le diagnostic de phase 2.

Les actions prioritaires sont les actions qui permettent de se mettre en conformité avec les objectifs de réduction du taux d'étagement fixés par le SAGE Loir, afin d'atteindre un taux de 50% sur le cours du Loir et de 30% sur les affluents et concernent les actions d'effacement et d'arasement partiel.

Les ouvrages publics seront traités prioritairement. Les ouvrages privés seront ensuite traités par opportunités.

La notion d'axe de continuité sera prise en compte afin de traiter en priorité l'axe principal de la masse d'eau puis les affluents, toujours dans une progression depuis l'aval vers l'amont.

Priorité 2

Il s'agit des cours d'eau classés en Liste II au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement mais qui ne sont pas en risque vis-à-vis du critère « obstacles ».

2 masses d'eau sont concernées.

Masse d'eau en liste 2, sans risque « obstacle »		Objectif SDAGE
FRGR0497	Le Boulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	2a
FRGR1178	Le Gratte-loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	2b

Priorité 3

Il s'agit des cours d'eau qui sont à risque pour le critère « obstacle » mais qui ne sont pas classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Sur ces cours d'eau, il n'existe aucune obligation réglementaire de restaurer la continuité écologique.

Les actions dans ce cas sont le fruit d'opportunités liées à une volonté d'un propriétaire de restaurer la continuité écologique sur son ouvrage.

4 masses d'eau sont concernées.

Masse d'eau en risque « obstacle », non classée en liste 2		Objectif SDAGE
FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a
FRGR1233	L'Eggonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a
FRGR1129	Le Grand Ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a

Priorité 4

Il s'agit des ME qui sont en bon état et dont les actions ne sont pas financées ou très peu financées et qui doivent faire l'objet d'une validation par les élus.

3.3.4 Stratégie de priorisation de la restauration de l'hydromorphologie

La stratégie d'intervention sur les cours d'eau afin de restaurer la morphologie est la suivante, déclinée selon 4 degrés de priorité.

Les actions seront définies par masses d'eau afin d'avoir une continuité et une efficacité sur la masse d'eau.

Priorité 1

Intervention sur les cours d'eau classés à risque « morphologie » dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne.

Sur les 17 masses d'eau de Territoire vendômois, 6 sont classées à risques pour ce critère et sont donc prioritaires.

Masses d'eau à risque « morphologie »		Objectif SDAGE
FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a
FRGR0492a	Le Loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	3a
FRGR1128	La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a
FRGR1233	L'Eggonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a
FRGR1129	Le Grand Ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a

Priorité 2

Faisant suite aux visites de terrain, 2 autres masses d'eau ont été intégrées à l'enjeu restauration de la morphologie en raison des modifications morphologiques ayant impacté la fonctionnalité des milieux aquatiques. Il s'agit des masses d'eau suivantes.

Masse d'eau concernées		Objectif SDAGE
FRGR1178	Le Gratte-loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	2b
FRGR1109	La Brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	3a

Priorité 3

Les autres cours d'eau concernés par des actions de restauration de la morphologie seront classés en priorité 3.

Masse d'eau concernées		Objectif SDAGE
FRGR1104	Le Fargot et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	1
FRGR1101	Le Merdreau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	1

Priorité 4

Il s'agit des ME qui sont en bon état et dont les actions ne sont pas financées ou très peu financées et qui doivent faire l'objet d'une validation par les élus.

3.3.5 Priorisation d'intervention pluriannuelle

Les actions opérationnelles proposées découlent :

- 1) Des priorités définies ci-dessus en retenant les actions de priorité 1 ou 2 pour les actions sur la continuité écologique et priorité 1 pour les actions sur la morphologie ;
- 2) Des actions retenues dans le cadre du CT précédent et qui répondent également aux priorités retenues précédemment ;
- 3) Des actions retenues par le Maître d'ouvrage et le bureau d'études en accord avec les priorités définies ci-dessus ;
- 4) De la concertation avec le maître d'ouvrage et les acteurs locaux.

Plusieurs paramètres ont été pris en considération :

- L'acceptation par les propriétaires suite à la concertation ;
- Le caractère public ou privé ;
- le caractère structurant de l'action (action permettant de pallier à une altération) ;
- l'urgence vis-à-vis d'une problématique de sécurité des biens et des personnes ;
- le gain écologique attendu à dire d'expert ;
- les contraintes (difficulté technique ou sociale du projet, études préalables, durée d'instruction réglementaire...). La réalisation d'études préalables sera privilégiée en début de contrat pour réaliser les travaux à N+1 ou N+2 ;
- le coût de l'action ;
- Le budget alloué par le maître d'ouvrage.

Pour rappel, certains cours d'eau ne sont pas classés au L214-17 du code de l'environnement et ne sont donc pas soumis aux exigences réglementaires de restauration de la continuité écologique.

Les travaux seront réalisés en concertation avec les propriétaires.

Une convention entre le Maître d'ouvrage et le propriétaire devra être signée avant le démarrage de chaque projet.

3.4 DETAIL DES ACTIONS

FICHE 1	3.4.1 ACTIONS SUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	1
E1/O1.1, O1.2		

3.4.1.1 PROBLÉMATIQUE

Les ouvrages identifiés dans le cadre du programme d'action perturbent la continuité écologique (hydromorphologie, transport solide et libre circulation piscicole).

Les ouvrages recensés sont essentiellement des seuils (lavoirs, ponts, ...) et des ouvrages d'anciens moulins.

Ils sont généralement en bon état et ne sont pas structurant pour la grande majorité. Ils n'ont plus d'usages économiques. Ces ouvrages sont infranchissables par les poissons et bloquent le transport solide en raison d'une hauteur de chute importante et/ou de la gestion fixe ou fermée.



Figure 10 : Clapet des Grands Près à Vendôme (CATV)

Les cours d'eau classés en liste 2 de l'article L214-17 du code de l'environnement sont **le Loir (FRGR0492a et FRGR0492b)**, le Boulon (FRGR0497), **la Braye (FRGR498)**, **la Houzée (FRGR1128)** et le Gratteloup (FRGR1178).

En gras, les masses d'eau identifiées à risque pour le paramètre obstacle à l'écoulement.

3.4.1.2 OBJECTIFS

Les objectifs fixés pour les ouvrages sont :

- restaurer la continuité écologique (hydromorphologie, transport solide et libre circulation piscicole) sur les ouvrages ruinés problématiques ;
- restaurer l'hydrodynamique fonctionnelle naturelle des cours d'eau par une renaturation ou une restauration hydromorphologique ;
- aménager les ouvrages pour faciliter la libre circulation piscicole dans le cadre d'un scénario minimaliste d'équipement ;
- Manœuvrer les vannes en période de hautes eaux pour assurer le transport solide.

Une hiérarchisation cohérente des actions sur les ouvrages hydrauliques se fera selon :

- le rétablissement de la continuité depuis l'aval vers l'amont,
- le linéaire de cours d'eau décloisonné (gain écologique à reconnecter des habitats),
- la logique d'axe de continuité préférentiel,
- les opportunités d'intervention (demande des propriétaires),
- les ouvrages appartenant au domaine public (département ou commune).

3.4.1.3 ACTIONS

Impact sur les compartiments		
Continuité écologique	Lit mineur	Ligne d'eau

La reconquête du bon état écologique passe par la restauration de l'hydromorphologie plus fonctionnelle et naturelle du cours d'eau. Il est donc proposé d'étudier la possibilité d'aménager les ouvrages pour améliorer la continuité écologique et renaturer le cours d'eau sur les sites ruinés ou sans usages économiques ou patrimoniaux.

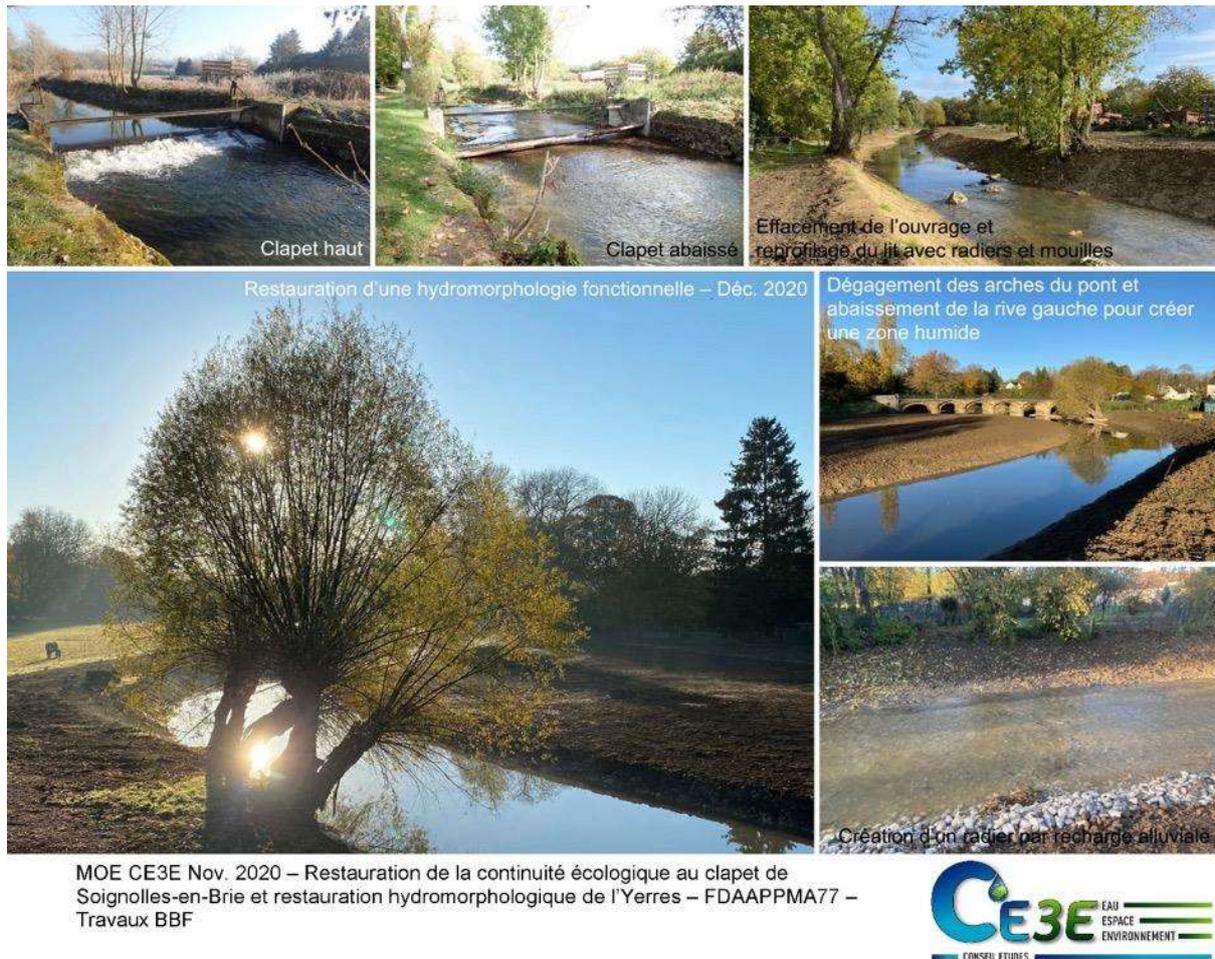
Plusieurs types d'actions (hiérarchisés selon le gain écologique attendu) seront à envisager selon les enjeux du territoire :

- Restauration hydromorphologique et renaturation d'ouvrages ruinés ou très impactant ;
- Démantèlement des organes vannés des ouvrages, tout en conservant un seuil résiduel ;
- La gestion ouverte des éléments mobiles (vannes, batardeau, ...) en l'absence d'usages.

La renaturation de cours d'eau consiste à restaurer les fonctionnalités hydrodynamiques et hydromorphologiques du cours d'eau.

Le démantèlement ou l'effacement des ouvrages hydrauliques sont, dans tous les cas, justifiés par le fait qu'ils n'ont plus aucun rôle hydraulique ni de conformité avec leurs droits et règlements d'eau, et que leur suppression sera favorable à la restauration des fonctionnalités hydromorphologique et écologique des cours d'eau (diversification des habitats aquatiques et rétablissement de la continuité écologique).

Avant toute action de renaturation des cours d'eau, il sera demandé une abrogation du droit d'eau existant sur les ouvrages hydrauliques déconstruits.



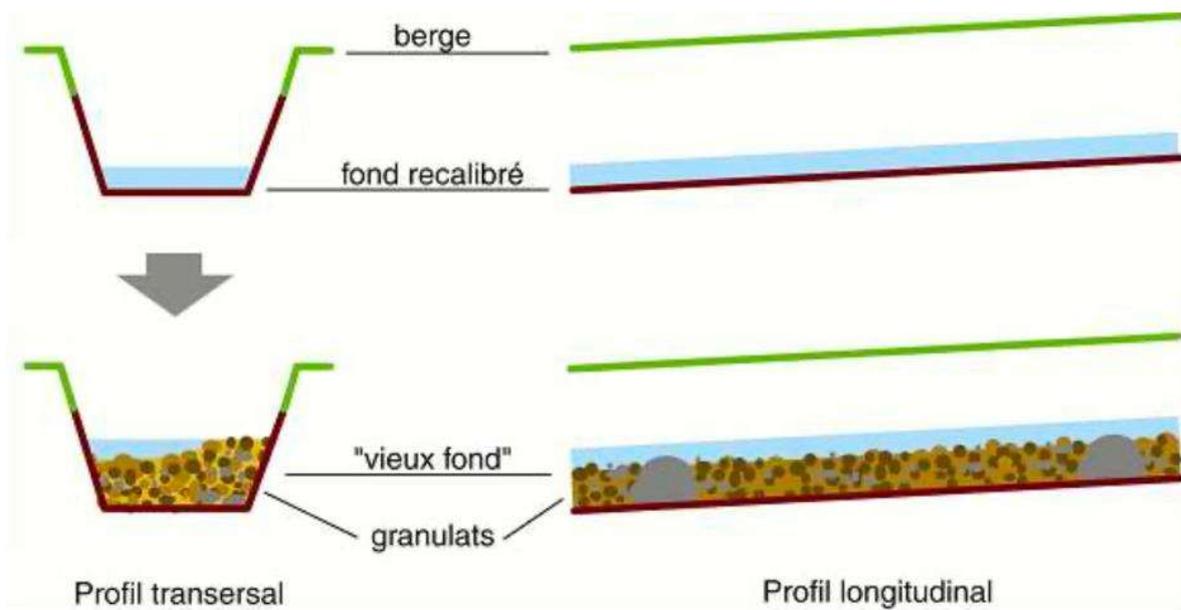
MOE CE3E Nov. 2020 – Restauration de la continuité écologique au clapet de Soignolles-en-Brie et restauration hydromorphologique de l'Yerres – FDAAPPMA77 – Travaux BBF

Figure 11 : Exemple de travaux RCE (CE3E)

Dans le cas du maintien des ouvrages hydrauliques, une gestion des ouvrages hydrauliques doit permettre de garantir la libre circulation des espèces piscicoles et le transport solide sédimentaire.
 Dans le cas d'ouvrages complexes, des études d'ingénierie sont nécessaires au stade de l'étude de faisabilité des différents scénarii RCE.

Dans le cadre des radiers de ponts ou des passages à gué, les travaux pourront être :

- La rehausse de la ligne d'eau par l'aval afin de faciliter le passage des poissons si aucune chute en aval n'est observée. Cette rehausse se fera par une recharge granulométrique en aval de la buse à partir de graves adaptées au cours d'eau (50 à 150 mm) ;
- L'étagement de la chute aval par des empierrements de type pré-barrages pour obtenir des chutes résiduelles de 0,2 m environ. Le linéaire d'étagement dépend de la hauteur de chute ;
- La proposition de remplacement de l'ouvrage par ouvrage cadre ou passerelle carrossable dont le fond sera ancré dans le substrat de manière à ne pas créer de chute en aval.



Remarque : Dans les fiches suivantes, les encarts utilisés pour les ouvrages hydrauliques sont issus des fiches ouvrages Hydroconcept du CT 2016-2021.

Les actions sont présentées dans les fiches actions pages suivantes.

FRGR0498a LOIR3 - L2 ROE8728	3.4.1.3.1 FICHE ACTION LO1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE <u>Moulin de Vernouillet à Saint-Jean-de-Froidmentel</u>	PRIORITÉ 1 Carte action 10
---	--	---

Localisation



Problématique

Un étude RCE a démarré en 2020 sur le site hydraulique du moulin de Vernouillet qui est équipé pour produire de l'électricité.

La problématique est d'ordre réglementaire pour se mettre en conformité avec la législation malgré la remise en état des ouvrages

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Il s'agit réaliser des travaux de mise en conformité suite aux résultats de l'étude en cours.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné

- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2024

Enveloppe financière

Travaux : 50 000 euros H.T.

FRGR0498a LOIR3 - L2 ROE8724	3.4.1.3.2 FICHE ACTION LO1.2 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE <u>Moulin de Villeprovert à Morée</u>	PRIORITÉ 1 Carte action 10
---	---	---

Localisation



Problématique

Les ouvrages du moulin de Villeprovert constituent un point noir pour la continuité écologique en raison de la hauteur de chute de 1,70 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Une étude RCE s'est terminée en 2021. Elle a abouti à la mise en place d'un scénario de restauration de la continuité écologique par le bras en rive gauche au moyen de 11 pré-seuils et de l'ouverture du clapet en période de hautes eaux.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage

- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

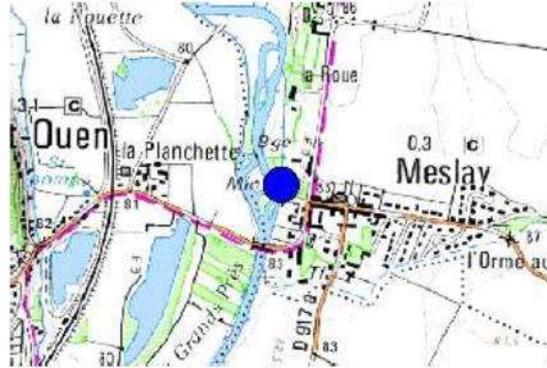
Travaux : 2023

Enveloppe financière

Travaux 300 000.00 euros H.T.

<p>FRGR0498a LOIR3 - L2 ROE8744</p>	<p>3.4.1.3.3 <u>FICHE ACTION LO1.3 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE</u> <u>Moulin de Meslay à Meslay</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 10</p>
--	---	---

Localisation



Problématique

Les ouvrages du moulin de Meslay sont infranchissables par les poissons et ils gênent le transport solide avec une hauteur de chute de 0,75 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

- O1.1- Restaurer la continuité écologique
- O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Compte tenu de la complexité du site hydraulique, il est proposé de réaliser une étude RCE multi scénarii pour restaurer la continuité écologique. La suppression des ouvrages n'est pas envisagée et l'aménagement par le déversoir serait privilégiée (ouvrage public).

Cette étude comprendra des levés topographiques et bathymétriques ainsi que la réalisation d'une modélisation hydraulique ou de calculs simples de lignes d'eau selon les scénarii étudiés.

Les aménagements seront définis au niveau AVP.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2024

Travaux : 2026

Enveloppe financière

Etude : 30 000.00 euros H.T.

Travaux 60 000.00 euros H.T.

<p>FRGR0498a LOIR3 - L2</p>	<p>3.4.1.3.4 FICHE ACTION LO1.5 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Fossé Richard à Morée</p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 10</p>
---	--	---

Localisation



Problématique

Les dalles présentes sur le fossé Richard constituent un obstacle à la continuité écologique avec une hauteur de chute de 0,5 m. Ce fossé peut servir de zone de reproduction pour le Brochet.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer les dalles en béton qui entravent la continuité et mettre en place des banquettes de gravas au droit de l'ancien seuil ainsi qu'une recharge en gravas sur un linéaire de 5 m.

Les banquettes seront constituées de graves (50-150 mm) sur une emprise de 0,50 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (2 m³).

La recharge granulométrique localisée au droit de l'ancien seuil sera mise en œuvre pour rétablir un profil d'équilibre du lit sur une dizaine de mètres (grave 40-80 mm – 6 m³).

Les banquettes seront végétalisées par des hélrophytes (9u/m²).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

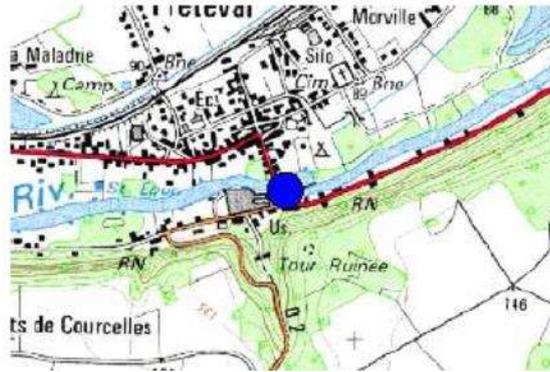
Travaux : 2024

Enveloppe financière

Travaux 8 000.00 euros H.T.

<p>FRGR0498a LOIR3 - L2 ROE8722</p>	<p>3.4.1.3.5 <u>FICHE ACTION LO1.6 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Fonderie Fréteval à Fréteval</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 10</p>
--	---	---

Localisation



Problématique

Le site hydraulique de Fréteval présente des enjeux socio-économiques.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Compte tenu de la complexité du site hydraulique, il est proposé de réaliser une étude pour restaurer le déversoir.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné

- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Restauration morphologique

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

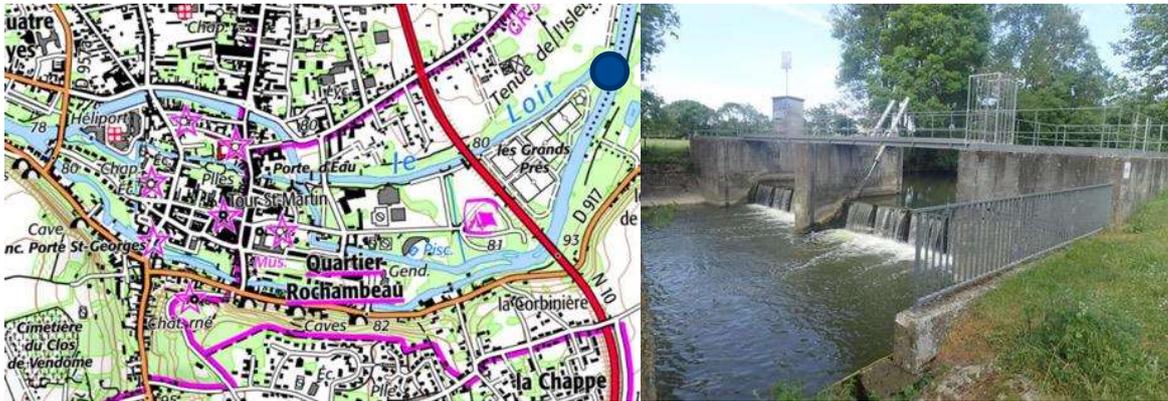
Etude : 2024

Enveloppe financière

Etude : 30 000.00 euros H.T.

<p>FRGR0492b LOIR4- L2 ROE 8810</p>	<p>3.4.1.3.6 <u>FICHE ACTION LO1.9a : RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE Clapet des Grands Prés à Vendôme</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 10 Carte EDL 14</p>
--	---	---

Localisation



Problématique

Le clapet constitue un point noir pour la continuité écologique dans la ville de Vendôme avec une hauteur de chute de 1,60 m. C'est un ouvrage majeur dans la répartition des débits entre le bras nord et le bras sud.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Une étude globale est en cours sur les ouvrages de Vendôme et Naveil.
Les travaux découleront du choix du scénario par le comité de pilotage de l'étude.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné

- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2024

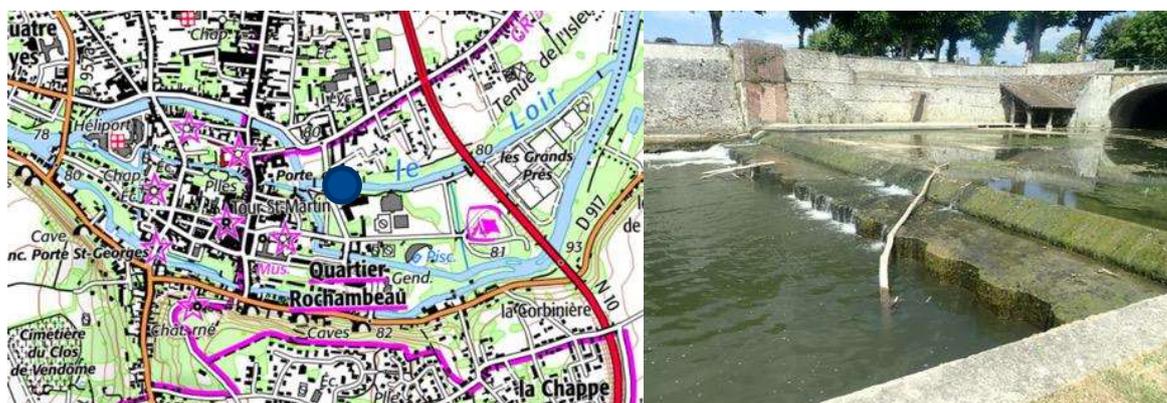
Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

Travaux : 450 000,00 euros H.T.

FRGR0492b LOIR4– L2 ROE 8823	3.4.1.3.7 FICHE ACTION LO1.9b : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE Déversoir de l'Islette à Vendôme	PRIORITÉ 1 Carte action 10 Carte EDL 14
---	--	--

Localisation



Problématique

Le déversoir de l'Islette altère la continuité écologique et nuit à la diversité et à la fonctionnalité des habitats aquatiques en raison de sa nature fixe et de la hauteur de chute de près de 1,0 m

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Une étude globale est en cours sur les ouvrages de Vendôme et Naveil.

Les travaux découleront du choix du scénario par le comité de pilotage de l'étude.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage

- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Restauration de la morphologie

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2026

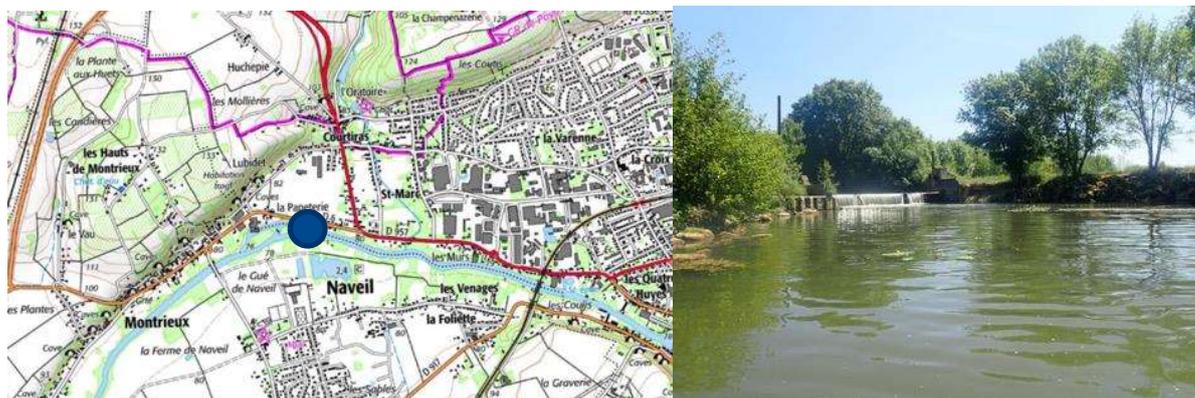
Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

Travaux : 450 000,00 euros H.T.

<p>FRGR0492b LOIR4- L2 ROE 86391, 19795</p>	<p>3.4.1.3.8 <u>FICHE ACTION LO1.9c : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE Clapet de Montrieux à Naveil</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 10 Carte EDL 15</p>
--	---	---

Localisation



Problématique

Le clapet de Montrieux à Naveil est un ouvrage mobile infranchissable par les poissons avec une hauteur de chute de 1,20 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Une étude globale est en cours sur les ouvrages de Vendôme et Naveil.

Les travaux découleront du choix du scénario par le comité de pilotage de l'étude.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné

- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2025

Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

Travaux : 450 000,00 euros H.T.

FRGR0492b LOIR4- L2 ROE8854, 58626, 58627	3.4.1.3.9 FICHE ACTION LO1.12 : RESTAURATION DE LA <u>CONTINUITE ECOLOGIQUE</u> Moulin de la Plaine à <u>Trôo</u>	PRIORITÉ 1 Carte action 10 Carte EDL 18
--	--	--

Localisation



Problématique

Les ouvrages du moulin de la Plaine bloquent la continuité écologique (poissons et sédiments) avec une hauteur de chute de 1,60 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Compte tenu de la complexité du site et des usages présents, une étude RCE est en cours de réalisation pour définir des scénarii d'aménagement. Au vu de l'avancement de l'étude, le maintien de la ligne d'eau serait possible avec équipement du déversoir.

Les travaux découleront du choix du scénario par le comité de pilotage de l'étude.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2027

Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

600 000,00 euros H.T.

FRGR0492b LOIR4- L2 ROE19792, 58762	3.4.1.3.10 FICHE ACTION LO1.13 : RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE Moulin du Vieux Bourg à Artins	PRIORITÉ 1 Carte action 10 Carte EDL 19
--	---	--

Localisation



Problématique

Le déversoir du moulin du Vieux Bourg est ruiné avec une brèche qui n'est pas optimale pour le passage des poissons et elle favorise la formation d'embâcles. Le nouveau propriétaire souhaite avoir de l'eau au niveau du moulin et veut trouver un compromis entre continuité écologique et restauration des écoulements au niveau du moulin.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Compte tenu des enjeux liés au moulin, une étude RCE est proposée pour dimensionner l'aménagement de la brèche permettant une répartition des débits compatible avec l'alimentation du moulin.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques

- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2024

Travaux : 2026

Travaux à réaliser à l'étiage

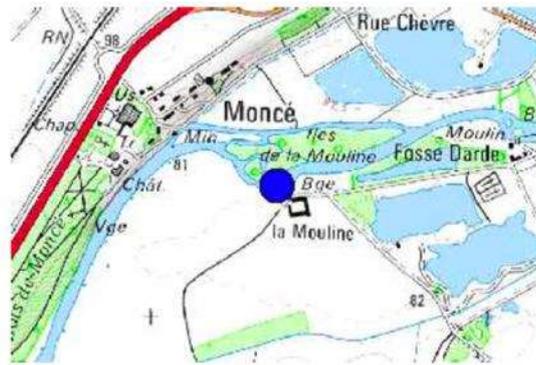
Enveloppe financière

Etude : 10 000.00 euros H.T.

Travaux : 15 000.00 euros H.T.

<p>FRGR0498a LOIR3 - L2 ROE8738</p>	<p>3.4.1.3.11 <u>FICHE ACTION LO1.14 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Moulin de la Mouline à St Firmin des Prés</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 10</p>
--	--	---

Localisation



Problématique

Les ouvrages du moulin de la Mouline sont difficilement franchissables par les poissons avec une hauteur de chute de 1,20 m à partir d'un rampe en enrochements

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Il est proposé de réaliser une étude pour améliorer le franchissement par une rampe en enrochements. Les résultats de l'étude permettront de dimensionner les aménagements réalisés.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques

- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2023

Travaux : 2025

Enveloppe financière

Etude : 5 000.00 euros H.T.

Travaux 20 000.00 euros H.T.

<p>FRGR0492b LOIR4 - L2 ROE8833, 58653</p>	<p>3.4.1.3.12 <u>FICHE ACTION LO1.15 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE</u> Moulin de Chantereine à Villiers sur Loir</p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 11</p>
---	--	---

Localisation



Problématique

Les ouvrages du moulin de Chantereine sont infranchissables par les poissons avec une hauteur de chute de 1,10 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Compte tenu de la complexité du site hydraulique, il est proposé de réaliser une étude RCE multi scénarii pour restaurer la continuité écologique

Cette étude comprendra des levés topographiques et bathymétriques ainsi que la réalisation d'une modélisation hydraulique ou de calculs simples de lignes d'eau selon les scénarii étudiés.

Les aménagements seront définis au niveau AVP.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques

- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

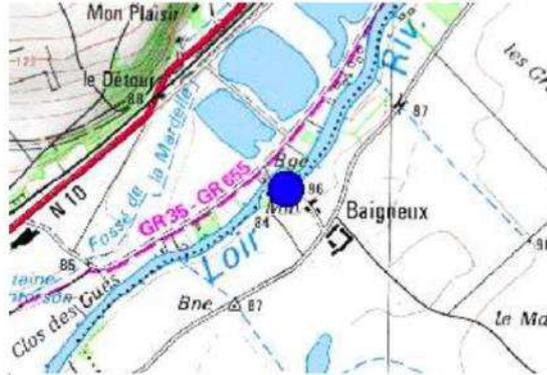
Etude : 2023

Enveloppe financière

Etude : 30 000.00 euros H.T.

<p>FRGR0492a LOIR3 - L2 ROE8718</p>	<p>3.4.1.3.13 <u>FICHE ACTION LO1.16 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Moulin de Baigneux à Lignières</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 10</p>
--	---	---

Localisation



Problématique

Les ouvrages du moulin de Lignières sont difficilement franchissables par les poissons dans la passe existante, avec une hauteur de chute de 0,80 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Une étude de la passe existante sera réalisée pour en évaluer l'efficacité et les améliorations possibles. Si l'amélioration de la passe existante n'est pas possible, il sera proposé de réaliser une étude RCE multi scénarii pour restaurer la continuité écologique (scénario d'effacement, d'arasement partiel,...). Cette étude comprendra des levés topographiques et bathymétriques ainsi que la réalisation d'un modélisation hydraulique ou de calculs simples de lignes d'eau selon les scénarii étudiés. Les aménagements seront définis au niveau AVP.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements

- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2024

Travaux : 2027

Enveloppe financière

Etude : 30 000.00 euros H.T.

Travaux : 60 000,00 euros H.T.

<p>FRGR0492b LOIR4 –L2 ROE86343</p>	<p>3.4.1.3.14 <u>FICHE ACTION BOE1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil du lavoir de Lunay sur la Boële</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 11 Carte EDL 20</p>
--	--	---

Localisation



Problématique

Le seuil du lavoir communal de Lunay bloque la continuité écologique (poissons et sédiments) en raison de sa hauteur de chute de 0,30 m et sa position fixe. La présence de l'ouvrage altère la diversité et la fonctionnalité des habitats aquatiques au niveau du lavoir.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil et réaliser des banquettes sur une linéaire de 25 m en rive gauche en amont du seuil le long du lavoir de manière à diversifier les écoulements. Les banquettes seront constituées de graves (50-150 mm) sur une emprise de 1 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (12 m3). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau.

Les banquettes seront végétalisées par des hélophytes (9u/m2).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers

- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Etude 2025

Travaux en 2026

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

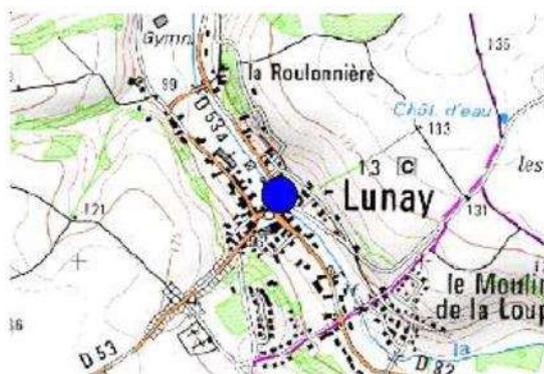
Enveloppe financière

Etude : 8 000,00 euros H.T.

Travaux : 10 000 euros H.T.

<p>FRGR0492b LOIR4 –L2 ROE86342</p>	<p>3.4.1.3.15 <u>FICHE ACTION BOE1.2 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil amont pont de Lunay sur la Boële</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 11 Carte EDL 20</p>
--	---	---

Localisation



Problématique

Le seuil situé en amont du pont de Lunay sur la Boële bloque la continuité écologique (poissons et sédiments) en raison de sa hauteur de chute de 0,50 m et sa position fixe. La présence de l’ouvrage altère la diversité et la fonctionnalité des habitats aquatiques en amont

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l’action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil et réaliser des banquettes sur une linéaire de 25 m en rive gauche en amont du seuil le long de la route manière à diversifier les écoulements. Les banquettes seront constituées de graves (50-150 mm) sur une emprise de 1 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (12 m3). Les banquettes permettront de méandrer le cours d’eau à ce niveau.

Les banquettes seront végétalisées par des hélophytes (9u/m2).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d’une pelle hydraulique, d’un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers

- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux 2026

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

Travaux : 10 000 euros H.T.

<p>FRGR0492b LOIR4-L2 ROE65815</p>	<p>3.4.1.3.16 <u>FICHE ACTION BD1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Passage à gué de la STEP de Troo</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 11 Carte EDL 18</p>
---	--	---

Localisation



Problématique

Le passage à gué bétonné bloque le passage des poissons en raison de sa hauteur de chute de 0,30 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le passage à gué existant et le remplacer par un passage à gué adapté ou un ouvrage cadre dont le radier est calé dans le lit du cours d'eau de manière à ne pas créer de chute résiduelle. Il aura une largeur de 1,5m et une longueur de 4 m pour une hauteur de 0,5 m.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

2025

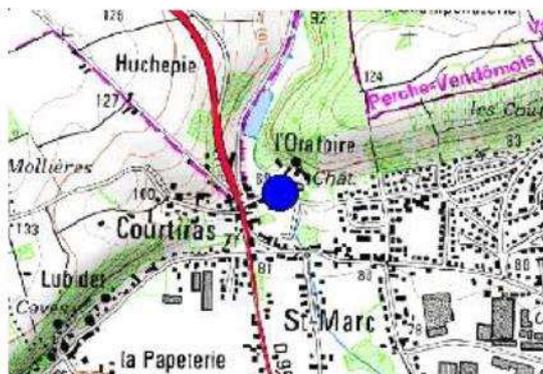
Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

35 000 euros H.T.

<p>FRGR0492b LOIR4 –L2 ROE54812</p>	<p>3.4.1.3.17 <u>FICHE ACTION OR1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Lavoir du Château sur l'Oratoire</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 11 Carte EDL 22</p>
--	--	---

Localisation



Problématique

Le seuil du lavoir communal du Château bloque la continuité écologique (poissons et sédiments) en raison de sa hauteur de chute de 0,75 m et sa position fixe géré par une vannette. La présence de l'ouvrage altère la diversité et la fonctionnalité des habitats aquatiques au niveau du lavoir.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Il est proposé de réaliser une ouverture hivernale de la vannette

Indicateurs potentiels

Constat d'ouverture

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

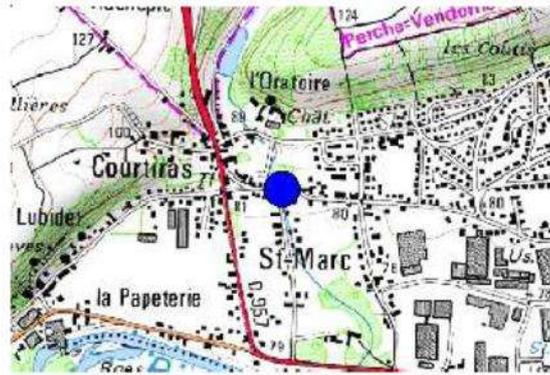
A partir de 2023

Enveloppe financière

0,00 euros H.T.

<p>FRGR0492b LOIR4 –L2 ROE54837</p>	<p>3.4.1.3.18 <u>FICHE ACTION OR1.2 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Lavoir de Courtiras sur l'Oratoire</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 11 Carte EDL 22</p>
--	--	---

Localisation



Problématique

Le seuil du lavoir privé de Courtiras bloque la continuité écologique (poissons et sédiments) en raison de sa hauteur de chute de 0,30 m et sa position fixe géré par une vannette. La présence de l'ouvrage altère la diversité et la fonctionnalité des habitats aquatiques au niveau du lavoir.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Il est proposé de réaliser une ouverture hivernale de la vannette

Indicateurs potentiels

Constat d'ouverture

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

A partir de 2023

Enveloppe financière

0,00 euros H.T.

<p>FRGR1128 HOUZEE – L2 ROE48685</p>	<p>3.4.1.3.19 <u>FICHE ACTION HO1.1 : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE Moulin Huchigny à Coulommiers la Tour</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 9</p>
---	--	--

Localisation



Problématique

Le moulin de Huchigny est habité et équipé d'une turbine.

Le domaine d'Huchigny (façades, toitures et charpentes du manoir et des écuries, façades et toitures du moulin, son bief, son système de vantellerie, son mécanisme et son matériel de production) est inscrit depuis le 01/04/2010 aux monuments historiques.

Les ouvrages bloquent la continuité écologique avec une hauteur de chute de 0,50 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Une étude RCE est en cours selon plusieurs scénarii d'aménagement au niveau du site hydraulique.

Les aménagements retenus découleront des résultats de l'étude.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous

- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2024

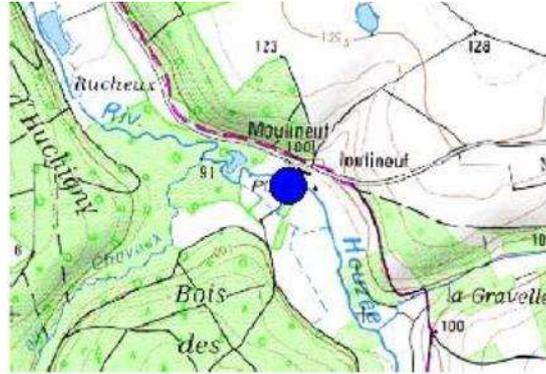
Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

Travaux : 90 000,00 euros H.T.

<p>FRGR1128 HOUZEE – L2 ROE48685</p>	<p>3.4.1.3.20 <u>FICHE ACTION HO1.2 : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE Moulin de Moulineuf à Coulommiers la Tour</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 9</p>
---	--	--

Localisation



Problématique

Le moulin de Moulineuf est habité.

Les ouvrages ne permettent pas le franchissement piscicole en raison d'une hauteur de chute de 0,50 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Compte tenu de la complexité du site hydraulique, il est proposé de réaliser une étude RCE multi scénarii pour restaurer la continuité écologique.

Cette étude comprendra des levés topographiques et bathymétriques ainsi que la réalisation d'une modélisation hydraulique ou de calculs simples de lignes d'eau selon les scénarii étudiés.

Les aménagements seront définis au niveau AVP.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2023

Enveloppe financière

Etude : 15 000,00 euros H.T.

<p>FRGR0498b BRAYE-L2 ROE4242</p>	<p>3.4.1.3.21 <u>FICHE ACTION BR1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Moulin Barbier à Sougé</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 3 Carte EDL 23</p>
--	--	--

Localisation



Problématique

Les ouvrages du site hydraulique du moulin Barbier sont en mauvais état et ils bloquent la continuité écologique en raison de la gestion fermée et des hauteurs de chutes de 0,90 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Compte tenu de la complexité du site hydraulique, il est proposé de réaliser une étude RCE multi scénarii pour restaurer la continuité écologique.

Cette étude comprendra des levés topographiques et bathymétriques ainsi que la réalisation d'une modélisation hydraulique ou de calculs simples de lignes d'eau selon les scénarii étudiés.

Les aménagements seront définis au niveau AVP.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements

- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Compatibilité avec les documents cadreSDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

2023

Enveloppe financière

Etude : 30 000 euros H.T.

<p>FRGR0498b BRAYE-L2 ROE13833</p>	<p>3.4.1.3.22 <u>FICHE ACTION BR1.3 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil Camping Savigny sur Bray</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 3</p>
---	--	--

Localisation



Problématique

Le seuil de la passerelle du camping de Savigny sur Bray bloque la continuité écologique (poissons et sédiments) avec une hauteur de chute de 1,0 m. La passerelle a été emportée suite à des crues. La commune ne souhaite pas restaurer de franchissement piéton à ce niveau. Elle est ouverte à la suppression du seuil.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux résultant de l'étude RCE consistent à supprimer le seuil, évacuer les parties bétonnées en décharge et réagencer les blocs dans le lit de manière à diversifier les écoulements et étager la chute résiduelle pour assurer le franchissement piscicole.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques

- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV+CD41

Calendrier et période d'intervention

Travaux :2024

Enveloppe financière

Travaux : 200 000 euros H.T.

<p>FRGR0498b BRAYE-L2</p>	<p>3.4.1.3.23 <u>FICHE ACTION EP1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Gué de la Brunelière</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 3 Carte EDL24</p>
---	--	---

Localisation



Problématique

La chute du passage à gué de la Brunelière est difficilement franchissable par les poissons en bas débits en raison d'une hauteur de 0,25 m et d'une lame d'eau faible.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Les travaux consistent à réaliser une recharge granulométrique sur l'aval du gué de manière à rehausser la ligne d'eau et ainsi assurer le franchissement piscicole.

La recharge sera réalisée sur une hauteur de 0,3 m environ et un linéaire de 5 m (6 m3). Des blocs noyés stabiliseront la recharge.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques

- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

2025

Enveloppe financière

Travaux : 5 000 euros H.T.

<p>FRGR0498b BRAYE-L2 ROE84107</p>	<p>3.4.1.3.24 <u>FICHE ACTION EP1.2 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Lavoir de Savigny sur Braye</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 6 Carte EDL 24</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Le seuil du lavoir est fermé par une vannette empêchant le passage des poissons et retenant les embâcles.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil et réaliser des banquettes sur une linéaire de 20 m le long du lavoir de manière à diversifier les écoulements. Les banquettes seront constituées de graves (50-150 mm) sur une emprise de 1 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (20 m3). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau.

Les banquettes seront végétalisées par des hélophytes (9u/m2).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

2025

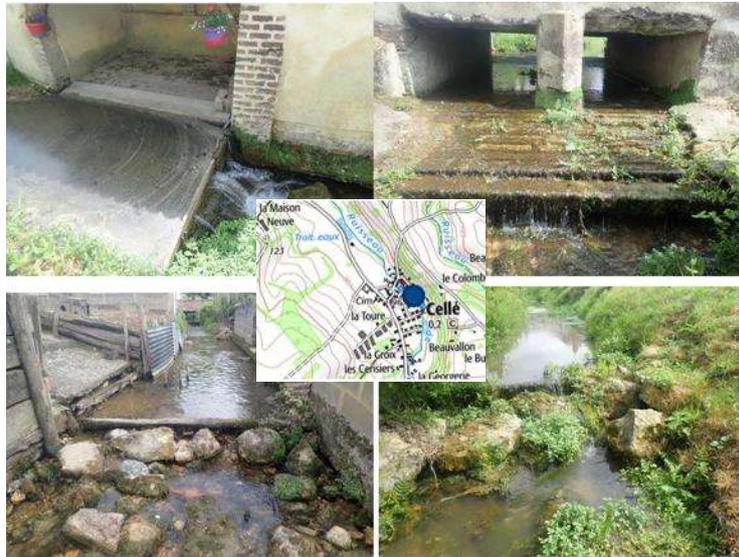
Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

Travaux : 15 000 euros H.T.

<p>FRGR0498b BRAYE-L2</p>	<p>3.4.1.3.25 <u>FICHE ACTION GV1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Ouvrages de Cellé sur la Gravelle</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 3 Carte EDL 26</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Dans la traversée de Cellé, trois seuils sont présents. Ils bloquent la continuité écologique avec des hauteurs de chute de 0,30 m chacun et altèrent la qualité et la fonctionnalité des habitats aquatiques. Le radier du pont de Cellé constitue également un obstacle au franchissement piscicole, notamment lors des débits faibles.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Au niveau du radier du pont de Celle, il est proposé de réaliser une petite étude pour dimensionner une échancrure compatible avec le franchissement piscicole et la bonne tenue du pont.

Au niveau des 3 seuils, les travaux proposés consistent à supprimer les seuils et réaliser des banquettes sur un linéaire de 5 m en amont 5 m en aval de chaque seuil de manière à diversifier les écoulements. Les banquettes seront constituées de graves (50-150 mm) sur une emprise de 0,3 à 0,5 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (20 m3). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau.

Une recharge granulométrique localisée au droit de l'ancien seuil sera mise en œuvre pour rétablir un profil d'équilibre du lit sur une dizaine de mètres (grave 40-80 mm – 5 m3).

Les banquettes seront végétalisées par des héliophytes (9u/m2).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Etude 2024 et travaux 2025 - Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

Etude : 5 000,00 euros H.T.

Travaux : 20 000 euros H.T.

<p>FRGR0498b BRAYE-L2 ROE83954</p>	<p>3.4.1.3.26 <u>FICHE ACTION GV1.2 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil du pont aux chevaux sur la Gravelle à Cellé</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 3 Carte EDL 26</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Le seuil du pont aux chevaux est un ouvrage de type batardeau infranchissable par les poissons et bloquant le transport solide en raison d'une hauteur de chute de 0,25 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil et réaliser une recharge granulométrique de 0,3 m d'épaisseur pour rétablir un profil d'équilibre du lit sur un linéaire de 20 m (grave 40-80 mm – 15 m3).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

2024

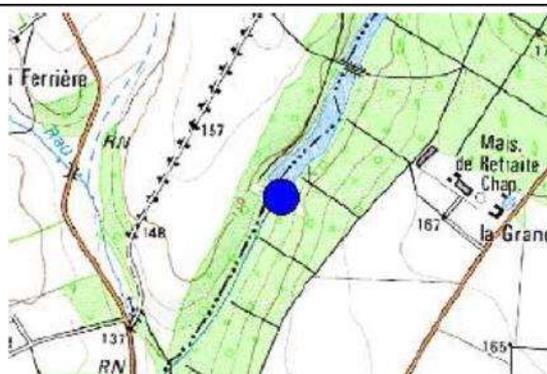
Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

Travaux : 10 000 euros H.T.

FRGR1178 GRATTELOUP – L2 ROE60098	3.4.1.3.27 <u>FICHE ACTION GR1.1 : AMENAGEMENT DU DEBIT RESERVE Etang des Diorières</u>	PRIORITÉ 2 Carte action 8 Carte EDL 2
--	--	--

Localisation



Problématique

L'étang aval des Diorières a un usage pour l'agrément et potentiellement la défense incendie de la zone forestière. L'étang édifié au fil de l'eau bloque la continuité écologique avec des ouvrages fixes et une hauteur de chute de 5,0 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Il est proposé de mettre en conformité l'ouvrage de restitution aval en aménageant le déversoir de manière à respecter un débit réservé.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques

- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2024

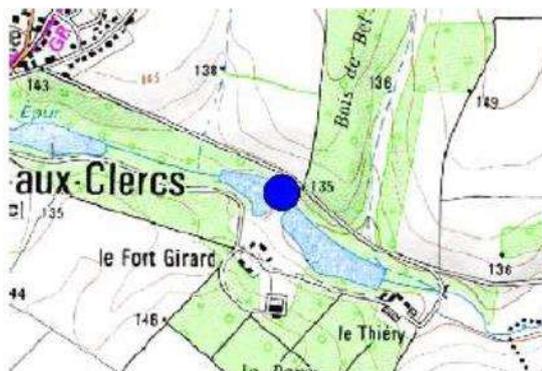
Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

Travaux : 50 000,00 euros H.T.

FRGR1178 GRATTELOUP – L2 ROE60101	3.4.1.3.28 <u>FICHE ACTION GR1.2 : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE Etang de Fort Girard</u>	PRIORITÉ 2 Carte action 8 Carte EDL 3
--	---	--

Localisation



Problématique

L'étang de Fort Girard a été édifié au fil du cours du Gratteloup. Les ouvrages bloquent la continuité écologique (poissons et sédiments).

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Compte tenu de la complexité du site et des usages présents, une étude d'arasement est en cours de réalisation pour définir les travaux à réaliser.

Les travaux découleront des échanges avec le comité de pilotage de l'étude.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements

- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Etude en cours. : 2023

Travaux : 2024

Travaux à réaliser à l'étiage

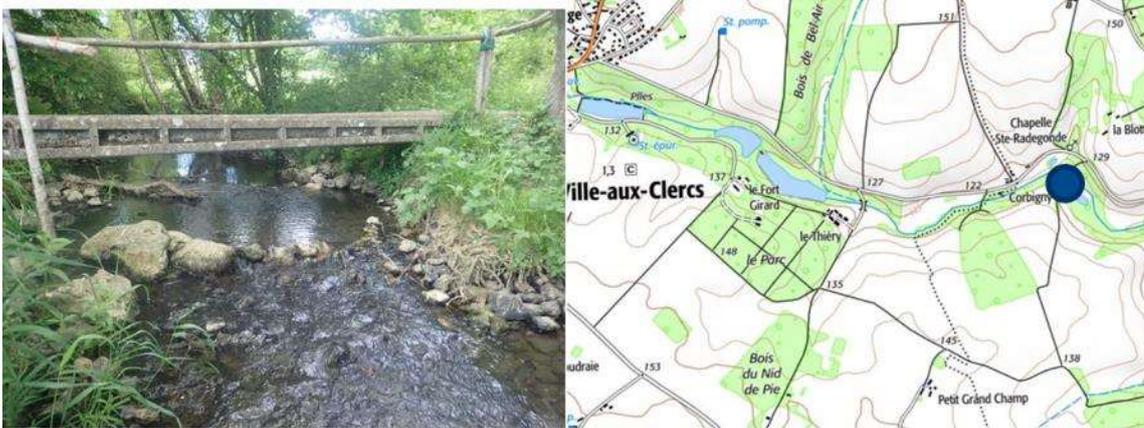
Enveloppe financière

Etude : 18 305,00 euros H.T.

Travaux : 150 000,00 euros H.T.

<p>FRGR1178 GRATTELOUP – L2</p>	<p>3.4.1.3.29 <u>FICHE ACTION GR1.3 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil et gué de Corbigny</u></p>	<p>PRIORITÉ 2 Carte action 8 Carte EDL 3</p>
---	--	---

Localisation



Problématique

Le seuil et le gué situés en amont de Corbigny gênent le franchissement piscicole avec une hauteur de chute résiduelle de 0,30 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

- O1.1- Restaurer la continuité écologique
- O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à démonter les blocs et les pierres du seuil et les réagencer dans le lit de manière à étagger la chute et augmenter la rugosité dans le lit. Les blocs permettront de diversifier les écoulements et les habitats aquatiques.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

- Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5
- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV+CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2023

Enveloppe financière

Travaux : 6 000,00 euros H.T.

FRGR1178 GRATTELOUP-L2 ROE60105	3.4.1.3.30 <u>FICHE ACTION GR1.4 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Moulin des Branloirs à Busloup</u>	PRIORITÉ 2 Carte action 8
--	--	--

Localisation



Problématique

Les ouvrages du site hydraulique du moulin des Branloirs bloquent la continuité écologique en raison de la gestion fermée et des hauteurs de chutes de 0,90 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Travaux de restauration de la continuité écologique

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné

- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2025

Enveloppe financière

Travaux : 15 000,00 euros H.T.

FRGR1178 GRATTELOUP – L2 ROE60106	3.4.1.3.31 <u>FICHE ACTION GR1.5 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Gué de Busloup</u>	PRIORITÉ 2 Carte action 8
--	--	--

Localisation



Problématique

Le passage à gué de Busloup est en béton et il bloque la continuité écologique (poissons et sédiments avec une hauteur de chute de 0,50 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Compte tenu de l'usage du passage à gué emprunté par les véhicules, il est proposé de réaliser une étude pour dimensionner la réalisation d'un passage cadre adapté. Le gué actuel en béton sera supprimé et remplacé par un pont cadre calé de manière à ne pas générer de chute résiduelle.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques

- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2023

Travaux : 2025

Travaux réalisés en conditions d'étiage

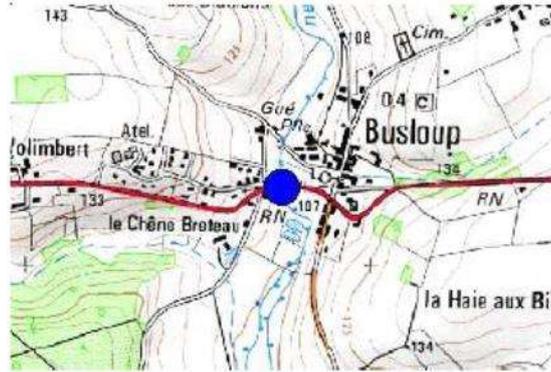
Enveloppe financière

Etude. : 10 000,00 euros H.T.

Travaux : 50 000,00 euros H.T.

<p>FRGR1178 GRATTELOUP-L2</p>	<p>3.4.1.3.32 <u>FICHE ACTION GR1.6 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Pont de la D357 à Busloup</u></p>	<p>PRIORITÉ 2 Carte action 8</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

En conditions d'étiage, le franchissement du radier du pont de la D357 à Busloup est difficile pour les poissons en raison de la chute résiduelle de 0,40 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Les travaux consistent à réaliser une recharge granulométrique par l'aval du pont de manière à rehausser la ligne d'eau et ainsi assurer le franchissement piscicole.

La recharge sera réalisée sur une hauteur de 0,3 à 0,4 m environ et un linéaire de 15 m (50 m3). Des blocs noyés stabiliseront la recharge.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage

- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CD41

Calendrier et période d'intervention

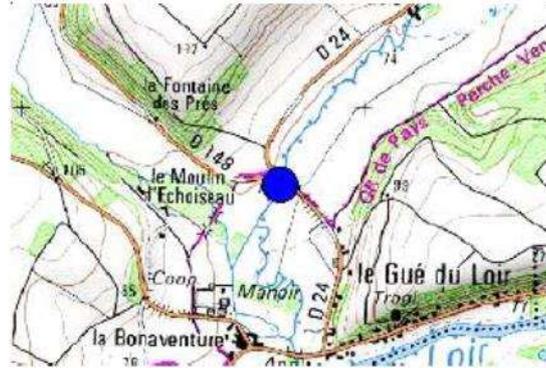
2025

Enveloppe financière

Travaux : 10 000 euros H.T.

<p>FRGR0497 BOULON-L2</p>	<p>3.4.1.3.33 <u>FICHE ACTION BO1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil aval pont D24 à Mazangé</u></p>	<p>PRIORITÉ 2 Carte action 2</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Le seuil en blocs situé en aval du pont de la D24 ne permet pas d'assurer le franchissement piscicole en raison d'une hauteur de chute de 0,50 m. Il a un usage de répartition des débits pour alimenter le fossé d'irrigation des plaines humides du Boulon. Le seuil ne peut être supprimé compte tenu des usages liés à la répartition des débits.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à réaliser une échancrure centrale en V sur le seuil de manière à assurer le passage des poissons et de conserver l'alimentation du bras dérivé.

Le seuil sera échancré sur une largeur de 1,5 m environ en réutilisant les blocs de manière à étager la chute.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

2023

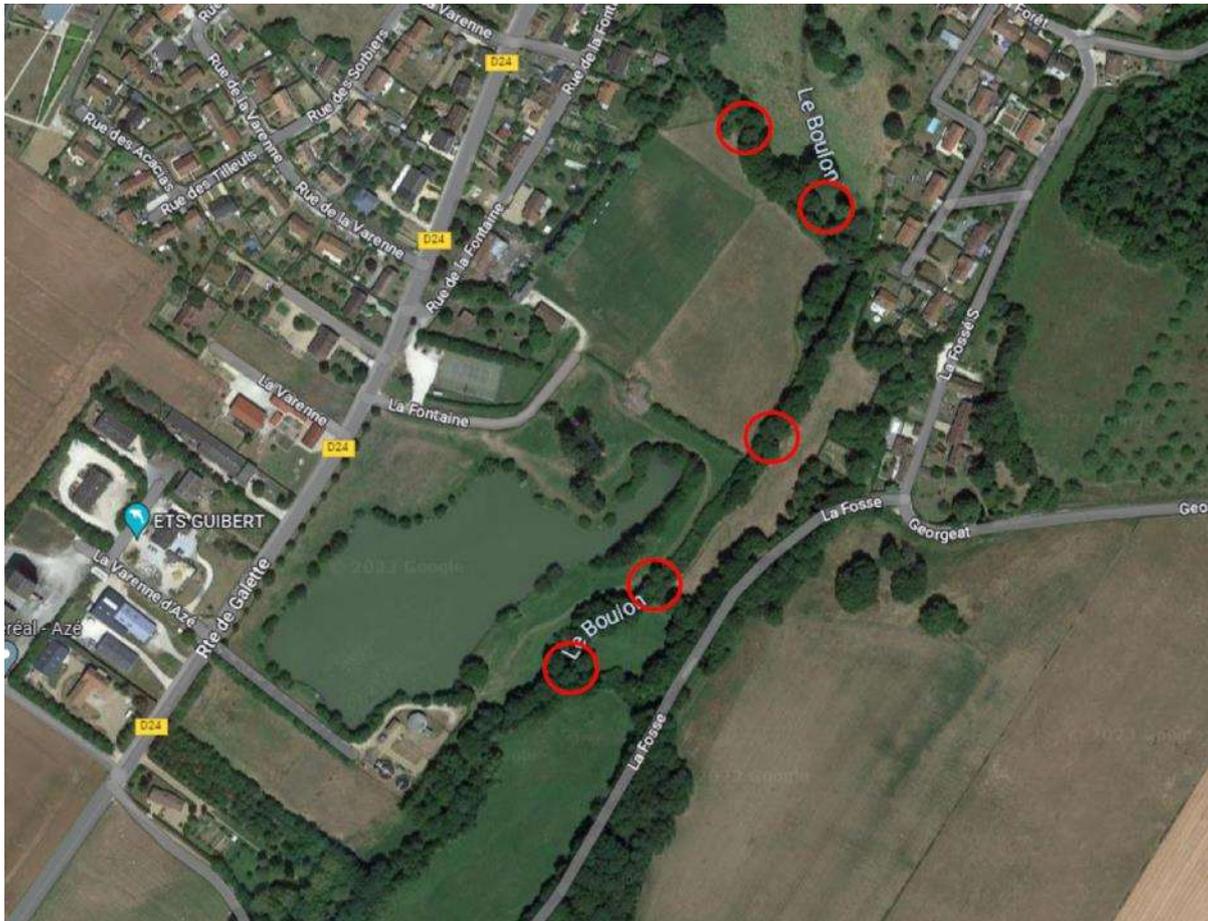
Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

3 000 euros H.T.

<p>FRGR0497 BOULON-L2</p>	<p>3.4.1.3.34 <u>FICHE ACTION BO1.2 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuils derrière étang à Azé</u></p>	<p>PRIORITÉ 2 Carte action 2</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Les 5 seuils présents entraînent des contraintes pour la continuité écologique. La hauteur de chute cumulée est de 1,20m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer les seuils et réaliser une recharge granulométrique au niveau des fosses de dissipation afin de restaurer un profil du lit mineur au niveau de chaque seuil (10 m3)

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

2025

Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

7 500,00 euros H.T.

<p>FRGR0497 BOULON-L2 ROE83944</p>	<p>3.4.1.3.35 <u>FICHE ACTION BB1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Passage à gué aval D148 à Mazangé</u></p>	<p>PRIORITÉ 2 Carte action 2 Carte EDL 8</p>
---	---	---

Localisation



Problématique

Le seuil du passage à gué en béton empêche le passage des poissons en raison d'une hauteur de chute de 0,50 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil en béton et la passerelle en béton et de réaliser une rampe rugueuse en pierres et blocs sur un linéaire de 10 m (pierres 100 – 400 mm) de manière à créer un nouvelle pente hydraulique compatible avec le passage des poissons, tout en assurant le passage d'un tracteur (20 m3).

Une passerelle rustique en bois sera aménagée en lieu et place de l'ancienne passerelle béton.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers

- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

2027

Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

20 000 euros H.T.

<p>FRGR1138 REVEILLON- ROE55349</p>	<p>3.4.1.3.36 <u>FICHE ACTION REV1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil de La Chapelle Enchérie</u></p>	<p>PRIORITÉ 3 Carte action 13</p>
--	--	---

Localisation



Problématique

Le seuil en béton de la Chapelle Enchérie bloque la continuité écologique (poissons et sédiments) en raison de sa hauteur de chute de 1,0 m et de sa position fixe. Le seuil a une vocation paysagère et historique.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Une étude est en cours. Les résultats de l'étude permettront de choisir un scénario de suppression du seuil ou d'arasement partiel avec étagement de la chute résiduelle et recharge granulométrique vraisemblablement. La prise en compte du pont départemental et de l'aspect milieux humides est à prendre en considération dans l'étude.

Indicateurs

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques

- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.
Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2023

Travaux : 2024

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

Etude : 10 000,00 euros H.T

Travaux : 45 000,00 euros H.T.

<p>FRGR1138 REVEILLON-</p>	<p>3.4.1.3.37 <u>FICHE ACTION REV1.2 : Passage à gué St Firmin des Prés</u></p>	<p>PRIORITÉ 3 Carte action 13</p>
--	---	---

Localisation



Problématique

Le passage à gué constitue une gêne pour la continuité piscicole. Il n'est pas aménagé et génère du colmatage des substrats.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

L'action proposée consiste à réaliser un empierrement du lit au niveau du passage à gué par une recharge en pierres 50-100 mm (10 m3).

Indicateurs potentiels

Nbre de gués aménagés.

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2026

Travaux à réaliser à l'étiage

Enveloppe financière

Travaux : 3 000,00 euros H.T.

<p>FRGR1233 EGVONNE ROE54815</p>	<p>3.4.1.3.38 <u>FICHE ACTION EG1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Lavoir amont SNCF à Droué</u></p>	<p>PRIORITÉ 3 Carte action 5 Carte EDL 27</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Le seuil en béton du lavoir situé en amont de la voie SNCF à Droué est infranchissable par les poissons en raison de la hauteur de chute de 0,8 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

- O1.1- Restaurer la continuité écologique
- O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Il est proposé de réaliser en premier lieu une étude RCE multi-scénarii afin d'étudier l'effacement ou l'arasement partiel du seuil.

Une restauration morphologique est également envisagée afin de renaturer le site par des banquettes de grave végétalisées par des hélophytes.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Etude 2026 et travaux 2027

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

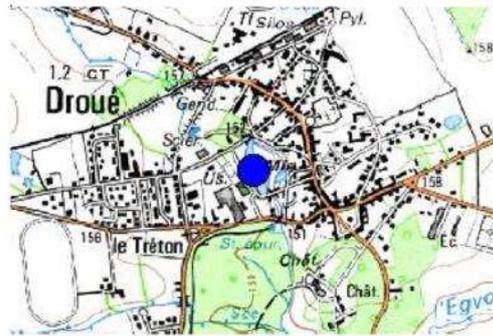
Enveloppe financière

Etude : 5 000,00 euros H.T.

Travaux : 15 000 euros H.T.

<p>FRGR1233 EGVONNE ROE67555, 67556, 54816</p>	<p>3.4.1.3.39 <u>FICHE ACTION EG1.2 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuils camping de Droué</u></p>	<p>PRIORITÉ 3 Carte action 5 Carte EDL 27</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Les 3 seuils bloquent la continuité écologique (poissons et sédiments) avec des hauteurs de chute de l'ordre de 0,3 m environ. Ils altèrent la qualité et la fonctionnalité des habitats aquatiques. Ils retiennent également les embâcles.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer les seuils et de réaliser des banquettes latérales en graves (50-150 mm – 120 m3) au droit des anciennes culés béton de manière à méandrer le lit et le resserrer localement pour diversifier les écoulements sur une emprise de 1 à 2 m et un linéaire de 15 à 20 m au niveau de chaque seuil.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2027

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

Travaux : 36 000 euros H.T.

<p>FRGR1233 EGVONNE ROE54819</p>	<p>3.4.1.3.40 <u>FICHE ACTION EG1.4 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil moulin Bureau</u></p>	<p>PRIORITÉ 3 Carte action 5 Carte EDL 28</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Le seuil en blocs d’une hauteur de chute de 0,65 m empêche les poissons de passer.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l’action

Les travaux proposés consistent à démonter les blocs du seuil et les réagencer dans le lit de manière à étagger la chute et augmenter la rugosité dans le lit . Les blocs permettront de diversifier les écoulements et les habitats aquatiques.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d’une pelle hydraulique, d’un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d’écoulements
- Classes granulométriques

- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadreSDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2026

Enveloppe financière

Travaux : 5 000 euros H.T.

<p>FRGR1233 EGVONNE ROE67560, 67561</p>	<p>3.4.1.3.41 <u>FICHE ACTION EG1.5 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuils de Bouffry</u></p>	<p>PRIORITÉ 3 Carte action 5 Carte EDL 29</p>
--	---	--

Localisation



Problématique

Les 2 seuils bloquent la continuité écologique (poissons et sédiments) avec des hauteurs de chute de l'ordre de 0,30 m environ. Ils altèrent la qualité et la fonctionnalité des habitats aquatiques.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer les seuils et à réaliser des banquettes latérales en graves (50-150 mm – 24 m3) au droit des anciennes culés béton de manière à méandrer le lit et le resserrer localement pour diversifier les écoulements sur une emprise de 1 à 2 m et un linéaire de 15 à 20 m au niveau de chaque seuil.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2028

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

Travaux : 12 500,00 euros H.T.

<p>FRGR1233 EGVONNE ROE54822</p>	<p>3.4.1.3.42 <u>FICHE ACTION EG1.6 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE</u> <u>Passage à gué Bullière</u></p>	<p>PRIORITÉ 3 Carte action 5 Carte EDL 28</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Le passage à gué gêne le franchissement piscicole en conditions hydrologiques basses en raison de la hauteur de chute de 0,40 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à démonter les blocs du seuil et les réagencer dans le lit de manière à étagger la chute et augmenter la rugosité dans le lit. Les blocs permettront de diversifier les écoulements et les habitats aquatiques.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute

- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2027

Enveloppe financière

Travaux : 2 000 euros H.T.

<p>FRGR1233 EGVONNE ROE67576</p>	<p>3.4.1.3.43 <u>FICHE ACTION EG1.9 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuil Beauregard à Ruan-sur-Eggonne</u></p>	<p>PRIORITÉ 3 Carte action 5 Carte EDL 30</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Le seuil en béton situé en aval du pont de Ruan-sur-Eggonne bloque la continuité écologique (poissons et sédiments) avec une hauteur de chute de l'ordre de 0,25 m environ. Il altère la qualité et la fonctionnalité des habitats aquatiques.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

- O1.1- Restaurer la continuité écologique
- O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil et à réaliser des banquettes latérales en graves (50-150 mm – 24 m3) au droit des anciennes culés béton de manière à méandrer le lit et le resserrer localement pour diversifier les écoulements sur une emprise de 1 à 2 m et un linéaire de 20 m.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous

- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2028

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

Travaux : 7 000,00 euros H.T.

<p>FRGR1233 EGVONNE ROE54832 - 67580</p>	<p>3.4.1.3.44 <u>FICHE ACTION EG1.11 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE Seuils et passage à gué de la Vallée</u></p>	<p>PRIORITÉ 3 Carte action 5 Carte EDL 31</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Les 3 seuils et le passage à gué situés au niveau de Villebout altèrent la continuité écologique sur le cours d'eau en raison de hauteurs de chutes de 0,30 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Au niveau des seuils, il est proposé de supprimer le seuil et de réaliser des banquettes latérales en graves (50-150 mm – 20 m³) au droit des anciennes culés béton de manière à méandrer le lit et le resserrer localement pour diversifier les écoulements sur une emprise de 1 à 2 m et un linéaire de 5 m au niveau de chaque seuil. Les blocs du passage à gué seront enlevés et remis en place en aval de manière à diversifier les habitats et les écoulements.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies
- Profil en long et en travers
- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2028

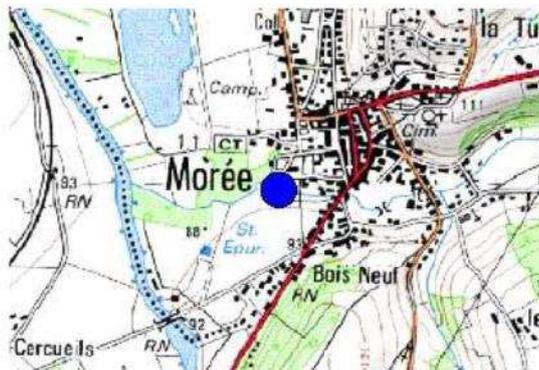
Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

Travaux : 15 000 euros H.T.

FRGR1164 BAIGNON- ROE54719	3.4.1.3.45 <u>FICHE ACTION BA1.1 : RESTAURATION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE</u> Seuil du lavoir de <u>Morée à Morée</u>	PRIORITÉ 3 Carte action 1
---	--	--

Localisation



Problématique

Le seuil du lavoir de Morée bloque la continuité écologique (poissons et sédiments) en raison de sa hauteur de chute de 0,30 m.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.1- Restaurer la continuité écologique

O1.2 – Restaurer la morphologie

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à supprimer le seuil et réaliser des banquettes sur un linéaire de 10 m en amont et 20 m en aval du seuil de manière à diversifier les écoulements. Les banquettes seront constituées de graves (50-150 mm) sur une emprise de 1 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (20 m3). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau.

Une recharge granulométrique localisée au droit de l'ancien seuil sera mise en œuvre pour rétablir un profil d'équilibre du lit sur une dizaine de mètres (grave 40-80 mm – 15 m3).

Les banquettes seront végétalisées par des hélrophytes (9u/m2).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+5

- Photographies

- Profil en long et en travers

- Linéaire de remous
- Hauteur de chute
- Proportion des faciès d'écoulements
- Classes granulométriques
- colmatage
- linéaire regagné
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Restauration de la continuité écologique et réduction du taux d'étagement.

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

2026

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

10 000 euros H.T. (500 euros/ml)

3.4.1.4 COUTS GLOBAUX

Les coûts globaux sont présentés dans les tableaux pages suivantes.

L'ensemble des études préalables RCE sur les ouvrages hydrauliques est évalué à :

- 193 000,00 euros HT. pour les priorités 1
- 28 305,00 euros H.T. pour les priorités 2
- 15 000,00 euros H.T. pour les priorités 3

Le montant estimatif des travaux de restauration de la continuité écologique est évalué à

- 2 938 000,00 euros H.T. pour les priorités 1
- 311 500,00 euros H.T. pour les priorités 2
- 150 500,00 euros H.T. pour les priorités 3

Le montant total des études RCE représente un coût de 236 305,00 euros H.T.

Le montant total des travaux RCE représente un coût de 3 400 000,00 euros H.T.

3.4.1.5 MAITRISE D'OUVRAGE ET MODALITES D'INSTRUCTION REGLEMENTAIRE

Les maitres d'ouvrages peuvent être : CATV41, CD41, CPHV.

Les travaux sont soumis à déclaration ou autorisation selon l'article R214-1 du code de l'environnement (rubrique 3.1.2.0). Ils doivent faire l'objet d'une DIG sur les parcelles privées.

3.4.1.6 INDICATEURS

Les indicateurs ont été définis à partir du document concernant le protocole de suivi de travaux établi par le groupe de travail départemental sur les indicateurs.

Il s'agit des paramètres suivants dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique.

N+1	N+5

Photographie	Profil en long	profil en travers	Linéaire remous	Hauteur de chute	Proportion de faciès	Classe granulo	Colmatage	Linéaire regagné	Invasives

3.4.1.7 PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques seront constitués par les organismes suivants : Bureau d'études, Maître d'œuvre, Fédération de pêche, OFB, DDT.

3.4.1.8 Chiffrage global des études RCE

Tableau XIII : Etudes RCE sur les ouvrages de priorité 1

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Haute	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	LOIR 3	St Firmin des Prés	LO1.14	Moulin de la Mouline	1,2	Etude d'amélioration de la RCE par rampe en enrochement	E1	O1	CATV	5 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0498b	Braye	Sougé	BRI.1	Moulin Barbier	0,9	Etude RCE	E1	O1	CATV	30 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR1128	Houzée	Coullommiers la Tour	HO1.2	Moulineuf	0,4	Etude RCE	E1	O1	CATV	15 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Villiers-sur-Loir	LO1.15	Moulin de Chantresne	1,1	Etude RCE	E1	O1	CATV	30 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Meslay	LO1.3	Déversoir de Meslay	0,75	Etude RCE	E1	O1	CATV	30 000,00 €	1	2024	0,00 €	12 000,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Ceillé	GV1.1	Ouvrages Cellé	0,3	Suppression de 3 batardoux et aménagement RCE sur un radier de pont par échancrure	E1	O1	CATV	5 000,00 €	1	2024	0,00 €	2 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Fréteval	LO1.6	Fonderie Fréteval	0	Reconstruction d'un déversoir	E1	O1	CPHV	30 000,00 €	1	2024	27 000,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Lignières	LO1.16	Moulin de Baigneux	0,8	Etude RCE	E1	O1	CPHV	30 000,00 €	1	2024	12 000,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Artins	LO1.13	Moulin du Vieux Bourg	0,3	Améliorer le passage par la Breche	E1	O1	CATV	10 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	Le Boelle	Lunay	BOE1.1	Lavoir de Lunay	0,3	Etude de suppression du seuil et aménagement de banquettes au niveau du lavoir sur 25 ml	E1	O1,O2	CATV	8 000,00 €	1	2025	0,00 €	3 200,00 €
										193 000,00 €			39 000,00 €	17 200,00 €

Tableau XIV : Etudes RCE sur les ouvrages de priorité 2

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Haute	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1178	Gratteloup	La Ville aux Clercs	GR1.2	Etang de Fort Girard	1,7	Etude RCE	E1	O1,O2	CATV	18 305,00 €	2	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR1178	Gratteloup	Busloup	GR1.5	Gué de Busloup	0,5	Etude et dimensionnement d'un passage cadre ou passerelle pour le remplacement du gué	E1	O1	CPHV	10 000,00 €	2	2023	4 000,00 €	0,00 €
										28 305,00 €			4 000,00 €	0,00 €

Tableau XV : Etudes RCE sur les ouvrages de priorité 3

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Haute	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1138	Réveillon	La Chapelle Enchérite	REV1.1	Seuil de la Chapelle Enchérite	1	Etude CE et ZH	E1	O1,O3	CPHV	10 000,00 €	3	2023	4 000,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egornne	Droué	EG1.1	Lavoir amont SNCF	0,8	Etude RCE	E1	O1	CPHV	5 000,00 €	3	2026	2 000,00 €	0,00 €
										15 000,00 €			6 000,00 €	0,00 €

3.4.1.9 Chiffrage global des travaux RCE

Tableau XVI : Travaux RCE sur les ouvrages de priorité 1

Masses d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Hauteur de l'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant provisionnel CPHV	Montant provisionnel CATV
FRGR0492a	LOIR 3	Morée	LO1.2	Moulin de Villeprovert	1,7	Travaux RCE de suppression du déversoir et bras de contournement	E1	O1	CPHV	300 000,00 €	1	2023	270 000,00 €	0,00 €
FRGR0492b	Oratoire	Vendôme	OR1.1	Lavoir du Château	0,75	Ouverture hivernale des vannes	E1	O1	CATV	0,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	Oratoire	Vendôme	OR1.2	Lavoir de Courtras	0,35	Ouverture hivernale des vannes	E1	O1	CATV	0,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0498b	Braye	Savigny sur Braye	BR1.3	Seuil camping	0,4	Travaux RCE effacement seuil passerelle du camping	E1	O1	CATV	200 000,00 €	1	2024	0,00 €	30 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Saint Jean de Froidmental	LO1.1	Moulin Vernouillet	0,6	Travaux RCE	E1	O1	CPHV	50 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Morée	LO1.5	Fosse RICHARD	0,5	Suppression de dalles (rayères à brochet)	E1	O1	CPHV	80 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Cellé	GV1.2	Seuil Pont aux Chevaux	0,25	Aménagement RCE par suppression du seuil et recharge granulométrique	E1	O1,O2	CATV	10 000,00 €	1	2024	0,00 €	2 000,00 €
FRGR1128	Houzée	Coulommiers la Tour	HO1.1	Moulin Huchigny	0,45	Travaux RCE suite à étude	E1	O1,O2	CATV	90 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Vendôme	LO1.9a	Chapet des Grands-Prés	1,6	Travaux RCE suite à étude RCE en cours	E1	O1	CATV	450 000,00 €	1	2024	0,00 €	180 000,00 €
FRGR0492b	Bardoulière	Troo	BD1.1	Gué de la STEP	0,3	Suppression de passage à gué et remplacement par passage cadé	E1	O1	CATV	35 000,00 €	1	2025	0,00 €	7 000,00 €
FRGR0498b	Ecoute s'il Pleut	Savigny sur Braye	EP1.1	Gué de la Brunellerie	0,25	Aménagement de la chute résiduelle par recharge aval	E1	O1,O2	CATV	5 000,00 €	1	2025	0,00 €	1 000,00 €
FRGR0498b	Ecoute s'il Pleut	Savigny sur Braye	EP1.2	Lavoir de Savigny sur Braye	0,3	Aménagement RCE	E1	O1	CATV	15 000,00 €	1	2025	0,00 €	3 000,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Cellé	GV1.1	Ouvrages Cellé	0,25	Suppression de 3 balardaoux et aménagement RCE sur un radier de pont par échancrure	E1	O1	CATV	20 000,00 €	1	2025	0,00 €	4 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	St Firmin des Prés	LO1.14	Moulin de la Mouline	1,2	Travaux d'amélioration de la RCE par rampe en enrochement	E1	O1	CATV	20 000,00 €	1	2025	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Navell	LO1.9c	Chapet de Montieux	1,4	Travaux RCE suite à étude RCE en cours	E1	O1	CATV	450 000,00 €	1	2025	0,00 €	180 000,00 €
FRGR0492b	Le Boële	Lunay	BOE1.1	Lavoir de Lunay	0,3	Travaux RCE	E1	O1,O2	CATV	10 000,00 €	1	2026	0,00 €	2 000,00 €
FRGR0492b	Le Boële	Lunay	BOE1.2	Seuil amont pont	0,5	Suppression du seuil et méandrage du lit en amont sur 25 ml	E1	O1,O2	CATV	10 000,00 €	1	2026	0,00 €	2 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Meslay	LO1.3	Déversoir de Meslay	0,75	Travaux RCE	E1	O1	CATV	60 000,00 €	1	2026	0,00 €	24 000,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Airfs	LO1.13	Moulin du Vieux Bourg	0,3	Travaux RCE	E1	O1	CATV	15 000,00 €	1	2026	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Vendôme	LO1.9b	Déversoir de Tilleite	1,1	Travaux RCE suite à étude RCE en cours	E1	O1	CATV	450 000,00 €	1	2026	0,00 €	180 000,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Mezangé		Gué du Loir	1,4	Remise en état passe à poissons/passe à anguilles	E1	O1	CATV	80 000,00 €	1	2026	0,00 €	32 000,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Troo	LO1.12	Moulin de la Plaine	1,6	Travaux RCE suite à étude en cours	E1	O1	CATV	600 000,00 €	1	2027	0,00 €	240 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Lignéies	LO1.16	Moulin de Baigneux	0,8	Travaux RCE	E1	O1	CPHV	60 000,00 €	1	2027	24 000,00 €	0,00 €
										2 938 000,00 €			294 000,00 €	887 000,00 €

Tableau XVII : Travaux RCE sur les ouvrages de priorité 2

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Haute	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0497	Boulon	Mazançé	BO1.1	Seuil Aval pont D24	0,4	Echancrure dans le seuil conservé pour la répartition des débits	E1	O1	CATV	3 000,00 €	2	2023	0,00 €	600,00 €
FRGR1178	Gratteloup	La Ville aux Clercs	GR1.3	Seuil gué Corbigny	0,3	Suppression du seuil	E1	O1,O2	CPHV	3 000,00 €	2	2023	600,00 €	0,00 €
FRGR1178	Gratteloup	La Ville aux Clercs	GR1.3	gué amont Corbigny	0,3	modifications passage à gué	E1	O1,O2	CATV + CPHV	3 000,00 €	2	2023	300,00 €	300,00 €
FRGR1178	Gratteloup	La Ville aux Clercs	GR1.1	Etang des Dionnières	0,9	Aménagement du débit réservé	E1	O1,O2	CATV	50 000,00 €	2	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR1178	Gratteloup	La Ville aux Clercs	GR1.2	Etang de Fort Girard	1,7	Travaux RCE suite à étude en cours	E1	O1,O2	CATV	150 000,00 €	2	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0497	Boulon	Azé	BO1.2	Seuils derrière l'étang		Plusieurs seuils	E1	O1	CATV	7 500,00 €	2	2025	0,00 €	1 500,00 €
FRGR1178	Gratteloup	Busloup	GR1.5	Gué de Busloup	0,5	Travaux RCE	E1	O1	CPHV	50 000,00 €	2	2025	10 000,00 €	0,00 €
FRGR1178	Gratteloup	Busloup	GR1.6	Pont D357 Busloup	0,4	Recharge granulométrique aval pont	E1	O1,O2	CATV	10 000,00 €	2	2025	0,00 €	0,00 €
FRGR1178	Gratteloup	Busloup	GR1.4	Moulin des Branboirs	0,9	Travaux RCE	E1	O1,O2	CPHV	15 000,00 €	2	2025	0,00 €	0,00 €
FRGR0497	Bourboulle	Mazançé	BB1.1	Gué aval D148	0,5	Suppression du seuil et recharge	E1	O1, O2	CATV	20 000,00 €	2	2027	0,00 €	0,00 €
										311 500,00 €			10 900,00 €	2 400,00 €

Tableau XVIII : Travaux RCE sur les ouvrages de priorité 3

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Haute	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1138	Réveillon	La Chapelle Enchérie	REV1.1	Seuil de la Chapelle Enchérie	1	RCE travaux	Travaux RCE	E1	O1,O3	CPHV	45 000,00 €	3	2024	18 000,00 €	0,00 €
FRGR1164	Baignon	Moreé	BA1.1	Seuil lavoir Moreé	0,3	RCE travaux	Suppression du seuil	E1	O1	CPHV	10 000,00 €	3	2026	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Droué	EG1.4	moulin Bureau	0,65	RCE travaux	Démontage des blocs et réagencement dans le lit aval	E1	O1,O2	CPHV	5 000,00 €	3	2026	0,00 €	0,00 €
FRGR1138	Réveillon	St Firmin des Prés	REV1.2			RCE travaux	1 passage à gué à St Firmin	E1	O1	CATV	3 000,00 €	3	2026	0,00 €	600,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Droué	EG1.1	Lavoir amont SNCF	0,8	RCE travaux	Travaux RCE	E1	O1	CPHV	15 000,00 €	3	2027	6 000,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Droué	EG1.2	Camping de Droué	0,3	RCE travaux	Suppression de 3 seuils et remeandrage du cours d'eau au droit des sites.	E1	O1,O2	CPHV	36 000,00 €	3	2027	7 200,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Ruan sur Egvyonne	EG1.6	Passage à Gué Bullière	0,4	RCE travaux	Reagencement des blocs	E1	O1,O2	CPHV	20 000,00 €	3	2027	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Villeboub	EG1.11	Seuil et passage à gué la Valée	0,3	RCE travaux	Suppression des seuils et réagencement des blocs du passage à gué	E1	O1	CPHV	15 000,00 €	3	2028	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Bouffy	EG1.5	Seuils Bouffy	0,3	RCE travaux	Suppression de 2 seuils et banquettes sur 50 ml	E1	O1,O2	CPHV	12 500,00 €	3	2028	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Ruan sur Egvyonne	EG1.9	Beaugard	0,25	RCE travaux	Suppression du seuil	E1	O1	CPHV	7 000,00 €	3	2028	0,00 €	0,00 €
											150 500,00 €		31 200,20 €	600,00 €	

FICHE 2	3.4.2 RENATURATION DE COURS D'EAU	2
E1/O1.2		

3.4.2.1 PROBLEMATIQUE

Sur les cours d'eau du Loir médian, l'hydromorphologie est localement altérée par les travaux de recalibrage survenus par le passé ainsi que la présence d'ouvrages hydrauliques qui bloquent la continuité écologique et qui influencent la ligne d'eau et la qualité des habitats en amont.

Il n'y a plus de diversité d'habitats pour les espèces aquatiques sur ces secteurs-là.

Des problématiques de sur-largeurs de cours d'eau, de sédimentation, de perte de diversité d'habitats et de discontinuité hydraulique et écologique sont apparues. Même si la restauration de la continuité écologique par les actions proposées sur les ouvrages hydrauliques permettra de remédier localement et partiellement à ces problématiques, certains secteurs doivent faire l'objet de renaturations spécifiques.



Figure 12 : Altération hydromorphologique sur le Gratteloup

3.4.2.2 OBJECTIFS

La renaturation de cours d'eau consiste à restaurer les fonctionnalités hydrodynamiques et hydro-morphologiques du cours d'eau (reméandrage, recharge granulométrique, ...) pour atteindre ou contribuer au bon état sur la masse d'eau.

La diversification des habitats aquatiques permettra de restaurer des zones favorables pour la vie et la reproduction de la faune invertébrée et piscicole.

Compte tenu de l'absence de potentialités sur les cours d'eau recalibrés temporaires, ceux-ci ne font pas l'objet de propositions de renaturation.

3.4.2.3 ACTIONS

Impact sur les compartiments		
Lit mineur	Berge ripisylve	Annexes

Un schéma de renaturation des fonctionnalités hydro-morpho-écologiques est proposé sur les portions de cours d'eau concernées.

Les travaux de renaturation consistent en :

- La restauration morphologique de portions de cours d'eau rectifiées avec méandrage par des banquettes de graves végétalisées ou non par des hélrophytes, talutage des berges, végétalisation du talus et plantations en crête de berge.

- la recharge granulométrique afin de reconstituer un lit avec des habitats diversifiés. Cet apport massif de graves grossières (cailloux et graviers) doit permettre de compenser la perte du stock naturel liée à l'incision du lit. Dans tous les cas, les graves seront sélectionnées en fonction des graves rencontrées sur des tronçons naturels du cours d'eau. Les graves doivent être mobilisables lors des crues de manière à diversifier les habitats et rétablir le bon fonctionnement hydromorphologique et hydrodynamique du cours d'eau. Un apport de graves sur une épaisseur de 0,5 m est une moyenne mentionnée dans la bibliographie. Des microseuils de fond en pierres ou blocs permettront de stabiliser le profil en long de la recharge granulométrique.
- La diversification des habitats aquatiques par mise en place de blocs créant des abris.



CE3E : Une longue et riche expérience diversifiée en ingénierie écologique depuis sa création au début des années 1990. Restauration hydromorphologique du ruisseau de Loiseau dans le parc de Senonches - MOE CE3E 2006-2008 - Ville de Senonches (28) - Syndicat intercommunal du secteur rural de Senonches



Figure 13 : Exemple de renaturation de cours d'eau (CE3E)

Les actions sont présentées dans les fiches actions pages suivantes.

<p>FRGR0492a</p> <p>LOIR3</p> <p>L2</p>	<p>3.4.2.3.1 <u>FICHE ACTION LO2.2 : RESTAURATION DE BERGE Le Loir en face du moulin de Saint-Jean-de-Froidmentel</u></p>	<p>PRIORITÉ 1</p> <p>Carte action 10</p>
--	---	--

Localisation



Problématique

En rive droite du Loir en face du moulin de Saint-Jean-Froidmentel, la berge est déstabilisée sur un linéaire de 70 m environ.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

L'action consiste à stabiliser le pied de berge par l'implantation d'arbres morts en réalisant des épis qui permettront de limiter l'érosion de la berge.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR

- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Recentrer les écoulements et stopper les érosions

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

Privé

Calendrier et période d'intervention

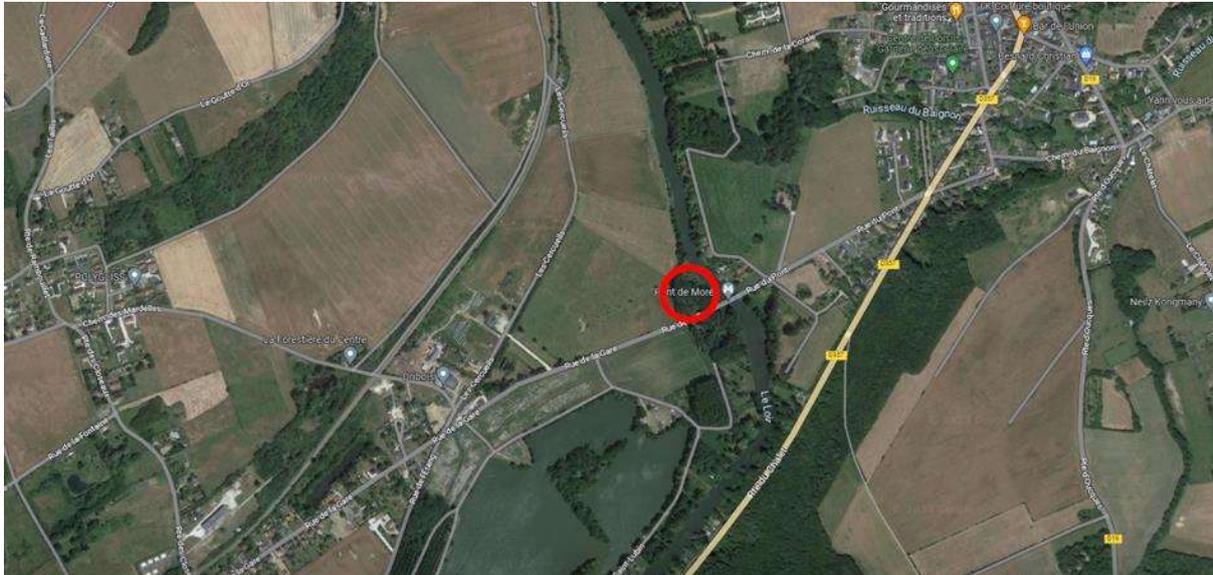
Travaux : 2024

Enveloppe financière

Travaux : 25 000,00 euros H.T

<p>FRGR0492a</p> <p>LOIR3</p> <p>L2</p>	<p>3.4.2.3.2 FICHE ACTION LO2.3 : CREATION DE FRAYERE</p> <p><u>Le Loir en amont du pont de Morée à Fréteval</u></p>	<p>PRIORITÉ 1</p> <p>Carte action 10</p>
--	---	--

Localisation



Problématique

Une ancienne mare déconnectée est présente en amont du pont de Morée

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

O1.3 – Préserver et protéger la biodiversité

Description de l'action

L'action consiste à reconnecter la mare au Loir de manière à constituer une frayère pour les brochets.

La reconnexion se fera en créant une dépression dans la berge de manière à favoriser un ennoisement précoce de la mare.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements

- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Biodiversité

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

FDAAPPMA

Calendrier et période d'intervention

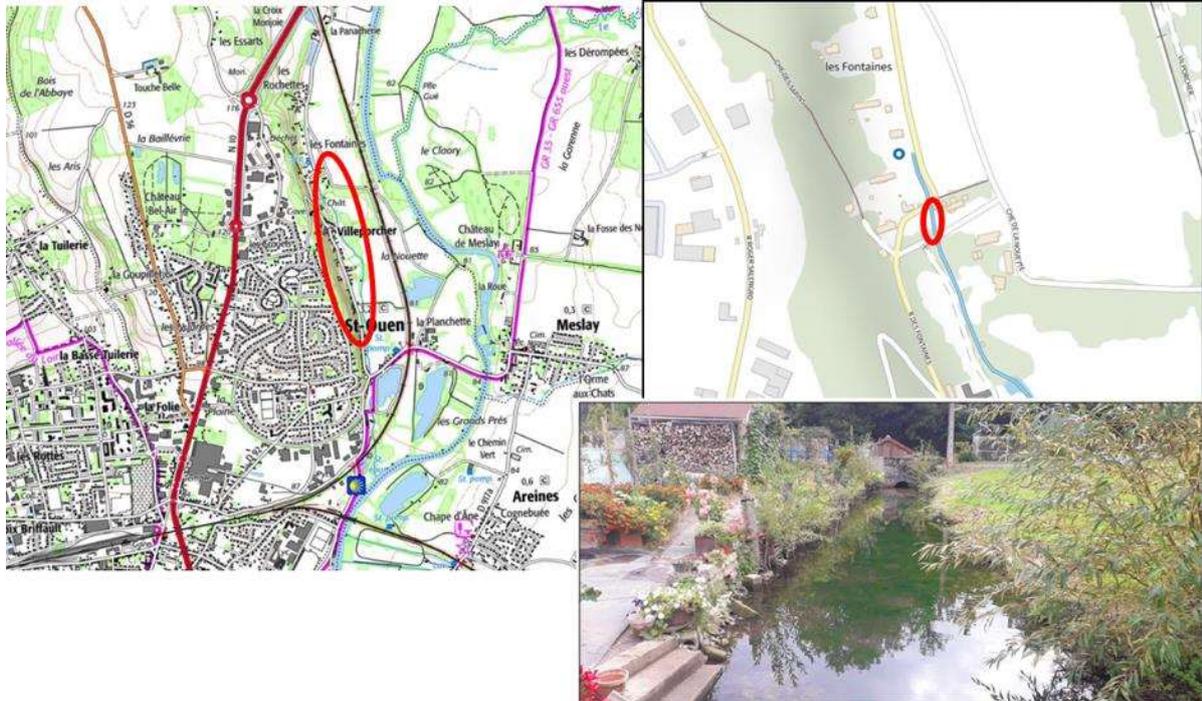
Travaux : 2026

Enveloppe financière

Travaux : 20 000,00 euros H.T

<p>FRGR0492a LOIR3 L2</p>	<p>3.4.2.3.3 FICHE ACTION SO2.1 : RENATURATION DE COURS D'EAU – Le ruisseau de Saint-Ouen à Saint-Ouen</p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 10</p>
--	---	---

Localisation



Problématique

Le ruisseau de Saint-Ouen a été rectifié et montre un tracé rectiligne aux habitats aquatiques très peu diversifiés sur un linéaire de 700 m environ comprenant également une zone de sources.

L'ensemble des fonctionnalités du cours d'eau est altérée à ce niveau.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

L'action consiste à réaliser une étude AVP/PRO pour dimensionner les aménagements avec leviers topographiques et bathymétriques.

Les travaux pressentis sont la réalisation de banquettes de graves de manière à reméandrer le cours d'eau et diversifier les habitats et les écoulements par une recharge granulométrique sur les secteurs déficitaires, le talutage des berges et la plantation en crête de berge.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2023

Travaux : 2025

Enveloppe financière

Etude : 15 000,00 euros H.T.

Travaux : 100 000,00 euros H.T.

<p>FRGR1128 HOUZEE L2</p>	<p>3.4.2.3.4 <u>FICHE ACTION HO2.1 : RENATURATION DE COURS D’EAU – La Houzée à AREINES</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 9</p>
--	--	--

Localisation



Problématique

En aval du pont de Beaugency jusqu’à l’Agro campus des deux vallées, le cours d’eau a été rectifié avec un profil très rectiligne et des berges abruptes et hautes sur un linéaire de 1km environ.

L’ensemble des fonctionnalités du cours d’eau est altérée à ce niveau.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d’eau

Description de l’action

L’action consiste à réaliser une étude AVP/PRO pour dimensionner les aménagements avec leviers topographiques et bathymétriques.

Les travaux pressentis sont la réalisation de banquettes de graves de manière à reméandrer le cours d’eau et diversifier les habitats et les écoulements par une recharge granulométrique sur les secteurs déficitaires.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d’écoulements
- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV ou Région

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2024

Travaux : 2027

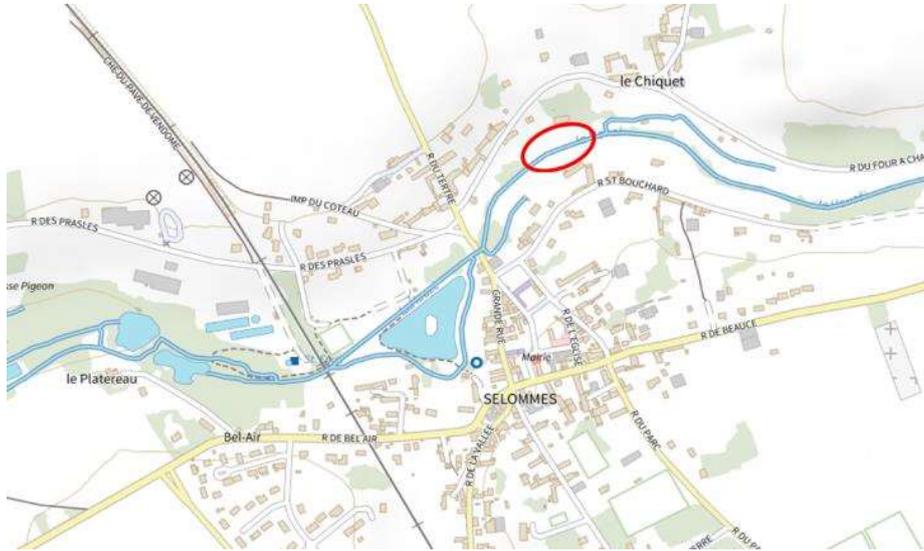
Enveloppe financière

Etude : 15 000 euros H.T.

Travaux : 150 000,00 euros H.T

<p>FRGR1128 HOZZEE L2</p>	<p>3.4.2.3.5 FICHE ACTION HO2.2 : RENATURATION DE COURS D'EAU – La Houzée amont château de Selommès</p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 9</p>
--	--	--

Localisation



Problématique

En amont du château de Selommès, le cours d'eau a été rectifié et les habitats aquatiques ont été banalisés.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à renaturer cette portion de cours d'eau sur un linéaire de 80 m par la réalisation de banquettes de graves (50-150 mm) sur une emprise de 0,5 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (32 m3). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau.

Une recharge granulométrique en graves 20/40 mm sera réalisée localement sur les secteurs déficitaires sur une épaisseur maximale de 0,3 m pour diversifier les écoulements (25 m3).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers manutentionnaires.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements

- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

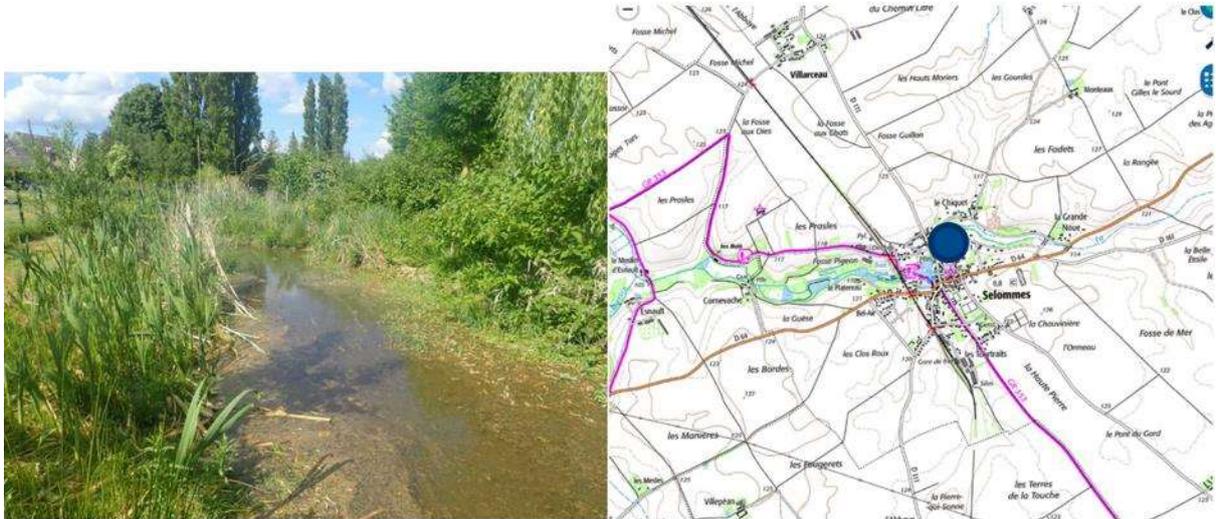
Travaux : 2024

Enveloppe financière

Travaux : 35 000,00 euros H.T (437,50 euros/ml)

<p>FRGR1128 HOZZEE L2</p>	<p>3.4.2.3.6 <u>FICHE ACTION HO2.3 : RENATURATION DE COURS D'EAU – La Houzée en amont du pont de Selommes</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 9 Carte EDL 7</p>
--	---	---

Localisation



Problématique

Faisant suite aux travaux de renaturation réalisé en amont du pont de Selommes, la renaturation a eu des effets bénéfiques sur la diversité des habitats avec cependant une réserve sur la sédimentation encore importante sur ce tronçon en raison d'une faible pente, de surlargeurs et de faibles débits.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à accentuer le resserrement du lit par des banquettes de graves supplémentaires sur un linéaire de 100 m (graves 50-150 mm) sur une emprise de 1 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (80 m3). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau et réactiver le transport solide.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers manutentionnaires.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long

- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

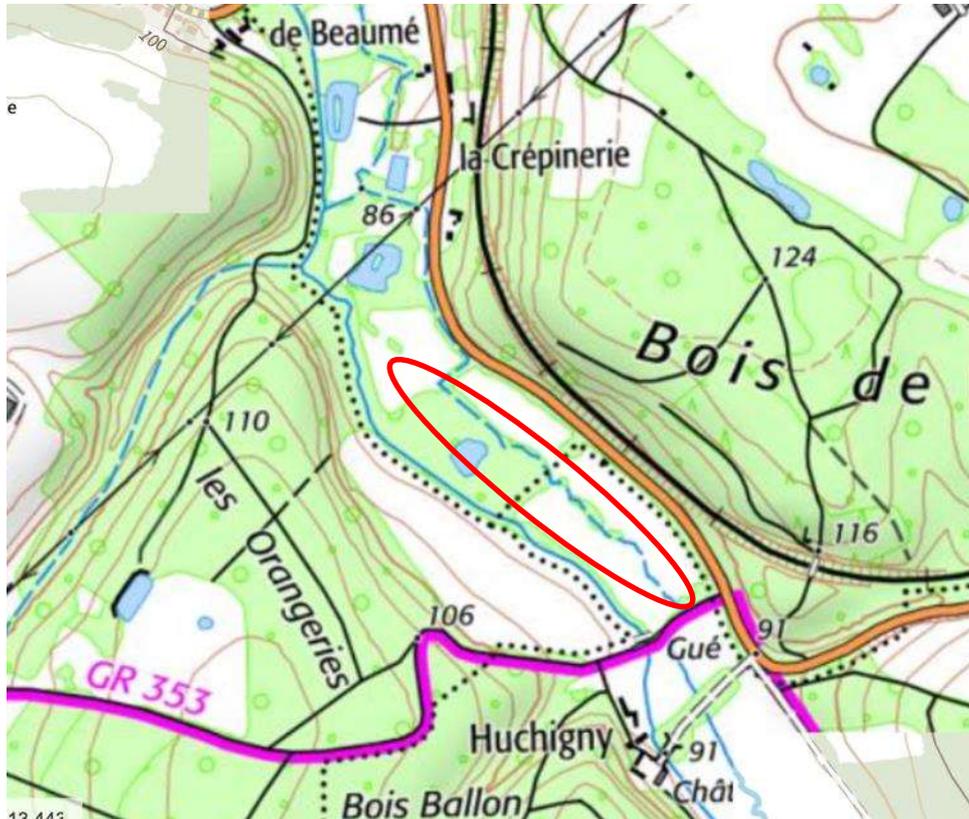
Travaux : 2024

Enveloppe financière

Travaux : 12 000,00 euros H.T (120,00 euros/ml)

<p>FRGR1128 HOUZEE L2</p>	<p>3.4.2.3.7 <u>FICHE ACTION HO2.4 : RENATURATION DE COURS D'EAU – Bras de la Houzée - moulin Huchigny</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 9</p>
--	--	--

Localisation



Problématique

Le bras en aval du moulin de Huchigny est altéré sur 450 ml environ.

Le moulin de Huchigny fait l'objet d'une étude RCE en cours actuellement pour l'aménagement d'une rampe en enrochements.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à méandrer le lit par des banquettes de graves (50-150 mm) sur une emprise de 1 à 2 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (225 m³). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau et réactiver le transport solide.

Une recharge granulométrique sera réalisée sur le bras de manière à diversifier les écoulements et les habitats.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers manutentionnaires.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2028

Enveloppe financière

Travaux : 50 000,00 euros H.T (110,00 euros/ml)

<p>FRGR1138 REVEILLON</p>	<p>3.4.2.3.8 <u>FICHE ACTION RE2.1 : RENATURATION DE COURS D'EAU – Le Réveillon à Renay et Rocé</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 13</p>
---	---	---

Localisation



Problématique

Le cours du Réveillon est perché au niveau de Renay et Rocé sur un linéaire de 700 m environ.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

Les travaux consistent à remettre le cours du Réveillon dans le fond de talweg avec réalisation de 2 passages à gué, des abreuvoirs et des clôtures.

L'action consiste à réaliser une étude AVP/PRO pour dimensionner les aménagements avec leviers topographiques et bathymétriques ainsi que la réalisation d'un inventaire sur le milieu humide en fond de vallée afin de ne pas impacter la présence potentielle d'espèces et/ou d'habitats patrimoniaux.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadreSDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

Etude : 2024

Travaux : 2025

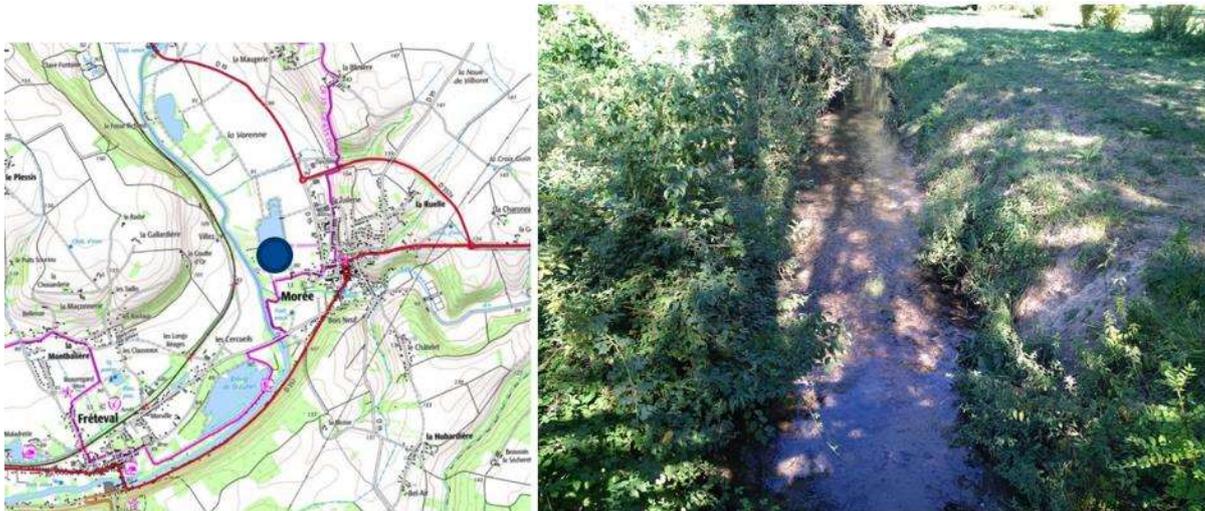
Enveloppe financière

Etude : 15 000 euros H.T.

Travaux : 175 000,00 euros H.T

<p>FRGR1164 BAIGNON</p>	<p>3.4.2.3.9 <u>FICHE ACTION BA2.1 : RENATURATION DE COURS D'EAU - Le Baignon à Morée</u></p>	<p>PRIORITÉ 1 Carte action 1</p>
---	---	--

Localisation



Problématique

Le cours du Baignon a subi des recalibrages et offre un profil très rectiligne sans diversité d'habitats.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à reméandrer cette portion de cours d'eau en amont de la confluence avec le Loir sur un linéaire de 150 m par la réalisation de méandres.

Des plantations arborées seront réalisées en retrait de la crête de berge à partir d'espèces adaptées et locales (60 unités).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers manutentionnaires.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR

- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CPHV

Calendrier et période d'intervention

Etude 2023 et travaux 2024

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes et entre octobre et décembre pour les plantations

Enveloppe financière

50 000 euros H.T.

<p>FRGR1109 BRISSE</p>	<p>3.4.2.3.10 <u>FICHE ACTION BR2.1 : RENATURATION DE COURS D'EAU La Noue de Marcilly à Marcilly-en-Beauce</u></p>	<p>PRIORITÉ 2 Carte action 4</p>
--	--	--

Localisation



Problématique

La noue de Marcilly est rectiligne suite à des recalibrages et n'offre pas de diversité d'habitats, il y a une zone humide en aval de la noue.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à reméandrer la noue sur un linéaire de 250 m de manière à restaurer l'annexe hydraulique. Des banquettes de graves (50-150 mm) seront réalisées sur une emprise de 0,3 à 0,5 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (75 m3). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers manutentionnaires.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements.

Compatibilité avec les documents cadreSDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

2026

Travaux à réaliser à l'étiage pour les banquettes

Enveloppe financière

35 000 euros H.T. (140 euros/ml)

FRGR1101 MERDREAU	3.4.2.3.11 FICHE ACTION ME2.1 : RENATURATION DE COURS D'EAU – Le Merdreau à Saint-Martin-des-Bois	PRIORITÉ 4 Carte action 12
------------------------------------	--	---

Localisation



Problématique

Au niveau du lieu-dit la Chanoinerie, le cours du Merdreau a été recalibré sur un linéaire de 460 m environ. Le tracé du lit et des berges est rectiligne et la ripisylve est absente. Les habitats aquatiques sont banalisés par la sédimentation. L'ensemble des fonctionnalités du cours d'eau est altéré.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à renaturer cette portion de cours d'eau par reméandrage.

Les berges seront talutées selon une pente 2/1 à 3/1. Un géotextile enherbé viendra protéger le talus (1400 m²).

Des plantations arborées seront réalisées en retrait de la crête de berge à partir d'espèces adaptées et locales (140 unités).

Une recharge granulométrique sera réalisée localement par placette de 20 à 30 m au moyen de graves 20/40 mm sur une épaisseur de 0,3 m (140 m³) de manière à diversifier les habitats et les écoulements.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers manutentionnaires.

Indicateurs potentiels

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies

- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques

SAGE Nappe de la Beauce

Non concerné

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2026

Enveloppe financière

Travaux : 98 000,00 euros H.T (140,00 euros/ml)

3.4.2.4 COUTS GLOBAUX

Les coûts globaux sont présentés dans les tableaux pages suivantes.

L'ensemble des études de renaturation est évalué à :

- 45 000,00 euros HT. pour les priorités 1

Le montant estimatif des travaux de renaturation est évalué à

- 617 000,00 euros H.T. pour les priorités 1
- 35 000,00 euros H.T. pour les priorités 2
- 98 000,00 euros H.T. pour les priorités 4

Le montant total des études de renaturation représente un coût de 45 000,00 euros H.T.

Le montant total des travaux de renaturation représente un coût de 750 000,00 euros H.T.

3.4.2.5 MAITRISE D'OUVRAGE ET MODALITES D'INSTRUCTION REGLEMENTAIRE

La maîtrise d'ouvrage pourra être portée par la CATV, CPHV, CCBVL, RCVL.

Les travaux sont soumis à déclaration selon l'article R214-1 du code de l'environnement (rubrique 3.1.2.0, 3.1.4.0). Ils doivent faire l'objet d'une DIG sur les parcelles privées.

3.4.2.6 INDICATEURS

Les indicateurs ont été définis à partir du document concernant le protocole de suivi de travaux établi par le groupe de travail départemental sur les indicateurs.

Il s'agit des paramètres suivants dans le cadre des travaux de renaturation.

N+1	N+3

Photographie	Profil en long	Proportion de faciès	IPR	Invasives

3.4.2.7 PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques seront constitués par les organismes suivants : Bureau d'études, Maître d'œuvre, Fédération de pêche, DDT, OFB, ...

3.4.2.8 Chiffrage global des études de renaturation

Tableau XIX : Etudes de renaturation des cours d'eau de priorité 1

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Linéaire envisagé (en m)	Coût estimatif études (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	Ru de Saint Ouen	Saint Ouen	SO2.1	Renaturation	Renaturation du cours d'eau sur 1 km par méandrage, banquettes, recharge, talutage, plantations...	E1	O2	CATV	1 000	15 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR1138	Réveillon	Renay et Rocé	RE2.1	Renaturation	Remise en fond de vallée sur 700 ml avec 2 passages à gué, abreuvoirs et clôtures	E1	O2	CPHV		15 000,00 €	1	2024	3 000,00 €	0,00 €
FRGR1128	Houzée	Arelnes	HO2.1	Renaturation	Etude de renaturation du cours d'eau sur 1 km par méandrage, banquettes, recharge, talutage, plantations...	E1	O2	CATV ou Région ?		15 000,00 €	1	2024	0,00 €	3 000,00 €
										45 000,00 €			3 000,00 €	3 000,00 €

3.4.2.9 Chiffrage global des travaux de renaturation

Tableau XX : Travaux de renaturation des cours d'eau de priorité 1

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	LOIR 3	Saint Jean de Froitmentel	LO2.2	Renforcement de berge par technique végétale en face du moulin de St-Jean	E1	O2	CPHV	25 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR1128	Houzée	Selommes	HO2.2	Renaturation en amont du château de Selommes	E1	O2	CATV	35 000,00 €	1	2024	0,00 €	7 000,00 €
FRGR1128	Houzée	Selommes	HO2.3	Reprise des travaux de renaturation pour réduire la sédimentation (banquettes...)	E1	O2	CATV	12 000,00 €	1	2024	0,00 €	2 400,00 €
FRGR1164	Baignon	Morée	BA2.1	Reméandrage du cours d'eau sur 150 ml en amont de la confluence à Morée	E1	O2	CPHV	50 000,00 €	1	2024	10 000,00 €	0,00 €
FRGR0492a	Ru de Saint Ouen	Saint Ouen	SO2.1	Travaux renaturation	E1	O2	CATV	100 000,00 €	1	2025	0,00 €	20 000,00 €
FRGR1138	Réveillon	Renay et Rocé	RE2.1	Remise en fond de vallée sur 700 ml avec 2 passages à gué, abreuvoirs et clôtures	E1	O2	CATV + CPHV	175 000,00 €	1	2025	17 500,00 €	17 500,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Fréteval	LO2.3	Création de frayère	E1	O2	FDAAPPMA	20 000,00 €	1	2026	0,00 €	0,00 €
FRGR1128	Houzée	Arelnes	HO2.1	Travaux renaturation	E1	O2	CATV ou Région ?	150 000,00 €	1	2027	0,00 €	30 000,00 €
FRGR1128	Houzée	Coulommiers-la-Tour	HO2.4	Renaturation du bras naturel de la Houzée après travaux RCE (travaux complémentaires)	E1	O2	CATV	50 000,00 €	1	2028	0,00 €	10 000,00 €
								617 000,00 €			27 500,00 €	86 900,00 €

Tableau XXI : Travaux de renaturation des cours d'eau de priorité 2

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1109	Brisse	Marcilly en Beauce	BR2.1	Restauration de la Noue de Marcilly	E1	O2	CATV	35 000,00 €	2	2026	0,00 €	7 000,00 €
								35 000,00 €			0,00 €	7 000,00 €

Tableau XXII : Travaux de renaturation des cours d'eau de priorité 4

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1101	Merdreau	Saint Martin des Bois	ME2.1	Reméandrage sur les parcelles	E1	O2	CATV	98 000,00 €	4	2026	0,00 €	19 600,00 €
								98 000,00 €			0,00 €	19 600,00 €

FICHE 3	3.4.3 TRAVAUX DE PLANTATION DE RIPISYLVE	2
E1 /O1.2, O1.4		

3.4.3.1 PROBLEMATIQUE

Sur les affluents du Loir, au niveau des têtes de bassin en particulier, la ripisylve est souvent absente ou substituée par une bande enherbée, en raison d'une occupation des sols agricole, là où les cours d'eau ont subi des remembrements par le passé.

L'absence de ripisylve a des conséquences dommageables pour le milieu aquatique :

- Déstabilisation des berges avec une érosion favorisant les sur-largeurs du lit mineur et l'envasement.
- Éclairement favorisant le réchauffement des eaux en période d'étiage et le développement excessif des algues filamenteuses, marqueurs de l'eutrophisation des cours d'eau.
- Une baisse de l'hospitalité du milieu pour la faune en général (absence d'abris pour la faune piscicole notamment).
- Perte de qualité paysagère.



Figure 14 : Absence de ripisylve sur la Houzée amont Selommes

Ailleurs, là où elle est présente, la ripisylve souffre parfois d'un manque d'entretien, ce qui se traduit par une uniformisation du milieu et une perte de diversité au niveau des habitats aquatiques et des berges.

La ripisylve est souvent fermée entraînant ponctuellement la formation d'embâcles dans le lit.

L'impact sur le paysage se fait également ressentir lorsque le cours d'eau est totalement fermé et l'accès à l'eau impossible.

Cependant, il est intéressant de conserver certains embâcles et arbres morts. Les intérêts du bois mort en rivières sont une diversification des habitats (abris, apport de matière organique, support de ponte....

L'embroussaillage des berges peut être très important. Les conséquences sont :

- Une uniformisation des strates d'âges et une altération de l'état sanitaire des boisements,
- La formation d'embâcles et la production de bois morts difficilement assimilables par l'hydrosystème,
- Une altération de la qualité paysagère,
- Une fermeture des milieux aquatiques et de la diversité écologique.

3.4.3.2 OBJECTIFS

Les plantations ont pour objectifs :

- d'assurer la tenue des berges et limiter l'érosion notamment le piétinement et la sape,
- de créer un ombrage sur le cours d'eau et un contrôle du recouvrement du lit par les plantes aquatiques et de l'envasement,
- de diversifier les habitats aquatiques,

- de contribuer à la restauration d'un corridor végétal (filtre biologique épurateur).

3.4.3.3 ACTIONS

Impact sur les compartiments	
Lit mineur	Berge ripisylve

Dans le cadre des plantations, un schéma de plantation est proposé essentiellement dans une optique d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de frein à l'érosion des berges.

Le choix des essences devra respecter les prescriptions suivantes :

- privilégier les essences locales des bords de cours d'eau, et plus particulièrement les feuillus (les résineux sont proscrits car ils acidifient les sols),
- bannir les alignements et les peupliers qui en plus de la banalisation des paysages, produisent des substances toxiques (composés phénoliques). De plus, ils possèdent des systèmes racinaires superficiels inadaptés et occasionnent des embâcles à terme.

Un entretien et un suivi de ces plantations (débroussaillage et remplacement éventuel des plants qui n'auraient pas repris) devra être réalisé au moins les deux premières années (garantie de reprise).

Le type de plantation à mettre en place se compose de 75 arbres et arbustes pour 200 ml de berge (20 arbres de haut jet et 55 arbustes). Cette association végétale permettra de répondre aux objectifs fixés et d'assurer une diversité au niveau des différentes strates de végétation.

Les essences seront choisies parmi les espèces suivantes :

- arbres (érable, saules, frêne, aulne, bouleau,...)
- arbustes (noisetier, aubépine, prunellier, saule, sorbier, fusain,...)

Dans le cadre des actions de restauration de la ripisylve des cours d'eau, il s'agira de restaurer la diversité et la fonctionnalité des milieux aquatiques par des travaux d'entretien de la végétation (élagage, recépage,).

3.4.3.4 COUTS

Le coût moyen des plantations (fourniture et pose + protection rongeurs) est évalué à 25 euros HT par unité. Une provision de 6 000,00 euros H.T a été proposée pour des plantations complémentaires en 2023 (1^{er} CT) et 2026 (2^{ème} CT) selon les opportunités qui se présenteraient, soit 12 000,00 euros HT pour l'ensemble du programme.

3.4.3.5 MAITRISE D'OUVRAGE ET MODALITES D'INSTRUCTION REGLEMENTAIRE

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la CATV.

Les travaux seront soumis à DIG s'ils se situent sur des parcelles privées.

3.4.3.6 INDICATEURS

Les indicateurs ont été définis à partir du document concernant le protocole de suivi de travaux établi par le groupe de travail départemental sur les indicateurs.

Il s’agit des paramètres suivants dans le cadre des travaux de plantation.

N+1	N+3	N+5

Photographie	Lineaire	Invasives	Bande riveraine

3.4.3.7 PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques seront constitués par les organismes suivants : Entreprise forestière, DDT, maître d’œuvre.

3.4.3.8 Chiffrage des travaux sur la ripisylve

Tableau XXIII : Actions de plantation de la ripisylve

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Plantations diverses 1ère phase CT	E1	O2, O4	CATV	6 000,00 €	1	2023	0,00 €	2 400,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Plantations diverses 2ème phase CT	E1	O2, O4	CATV	6 000,00 €	1	2026	0,00 €	2 400,00 €
							12 000,00 €			0,00 €	4 800,00 €

FICHE 4	3.4.4 ABREUVOIRS ET CLOTURES	2
E1/O1.2		

3.4.4.1 PROBLEMATIQUE

Le bassin versant des affluents du Loir est essentiellement agricole (cultures dominantes). Des prairies sont présentes sur le fond de vallée où des points d'abreuvement sauvages ont été identifiés, ce qui entraîne le piétinement des berges et la divagation des animaux.

Les parcelles sont généralement clôturées au niveau des berges.

Le piétinement répété altère le fonctionnement des milieux aquatiques en supprimant les strates herbacées en rive notamment (banquettes à héliophytes) et en générant du colmatage des substrats en aval de la zone notamment en raison des débits faibles et des sur-largeurs.

La pression du piétinement reste cependant faible sur le bassin versant.



Figure 15 : Zone de piétinement en l'absence d'abreuvoir et de clôture aménagés sur le Fargot aux Pinsonnières

3.4.4.2 OBJECTIFS

L'aménagement des abreuvoirs (et la pose de clôtures localement) sont proposés là où le piétinement des berges et la divagation des animaux dans le lit sont la principale altération des berges et de la qualité des habitats aquatiques (sédimentation).

Ils ont pour objectifs :

- de canaliser les animaux et d'éviter leur divagation dans le cours d'eau,
- de limiter le piétinement et donc la dégradation des berges et le colmatage des habitats aquatiques

3.4.4.3 ACTIONS

Impact sur les compartiments	
Lit mineur	Berge ripisylve

Les clôtures seront mises en place en retrait de 1,5 mètres par rapport à la crête de berge.

Une sensibilisation aux bonnes pratiques auprès des agriculteurs sera menée par la CATV41. L'utilisation de désherbants chimiques est proscrite, dans un souci de préservation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques.

Ce nouvel « espace tampon » entre la rivière et la prairie sera rapidement colonisé par une végétation herbacée typique des bords de cours d'eau (baldingères, carex, joncs, iris, autres herbacées rivulaires des bords de cours d'eau...). Celle-ci procurera non seulement des habitats pour la faune aquatique et la faune

terrestre, mais permettra également de fixer le pied de berge et de ralentir les phénomènes d'érosion des berges.

Concernant la mise en place d'abreuvoirs, le choix sera laissé à l'agriculteur selon les différents modèles existant.

Lorsque les berges sont suffisamment basses, l'abreuvoir privilégié est l'abreuvoir rustique créant ainsi une station particulière où les animaux auront accès au cours d'eau pour s'abreuver lorsque la pente le permet selon le schéma suivant.

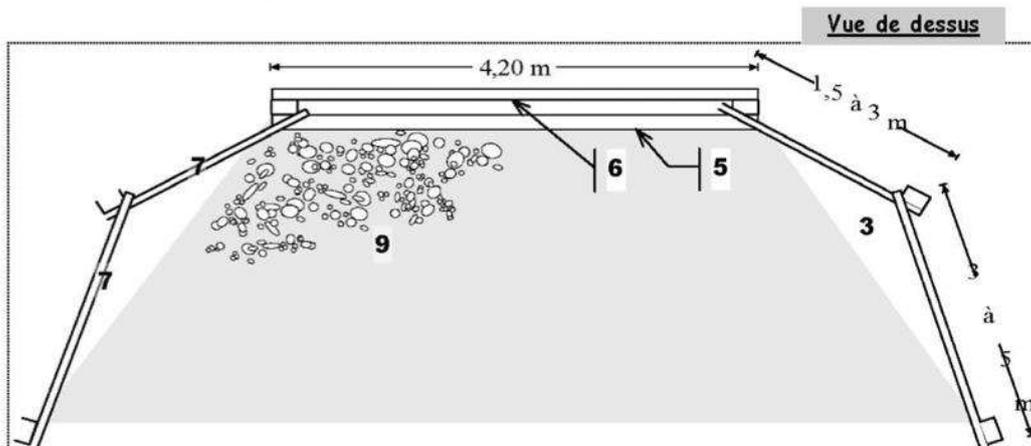
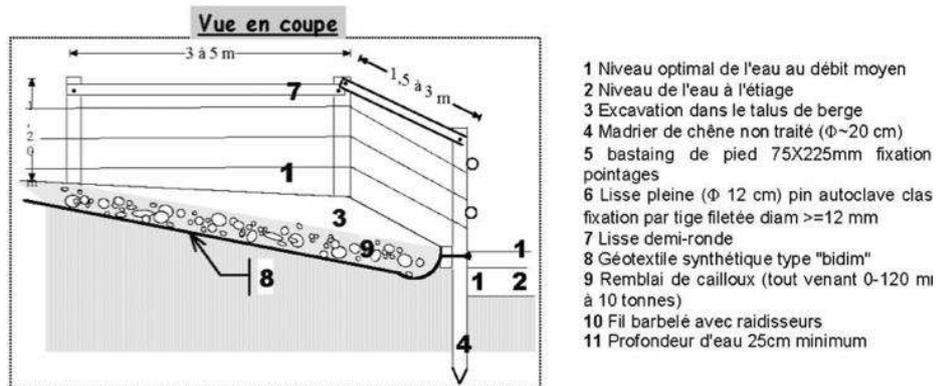


Figure 16 : Schéma et dimensions d'un abreuvoir rustique (CE3E)

Dans le cas de berges trop hautes, il faudra privilégier la mise en place de « pompes à museau », de pompes solaires ou d'éoliennes dans le cas de troupeaux dépassant les 30 têtes.

Ces dispositifs présentent l'avantage d'isoler totalement les animaux de la rivière.

La pompe à pâturage (pompe à museau) est activée par l'animal lorsqu'il pousse et relâche le levier de la pompe avec son museau. Cette action pompe l'eau dans la cuvette de l'abreuvoir. Ce système requiert une conduite de 25 mm de diamètre et une valve anti-retour.

La pompe doit être installée près du site d'abreuvement utilisé anciennement par le bétail.

On doit également la fixer solidement pour empêcher les animaux de la déplacer.

Une pompe est suffisante pour un troupeau de 20 à 30 têtes de bétail, selon la configuration du pâturage. La pompe à pâturage se déplace facilement et rapidement. Il s'agit d'un système d'abreuvement qui offre un bon rapport coût / efficacité dans le cas des petits troupeaux. Il nécessite cependant un entretien de la crépine et reste souvent très critiqué par les utilisateurs.



Figure 17 : Pompe à museau (CE3E)

Pour les pompes solaires, un panneau photovoltaïque convertit la lumière naturelle en courant électrique direct servant à faire fonctionner une pompe. Cette dernière est contrôlée par un interrupteur électrique à flotteur. Pour assurer un approvisionnement continu en eau durant la nuit et par temps nuageux, on utilise une batterie de type marine pour stocker de l'électricité ou encore on entrepose de l'eau en grande quantité (réservoir ou bassin à grande capacité).

On peut adapter ce système pour abreuver n'importe quel nombre d'animaux. Un système à énergie solaire peut servir au pompage de l'eau et, en même temps, à la mise sous tension de clôtures électriques.

Le système à éolienne plus ancien permet via la force motrice du vent d'activer une pompe pour remplir le bac.

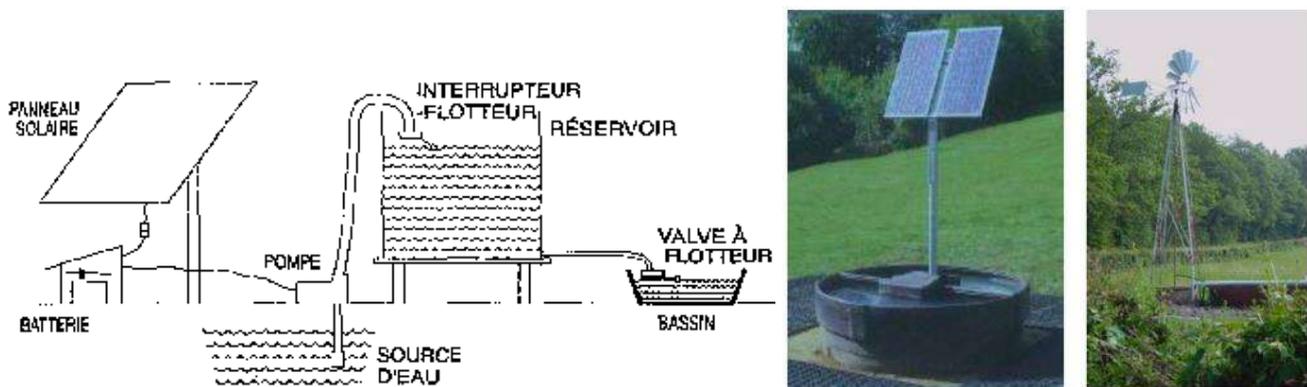


Figure 18 : Illustrations d'une pompe solaire et éolienne (<http://www.omafr.gov.on.ca>)

3.4.4.4 COUTS

La mise en place d'un abreuvoir rustique est estimée 5 000,00 euros HT l'unité (c'est cet abreuvoir qui est proposé par défaut dans le chiffrage des aménagements).

La mise en place d'une clôture (barbelés léopard à 5 fils avec pieux d'acacia) représente un coût moyen de 15 euros HT /ml.

Une discussion avec l'agriculteur devra être engagée afin de localiser l'emplacement de l'abreuvoir au niveau de la parcelle. Les coûts sont exprimés en euros H.T.

Il est conseillé de réaliser des marchés à bons de commande pour réaliser en plusieurs tranches les travaux de réalisation des clôtures et des abreuvoirs.

Le montant total est estimé à

- 145 000,00 euros HT. pour les priorités 1
- 95 000,00 euros H.T. pour les priorités 2

Le montant global des travaux d'aménagement d'abreuvoirs est estimé à 240 000,00 euros H.T.

3.4.4.5 MAITRISE D'OUVRAGE ET MODALITES D'INSTRUCTION REGLEMENTAIRE

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la CATV ou la CPHV.

Les travaux sont soumis à DIG s'ils se situent sur des parcelles privées.

3.4.4.6 INDICATEURS

Indicateur d'action (linéaire de berge traité, nombre d'abreuvoirs, réduction du linéaire de piétinement).

3.4.4.7 PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques seront constitués par les organismes suivants : Chambre d'agriculture, DDT, ...

3.4.4.8 Chiffrage global des abreuvoirs et des clôtures

Tableau XXIV : Actions d'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures en priorité 1

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	LOIR 3			plusieurs sites d'abreuvement	E1	O2	CPHV	25000,00 €	1	2023	10 000,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egonne		EG4.1	15 sites d'abreuvement	E1	O2	CPHV	75 000,00 €	1	2024	30 000,00 €	0,00 €
FRGR1138	Révillon		RE4.1	4 à 5 sites d'abreuvement	E1	O2	CATV	25 000,00 €	1	2024	0,00 €	10 000,00 €
FRGR1164	Baignon	Morée	BA4.1	4 sites d'abreuvement	E1	O2	CPHV	20 000,00 €	1	2024	8 000,00 €	0,00 €
								145 000,00 €			48 000,00 €	10 000,00 €

Tableau XXV : Actions d'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures en priorité 2

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492b	LOIR 4			plusieurs sites d'abreuvement	E1	O2	CATV	25000,00 €	2	2025	0,00 €	10 000,00 €
FRGR0498b	Ecoute s'il pleut		EP4.1	4 sites d'abreuvement	E1	O2	CATV	20 000,00 €	2	2025	0,00 €	8 000,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Cellé	GV4.1	3 sites d'abreuvement	E1	O2	CATV	15 000,00 €	2	2025	0,00 €	6 000,00 €
FRGR1109	Brisse		BR4.1	4 à 5 sites d'abreuvement	E1	O2	CATV	25 000,00 €	2	2026	0,00 €	10 000,00 €
FRGR1178	Gratteloup		GR4.1	2 sites d'abreuvement	E1	O2	CATV + CPHV	10 000,00 €	2	2026	2 000,00 €	2 000,00 €
								95 000,00 €			2 000,00 €	36 000,00 €

FICHE 5	3.4.5 GESTION DES EMBÂCLES	2
E1 / O1.2, O1.4		

3.4.5.1 PROBLEMATIQUE

Les embâcles ou encombres ont deux origines :

- une origine « naturelle » liée à l’apport de bois morts issu de la ripisylve. La charge en bois mort peut être accentuée en cas de non-entretien de la végétation des rives.

- une origine anthropique liée à l’incivisme de certains riverains et usagers de la rivière. Des débris divers et variés ont été rencontrés dans les cours d’eau (ferrailles, blocs béton, ...)

Sur les cours d’eau du territoire, de nombreux embâcles ont été identifiés, particulièrement sur les cours de l’Egvonne, du Bonnouche et du Gratteloup amont. Les embâcles présents résultent essentiellement du déficit d’entretien de la végétation favorisant la charge en bois mort. Ce sont des embâcles de volume moyen à fort dans l’ensemble avec des arbres en travers.



Figure 19 : Embâcle de gros volume sur le Gratteloup à la Ville aux Clercs amont Corbigny

3.4.5.2 OBJECTIFS

Les actions proposées ici sont essentiellement des actions d’enlèvement de gros embâcles qui peuvent à terme entraîner des dégradations sur les berges ou être entraînés au travers d’ouvrages hydrauliques (vannages, ponts, buses).

L’enlèvement des embâcles (non systématique) a pour objectif :

- d’assurer le libre écoulement des eaux et d’éviter l’accentuation de la sédimentation sur les cours d’eau,
- d’éviter de générer des niches d’érosion des berges (courants érosifs générés par leur présence),
- de protéger les ouvrages hydrauliques (limiter les risques d’encombres et de détérioration lors des crues).

3.4.5.3 ACTIONS

Impact sur les compartiments
Lit mineur

Les embâcles sur un cours d'eau sont à traiter au cas par cas.

L'enlèvement des embâcles sera réalisé au moyen d'un tracteur forestier et tirefort pour les plus gros et manuellement pour les embâcles de plus faible volume.

Les embâcles seront billonnés sur place et les rémanents seront valorisés dans une filière appropriée (copeaux, paillage, ...).

Les arbres tombés dans l'eau qui ne posent pas de problème à l'écoulement de la rivière seront laissés en place et câblés en berge pour éviter la formation d'embâcles en aval.

Les embâcles qui ne posent pas de problèmes et qui sont fixées ne sont pas concernés par l'action.

3.4.5.4 COUTS

L'entretien des embâcles varie de 320 à 500 euros HT par embâcle ponctuel avec enlèvement mécanisé suivant la taille de l'embâcle.

Le coût total du traitement ponctuel des embâcles a été évalué annuellement à :

- 8 000,00 euros HT. pour le territoire de la CATV
- 5 000,00 euros H.T. pour le territoire de la CPHV

Le montant global de la gestion des embâcles représente un coût de 78 000,00 euros H.T.

Les travaux d'enlèvement d'embâcles ne sont pas financés par l'Agence de l'Eau en raison de leur caractère non efficient.

3.4.5.5 MAITRISE D'OUVRAGE ET MODALITES D'INSTRUCTION REGLEMENTAIRE

La maitrise d'ouvrage sera portée par la CATV ou la CPHV.

Les travaux sont soumis à DIG s'ils se situent sur des parcelles privées.

3.4.5.6 INDICATEURS

Indicateur d'action (linéaire de cours d'eau ou nombre d'embâcles traités).

3.4.5.7 Chiffrage global des travaux de gestion des embâcles

Tableau XXVI : Actions de gestion des embâcles

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant provisionnel CPHV	Montant provisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CATV	8 000,00 €	4	2023	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CPHV	5 000,00 €	4	2023	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CATV	8 000,00 €	4	2024	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CPHV	5 000,00 €	4	2024	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CATV	8 000,00 €	4	2025	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CPHV	5 000,00 €	4	2025	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CATV	8 000,00 €	4	2026	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CPHV	5 000,00 €	4	2026	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CATV	8 000,00 €	4	2027	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CPHV	5 000,00 €	4	2027	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CATV	8 000,00 €	4	2028	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2.O4	CPHV	5 000,00 €	4	2028	4 000,00 €	0,00 €
								78 000,00 €			24 000,00 €	24 000,00 €

FICHE 6	3.4.6 LES ZONES HUMIDES	2
E1/ O1.3		

3.4.6.1 INTRODUCTION

Les zones humides recensées sur le territoire du Loir médian correspondent essentiellement aux lits majeurs du Loir, de la Braye et de la Houzée. Il s'agit de prairies humides et de boisements alluviaux.

Sur les autres cours d'eau, les zones se limitent à la bande riveraine du cours d'eau (ripisylve et boisements alluviaux).

La pré-localisation des zones humides réalisée dans le SAGE fait état de 432 km² sur le territoire de la CATV et 630 km² sur l'ensemble du périmètre du CT.

Les zones humides ont été hiérarchisées dans le cadre de la phase 2 en fonction de la sensibilité des masses d'eau pour les critères nitrates pesticides et hydrologie.

Ce sont donc 8 masses d'eau qui ont été définies comme prioritaires et présentées dans le tableau suivant et sur la carte page suivante.



Figure 20 : Boisement alluvial en aval des Diorières sur le Gratteloup

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Très forte Probabilité (ha)	Forte Probabilité (ha)	Probabilité moyenne (ha)	TOTAL (ha)
FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Réveillon	229,10	214,60	1 259,00	1 702,60
FRGR0492a	Le Loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3 médian Conie Vendôme	908,60	3 168,50	3 651,10	7 728,20
FRGR1128	La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Houzée	305,90	168,50	1 480,50	1 954,90
FRGR0492b	Le Loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Braye	Loir 4 médian Vendôme Braye	993,60	4 037,10	2 744,00	7 774,70
FRGR0498b	La Braye et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	Braye 3 aval Grenne	344,60	1 130,30	362,70	1 837,60
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon	312,10	286,00	2 155,20	2 753,30
FRGR1109	La Brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Brisse	80,50	23,30	431,10	534,90
FRGR0497	Le Boulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Boulon	492,80	98,30	1 495,00	2 086,10
			3 667,20	9 126,60	13 578,60	26 372,30

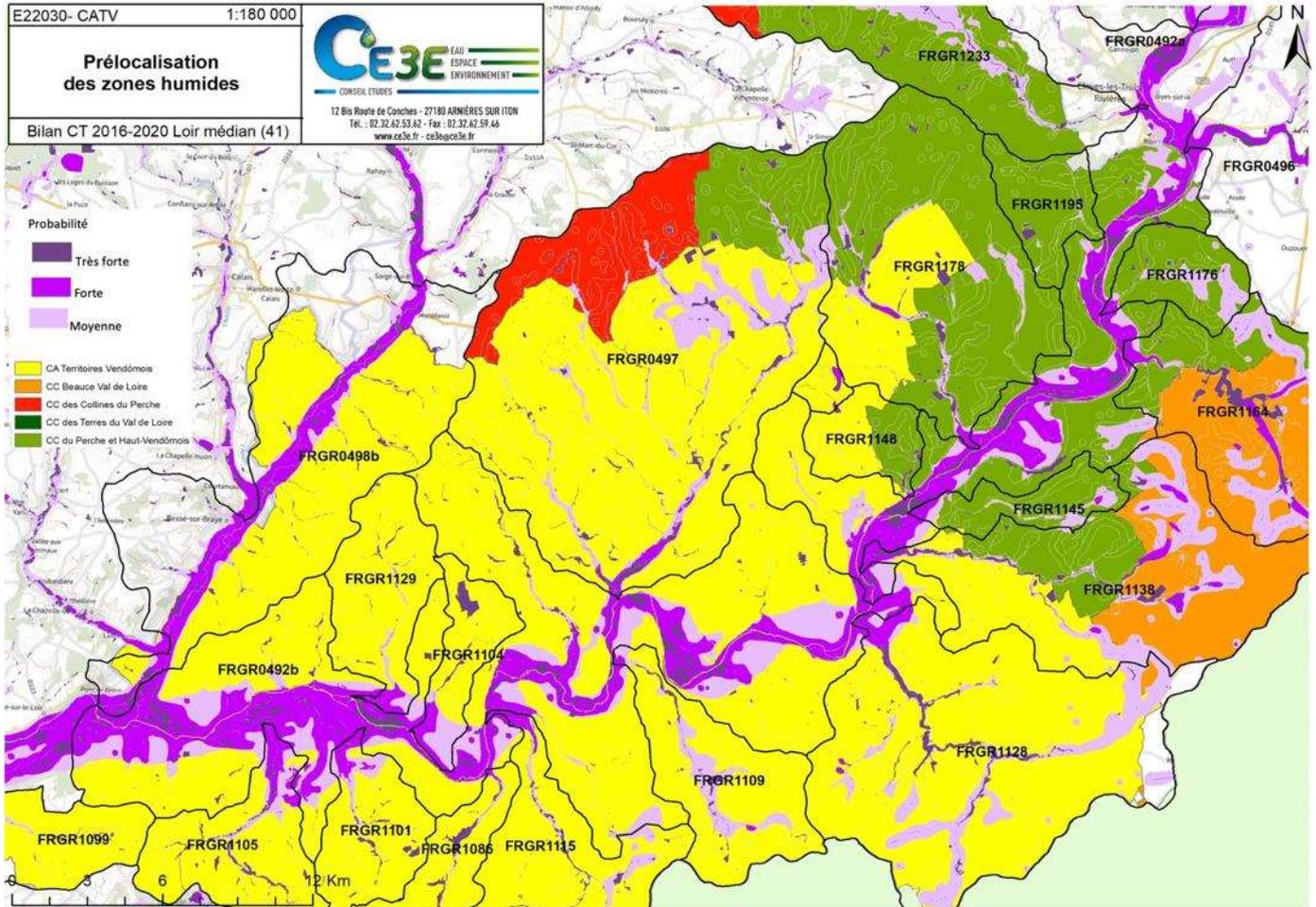


Figure 21 : Carte de prélocalisation des zones humides (données SAGE Loir et Nappe de la Beauce)

3.4.6.2 OBJECTIFS

Les zones humides présentent des potentialités importantes et jouent un rôle majeur pour :

- la lutte contre les inondations et les assècs : les zones humides jouent un rôle tampon dans l'écrêtement des crues et le frein à l'écoulement. Elles s'avèrent également être un soutien précieux à l'étiage en redistribuant de l'eau aux rivières en période estivale.
- l'épuration des eaux : les zones humides sont à l'image des boisements alluviaux de véritables stations d'épuration naturelles des eaux. L'altération de leurs fonctionnalités hydrauliques et biologiques se traduit par des désordres et des manifestations d'eutrophisation (excès de matières nutritives).
- la biodiversité : les zones humides sont des écosystèmes riches et diversifiés avec une faune et des cortèges floristiques de grande valeur patrimoniale. Elles constituent des habitats rares ou menacés à l'échelle régionale ou nationale.

3.4.6.3 PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

La préservation, la restauration et l'entretien de ces zones humides passe par plusieurs actions :

- **L'amélioration des connaissances.** La CATV prévoit dans le cadre de la première phase du prochain CT de mettre en œuvre une étude globale sur les zones humides du territoire du Loir médian et affluents. Cette étude permettra de caractériser les potentialités et les atteintes de ces milieux et de proposer des actions de restauration, de préservation ou d'entretien.
- **Maintenir la dynamique fluviale.** Cette action consiste à préserver ou à restaurer les connexions hydrauliques et le caractère inondable des terrains pour favoriser le développement et le maintien des espèces hygrophiles, leur contribution au laminage des crues. Cette action se fera par des interventions locales par décaissement des terrains favorables pour augmenter l'hydromorphie des sols. Elle passera également par les actions de renaturation du lit avec des recharges granulométriques.
- **Une action d'animation et de sensibilisation** sera à prévoir en développant des actions de partenariat avec les associations locales ou autres (CEN,...) et la chambre d'agriculture.
- Les communes et EPCI doivent intégrer les zones humides dans leurs **documents d'urbanisme (PLU)**, afin de les protéger.
- **Mettre en place des Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC)** dans une logique d'amélioration des pratiques existantes : il s'agit d'informer les exploitants de ces aides de la PAC. Si ces parcelles sont la propriété des intercommunalités à compétence GEMAPI, une convention MAEC peut être passée avec l'exploitant. L'engagement des agriculteurs dans des MAEC est volontaire. Ainsi, les MAEC donnent lieu à la construction de projets de territoires, les Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), présentant une triple dimension agricole, économique et environnementale, définis pour une durée de 5 ans à 6 ans. Le PAEC est un projet territorial présentant une triple dimension agricole, économique et environnementale, porté par un opérateur local (collectivité territoriale, association, communauté de commune etc....) qui est le maître d'ouvrage du dispositif. L'opérateur est alors le responsable de l'animation du PAEC et doit à ce titre posséder les compétences requises. Il s'agit généralement des collectivités territoriales, cependant d'autres structures ou acteurs économiques porteurs de dynamiques collectives agricoles et/ou environnementales locales peuvent être reconnus comme opérateur. Si l'opérateur ne possède pas ces compétences requises, il peut confier l'animation à une ou des structures compétentes.

Impact sur les compartiments
Annexes

3.4.6.4 MAITRISE D'OUVRAGE ET MODALITES D'INSTRUCTION REGLEMENTAIRE

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la CATV.

Les travaux sont soumis à DIG.

3.4.6.5 CHIFFRAGE GLOBAL

Dans le cadre de l'étude sur les zones humides qui sera portée par la CATV, il est prévu de réaliser dans le cadre du premier CT l'inventaire des zones humides à partir de la pré-localisation réalisée et de la priorisation des masses d'eau.

Trois scénarios ont été estimés :

- Scénario 1 : probabilité très forte (3667 ha) = 50 000,00 euros H.T.
- Scénario 2 : Probabilité très forte + forte (12793 ha) = 165 000,00 euros H.T.
- Scénario 3 : Probabilité très forte + forte + moyenne (26372 ha) = 233 000,00 euros H.T

Le coût de l'étude est basé sur des coûts définis dans le guide PPMAH que nous avons réalisé en partenariat avec l'OIEau en 2021.

Ces coûts représentent un ratio de 50 heures/100 ha.

Le scénario retenu par le COPIL est le scénario 3 pour un montant total de 233 000,00 euros H.T.

3.4.6.6 PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques seront constitués par les organismes suivants : Bureau d'études, Associations, DREAL, CEN, Chambre d'agriculture, Syndicat ...

3.4.6.7 Chiffrage des actions sur les zones humides

Tableau XXVII : Actions sur les zones humides

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0497	Boulon	Danzé	Acquisition d'une zone humide au bord du Boulon à Danzé	E1	O3	Commune de Danzé		500,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Etude globale sur les ZH	E1	O3	CATV	233 000,00 €		1	2023	0,00 €	46 600,00 €
							233 000,00 €	500,00 €			0,00 €	46 600,00 €

FICHE 7	3.4.7 LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES	2
E1/ O1.3, O1.4		

3.4.7.1 PROBLEMATIQUE

La Jussie

Les cours d'eau du Loir et de la Braye sont concernés par la présence de la Jussie.

Cette plante invasive a colonisé la voie d'eau sur l'ensemble du cours du Loir sur le territoire Vendômois.

Sa présence altère la qualité des habitats aquatiques et empêche la flore locale de s'installer. Elle a un impact sur la qualité paysagère des bras.

Sa présence accentue le phénomène de sédimentation dans les bras et canaux de Vendôme.



Figure 22 : Foyer de Jussie dans Vendôme

Elle provoque des phénomènes de désoxygénation des eaux et nuit à la qualité biologique du cours d'eau (piscicole notamment).

Elle réduit les capacités du cours d'eau vis-à-vis des usages récréatifs notamment (pêche notamment).

La Renouée du japon

Cette espèce est présente sur le territoire du Loir médian, mais son extension reste limitée à des foyers localisés de faible ampleur.

La présence de cette espèce nuit à la diversité des habitats de berge et empêche l'implantation d'une ripisylve typique de bordure de cours d'eau.



Figure 23 : Foyer de Renouée du japon sur la Bardoulière

Le Ragondin

Le ragondin est présent sur le territoire du Loir médian en raison du contexte agricole marqué sur les cours d'eau. Les traces de présences sont nombreuses (cheminement, trous,...).

L'impact des ragondins se traduit par une déstructuration des berges au niveau des nombreuses galeries présentes.

3.4.7.2 OBJECTIFS

L'objectif est de poursuivre les actions de lutte contre la Jussie et le Ragondin essentiellement de manière à restaurer la qualité hydromorphologique, biologique et écologique des cours d'eau.

La CATV intervient annuellement pour le traitement des foyers de Jussie présents sur le Loir et ses affluents ainsi que la lutte contre le ragondin. Sur le précédent contrat, ce sont 3525 m² de Jussie qui ont été arrachés et 1568 ragondins capturés.

3.4.7.3 ACTIONS

Même si l'action de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) n'est pas une priorité pour l'Agence de l'eau, il apparaît que c'est une priorité de la CATV sur les secteurs à enjeux comme la ville de Vendôme et les bras morts du Loir. Concernant les foyers de Jussie, il est proposé de prioriser les actions d'arrachage des foyers sur les secteurs les plus sensibles du Loir et ses affluents.

L'extrait cartographique suivant localise les sites d'intervention dans Vendôme dont l'arrachage est prioritaire pour assurer le libre écoulement des eaux sur un réseau hydraulique très complexe (réduction des débits) et améliorer la qualité paysagère du réseau. Il est important d'intervenir sur les mêmes sites sur 3 années consécutives afin d'éradiquer au maximum la plante.

Exemple de foyers sur la commune de Vendôme, l'intervention sera faite sur tout le territoire.

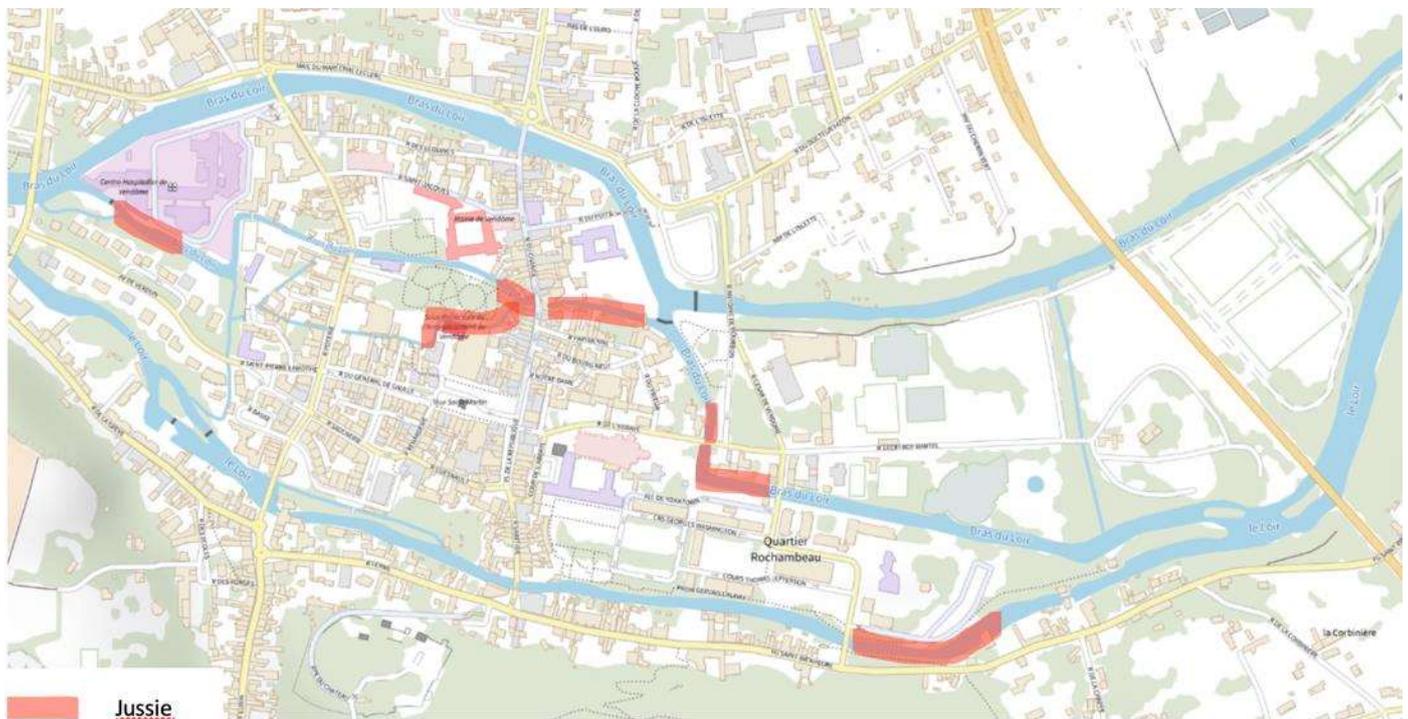


Figure 24 : Localisation des principaux foyers de Jussie dans Vendôme (CE3E)

L'arrachage sera réalisé au moyen d'une embarcation ou à pied avec des crocs. Des filets seront mis en place pour éviter le départ des coupes dans la rivière.

Concernant le ragondin, il est proposé de poursuivre le piégeage mis en place annuellement par la CATV. Compte tenu de la faible importance des foyers de renouée du Japon, il n'est pas proposé d'intervenir sur cette espèce.

Le traitement des petits foyers (s'il n'est pas fait avec toutes les précautions demandées) est souvent plus dommageable pour le cours d'eau que de le laisser en place. Une veille est préférable dans ce cas pour vérifier que les foyers ne prennent pas d'emprises supplémentaires sur le cours d'eau.

3.4.7.4 MAITRISE D'OUVRAGE ET MODALITES D'INSTRUCTION REGLEMENTAIRE

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la CATV.

Les travaux sont soumis à DIG s'ils se situent sur des parcelles privées.

3.4.7.5 INDICATEURS

Indicateur d'action (superficie traitée, nombre de captures).

3.4.7.6 PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques seront constitués par les organismes suivants : Entreprise privée.

3.4.7.7 CHIFFRAGE GLOBAL DES ACTIONS SUR LES ESPÈCES INVASIVES

Il est proposé de mettre en place une provision annuelle de 44 200,00 euros H.T pour la lutte contre les espèces invasives sur le territoire du Loir médian à compter de la 2^{ème} année 2024, soit un cout global sur 5 ans de 221 000,00 euros H.T.

La première année 2023, il est proposé de solliciter les Fonds Verts.

Les travaux de lutte contre les EEE ne sont pas financés par l'Agence de l'Eau.

Tableau XXVIII : Actions de gestion des EEE

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Arrachage Jussie, piégeage ragondin	E1	O3, O4	CATV	44 200,00 €	4	2024	0,00 €	37 570,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Arrachage Jussie, piégeage ragondin	E1	O3, O4	CATV	44 200,00 €	4	2025	0,00 €	37 570,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Arrachage Jussie, piégeage ragondin	E1	O3, O4	CATV	44 200,00 €	4	2026	0,00 €	37 570,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Arrachage Jussie, piégeage ragondin	E1	O3, O4	CATV	44 200,00 €	4	2027	0,00 €	37 570,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Arrachage Jussie, piégeage ragondin	E1	O3, O4	CATV	44 200,00 €	4	2028	0,00 €	37 570,00 €
							221 000,00 €			0,00 €	187 850,00 €

FICHE 8	3.4.8 INFORMATION ET SENSIBILISATION	3
E4/ O4.2		

3.4.8.1 INTRODUCTION

Dans le cadre de la communication, la CATV a mis en place des outils de communication performants visant à informer et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public sur les actions mises en œuvre.

- Site internet :
 - 28 articles actus sur la vie du contrat entre 2016 et 2019
- 56 Actions de communications grand public (articles de presse, chantiers participatifs, inaugurations, comice agricole, semaine des rivières)
- 4 visites de chantiers sur autres BV (SIVLO, Château-Renault, Romilly et Chartres)
- Implantation de panneau de chantier sur site de travaux chantier + panneau de communication après chantier (Fargot, Houzée, Gratteloup, ...)
- 2 Plaquettes de communication sur entretien des rivières et ragondins en 2017



Cependant, au travers des questionnaires, des échanges réalisés dans le bilan du CT 2016-2021, il est apparu nécessaire d'améliorer la communication en raison des difficultés rencontrées par les usagers, les acteurs locaux pour trouver l'information qu'ils souhaitent.

« Un manque de communication pédagogique et de sensibilisation est ressenti notamment par les élus, le monde agricole et le grand public (site internet dédié au CT non connu (<http://contrat-loirmedian.com/>), les informations sont difficiles à trouver sur le site de la CATV noyé dans les autres compétences de la collectivité) ».

3.4.8.2 OBJECTIFS

Il est apparu nécessaire au travers des entretiens réalisés d'améliorer la communication entre les différents acteurs.

Une animatrice à la chambre d'agriculture paraît indispensable pour communiquer avec le monde agricole.

La communication pourrait être axée sur l'intérêt multithématique des actions : économie d'entretien, amélioration de la qualité de l'eau potable, attrait touristique et amélioration du cadre de vie.

Une rubrique clairement définie sur le site de la CATV doit être créée pour y trouver toutes les informations sur la compétence GEMAPI, et le lien vers le site Internet dédié au CT. Une refonte du site CATV est en cours pour ce point d'amélioration.

L'objectif est de poursuivre la mise à jour des outils de communication afin de toucher un maximum de publics et d'acteurs locaux sur les actions menées par la CATV et de mettre en place des outils supplémentaires pour améliorer la communication et notamment pour apporter l'information directement aux acteurs locaux et aux élus.

Plusieurs outils sont actuellement mis en œuvre par la CATV :

- Le site internet de la CATV et du Loir Médian
- Les plaquettes d'information et de sensibilisation sur l'entretien
- Les visites de chantiers de restauration
- La réalisation de réunions publiques « tout public » sur le territoire
- La sensibilisation auprès des scolaires

3.4.8.3 MISE EN OEUVRE

Les outils supplémentaires concernent :

- la transmission d'un bulletin d'information à destination des communes et des communautés de communes afin de les informer directement des actions menées par la CATV dans le cadre du Contrat Territorial.
- La réalisation de panneaux de type Roll Up pour une exposition itinérante dans les communes présentant les actions du Contrat Territorial.
- La réalisation de vidéo pour les grands travaux (type timelaps) - 2023, 2025, 2028

Dans son rôle d'animation, la CATV peut axer ses interventions :

- A destination du grand public
- Pour organiser des visites, pour les élus, de site restauré dans les départements limitrophes (« montrer par l'exemple ») : à Chartres (28), sur le Loing (77) ou dans le département d'Indre-et-Loire (37), où les élus puissent discuter avec d'autres élus satisfaits des résultats des aménagements,
- Pour organiser et animer des réunions publiques par masse d'eau où les propositions d'actions sont discutées, seules les actions dont les propriétaires sont favorables seront inscrites au CT,
- Pour organiser une journée d'inauguration avec l'ensemble des partenaires du CT pour chaque chantier réalisé avec un compte-rendu diffusé à l'ensemble des acteurs du CT,
- Pour communication sur les réseaux sociaux avec des photos avant/après travaux, des extraits vidéo,....

3.4.8.4 COUT GLOBAL

Le montant des actions de communication et de sensibilisation représente un coût global de 126 000,00 euros H.T détaillé dans les tableaux pages suivantes.

3.4.8.5 MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la CATV.

3.4.8.6 PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques seront constitués par les organismes suivants : FDAAPPMA, DDT, Chambre d'agriculture...

3.4.8.7 Chiffrage global des actions d'information et de sensibilisation

Tableau XXIX : Actions de réalisation d'un bulletin d'information

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2023	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2024	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2025	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2026	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2027	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2028	0,00 €	2 000,00 €
							30 000,00 €			0,00 €	12 000,00 €

Tableau XXX : Actions de réalisation d'une exposition itinérante

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2023	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2024	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2025	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2026	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2027	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2028	0,00 €	1 200,00 €
							18 000,00 €			0,00 €	7 200,00 €

Tableau XXXI : Actions de réalisation de vidéos de travaux

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Vidéos de présentation de travaux	E4	O10	CATV	10 000,00 €	2	2023	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Vidéos de présentation de travaux	E4	O10	CATV	10 000,00 €	2	2025	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Vidéos de présentation de travaux	E4	O10	CATV	10 000,00 €	2	2028	0,00 €	4 000,00 €
							30 000,00 €			0,00 €	12 000,00 €

Tableau XXXII : Actions d'animation auprès des scolaires

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV	8 000,00 €	1	2023	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV	8 000,00 €	1	2024	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV	8 000,00 €	1	2025	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV	8 000,00 €	1	2026	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV	8 000,00 €	1	2027	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV	8 000,00 €	1	2028	0,00 €	2 000,00 €
							48 000,00 €			0,00 €	12 000,00 €

FICHE 9	3.4.9 INDICATEURS DE SUIVI ET D’EVALUATION	4
E4, O4.2		

3.4.9.1 INTRODUCTION

Les paramètres permettant de suivre l'évolution de l'état des milieux aquatiques sur les cours d'eau sont présentés dans cette fiche.

Les indicateurs ont été définis à partir du document concernant le protocole de suivi de travaux établi par le groupe de travail départemental sur les indicateurs.

Les indicateurs seront proposés sur :

- 10% des actions de restauration de la continuité écologique,
- 15% des actions sur la morphologie.

3.4.9.2 OBJECTIFS

L'objectif est de mettre en place un suivi par la mesure de paramètres et d'indices sur le terrain avant travaux et selon les actions après travaux (depuis N+1 à N+ 6).

3.4.9.3 MISE EN OEUVRE

Le choix des indices et de la périodicité dépend de la nature de l'action.

Le tableau suivant présente les catégories pour lesquelles les indices sont proposés

Les actions RCE concernées par les indicateurs de suivi sont au nombre de 5 (10% des actions).

Les actions de renaturation concernées par les indicateurs sont au nombre de 3 (15% des actions).

Le tableau page suivante présente ces actions concernées par des indicateurs de suivi.

Ouvrage	Ouvrages < 0,50m
	Aménagement piscicole
	Arasement de partiel l'ouvrage
	Arasement total de l'ouvrage
	Ouvrages > 0,50m
	Aménagement piscicole
Lit	Recalibrage-Rectification
	Déblais/Remblais des berges
	Recharge du matelas alluvial
	Diversification des faciès d'écoulement
	Reméandrage
	Déplacement de cours d'eau de suivi
	Remise en talweg
	Enterrement de cours d'eau
	Remise à ciel ouvert partiel ou total
	Berges
Restauration des berges	
Milieux humides	Restauration des annexes hydrauliques
	Création de frayères
	Restauration de zones humides

Tableau XXXIII : Indicateurs de suivi travaux RCE

Masses d'eau	Cours d'eau	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Photographie	Linéaire	Profil en long	Profil en travers	Linéaire remous	Hauteur de chute	Proportion de faciès	Classe granulo	Colmatage	Linéaire regagné	IPR	Invasives	Bande riveraine	N+1	N+3	N+5	N+6	
FRGR0492b	LOIR 4	LO1.12	RCE travaux	Travaux RCE suite à étude en cours																		
FRGR1178	Grèteloup	GRI.2	RCE travaux	Travaux RCE suite à étude en cours																		
FRGR0492b	LOIR 4	LO1.9a	RCE travaux	Travaux RCE suite à étude RCE en cours																		
FRGR0492b	LOIR 4	LO1.9b	RCE travaux	Travaux RCE suite à étude RCE en cours																		
FRGR0492b	LOIR 4	LO1.9c	RCE travaux	Travaux RCE suite à étude RCE en cours																		

Tableau XXXIV : Indicateurs de suivi travaux de renaturation

Masses d'eau	Cours d'eau	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Photographie	Linéaire	Profil en long	Profil en travers	Linéaire remous	Hauteur de chute	Proportion de faciès	Classe granulo	Colmatage	Linéaire regagné	IPR	Invasives	Bande riveraine	N+1	N+3	N+5	N+6	
FRGR128	Houzèe	H02.1	Renaturation	Renaturation du cours d'eau sur 1 km par méandrage, banquettes, rechange, talutage, plantations...																		
FRGR138	Révillon	RE2.1	Renaturation	Remise en fond de vallée sur 700 m avec 2 passages à gué, abreuvoirs et clôtures.																		
FRGR0492a	Ru de Saint Ouen	SO2.1	Renaturation	Renaturation du cours d'eau sur 1 km par méandrage, banquettes, rechange, talutage, plantations...																		

3.4.9.4 COUTS GLOBAUX

Le tableau suivant présente l'estimatif du coût global des indicateurs dans le cadre de la mise en œuvre des actions.

Le montant global du suivi et de l'évaluation est estimé à 31 250,00 euros HT.

3.4.9.5 MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la CATV.

3.4.9.6 PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques seront constitués par les organismes suivants : Bureau d'études, FDAAPPMA, OFB.

Tableau XXXV : Cout global estimatif des indicateurs de suivis

	Montant euros H.T.
Avant travaux	9 625,00
N+1	9 625,00
N+3	6 000,00
N+6	6 000,00
TOTAL	31 250,00

FICHE 10	3.4.10 Etude Diagnostic agricole	4
E2, O2.1-O2.2		

3.4.10.1 INTRODUCTION

Dans le cadre du volet pollution diffuse, l'étude concernait la réalisation d'un pré-diagnostic.

Le pré-diagnostic a fait ressortir des masses d'eau prioritaires vis-à-vis de la problématique pollutions diffuses. Ces masses d'eau sont localisées sur la cartographie suivante.

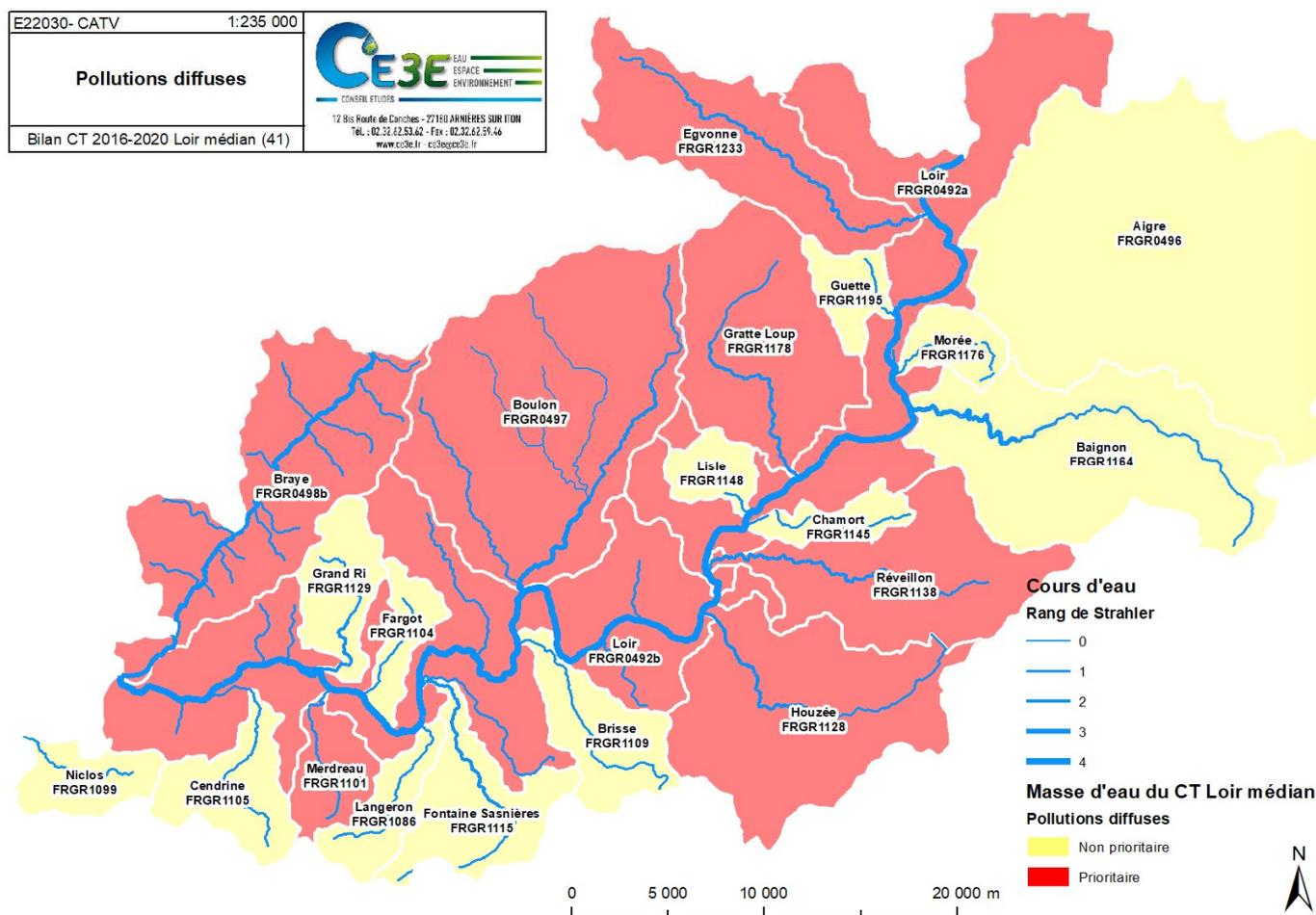


Figure 25 : Masses d'eau prioritaires pour les pollutions diffuses (CE3E)

3.4.10.2 OBJECTIFS

L'objectif est de réaliser le diagnostic agricole sur le territoire du CT, en priorité sur les masses d'eau définies comme prioritaires.

3.4.10.3 MISE EN OEUVRE

Compte tenu de la complexité et la spécificité de la réalisation de cette étude, il a été demandé de réaliser le cahier des charges de l'étude.

Le cahier des charge réalisé en concertation avec les acteurs du monde agricole défini les modalités de réalisation de l'étude.

L'étude comprendra 2 phases :

- une phase d'état des lieux diagnostic
- une phase de propositions d'actions

La phase d'état des lieux diagnostic comprendra les éléments de mission suivants :

- actualisation de l'état des lieux existant (prédiagnostic pollutions diffuses du CT, synthèse de la plateforme du Boulon qui servira de base de données,...)
- Identification des pratiques et des systèmes de production à risques
- Spatialisation et hiérarchisation des pressions agricoles,
- Délimitation de la zone d'action pertinente,
- Synthèse

Une part importante sera accordée au volet socio-économique.

La phase propositions d'actions comprendra les éléments suivants :

- Proposition de scénarii de mesures à mettre en œuvre sur la zone d'action,
- Définition des indicateurs de suivi

3.4.10.4 COÛT GLOBAL

Le montant pour la mise en œuvre de l'étude diagnostic agricole est évalué à 70 000 euros H.T.

3.4.10.5 MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la CATV.

3.4.10.6 PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques seront constitués par les organismes suivants : Bureau d'étude, Chambre d'agriculture, Région, DDT.

3.5 INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES

3.5.1 Sur les inondations

Les travaux de restauration et de renaturation proposés ne sont pas de nature à aggraver le risque d'inondation.

Les travaux de restauration de la continuité écologique proposés dans le cadre du CT (hors travaux nécessitant des études complémentaires et notamment des modélisations hydrauliques) ne sont pas de nature à aggraver le risque d'inondation. Ils contribuent à améliorer l'écoulement des eaux par la suppression ou l'arasement partiel d'un obstacle tout en maintenant la capacité d'évacuation actuelle en amont et en aval de l'ouvrage.

Les travaux de renaturation et de restauration n'auront pas d'impact négatif sur les inondations. Dans tous les cas les travaux se font dans l'emprise du lit mineur selon un niveau ambition R1 à R2. Les banquettes à héliophytes mises en place sont toujours submersibles et la capacité d'évacuation est conservée, voir améliorée dans le cas de talutages de berges.

La restauration de la ripisylve favorise la réduction de production de bois mort et donc d'embâcles qui peuvent devenir problématiques s'ils ne sont pas géré au cas par cas au niveau des ouvrages hydrauliques notamment.

L'enlèvement des embâcles problématiques participe à la lutte contre le risque d'inondations.

La gestion des espèces exotiques envahissantes (Jussie) contribue à favoriser le libre écoulement des eaux et la capacité d'évacuation en crue.

3.5.2 Sur la qualité des eaux

Les travaux de restauration et de renaturation auront un impact positif sur la qualité de l'eau.

Les travaux de restauration de la continuité écologique assurent un écoulement libre des eaux et évitent le réchauffement des eaux dans les biefs lents. L'oxygénation des eaux est améliorée.

Dans le cadre des travaux de renaturation, la réalisation de banquettes à héliophytes participe à l'autoépuration des eaux (filtre biologique). Les plantations jouent également un rôle important en tant que ripisylve, en filtrant les intrants issus du bassin versant.

La mise en place d'abreuvoirs aménagés contribue à l'amélioration de la qualité des eaux en évitant que les animaux viennent piétiner le cours d'eau et faire leurs besoins dans l'eau.

Les travaux programmés ne concernent pas directement la qualité des eaux mais contribueront grandement à son amélioration.

3.5.3 Sur la ressource en eau

La ressource en eau n'est pas affectée par les travaux qui n'ont aucun impact négatif sur l'infiltration des eaux.

3.5.4 Sur l'écoulement des eaux

Les travaux de restauration de la continuité écologique ont pour objet de faciliter l'écoulement des eaux par l'enlèvement d'un obstacle à la continuité hydraulique et susceptible de favoriser la formation des embâcles.

Les travaux de renaturation permettront de redynamiser les écoulements sur des zones où l'hydromorphologie est altérée (sur-largeurs, sédimentation,...) par recharge granulométrique, resserrement du lit d'étiage par des banquettes sans occulter la capacité d'évacuation en crue.

Les travaux sur les embâcles ont pour objet de faciliter l'écoulement des eaux.

3.5.5 Sur la production d'électricité d'origine renouvelable

Sans objet.

3.5.6 Sur le patrimoine bâti

Sans objet.

3.5.7 Sur le patrimoine naturel (géologique, habitats, espèces)

3.5.7.1 Sur les écosystèmes aquatiques ou zones humides

Les travaux de restauration de la continuité écologique et de renaturation permettront de diversifier les habitats aquatiques en améliorant le transport solide sur les cours d'eau et en favoriseront la continuité hydraulique également. La recharge granulométrique permettra de reconstituer le substrat du cours d'eau et la diversité d'habitats. Le gain écologique est jugé important par rapport aux habitats aquatiques et à l'hydromorphologie.

Les travaux de mise en place de clôtures et d'abreuvoirs permettront de restaurer les habitats aquatiques et de berge en supprimant l'altération principale de piétinement par les bovins et en favorisant la végétalisation des berges.

Les projets d'abreuvoirs n'entraîneront pas de modification de profil. Dans le cas d'aménagement d'une descente, celle-ci sera réalisée sur l'emplacement d'abreuvement actuellement impacté justifiant l'absence de modification du profil.

Les travaux sur la ripisylve vont permettre de diversifier les habitats aquatiques. L'alternance de zones d'ombres et plus éclairées ainsi que l'enlèvement des embâcles aura un impact positif sur la flore et la faune inféodée au milieu aquatique.

L'enlèvement des embâcles aura une incidence favorable sur l'aspect hydraulique et l'écoulement des eaux.

La restauration des zones humides permettra d'améliorer les fonctionnalités biologiques et écologiques des milieux.

3.5.7.2 Sur la faune piscicole

Les travaux de restauration de la continuité écologique et de renaturation auront un effet positif sur les habitats aquatiques et particulièrement les zones de reproduction et de croissance des poissons et donc un impact positif sur la pratique halieutique (libre circulation piscicole et restauration de zones de frayères).

3.5.8 Sur le défrichement

Il n'y a pas d'opération de défrichement dans le programme. Il s'agit uniquement d'entretien de la ripisylve.

3.5.9 Sur l'alimentation en eau potable

Sans objet.

3.5.10 Sur les autres activités (agriculture, pêche, industrie, tourisme, loisirs et sports nautiques,...)

Les travaux auront un impact positif sur les activités puisqu'ils ont pour objectif d'améliorer la qualité des habitats aquatiques et du paysage.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Jussie) est en adéquation avec la bonne pratique des loisirs et notamment la pêche.

3.5.11 Sur le paysage

Les travaux de plantations permettront d'améliorer la qualité paysagère des sites en reconstituant des corridors fonctionnels et diversifiés, et en limitant le développement des espèces invasives comme la Renouée du Japon notamment.

Les travaux de renaturation permettront d'améliorer la lecture paysagère du cours d'eau.

3.5.12 Sur le ruissellement

Les travaux ne sont pas de nature à aggraver l'écoulement des eaux de ruissellement.

3.6 ANALYSE DES INCIDENCES EN PHASES DE TRAVAUX ET MESURES PREVENTIVES D'ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

3.6.1 Installation de chantier

Lors de la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique, de renaturation ou de restauration des berges, une installation du chantier sera nécessaire.

Elle comprendra :

- l'amenée et le repli du matériel
- les baraques de chantier et installations sanitaires réglementaires,
- la signalisation du chantier ;
- la mise en place de protections afin d'interdire au public l'approche du chantier ;
- l'établissement d'un panneau d'information précisant la nature des travaux, la durée du chantier ainsi que la désignation des différents intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, Entreprises,...) ;
- la remise en état à la fin des travaux des terrains ayant servis d'accès aux berges ainsi que l'enlèvement de tous les matériaux excédentaires ;

Cette installation de chantier se fera dans les règles de l'art et n'est pas de nature à porter atteinte aux milieux aquatiques. Toutes les installations seront autonomes en eau et en électricité.

3.6.2 Incidence liée à la période de réalisation des travaux

Les travaux de restauration de la continuité écologique et de renaturation seront réalisés en conditions d'étiage en dehors des périodes de reproduction piscicole. Seules les plantations d'hélophytes nécessitent une intervention au printemps. Les plantations arbustives et arborées seront réalisées en automne et en hiver.

Les abords des chantiers sont nettoyés et remis dans leur état initial.

Le service de la police de l'eau, ainsi que la brigade départementale de l'OFB sont avertis quinze jours avant le démarrage des travaux et en cas d'incident pouvant affecter la protection de l'environnement.

Pour toutes les interventions qui seront réalisées sur le site des travaux, les précautions suivantes seront respectées :

- un plan de circulation des engins sera mis en place, en mettant clairement en évidence les voies d'accès aux chantiers ainsi que le sens de circulation,
- si des accès doivent être aménagés, une remise en état du site sera effectuée à la fin du chantier,
- tous les engins et machines utilisés seront en parfait état et remisés à sec (à l'écart des eaux de ruissellement) dans des espaces aménagés permettant de recueillir les éventuelles fuites d'hydrocarbures ou autres produits polluants,
- les matériaux apportés sur les sites seront entreposés et stockés hors du lit du cours d'eau,
- toutes les précautions seront prises durant les travaux pour éviter les déversements de particules fines, de matériaux et de produits polluants dans le cours d'eau en particulier les laits de ciment,

- les matériaux retirés du lit (ordures, ferraille...) seront évacués périodiquement vers des centres appropriés (déchetterie...),
- les sites seront nettoyés et remis en état à la fin du chantier,
- En cas de pollution accidentelle aquatique, les travaux seront interrompus et l'entreprise, sous contrôle du gestionnaire, procédera à la mise en œuvre de barrages de surface, de produits absorbants et de tous moyens permettant de limiter l'expansion de la pollution. Elle procédera au pompage et à l'évacuation des polluants vers un centre de traitement agréé,
- En cas de pollution accidentelle terrestre, l'entreprise procédera à des purges par terrassement et à leur évacuation vers un centre de traitement agréé,
- Le service gestionnaire de la voie d'eau informera le service chargé de la police de l'eau, les usagers et les collectivités locales concernées, de l'incident et des mesures prises pour y faire face.

3.6.3 Mesure d'évitement, réduction ou compensation (ERC)

3.6.3.1 Communication

La communication sera menée durant toute la durée du CT par les techniciens rivières de la CATV en vue de présenter et échanger avec les usagers et riverains de cours d'eau sur les aménagements qui sont réalisés et les bonnes pratiques d'entretien à mettre en place.

3.6.3.2 Prescriptions et mesures d'accompagnement

Avant la réalisation des travaux, la CATV enverra un courrier aux propriétaires riverains afin de les informer sur la réalisation des travaux (date, localisation, nature et durée).

Une information à plus large échelle sera réalisée par un affichage en mairie de la commune concernée par les travaux et/ou des réunions publiques d'information.

Le chantier sera matérialisé par un panneau d'information et une interdiction d'accès au public.

Afin d'éviter les atteintes aux milieux aquatiques, la phase de travaux respectera les dispositions suivantes:

- Délimiter et borner clairement la zone de travaux ;
- Interdire l'accès des engins dans le cours d'eau sauf autorisation
- Réaliser les travaux en période sèche pour limiter au mieux le départ de matières en suspension dans la rivière.
- Stocker les engins et le matériel sensible éloigné du cours d'eau ;
- Bien entretenir les engins des travaux pour éviter les fuites d'huiles éventuelles. Si un entretien doit être réalisé, celui-ci sera réalisé sur une aire adapté imperméable ;
- Les déchets de toute nature seront récupérés et acheminés vers des structures de traitement adaptés à leur nature.

3.6.3.3 Accès aux parcelles des travaux

Dans le cadre d'opérations déclarées d'intérêt général, la servitude de passage s'applique (art. R214-98 du code de l'environnement). Durant la durée des travaux les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que

les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux (art. Article R152-29 du code rural).

3.6.3.4 *Gestion des MES*

Dans le cadre des travaux de renaturation dans le lit des cours d'eau, une attention particulière sera portée à la gestion des matières en suspension (MES).

Dans le cadre d'interventions ponctuelles et locales dans le lit, un filtre à MES pourra être mis en aval de la zone de travaux afin d'éviter le départ des fines sur l'aval. Le filtre sera constitué par un filet géotextile qui sera nettoyé ou remplacé quotidiennement.

3.6.3.5 *Risque de crue*

Le risque de crue est toujours pris en compte par l'entreprise qui prévoit la mise hors d'eau de tout matériel et produit susceptible d'être entraîné par le cours d'eau ou d'entraîner une pollution.

Pour ce faire, elle consulte quotidiennement l'HydroPortail de la station la plus proche du site de travaux, ainsi que les informations météorologiques afin de prévoir ce risque.

Dans tous les cas l'entreprise sera réactive sous 24 heures suite à la prévision d'un événement marquant afin de sécuriser l'ensemble du site et des matériels utilisés qui seront déplacés en dehors de la limite des crues connues.

3.6.3.6 *Risque de pollution accidentelle*

Des moyens seront mis en place pour limiter les nuisances liées aux chantiers. Dans tous les cas la CATV sera prévenue et pourra intervenir si nécessaire.

Le matériel de lutte anti-pollution sera disponible sur le site des travaux (barrage flottant, produits dispersant). Le matériel utilisé sera en bon état de fonctionnement et entretenu afin de limiter tout risque de fuites.

Les hydrocarbures seront stockés en zone de sûreté afin de limiter au maximum les risques de pollution. Aucun produit dangereux ne sera laissé sur place. Les carburants seront confinés sur des sites bénéficiant de bacs de récupération en cas de pollution ou de ruissellement lors d'épisodes pluvieux.

Toutes les précautions seront prises afin de récupérer les produits ruisselant durant les travaux pour ne pas les laisser se déverser dans le cours d'eau.

Les matériaux et produits dangereux seront stockés chaque soir en fin de journée dans des endroits non sensibles afin d'éviter leur entraînement si des crues importantes intervenaient.

En cas de pollution accidentelle aquatique, les travaux seront interrompus et l'entreprise, sous contrôle du gestionnaire, procédera à la mise en œuvre de barrages de surface, de produits absorbants et de tous moyens permettant de limiter l'expansion de la pollution. Elle procédera au pompage et à l'évacuation des polluants vers un centre de traitement agréé.

En cas de pollution accidentelle terrestre, l'entreprise procédera à des purges par terrassement et à leur évacuation vers un centre de traitement agréé.

Le service gestionnaire de la voie d'eau informera le service chargé de la police de l'eau, les usagers et les collectivités locales concernées, de l'incident et des mesures prises pour y faire face.

3.6.3.7 Risques propres au chantier

Signalisation. Le chantier et l'itinéraire d'accès sera matérialisé selon un chemin préférentiel, afin d'éviter au maximum les nuisances pour les riverains. Un affichage sera réalisé en mairie et une information adressée directement aux riverains concernés. Lors de la mise en place du chantier et durant les travaux, des périmètres de protection des zones sensibles du cours d'eau et du lit majeur seront délimités afin de ne pas porter atteinte aux habitats et aux espèces.

Les accès permettront également d'amener le matériel et les matériaux nécessaires.

Sécurité des personnes. Le chantier sera balisé et interdit au public sur toute sa durée, ceci afin de limiter les risques d'accident.

La base de vie sera aménagée en dehors de la zone des travaux et comportera tous les équipements sanitaires nécessaires (toilettes, point d'eau, électricité).

Risques à l'environnement. Si les travaux engendrent une turbidité trop importante de l'eau risquant de mettre en péril la faune et la flore aquatique, la cadence des travaux sera ralentie voire arrêtée provisoirement jusqu'à un retour à la normale.

Gestion des déchets. Tous les déchets de chantier seront stockés et traités de manière à en assurer une élimination respectueuse de l'environnement et de la santé humaine en privilégiant les filières de valorisation et de tri en vue d'une valorisation.

Le bruit. Concernant les nuisances sonores, l'article R. 1334-36 du code de la santé publique concerne « *les chantiers de travaux publics ou privés, ou les travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation* ». Il prévoit une réduction du bruit à la source et une réduction de la propagation du bruit. Lors de la réalisation du chantier, les horaires de travaux seront adaptés de manière à ne pas entraver le bien être des riverains entre 20h00 et 7h00. Le Maire pourra prendre un arrêté préfectoral en ce sens. Il vérifiera également la conformité des émissions sonores des engins avec la réglementation et le décret d'application du 23 janvier 1995.

Le passage des engins et le bruit est susceptible d'occasionner une légère gêne temporaire pour les habitants durant la période du chantier. Il convient de signaler que ces travaux auront lieu pendant la journée de travail (hors week-end et jours fériés).

3.7 COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS CADRES

3.7.1 Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (n°2000/60/CE) a été adoptée le 23 Octobre 2000 par le Conseil et le Parlement européen. Cette directive innove en définissant un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux avec une obligation de résultats. Elle fixe trois objectifs environnementaux majeurs :

- stopper toute dégradation des eaux ;
- parvenir d'ici à 2015 au bon état quantitatif et qualitatif des rivières, des eaux souterraines et côtières, avec des reports d'échéances possibles en 2021 et 2027 ;
- réduire les rejets des substances prioritaires et supprimer à terme les rejets des substances "prioritaires dangereuses ".

La directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite Directive Cadre sur l'Eau fixe également la continuité écologique sur les cours d'eau parmi ses objectifs environnementaux. La circulaire du 28 juillet 2005 relative à la définition du « bon état » traduit la proposition française en la matière. Elle indique que la continuité écologique doit être assurée afin que le bon état écologique puisse être atteint sur les cours d'eau.

Les bassins versants du Loir médian et ses affluents représentent des masses d'eau naturelles dont les objectifs de « bon état » sont présentés ci-dessous.

Tableau 36 : Etat des masses d'eau 2019 (Etat des lieux 2019 du SDAGE AELB)

Code ME	Nom ME	Nom court masse d'eau	Etat écolo 2017 validé	Macro-polluants	Nitrates	Pesticides	Morpho	Obstacles	Hydrologie	Objectif
FRGR1178	Le Gratte-loup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Gratte loup	3	Pas de risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	2b - bon état 2027
FRGR1138	Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Réveillon	3	Risque	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	3a - OMS 2027
FRGR0492a	Le loir depuis la confluence de la Conie jusqu'à Vendôme	Loir 3 médian Conie Vendôme	3	Pas de risque	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	3a - OMS 2027
FRGR1128	La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Houzée	3	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	2b - bon état 2027
FRGR0497	Le Boulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Boulon	3	Pas de risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	2b - bon état 2027
FRGR1109	La Brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Brisse	3	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	2b - bon état 2027
FRGR1086	Le Langeron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Langeron	2	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2015
FRGR1105	La Cendrine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Cendrine	2	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2021

FRGR0492b	Le Loir depuis Vendôme jusqu'à la confluence avec la Braye	Loir 4 médian Vendôme Braye	3	Pas de risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	2a - bon état 2027
FRGR0498b	La Braye et ses affluents depuis la confluence de la Grenne jusqu'à la confluence avec le Loir	Braye 3 aval Grenne	3	Pas de risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	Risque	Pas de risque	2a - bon état 2027
FRGR1099	Le Niclos et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Niclos	2	Pas de risque	1 - bon état 2021					
FRGR1233	L'Eggonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Eggonne	5	Risque	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Pas de risque	3a - OMS 2027
FRGR1101	Le Merdreau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Merdreau	2	Pas de risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Risque	1 - bon état 2021
FRGR1104	Le Fargot et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Fargot	2	Pas de risque	1 - bon état 2021					
FRGR1115	La fontaine de Sasnières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Fontaine de Sasnières	2	Pas de risque	Risque	Risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	1 - bon état 2021
FRGR1129	Le grand ri et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Grand ri	3	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Risque	3a - OMS 2027
FRGR1164	Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Loir	Baignon	3	Pas de risque	Risque	Risque	Risque	Risque	Risque	3a - OMS 2027

Les travaux sont favorables à l'objectif d'atteinte du bon état écologique en ayant une action positive sur la diversité et la qualité des habitats aquatiques et la fonctionnalité du cours d'eau.

3.7.2 SDAGE Loire-Bretagne

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne. Il est établi en application des articles L. 212-1 et suivants du code de l'environnement.

Les orientations et dispositions du SDAGE comprennent donc des grands principes d'action à portée juridique. En effet, les décisions administratives dans le domaine de l'eau et certains documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE.

Le SDAGE 2022-2027 a été adopté le 3 mars 2022. Ces orientations fondamentales sont les suivantes :

- Orientation 1 : repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant
- Orientation 2 : réduire la pollution par les nitrates
- Orientation 3 : réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique
- Orientation 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- Orientation 5 : maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
- Orientation 6 : protéger la santé en protégeant la ressource en eau

- Orientation 7 : gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable
- Orientation 8 : préserver et restaurer les zones humides
- Orientation 9 : préserver la biodiversité aquatique
- Orientation 10 : préserver le littoral
- Orientation 11 : préserver les têtes de bassin versant
- Orientation 12 : faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Orientation 13 : mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Orientation 14 : informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Les travaux proposés dans le cadre du CT 2023-2028 répondent parfaitement aux orientations du SDAGE et notamment en matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

3.7.3 SAGE Loir

La stratégie du SAGE Loir a été validée en juin 2011. Les principales mesures retenues sont :

- **Améliorer la qualité des eaux.** Sur le bassin du Loir, cela passe par l'amélioration des connaissances sur la contamination des pesticides, l'appui technique aux exploitations agricoles, la réduction de l'usage des phytosanitaires, la réalisation de schémas bocagers, la communication et la sensibilisation des acteurs, l'encouragement de l'agriculture biologique. Sur le bassin du Loir Médian et de la Braye, les mesures retenues sont l'atteintes de 20% de la SAU en cultures pérennes sans intrants, l'amélioration des rotations, la réduction de 50% des pesticides, la réduction de l'impact des rejets de stations d'épuration, la maîtrise hydraulique des transferts d'effluents domestiques et la réduction de l'impact des rejets ANC.
- **Améliorer la gestion quantitative de l'eau.** Sur le bassin du Loir, la nappe de la Beauce fait l'objet d'un SAGE spécifique et la nappe du Cénomaniens fait l'objet de mesures dans le cadre du SDAGE. Une étude du risque et de la vulnérabilité aux inondations est également en cours.
- **Améliorer la qualité des milieux aquatiques.** Sur le bassin du Loir, cela passe par la réduction du taux d'étagement de 50% à 2027 sur le Loir et 30% sur les affluents. Les mesures concernent également la restauration et la renaturation des cours d'eau, la lutte contre les espèces envahissantes et la réduction de l'impact des plans d'eau.
- **Préserver les zones humides.** Sur le bassin du Loir, cela passe par la réalisation d'inventaires locaux pour améliorer les connaissances, la mise en place de protections dans le cadre des documents d'urbanisme, la sensibilisation des acteurs locaux.

Les objectifs fixés par le SAGE Loir dans le cadre de sa stratégie sont en cohérence avec les objectifs du SAGE Nappe de Beauce sur les enjeux communs.

Le SAGE Loir se fixe des objectifs supplémentaires sur les cours d'eau notamment spécifiquement sur la continuité écologique (objectifs de taux d'étagement établis).

Les orientations et moyens définis par la stratégie du SAGE Loir coïncident, concourent à celles définies dans le nouveau PAGD du SAGE Nappe de Beauce.

On note que certains points sont précisés dans le cadre du SAGE Loir sur certains enjeux :

- des objectifs chiffrés pour la réduction des herbicides (50%) et le développement de l'agriculture intégrée (dans les bassins d'alimentation de captages et les bassins versants dégradés)

- des orientations sur l'enjeu Nitrates allant plus loin que la seule réglementation (CIPAN, plan prévisionnel de fumure...) en appuyant le développement de l'agriculture intégrée, la contractualisation de MAE (sur bassins versants dégradés) et la conversion en cultures pérennes sans intrant en particulier dans les aires d'alimentation de captages aujourd'hui non conformes au regard de la qualité des eaux brutes et distribuées (prioritaires et non prioritaires),
- un encouragement au développement de l'agriculture biologique,
- définition d'objectifs de taux d'étagement avec ensemble des moyens définis (effacement, aménagement, gestion des vannages, passes à poissons),
- un rétablissement de la continuité écologique à l'échelle du bassin du Loir,
- une protection des zones humides visée par le cadre réglementaire (docs d'urbanisme,...) mais aussi par des outils complémentaires (acquisition foncière, mesures agro-environnementales...),
- une orientation affichée sur la meilleure gestion et la restauration de zones humides,
- ...

A noter : Sur l'enjeu « gestion quantitative des eaux souterraines », le SAGE Loir se réfère pour la nappe de Beauce aux dispositions du SAGE Nappe de Beauce (enjeu non traité pour la nappe de Beauce par le SAGE Loir).

Les travaux proposés dans le cadre du CT 2023-2028 sont en accord avec les dispositions du SAGE Loir.

3.7.4 SAGE Nappe de la Beauce

Les enjeux du SAGE ont été définis par la Commission Locale de l'Eau lors de la phase diagnostic sur la base de l'état des lieux de 2002 et des enjeux définis par les SDAGE Loire- Bretagne et Seine Normandie. Sans hiérarchisation, les enjeux retenus sont ainsi les suivants :

- Gérer quantitativement la ressource,
- Assurer durablement la qualité de la ressource,
- Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation,
- Préserver les milieux naturels.

Le SAGE a pour objectifs de répondre à ces quatre enjeux tout en définissant des actions permettant d'atteindre le bon état exigé par la DCE. Le SAGE Nappe de Beauce adopté en 2010 a pour objectif de résultat l'atteinte du bon état et pour objectifs spécifiques :

- Gérer quantitativement la ressource (nappe de Beauce),
- Assurer durablement la qualité de la ressource,
- Protéger le milieu naturel,
- Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation,
- Partager et appliquer le SAGE.

Parmi les orientations et moyens établis dans le PAGD du SAGE Nappe de Beauce, on retrouve notamment ces dispositions / actions :

- La réduction des pressions phytosanitaires,
- Une meilleure protection des aires d'alimentation de captages,
- La mise en conformité de l'assainissement domestique,
- Une meilleure gestion des eaux pluviales,
- Une délimitation des aires d'alimentation de captages prioritaires et définition d'un programme d'actions,

- Une meilleure gestion de la fertilisation azotée en zone vulnérable afin de réduire les fuites d'azote (appropriation de la fertilisation raisonnée),
- Limiter le lessivage de nitrates (via une couverture végétale maximale des sols nus au printemps) sur les aires d'alimentation de captages
- Inciter la mise en place d'une agriculture durable et/ou intégrée,
- Réaliser l'inventaire-diagnostic des ouvrages,
- Réaliser l'étude pour une gestion des ouvrages hydrauliques visant à améliorer la continuité écologique,
- Assurer le rétablissement de la continuité écologique de l'Essonne aval,
- Assurer la protection (via docs d'urbanisme) et l'inventaire des zones humides,
- ...

Les travaux proposés dans le cadre du CT 2023-2028 répondent parfaitement aux orientations du SAGE Nappe de la Beauce.

3.7.5 PPRI et PGRI

Le PPRI Loir pour le département du Loir-et-Cher a été approuvé le 17 octobre 2003 et concerne 32 communes dont Vendôme.

Le PGRI Loire Bretagne 2022-2027 a quant à lui été approuvé en mars 2022. Le PGRI répond aux objectifs suivants :

- préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines
- planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
- améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
- se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

Les aménagements proposés respectent les prescriptions du PPRI et du PGRI. Ces aménagements ne sont pas de nature à aggraver les inondations car les capacités d'évacuation des crues sont conservées, voir améliorées au travers des renaturations de cours d'eau et de suppression d'ouvrages cloisonnant le cours d'eau dans le cadre de travaux de restauration de la continuité écologique.

Les aménagements concourent également à préserver ou restaurer les zones humides jouant le rôle de zones d'expansion de crues.

3.7.6 Classements au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit une modification du classement des cours d'eau vis-à-vis de l'utilisation de l'énergie hydraulique afin de respecter les objectifs de la directive cadre sur l'eau et, en tout premier lieu, l'atteinte ou le respect du bon état des eaux.

Ainsi, l'article L.214-17 du code de l'environnement précise que le Préfet coordonnateur de Bassin établit deux listes :

- Liste 1 : une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux :
 - qui sont en très bon état écologique ;
 - qui jouent le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ;
 - ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire.

Sur ces cours d'eau, **aucun nouvel ouvrage**, s'il constitue un obstacle à la continuité écologique, ne pourra être établi. Les ouvrages existants sont subordonnés à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique et assurer la protection des poissons migrateurs.

- Liste 2 : une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire :
 - d'assurer le transport suffisant des sédiments ;
 - d'assurer la circulation des poissons migrateurs.

Sur ces cours d'eau, **tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé** dans un délai de 5 ans après la publication des listes.

Le classement des cours d'eau en liste 1 concerne :

- Le Loir de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
- Le Baignon et ses cours d'eau affluents de la RD 42 (commune de la Colombe) jusqu'à la confluence avec le Loir.
- Le Gratte Loup et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
- Le Réveillon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
- La Houzée et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
- Le Boulon et ses cours d'eau affluents de la RD 12 jusqu'à la confluence avec le Loir.
- La Fontaine de Sasnières et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
- Le Langeron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
- Le Fargot et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
- Le Merdreau et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
- Le Grand Ri et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
- La Cendrine et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
- La Braye de la confluence avec le ruisseau de la Pinellière (Greez-sur-Roc) jusqu'à la confluence avec le Loir.
- La Bonnouche et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Braye.
- Le Niclos et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Le classement des cours d'eau en liste 2 concerne :

- le Loir (FRGR0492a et FRGR0492b),
- le Boulon (FRGR0497),
- la Braye (FRGR498),
- la Houzée (FRGR1128),
- le Gratteloup (FRGR1178).

Les aménagements proposés permettront la mise en conformité des ouvrages concernés vis-à-vis de la continuité écologique au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

3.7.7 Catégorie piscicole

Les cours d'eau sont classés en deux catégories piscicoles au titre des articles L 436-4 du Code de l'Environnement.

- ✓ La 1^{ère} catégorie comprend les cours d'eau peuplés principalement de salmonidés et ceux sur lesquels il paraît souhaitable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce.
- ✓ La 2^{ème} catégorie comprend tous les autres cours d'eau, canaux et plans d'eau sur lesquels prédominent les espèces cyprinicoles.

Le Loir est classé en 2de catégorie, ses affluents en 1^{ère} catégorie.

La catégorie piscicole, tel que défini selon l'article L436.5 du code de l'Environnement, place **le Loir dans un contexte cyprinicole et ses affluents dans un contexte salmonicole**. Il existe donc un véritable enjeu piscicole pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie pour la Truite fario et les espèces repères du contexte salmonicole.

Les travaux envisagés permettront de préserver ou diversifier des habitats conformes au contexte des masses d'eau.

3.7.8 Statut du cours d'eau

Tous les cours d'eau étudiés sont non domaniaux.

Les riverains sont propriétaires du fond du lit jusqu'à la moitié du lit mineur des cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire (Article 98 du Code Rural et Article L215-2 du Code de l'Environnement).

Le riverain a le droit :

- de se clore (Article 647 du Code Civil) ;
- d'interdire l'accostage sur ses berges ;
- d'interdire de prendre pied sur ses berges ;
- de prendre, dans la partie du lit qui lui appartient, tous les produits naturels et d'en extraire de la vase, du sable et des pierres, à la condition de ne pas modifier le régime des eaux et d'en exécuter l'entretien conformément à l'article L. 215-14 (Article L215-2).

Il doit en contrepartie assurer l'entretien régulier du lit et des berges de sa propriété. L'entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (Article L. 215-14).

3.8 ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR NATURA 2000

Il y a 2 sites Natura 2000 sur le territoire du CT :

- FR2400564 - Coteaux calcaires riches en chiroptères des environs de Montoire-sur-le-Loir (3 périmètres en jaune à l'Ouest de la carte suivante)
- FR2410010 - Petite Beauce (en vert)

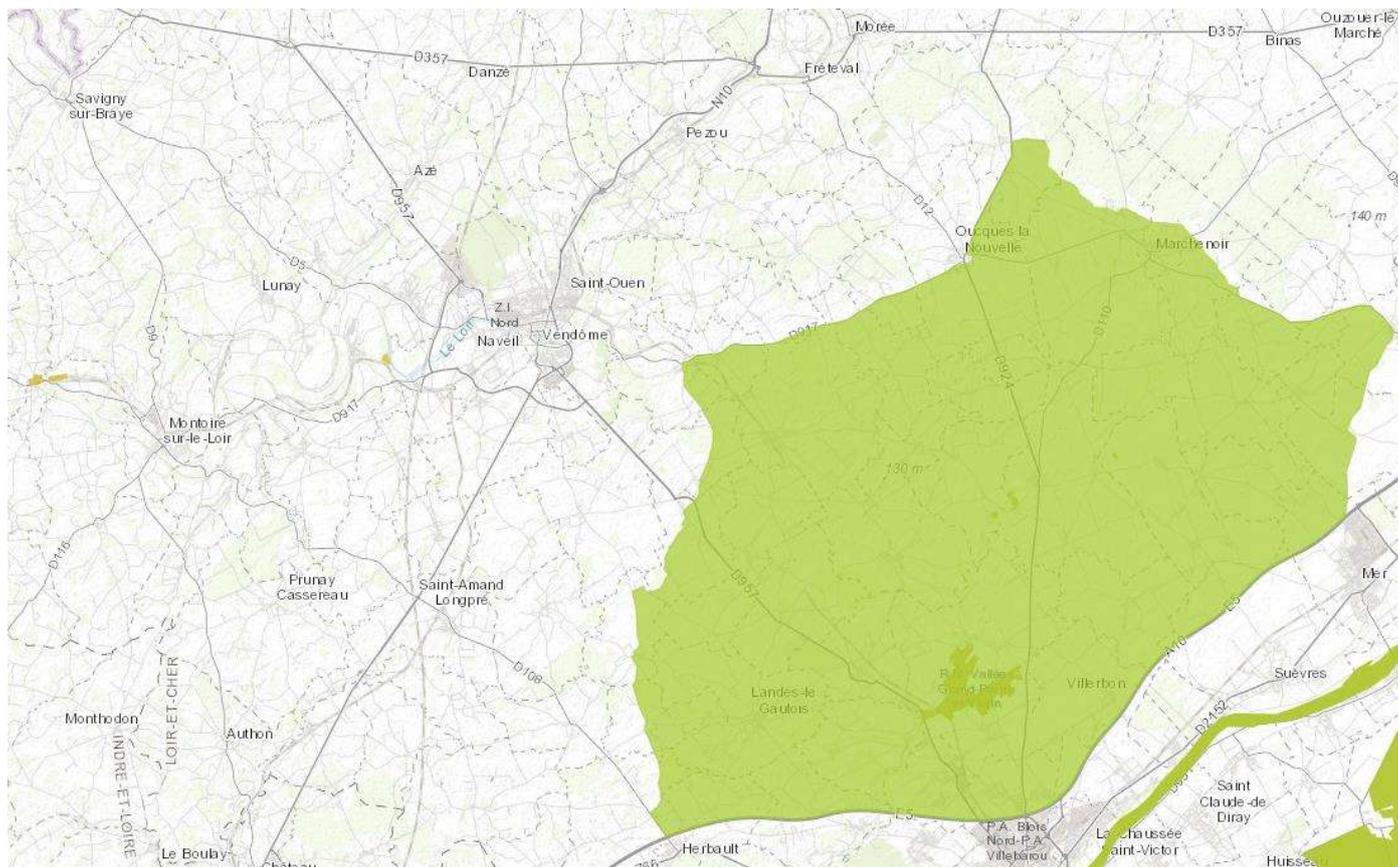


Figure 26 : Carte de localisation des sites Natura 2000 (INPN)

3.8.1 FR2400564 - Coteaux calcaires riches en chiroptères des environs de Montoire-sur-le-Loir

Il s'agit de coteaux calcaires de la vallée du Loir occupés par de nombreuses galeries à flanc de coteaux (anciennes extractions de pierre et caves). L'état de conservation des galeries et du réseau souterrain est satisfaisant mais certaines cavités, les cafforts en particulier, mériteraient d'être mis à l'abri de tout dérangement.

Pour leur maintien dans un état satisfaisant, notamment concernant leur importante diversité en orchidées, il est impératif de maintenir un entretien régulier des pelouses calcicoles et de veiller à contenir la strate arbustive déjà bien représentée aux alentours.

Le site regroupe :

- Un ensemble de galeries souterraines utilisées par les chauves-souris en hibernation. On y recense 10 espèces présentes dont six inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats. L'espèce la mieux représentée est le Murin à oreilles échancrées (population en augmentation - 2020). La population de Grand Rhinolophe est également en augmentation ; celle de Grand Murin est stable (2020).
- Une pelouse sur calcaire représentative des formations des coteaux du Loir-et-Cher.

Les travaux du CT ne se situeront pas dans les périmètres de ces coteaux. Les actions sur les cours d'eau auront un effet positif global sur la biodiversité.

3.8.2 FR2410010 - Petite Beauce

Le site est traversé par les vallées de la Conie et pour une petite partie du Loir qui présentent à la fois des milieux humides et des pelouses sèches sur calcaire, apportant ainsi des cortèges d'espèces supplémentaires. Des zones de boisements présents sur environ 6 000 ha du site, permettent de compléter la diversité des milieux fortement appréciée des passereaux.

Le maintien de l'avifaune de plaine est en particulier tributaire de la disponibilité en ressources alimentaires (produits végétaux, insectes, micromammifères, ...) et en couvert végétal.

L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (75% de la zone sont occupées par des cultures) : Oedicnème criard (180-200 couples), Perdrix grise, Caille des blés, passereaux, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendré et Saint-Martin).

Dans les vallées humides, il s'agit notamment du Pluvier doré (en migration et aussi en hivernage) et d'autres espèces migratrices, du Busard des roseaux et du Martin-pêcheur d'Europe (résidents), et de plusieurs espèces de passereaux paludicoles (résidents ou migrants).

L'interface avec le plateau calcaire, qui présente des pelouses calcicoles et des friches sur sol pierreux, est quant à elle particulièrement favorable à l'Oedicnème criard, à la Perdrix grise ainsi qu'à de nombreux Orthoptères (source d'alimentation importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux).

Enfin, les quelques zones de boisement accueillent notamment le Pic noir et la Bondrée apivore.

Le respect, voire la remise en valeur, des marais de fond de vallée (Haute Cisse, Cisse Landaise, Sixtre, Houzée...) qui constituent la mémoire biologique du lieu en assurant la fidélisation de la plupart des espèces qui sont encore présentes (nicheuses ou de passage). Ces espèces fréquentaient soit les marais d'origine, jadis plus étendus, soit les prairies qui les bordaient, soit les coteaux pâturés avant que les remembrements, drainages, travaux connexes ne limitent ces milieux naturels d'origine au strict non cultivable,

Seul l'amont du cours d'eau de la Houzée sur une centaine de mètres est concerné par des travaux dans la traversée urbaine de Selommès sans interactions avec l'intérêt du site pour l'avifaune.

Les actions sur les cours d'eau auront un effet positif global sur la biodiversité.

Le projet n'est donc pas « susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation ».

CHAPITRE 4 - DECLARATION D'INTERET GENERAL

4.1 JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL OU L'URGENCE DE L'OPERATION

4.1.1 Aspect réglementaire

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement, correspondant à l'article 35 de la même loi, permet aux collectivités de prendre en charge des travaux liés à l'eau et aux milieux aquatiques, relevant habituellement de la responsabilité des propriétaires riverains, lorsqu'ils **présentent un intérêt général** ou un caractère d'urgence. Les travaux sont déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral pris après enquête publique.

Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général concerne la prise en charge des travaux sur les **cours d'eau du territoire du Contrat Territorial du Loir médian**.

La figure suivante localise le bassin versant du Contrat Territorial Loir médian.

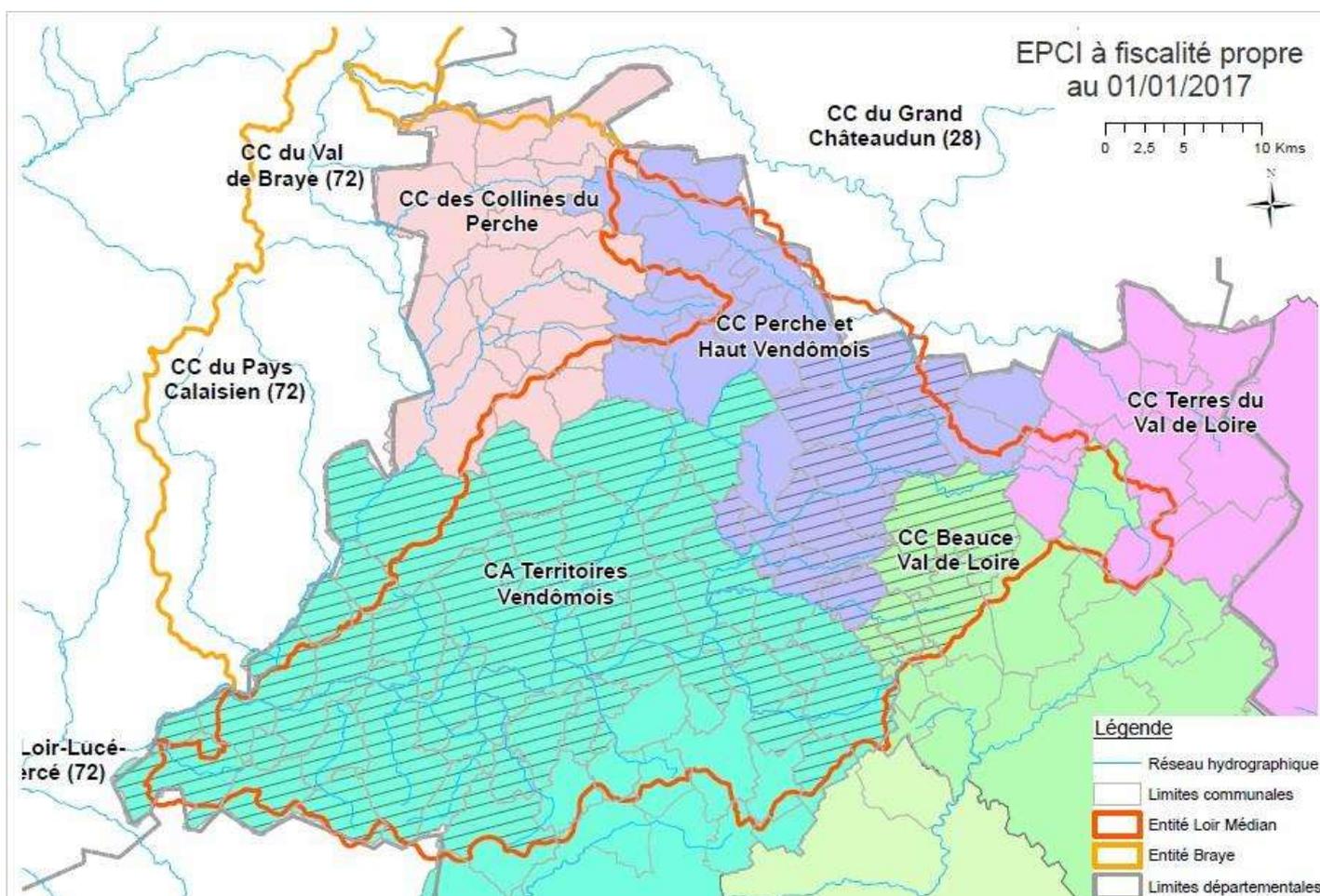


Figure 27 : Localisation du bassin versant des cours d'eau de la zone d'étude

Les actions inscrites au Contrat Territorial ont pour objectifs d'améliorer la qualité biologique et hydromorphologique des cours d'eau. Celles-ci répondent aux attentes de la Directives Cadres sur l'Eau (DCE) qui fixe les objectifs et les délais pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Le programme d'actions porté par la CATV doit permettre l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau, par la réalisation de travaux sur le milieu physique : lit, berges, ripisylve, ouvrages hydrauliques et annexes.

De par ses compétences GEMAPI, la CATV est la structure publique préposée pour intervenir sur le milieu avec une vision globale des problématiques.

La CATV porte la responsabilité des engagements pris par l'État français pour respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Elle présente non seulement la pleine légitimité à porter l'intérêt général, mais également le devoir de faire aboutir ce programme d'actions.

Il est rappelé que :

« Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire » (article L215-2 du code de l'Environnement).

L'article L215-14 du code de l'Environnement précise les obligations des propriétaires riverains. Ces derniers sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau.

Ces opérations régulières d'entretien permettent :

- de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre
- de garantir l'écoulement naturel des eaux
- de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Le code de l'Environnement donne la possibilité aux collectivités territoriales, d'entreprendre, sur le domaine privé, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations déclarés d'Intérêt Général. Cette intervention est précisée par l'article L211-7 qui stipule notamment que : « Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes créés en application de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations **présentant un caractère d'intérêt général** ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant notamment :

- 2° L'entretien et l'aménagement d'un « cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac, ou à ce plan d'eau » ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- Préalablement à leur réalisation, ces travaux doivent être reconnus d'Intérêt Général ou d'urgence en application de l'article L.211-7 (cité ci-dessus).

Cette Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a pour intérêt :

→ De permettre au Maître d'Ouvrage d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées. Pendant la durée des travaux visés aux articles L. 215-15 et L. 215-16, les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux, dans la limite d'une largeur de six mètres (article L215-18). Les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins. La servitude s'applique autant que possible en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et plantations existants.

→ De permettre de légitimer l'utilisation des fonds publics sur des propriétés privées.

En contrepartie, l'article L435-5 stipule que dès lors que l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenants aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants. Les modalités d'application du présent article sont définies par décret en Conseil d'État.

Le présent document établi conformément à l'article R214-102, constitue le dossier d'enquête au titre de la déclaration d'intérêt général. Il comporte les pièces mentionnées au I de l'article R11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'Utilité publique et les pièces mentionnées au I de l'article R214-99.

Enfin comme prévu par l'article R214-91, lorsque l'opération porte sur l'entretien d'un cours d'eau non domanial ou d'une section de celui-ci, le dossier de l'enquête publique rappelle les obligations des propriétaires riverains titulaires du droit de pêche fixées par les articles L. 432-1 et L. 433-3, reproduit les dispositions des articles L. 435-5 et R. 435-34 à R. 435-39 et précise la part prise par les fonds publics dans le financement.

L'article L211-7 définit l'intérêt général comme :

« I.- Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes créés en application de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

Les travaux de restauration et de renaturation concernent les cours d'eau Loir et affluents sur le territoire du CT Loir Médian

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

Les travaux concernent 14 masses d'eau présentes sur le territoire du Loir Médian.

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

La restauration des écosystèmes aquatiques sera effective au travers des travaux de restauration de la continuité écologique activant le transport solide des cours d'eau et remettant à découvert des habitats aquatiques plus favorables à la faune invertébrées et piscicole.

La restauration hydromorphologique permettra également de restaurer les écosystèmes aquatiques par recharge granulométrique, reméandrage de cours d'eau par des banquettes à héliophytes, plantations et pose de clôtures et d'abreuvoirs.

Les travaux de renaturation permettront de diversifier l'interface et les échanges entre le lit mineur et les abords immédiats du cours d'eau ainsi que son lit majeur.

La préservation et la restauration des zones humides et des boisements rivulaires dans le cadre des travaux de plantation de ripisylve est également favorable à la diversité des habitats mais également de la faune et de la flore.

9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

Même si les travaux n'ont pas pour premier objectif la lutte contre les inondations, ils vont contribuer à améliorer l'écoulement des crues, notamment suite aux travaux de restauration de la continuité écologique et de gestion des embâcles.

10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

La présence de nombreux ouvrages hydrauliques n'ayant plus aucun usage, le déficit d'entretien, et l'absence de retour économique sur investissement, ont fait s'interroger les acteurs locaux et les propriétaires sur le devenir de leurs ouvrages.

Les cours d'eau sont concernés par le classement en liste 1 et/ou 2 du L214-17 du code de l'environnement.

11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

Le Contrat Territorial fera l'objet d'un suivi « multicritères » avec la mise en œuvre par le maître d'ouvrage des indicateurs de suivis et des mesures de l'efficacité et de la satisfaction des usagers suite aux travaux, afin d'apprécier l'évolution des sites, les gains écologiques, évaluer le coût gain/bénéfices du programme à l'échelle locale et globale de l'hydrosystème.

12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. »

Le programme de travaux a été mené en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, des services institutionnels et des partenaires techniques et financiers. Une concertation a été menée avec les élus, les représentants des usagers, les propriétaires....tout au long de la démarche.

Au total, ce programme d'entretien et d'aménagement répond donc directement ou indirectement à 7 points d'éligibilité confortant le caractère d'intérêt général des opérations.

Les travaux vont permettre de restaurer l'hydromorphologie et la continuité écologique (libre circulation des poissons et des sédiments) sur les cours d'eau.

4.1.2 Intérêt général des travaux

« *L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général* ». (Code de l'Environnement art. L.210-1).

4.1.2.1 Restauration de la continuité écologique

43 actions de restauration de la continuité écologique sont prévues dont 23 de priorité 1, 10 de priorité 2 et 10 de priorité 3.

Les travaux sur les ouvrages hydrauliques visent à rétablir la continuité écologique afin :

- Restaurer la libre circulation piscicole (montaison et dévalaison) ;
- Permettre une continuité sédimentaire depuis l'amont vers l'aval.

Les travaux de restauration de la continuité écologique vont permettre de reconquérir une hydromorphologie fonctionnelle des cours d'eau, avec un gain écologique de création ou restauration d'habitats aquatiques favorables à la vie piscicole et à l'accomplissement des cycles biologiques.

Les travaux vont permettre de rétablir le transport solide et décolmater le fond du lit, ce qui aura pour effet de restaurer la diversité des habitats aquatiques. Ces actions sur les ouvrages auront un impact favorable fort sur la gestion de la charge sédimentaire sur les cours d'eau.

Les différentes altérations liées à la présence de retenues d'eau (réchauffement des eaux, modification des caractéristiques hydromorphologiques, ralentissement des écoulements, isolement des populations piscicoles, ...) seront supprimées ou atténuées.

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques sont donc une priorité pour l'amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau sur le bassin versant et notamment sur les cours d'eau identifiés comme prioritaires pour la continuité écologique en raison de leur classement en Liste 2 et à risque obstacle dans le SDAGE.

4.1.2.2 Renaturation de cours d'eau

Les travaux de renaturation représentent un linéaire global de 4 100 ml de cours d'eau en priorité 1 et 2.

Les travaux de renaturation permettent de reconstituer un profil en long et en travers sur le cours d'eau favorisant :

- l'accélération ponctuelle des écoulements et donc leur diversification, notamment lors des faibles débits d'étiage,
- le décolmatage des substrats plus grossiers sous-jacents,
- la création de caches permettant le maintien de la faune aquatique,

Les travaux réalisés (recharge granulométrique, méandrage, banquettes, talutage...) améliorent l'hydrodynamique du cours d'eau et la diversité des habitats aquatiques favorables pour la faune et la flore locale.

L'intérêt général des travaux est lié à la diversification des habitats aquatiques répondant aux objectifs de la DCE.

4.1.2.3 Plantations

Les travaux envisagés concernent essentiellement des actions de plantations.

La plantation d'essences adaptées aux bordures de cours d'eau est proposée sur les secteurs déficitaires lorsque l'absence de ripisylve est la cause de l'altération morphologique du cours d'eau (érosion de berge, réchauffement des eaux, banalisation des habitats). Les opérations de plantation visent dans le cas présent à reconstituer un cordon végétal en haut de berges sur les secteurs dépourvus de végétation, ceci dans le but d'assurer le renouvellement du peuplement forestier en stabilisant le talus de berge et un ombrage sur le cours d'eau.

Les travaux seront réalisés essentiellement depuis la berge. L'objectif des travaux est de diversifier les strates et donc de répondre à un des objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Ces travaux participeront à la régénérescence des strates. Ils contribueront grandement à l'amélioration de la qualité naturelle et paysagère du cours d'eau sur le tronçon concerné.

4.1.2.4 Abreuvoirs et clôtures

Il est prévu de mettre en place une quarantaine d'abreuvoirs.

La mise en place d'abreuvoirs et de clôtures sur les secteurs où le piétinement des berges est source d'altération de la qualité et de la diversité des habitats aquatiques permettra :

- d'éviter les dégradations physiques apportées à la structure de la berge,
- d'éviter le départ de matières en suspension et de matières fécales au cours d'eau,
- de favoriser la présence d'une végétation adaptée,
- de reconstituer à terme des habitats de berge pour la faune aquatique.

Les projets d'abreuvoirs n'entraîneront pas de modification de profil. Dans le cas où un aménagement de descente serait nécessaire, celle-ci serait réalisée en lieu et place du point d'abreuvement actuellement impacté.

Le nombre d'abreuvoirs final sera ajusté en fonction de la concertation avec les exploitants dans le cadre de la programmation.

4.1.2.5 Gestion des embâcles

Il est prévu d'enlever uniquement les embâcles problématiques pouvant entraîner des dégradations sur les berges ou les ouvrages hydrauliques.

4.1.2.6 Préservation des zones humides

La préservation des zones humides existantes passe essentiellement par la réalisation des inventaires sur la base des prélocalisations réalisées dans le cadre du SAGE Loir sur une surface de 26 372 ha.

Les zones humides présentent un intérêt général majeur car ces milieux concourent à :

- la lutte contre les inondations en assurant un rôle tampon dans l'écrêtement des crues et le frein à l'écoulement.
- l'épuration des eaux en assurant un rôle de station d'épuration naturelle des eaux. L'altération de leur fonctionnalités hydrauliques et biologiques se traduit par des désordres et des manifestations d'eutrophisation (excès de matières nutritives).
- la biodiversité : ce sont des écosystèmes riches et diversifiés avec une faune et des cortèges floristiques de grande valeur patrimoniale. Elles constituent des habitats rares ou menacés à l'échelle régionale ou nationale. Ces zones assurent la fonction de zone de frayère pour le brochet qui est l'espèce cible sur les cours d'eau en seconde catégorie piscicole.

4.2 MEMOIRE EXPLICATIF

Pour rappel, l'article R435-34 du code de l'environnement précise que :

« I.- Lorsque l'entretien de tout ou partie d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, la personne qui en est responsable en informe le préfet au plus tard deux mois avant le début des opérations. Les informations communiquées au préfet sont les nom et prénom du représentant de cette personne, la nature des opérations d'entretien, leur montant, la part des fonds publics dans leur financement, leur durée, la date prévue de leur réalisation et, le cas échéant, leur échelonnement ; un plan du cours d'eau ou de la section de cours d'eau objet des travaux y est joint. Le préfet peut mettre en demeure la personne à laquelle incombe l'obligation de fournir ces informations dans un délai qu'il fixe.

II.- Toutefois, lorsque les opérations d'entretien sont réalisées dans le cadre d'une opération déclarée d'intérêt général ou urgente sur le fondement de l'article L. 211-7, le dépôt du dossier d'enquête prévu par l'article R. 214-91 dispense de la communication des informations posée par le I. »

Les travaux sont portés par la **Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois**.

Même si les travaux sont déclarés d'Intérêt Général, la CATV interviendra uniquement avec l'accord de l'ensemble des propriétaires riverains. Ainsi, des conventions seront établies avec les propriétaires avant la réalisation des travaux.

4.2.1 Synthèse du diagnostic

Le diagnostic a été présenté dans la partie loi sur l'eau au 2.2.

4.2.2 Programme d'actions

Le programme d'actions a été présenté dans la partie loi sur l'eau au chapitre 3.

Les tableaux pages suivantes récapitulent les montants par types d'opérations.

Tableau XXXVII : Etudes RCE sur les ouvrages de priorité 1

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Haute Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	LOIR 3	St Firmin des Prés	LO1.14	Moulin de la Mouline	1,2	E1	O1	CATV	5 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0498b	Brayé	Sougé	BR1.1	Moulin Banblier	0,9	E1	O1	CATV	30 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR1128	Houzée	Coulommiers la Tour	HO1.2	Moulineuf	0,4	E1	O1	CATV	15 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Villiers-sur-Loir	LO1.15	Moulin de Chanteraine	1,1	E1	O1	CATV	30 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Meslay	LO1.3	Déversoir de Meslay	0,75	E1	O1	CATV	30 000,00 €	1	2024	0,00 €	12 000,00 €
FRGR0498b	Graville	Cellé	GV1.1	Ouvrages Cellé	0,3	E1	O1	CATV	5 000,00 €	1	2024	0,00 €	2 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Fréival	LO1.6	Fonderie Fréival	0	E1	O1	CPHV	30 000,00 €	1	2024	27 000,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Lignéres	LO1.16	Moulin de Baigneux	0,8	E1	O1	CPHV	30 000,00 €	1	2024	12 000,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Artins	LO1.13	Moulin du Vieux Bourg	0,3	E1	O1	CATV	10 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	Le Boëlle	Lunay	BOE1.1	Lavoir de Lunay	0,3	E1	O1, O2	CATV	8 000,00 €	1	2025	0,00 €	3 200,00 €
									193 000,00 €			39 000,00 €	17 200,00 €

Tableau XXXVIII : Etudes RCE sur les ouvrages de priorité 2

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Haute Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1178	Gratteloup	La Ville aux Clercs	GR1.2	Etang de Fort Girard	1,7	E1	O1, O2	CATV	18 905,00 €	2	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR1178	Gratteloup	Busbup	GR1.5	Gué de Busbup	0,5	E1	O1	CPHV	10 000,00 €	2	2023	4 000,00 €	0,00 €
									28 905,00 €			4 000,00 €	0,00 €

Tableau XXXIX : Etudes RCE sur les ouvrages de priorité 3

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Haute Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1138	Réveillon	La Chapelle Enchérie	REV1.1	Seuil de la Chapelle Enchérie	1	E1	O1, O3	CPHV	10 000,00 €	3	2023	4 000,00 €	0,00 €
FRGR1233	Eggonne	Droué	EG1.1	Lavoir amont SNCF	0,8	E1	O1	CPHV	5 000,00 €	3	2026	2 000,00 €	0,00 €
									15 000,00 €			6 000,00 €	0,00 €

Tableau XL : Travaux RCE sur les ouvrages de priorité 1

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Hauteur	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant provisionnel CPHV	Montant provisionnel CATV
FRGR0492a	LOIR 3	Morée	LO1.2	Moulin de Villeprovert	1,7	Travaux RCE du suppression du déversoir et bras de contournement	E1	O1	CPHV	300 000,00 €	1	2023	270 000,00 €	0,00 €
FRGR0492b	Orioloire	Vendôme	OR1.1	Lavoir du Château	0,75	Ouverture hivernale des vannes	E1	O1	CATV	0,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	Orioloire	Vendôme	OR1.2	Lavoir de Courtras	0,35	Ouverture hivernale des vannes	E1	O1	CATV	0,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR0498b	Braye	Savigny sur Braye	BR1.3	Seuil camping	0,4	Travaux RCE effacement seuil passerelle du camping	E1	O1	CATV	200 000,00 €	1	2024	0,00 €	30 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Saint-Jean de Froidmental	LO1.1	Moulin Vernouillet	0,6	Travaux RCE	E1	O1	CPHV	50 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Morée	LO1.5	Fossé RICHARD	0,5	Suppression de dalles (rayères à brochet)	E1	O1	CPHV	8 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Cellé	GV1.2	Seuil Pont aux Chevaux	0,25	Aménagement RCE par suppression du seuil et recharge granulométrique	E1	O1,O2	CATV	10 000,00 €	1	2024	0,00 €	2 000,00 €
FRGR1128	Houzée	Coulommiers la Tour	HO1.1	Moulin Huchigny	0,45	Travaux RCE suite à étude	E1	O1,O2	CATV	90 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Vendôme	LO1.9a	Clapet des Grands-Prés	1,6	Travaux RCE suite à étude RCE en cours	E1	O1	CATV	450 000,00 €	1	2024	0,00 €	180 000,00 €
FRGR0492b	Bandoulière	Troo	BD1.1	Gué de la STEP	0,3	Suppression du passage à gué et remplacement par passage cadre	E1	O1	CATV	35 000,00 €	1	2025	0,00 €	7 000,00 €
FRGR0498b	Ecoute s'il Pleut	Savigny sur Braye	EP1.1	Gué de la Brunelleire	0,25	Aménagement de la chute résiduelle par recharge aval	E1	O1,O2	CATV	5 000,00 €	1	2025	0,00 €	1 000,00 €
FRGR0498b	Ecoute s'il Pleut	Savigny sur Braye	EP1.2	Lavoir de Savigny sur Braye	0,3	Aménagement RCE	E1	O1	CATV	15 000,00 €	1	2025	0,00 €	3 000,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Cellé	GV1.1	Ouvrages Cellé	0,25	Suppression de 3 balardaoux et aménagement RCE sur un radier de pont par échancrure	E1	O1	CATV	20 000,00 €	1	2025	0,00 €	4 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	St Firmin des Prés	LO1.14	Moulin de la Mouline	1,2	Travaux d'amélioration de la RCE par rampe en enrochement	E1	O1	CATV	20 000,00 €	1	2025	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Navell	LO1.9c	Clapet de Montieux	1,4	Travaux RCE suite à étude RCE en cours	E1	O1	CATV	450 000,00 €	1	2025	0,00 €	180 000,00 €
FRGR0492b	Le Boëlle	Lunay	BOE1.1	Lavoir de Lunay	0,3	Travaux RCE	E1	O1,O2	CATV	10 000,00 €	1	2026	0,00 €	2 000,00 €
FRGR0492b	Le Boëlle	Lunay	BOE1.2	Seuil amont pont	0,5	Suppression du seuil et méandrage du lit en amont sur 25 ml	E1	O1,O2	CATV	10 000,00 €	1	2026	0,00 €	2 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Meslay	LO1.3	Déversoir de Meslay	0,75	Travaux RCE	E1	O1	CATV	60 000,00 €	1	2026	0,00 €	24 000,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Artins	LO1.13	Moulin du Vieux Bourg	0,3	Travaux RCE	E1	O1	CATV	15 000,00 €	1	2026	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Vendôme	LO1.9b	Déversoir de l'Illette	1,1	Travaux RCE suite à étude RCE en cours	E1	O1	CATV	450 000,00 €	1	2026	0,00 €	180 000,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Mazangé	LO1.9	Gué du Loir	1,4	Remise en état passe à poissons/passe à anguilles	E1	O1	CATV	80 000,00 €	1	2026	0,00 €	32 000,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Troo	LO1.12	Moulin de la Plaine	1,6	Travaux RCE suite à étude en cours	E1	O1	CATV	600 000,00 €	1	2027	0,00 €	240 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Lignéres	LO1.16	Moulin de Baigneux	0,8	Travaux RCE	E1	O1	CPHV	60 000,00 €	1	2027	24 000,00 €	0,00 €
										2 938 000,00 €			294 000,00 €	887 000,00 €

Tableau XLII : Travaux RCE sur les ouvrages de priorité 2

Masses d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Hauteur	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0497	Boulon	Mazangé	BO1.1	Seuil Aval pont D24	0.4	Echancrure dans le seuil conservé pour la répartition des débits	E1	O1	CATV	3 000,00 €	2	2023	0,00 €	600,00 €
FRGR1178	Grattebeup	La Ville aux Clercs	GRI.3	Seuil gué Corbigny	0.3	Suppression du seuil	E1	O1,O2	CPHV	3 000,00 €	2	2023	600,00 €	0,00 €
FRGR1178	Grattebeup	La Ville aux Clercs	GRI.3	gué amont Corbigny	0.3	modifications passage à gué	E1	O1,O2	CATV + CPHV	3 000,00 €	2	2023	300,00 €	300,00 €
FRGR1178	Grattebeup	La Ville aux Clercs	GRI.1	Etang des Diorbières	0.9	Aménagement du débit réservé	E1	O1,O2	CATV	50 000,00 €	2	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR1178	Grattebeup	La Ville aux Clercs	GRI.2	Etang de Fort Girard	1.7	Travaux RCE suite à étude en cours	E1	O1,O2	CATV	150 000,00 €	2	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR0497	Boulon	Azé	BO1.2	Seuils derrière l'étang		Plusieurs seuils	E1	O1	CATV	7 500,00 €	2	2025	0,00 €	1 500,00 €
FRGR1178	Grattebeup	Busboup	GRI.5	Gué de Busboup	0.5	Travaux RCE	E1	O1	CPHV	50 000,00 €	2	2025	10 000,00 €	0,00 €
FRGR1178	Grattebeup	Busboup	GRI.6	Pont D357 Busboup	0.4	Recharge granulométrique aval pont	E1	O1,O2	CATV	10 000,00 €	2	2025	0,00 €	0,00 €
FRGR1178	Grattebeup	Busboup	GRI.4	Moulin des Brantloirs	0.9	Travaux RCE	E1	O1,O2	CPHV	15 000,00 €	2	2025	0,00 €	0,00 €
FRGR0497	Bourboule	Mazangé	BB1.1	Gué aval D148	0.5	Suppression du seuil et recharge	E1	O1, O2	CATV	20 000,00 €	2	2027	0,00 €	0,00 €
										311 500,00 €			10 900,00 €	2 400,00 €

Tableau XLIII : Travaux RCE sur les ouvrages de priorité 3

Masses d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Hauteur	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1138	Réveillon	La Chapelle Enchérie	REV1.1	Seuil de la Charpelle Enchérie	1	RCE travaux	Travaux RCE	E1	O1,O3	CPHV	45 000,00 €	3	2024	18 000,00 €	0,00 €
FRGR1164	Baignon	Moreé	BA1.1	Seuil Lavoisier Morée	0.3	RCE travaux	Suppression du seuil	E1	O1	CPHV	10 000,00 €	3	2026	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Droué	EG1.4	moulin Bureau	0.65	RCE travaux	Démontage des blocs et réagencement dans le lit aval	E1	O1,O2	CPHV	5 000,00 €	3	2026	0,00 €	0,00 €
FRGR1138	Réveillon	St Firmin des Prés	REV1.2			RCE travaux	1 passage à gué à St Firmin	E1	O1	CATV	3 000,00 €	3	2026	0,00 €	600,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Droué	EG1.1	Lavoir amont SNCF	0.8	RCE travaux	Travaux RCE	E1	O1	CPHV	15 000,00 €	3	2027	6 000,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Droué	EG1.2	Camping de Droué	0.3	RCE travaux	Suppression de 3 seuils et remanèdre du cours d'eau au droit des sites.	E1	O1,O2	CPHV	36 000,00 €	3	2027	7 200,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Ruan sur Egvyonne	EG1.6	Passage à Gué Buillière	0.4	RCE travaux	Réagencement des blocs	E1	O1,O2	CPHV	2 000,00 €	3	2027	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Villebout	EG1.11	Seuil et passage à gué la Vallée	0.3	RCE travaux	Suppression des seuils et réagencement des blocs du passage à gué	E1	O1	CPHV	15 000,00 €	3	2028	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Bouffry	EG1.5	Seuils Bouffry	0.3	RCE travaux	Suppression de 2 seuils et banquettes sur 50 ml	E1	O1,O2	CPHV	12 500,00 €	3	2028	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Ruan sur Egvyonne	EG1.9	Beuregard	0.25	RCE travaux	Suppression du seuil	E1	O1	CPHV	7 000,00 €	3	2028	0,00 €	0,00 €
										150 500,00 €			31 200,00 €	600,00 €	

Tableau XLIII : Etudes de renaturation des cours d'eau de priorité 1

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Linéaire envisagé (en m)	Coût estimatif études (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	Ru de Saint Ouen	Saint Ouen	SO2.1	Renaturation	Renaturation du cours d'eau sur 1 km par méandrage, banquettes, recharge, talutage, plantations...	E1	O2	CATV	1 000	15 000,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
FRGR1138	Réveillon	Renay et Rocé	RE2.1	Renaturation	Remise en fond de vallée sur 700 ml avec 2 passages à gué, abreuvoirs et clôtures	E1	O2	CPHV		15 000,00 €	1	2024	3 000,00 €	0,00 €
FRGR1128	Houzée	Areines	HO2.1	Renaturation	Etude de renaturation du cours d'eau sur 1 km par méandrage, banquettes, recharge, talutage, plantations...	E1	O2	CATV ou Région ?		15 000,00 €	1	2024	0,00 €	3 000,00 €
										45 000,00 €			3 000,00 €	3 000,00 €

Tableau XLIV : Travaux de renaturation des cours d'eau de priorité 1

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	LOIR 3	Saint Jean de Froimontiel	LO2.2	Renforcement de berge par technique végétale en face du moulin de St Jean	E1	O2	CPHV	25 000,00 €	1	2024	0,00 €	0,00 €
FRGR1128	Houzée	Selommes	HO2.2	Renaturation en amont du château de Selommes	E1	O2	CATV	35 000,00 €	1	2024	0,00 €	7 000,00 €
FRGR1128	Houzée	Selommes	HO2.3	Reprise des travaux de renaturation pour réduire la sédimentation (banquettes...)	E1	O2	CATV	12 000,00 €	1	2024	0,00 €	2 400,00 €
FRGR1164	Baignon	Morée	BA2.1	Reméandrage du cours d'eau sur 150 ml en amont de la confluence à Morée	E1	O2	CPHV	50 000,00 €	1	2024	10 000,00 €	0,00 €
FRGR0492a	Ru de Saint Ouen	Saint Ouen	SO2.1	Travaux renaturation	E1	O2	CATV	100 000,00 €	1	2025	0,00 €	20 000,00 €
FRGR1138	Réveillon	Renay et Rocé	RE2.1	Remise en fond de vallée sur 700 ml avec 2 passages à gué, abreuvoirs et clôtures	E1	O2	CATV + CPHV	175 000,00 €	1	2025	17 500,00 €	17 500,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Fréteval	LO2.3	Création de frayère	E1	O2	FDAAPPMA	20 000,00 €	1	2026	0,00 €	0,00 €
FRGR1128	Houzée	Arcines	HO2.1	Travaux renaturation	E1	O2	CATV ou Région ?	150 000,00 €	1	2027	0,00 €	30 000,00 €
FRGR1128	Houzée	Coulommiers-la-Tour	HO2.4	Renaturation du bras naturel de la Houzée après travaux RCE (travaux complémentaires)	E1	O2	CATV	50 000,00 €	1	2028	0,00 €	10 000,00 €
								617 000,00 €			27 500,00 €	85 900,00 €

Tableau XLV : Travaux de renaturation des cours d'eau de priorité 2

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1109	Brèze	Marcilly en Beauce	BR2.1	Restauration de la Noue de Marcilly	E1	O2	CATV	35 000,00 €	2	2026	0,00 €	7 000,00 €
								35 000,00 €			0,00 €	7 000,00 €

Tableau XLVI : Travaux de renaturation des cours d'eau de priorité 4

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1101	Mendreau	Saint Martin des Bois	ME2.1	Reméandrage sur les parcelles	E1	O2	CATV	98 000,00 €	4	2026	0,00 €	19 600,00 €
								98 000,00 €			0,00 €	19 600,00 €

Tableau XLVII : Actions de plantation de la ripisylve

Montant prévisionnel CATV	Montant prévisionnel CPHV	Programmat	Priorité	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Maitre d'ouvrage envisagé	Objectif	Enjeu	Nature de l'action	Cours d'eau	Commune
2 400,00 €	0,00 €	2023	1	6 000,00 €	CATV	O2, O4	E1	Plantations diverses 1ère phase CT	Tous	Toutes
2 400,00 €	0,00 €	2026	1	6 000,00 €	CATV	O2, O4	E1	Plantations diverses 2ème phase CT	Tous	Toutes
4 800,00 €	0,00 €			12 000,00 €						

Tableau XLVIII : Actions d'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures en priorité 1

Montant prévisionnel CATV	Montant prévisionnel CPHV	Programmat	Priorité	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Maitre d'ouvrage envisagé	Objectif	Enjeu	Nature de l'action	N° action	Commune
0,00 €	10 000,00 €	2023	1	25 000,00 €	CPHV	O2	E1	plusieurs sites d'abreuvement		
0,00 €	30 000,00 €	2024	1	75 000,00 €	CPHV	O2	E1	15 sites d'abreuvement	EG4.1	
10 000,00 €	0,00 €	2024	1	25 000,00 €	CATV	O2	E1	4 à 5 sites d'abreuvement	RE4.1	
0,00 €	8 000,00 €	2024	1	20 000,00 €	CPHV	O2	E1	4 sites d'abreuvement	BA4.1	Morée
10 000,00 €	48 000,00 €			145 000,00 €						

Tableau XLIX : Actions d'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures en priorité 2

Montant prévisionnel CATV	Montant prévisionnel CPHV	Programmat	Priorité	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Maitre d'ouvrage envisagé	Objectif	Enjeu	Nature de l'action	N° action	Commune
10 000,00 €	0,00 €	2025	2	25 000,00 €	CATV	O2	E1	plusieurs sites d'abreuvement		
8 000,00 €	0,00 €	2025	2	20 000,00 €	CATV	O2	E1	4 sites d'abreuvement	EP4.1	
6 000,00 €	0,00 €	2025	2	15 000,00 €	CATV	O2	E1	3 sites d'abreuvement	GV4.1	Cellé
10 000,00 €	0,00 €	2026	2	25 000,00 €	CATV	O2	E1	4 à 5 sites d'abreuvement	BR4.1	
2 000,00 €	2 000,00 €	2026	2	10 000,00 €	CATV + CPHV	O2	E1	2 sites d'abreuvement	GR4.1	
36 000,00 €	2 000,00 €			95 000,00 €						

Tableau L : Actions de gestion des embâcles

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CATV	8 000,00 €	4	2023	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CPHV	5 000,00 €	4	2023	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CATV	8 000,00 €	4	2024	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CPHV	5 000,00 €	4	2024	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CATV	8 000,00 €	4	2025	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CPHV	5 000,00 €	4	2025	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CATV	8 000,00 €	4	2026	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CPHV	5 000,00 €	4	2026	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CATV	8 000,00 €	4	2027	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CPHV	5 000,00 €	4	2027	4 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CATV	8 000,00 €	4	2028	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2_O4	CPHV	5 000,00 €	4	2028	4 000,00 €	0,00 €
								78 000,00 €			24 000,00 €	24 000,00 €

Tableau LI : Actions sur les zones humides

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des études (€ HT)	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0497	Boulon	Danzé	Acquisition d'une zone humide au bord du Boulon à Danzé	E1	O3	Commune de Danzé		500,00 €	1	2023	0,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Etude globale sur les ZH	E1	O3	CATV	233 000,00 €		1	2023	0,00 €	46 600,00 €
							233 000,00 €	500,00 €			0,00 €	46 600,00 €

Tableau LII : Actions de gestion des EEE

Montant prévisionnel CATV	Montant prévisionnel CPHV	Programmation	Priorité	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
37 570,00 €	0,00 €	2024	4	44 200,00 €	E1	O3_O4	CATV	44 200,00 €	4	2024	0,00 €	37 570,00 €
37 570,00 €	0,00 €	2025	4	44 200,00 €	E1	O3_O4	CATV	44 200,00 €	4	2025	0,00 €	37 570,00 €
37 570,00 €	0,00 €	2026	4	44 200,00 €	E1	O3_O4	CATV	44 200,00 €	4	2026	0,00 €	37 570,00 €
37 570,00 €	0,00 €	2027	4	44 200,00 €	E1	O3_O4	CATV	44 200,00 €	4	2027	0,00 €	37 570,00 €
37 570,00 €	0,00 €	2028	4	44 200,00 €	E1	O3_O4	CATV	44 200,00 €	4	2028	0,00 €	37 570,00 €
187 850,00 €	0,00 €			221 000,00 €								

Tableau LIII : Actions de réalisation d'un bulletin d'information

Montant prévisionnel CATV	Montant prévisionnel CPHV	Programmation	Priorité	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
2 000,00 €	0,00 €	2023	1	5 000,00 €	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2023	0,00 €	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2024	1	5 000,00 €	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2024	0,00 €	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2025	1	5 000,00 €	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2025	0,00 €	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2026	1	5 000,00 €	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2026	0,00 €	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2027	1	5 000,00 €	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2027	0,00 €	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2028	1	5 000,00 €	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	2028	0,00 €	2 000,00 €
12 000,00 €	0,00 €			30 000,00 €								

Tableau LIV : Actions de réalisation d'une exposition itinérante

Montant prévisionnel CATV	Montant prévisionnel CPHV	Programmation	Priorité	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Programmation	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
1 200,00 €	0,00 €	2023	2	3 000,00 €	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2023	0,00 €	1 200,00 €
1 200,00 €	0,00 €	2024	2	3 000,00 €	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2024	0,00 €	1 200,00 €
1 200,00 €	0,00 €	2025	2	3 000,00 €	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2025	0,00 €	1 200,00 €
1 200,00 €	0,00 €	2026	2	3 000,00 €	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2026	0,00 €	1 200,00 €
1 200,00 €	0,00 €	2027	2	3 000,00 €	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2027	0,00 €	1 200,00 €
1 200,00 €	0,00 €	2028	2	3 000,00 €	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	2028	0,00 €	1 200,00 €
7 200,00 €	0,00 €			18 000,00 €								

Tableau LV : Actions de réalisation de vidéos de travaux

Montant prévisionnel CATV	Montant prévisionnel CPHV	Programmat	Priorité	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Maître d'ouvrage envisagé	Objectif	Enjeu	Nature de l'action	Commune	Cours d'eau	Masse d'eau	Montant prévisionnel CATV
4 000,00 €	0,00 €	2023	2	10 000,00 €	CATV	O10	E4	Vidéos de présentation de travaux	Toutes	Tous	Toutes	4 000,00 €
4 000,00 €	0,00 €	2025	2	10 000,00 €	CATV	O10	E4	Vidéos de présentation de travaux	Toutes	Tous	Toutes	4 000,00 €
4 000,00 €	0,00 €	2028	2	10 000,00 €	CATV	O10	E4	Vidéos de présentation de travaux	Toutes	Tous	Toutes	4 000,00 €
12 000,00 €	0,00 €			30 000,00 €								12 000,00 €

Tableau LVI : Actions d'animation auprès des scolaires

Montant prévisionnel CATV	Montant prévisionnel CPHV	Programmat	Priorité	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Maître d'ouvrage envisagé	Objectif	Enjeu	Nature de l'action	Commune	Cours d'eau	Masse d'eau	Montant prévisionnel CATV
2 000,00 €	0,00 €	2023	1	8 000,00 €	CATV	O10	E4	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	Toutes	Tous	Toutes	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2024	1	8 000,00 €	CATV	O10	E4	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	Toutes	Tous	Toutes	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2025	1	8 000,00 €	CATV	O10	E4	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	Toutes	Tous	Toutes	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2026	1	8 000,00 €	CATV	O10	E4	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	Toutes	Tous	Toutes	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2027	1	8 000,00 €	CATV	O10	E4	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	Toutes	Tous	Toutes	2 000,00 €
2 000,00 €	0,00 €	2028	1	8 000,00 €	CATV	O10	E4	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	Toutes	Tous	Toutes	2 000,00 €
12 000,00 €	0,00 €			48 000,00 €								12 000,00 €

4.3 MODALITES D'ENTRETIEN OU D'EXPLOITATION DES OUVRAGES, DES INSTALLATIONS OU DU MILIEU QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET DES TRAVAUX

Le tableau suivant présente les modalités d'entretien des aménagements après travaux.

Modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux	
Travaux sur la ripisylve (plantation et restauration)	L'entretien de la végétation après restauration reste du devoir du propriétaire riverain (article L215-14 du code de l'environnement) L'entretien des plantations sera réalisé par le propriétaire riverain après une période de garantie de reprise de 2ans par l'entreprise ayant réalisé les travaux
Mise en place d'abreuvoirs et pose de clôtures	L'entretien des aménagements reste de la responsabilité des propriétaires riverains après travaux.
Travaux de renaturation	La CATV assurera le suivi de l'évolution des travaux de renaturation via la mise en place des indicateurs de suivi appropriés. Elle pourra décider en concertation avec les partenaires techniques et financiers d'intervenir en cas de problèmes suites aux travaux.
	L'entretien du lit au niveau des travaux de renaturation reste du devoir des propriétaires riverains qui doivent assurer le libre écoulement des eaux comme le précise l'article L215-14 du code de l'environnement.
Travaux de restauration de la continuité écologique	L'entretien des ouvrages ou des sites où les ouvrages ont été effacés après la réalisation des travaux reste de la responsabilité des propriétaires riverains.
Travaux de restauration des berges	L'entretien des berges après la réalisation des travaux reste de la responsabilité des propriétaires riverains.

4.4 CALENDRIER PREVISIONNEL

4.4.1 Durée de la DIG (articles L214-4 et R435-34).

La durée de la DIG est demandée sur la durée du Contrat Territorial, soit 6 années décomposées en 2 contrats de 3 ans.

4.4.2 Planning de réalisation des travaux

Les tableaux suivants présentent la programmation pluriannuelle décomposée en 2 contrats de 3 ans (2023-2025 et 2026-2028).

La planification des différents travaux tiendra compte de toutes les composantes biologiques des espèces protégées inféodées aux habitats concernés.

Les travaux seront réalisés en dehors des périodes sensibles pour les espèces terrestres afin d'éviter le dérangement et la destruction d'individus lors de la période de reproduction et de nidification.

4.5 REPARTITION DES DEPENSES

4.5.1 Catégories de personnes appelées à participer aux dépenses et proportions des dépenses

Le tableau suivant présente l'ensemble des personnes appelées à participer aux dépenses et leur taux de participation.

ORGANISME	MONTANT FINANCÉ	POURCENTAGE
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	3 338 777,50	48,01%
RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE	592 900,00	8,52%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 41	573 875,00	8,25%
FDAAPPMA41	8 800,00	0,13%
COMMUNES	350,00	0,0050%
PRIVÉ	198 552,50	2,85%
CC PERCHE HAUT VENDOMOIS	489 600,00	7,04%
CA TERRITOIRES VENDOMOIS	1 737 200,00	24,98%

La part prise par les fonds publics dans le financement représente **97,15%**.

4.5.2 Critère retenus et éléments de calculs de répartition des dépenses

La répartition des dépenses est basée :

- Sur les modalités d'aides fixées par les organismes financeurs dans le cadre de leur programme de financement,
- Sur la validation par les partenaires du montage financier après échanges par mail.

Les pourcentages d'aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne varient (hors actions non financées) de 30% à 70%, avec une majorité d'actions financées à 50%.

La Région Centre Val de Loire apporte son aide à hauteur de 15 à 20% pour certaines actions.

Les aides du Conseil Départemental 41 varient de 10% à 30%.

La FDAAPPMA propose une aide ponctuelle de 10%.

4.5.3 Organisme collecteur

L'organisme collecteur sera la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

Le tableau suivant présente le montant globale des dépenses.

NATURE	MONTANT
ANIMATION	1 350 000,00
ETUDES	765 555,00
TRAVAUX	4 839 500,00
	6 955 055,00

Tableau LIX : Programmation travaux divers CT1 2023

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0497	Boulon	Danzé	ZH	Acquisition d'une zone humide au bord du Boulon à Danzé	E1	O3	Commune de Danzé	500,00 €	1	0,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	ZH	Etude globale sur les ZH	E1	O3	CATV		1	0,00 €	46 600,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Qualité de l'eau	Diagnostic agricole complet visant à bâtir la stratégie de territoire sur le volet pollutions diffuses	E2	O5, O6	CATV		1	0,00 €	35 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Qualité de l'eau	Plantations de haies 1ère phase CT	E2	O6	CATV	6 000,00 €	1	0,00 €	2 400,00 €
								6 500,00		0,00	84 000,00

Tableau LX : Programmation Animation, sensibilisation et suivi CT1 2023

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif animation (€ HT)	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Indicateurs de suivi	Indicateurs avant travaux	E4	O10	CATV		9 625,00 €		1	0,00 €	1 925,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Info et sensibilisation	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV			5 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Info et sensibilisation	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV			8 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Animation	Poste d'animation 1 animateur CT	E4	O9,O10	CATV	60 000,00 €			1	0,00 €	12 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Animation	Postes d'animation 3 techniciens rivière	E4	O9,O10	CATV	165 000,00 €			1	0,00 €	33 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Gouvernance	Signature convention de service unifié GEMAPI 2023-2025 entre les 5 EPCI	E4	O9	CATV	0,00 €			1	0,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Info et sensibilisation	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV			3 000,00 €	2	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Info et sensibilisation	Idées de présentation de travaux	E4	O10	CATV			10 000,00 €	2	0,00 €	4 000,00 €
								225 000,00	9 625,00	26 000,00		0,00	56 125,00

4.5.3.2 PROGRAMMATION CT1 2024

Tableau LXI : Programmation Etudes et travaux RCE - CT1 2024

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Haute Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	LOIR 3	Meslay	LO1.3	Deversoir de Meslay	0.75	RCE études	E1	O1	CATV	30 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	12 000,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Celle	GV1.1	Ouvrages Celle	0.3	RCE études	E1	O1	CATV	5 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
FRGR0498b	Braye	Savigny sur Braye	BR1.3	Seuil camping	0.4	RCE travaux	E1	O1	CATV	200 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	30 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Preval	LO1.6	Fondente Preval	0	RCE études	E1	O1	CPHV	30 000,00 €	27 000,00 €	1	27 000,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Lignères	LO1.16	Moulin de Baigneux	0.8	RCE études	E1	O1	CPHV	30 000,00 €	0,00 €	1	12 000,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Saint-Jean de Froimontiel	LO1.1	Moulin Vernouillet	0.6	RCE travaux	E1	O1	CPHV	50 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Merée	LO1.5	Fossé RICHARD	0.5	RCE travaux	E1	O1	CPHV	8 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Arins	LO1.13	Moulin du Vieux Bourg	0.3	RCE études	E1	O1	CATV	10 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	0,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Celle	GV1.2	Seuil Pont aux Chevaux	0.25	RCE travaux	E1	O1,O2	CATV	10 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
FRGR1128	Houée	Coulmiers la Tour	HO1.1	Moulin Huchigny	0.45	RCE travaux	E1	O1,O2	CATV	90 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Vendôme	LO1.9a	Clapet des Grands-Prés	1.6	RCE travaux	E1	O1	CATV	450 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	180 000,00 €
FRGR1178	Gratteboup	La Ville aux Clercs	GR1.1	Etang des Dornières	0.9	RCE travaux	E1	O1,O2	CATV	50 000,00 €	0,00 €	2	0,00 €	0,00 €
FRGR1178	Gratteboup	La Ville aux Clercs	GR1.2	Etang de Fort Girard	1.7	RCE travaux	E1	O1,O2	CATV	150 000,00 €	0,00 €	2	0,00 €	0,00 €
FRGR1138	Réveillon	La Chapelle Enchérie	REV1.1	Seuil de la Chapelle Enchérie	1	RCE travaux	E1	O1,O3	CPHV	45 000,00 €	18 000,00 €	3	18 000,00 €	0,00 €
										105 000,00	1 033 000,00		57 000,00	226 000,00

Tableau LXII : Programmation Etudes et travaux sur la morphologie CT1 2024

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1138	Réveillon	Renay et Rocé	RE2.1	Renaturation	Remise en fond de vallée sur 700 ml avec 2 passages à gué, abreuvoirs et clôtures	E1	O2	CPHV	15 000,00 €	0,00 €	1	3 000,00 €	0,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Saint Jean de Froimontiel	LO2.2	Renaturation	Renforcement de beige par technique végétale en face du moulin de St Jean	E1	O2	CPHV	0,00 €	25 000,00 €	1	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egonne		EG4.1	Abreuvoirs et clôtures	15 sites d'abreuvement	E1	O2	CPHV	75 000,00 €	0,00 €	1	30 000,00 €	0,00 €
FRGR1138	Réveillon		RE4.1	Abreuvoirs et clôtures	4 à 5 sites d'abreuvement	E1	O2	CATV	25 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	10 000,00 €
FRGR1164	Baignon	Merée	BA4.1	Abreuvoirs et clôtures	4 sites d'abreuvement	E1	O2	CPHV	20 000,00 €	0,00 €	1	8 000,00 €	0,00 €
FRGR1128	Houée	Arènes	HO2.1	Renaturation	Etude de renaturation du cours d'eau sur 1 km par méandrage, banquettes, recharges, talutage, plantations...	E1	O2	CATV ou Région ?	15 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	3 000,00 €
FRGR1128	Houée	Selommes	HO2.2	Renaturation	Renaturation en amont du château de Selommes	E1	O2	CATV	35 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	7 000,00 €
FRGR1128	Houée	Selommes	HO2.3	Renaturation	Reprise des travaux de renaturation pour réduire la sédimentation (banquettes...)	E1	O2	CATV	12 000,00 €	0,00 €	1	0,00 €	2 400,00 €
FRGR1164	Baignon	Merée	BA2.1	Renaturation	Remendrage du cours d'eau sur 150 ml en amont de la confluence à Morée	E1	O2	CPHV	50 000,00 €	0,00 €	1	10 000,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2,O4	CATV	8 000,00 €	0,00 €	4	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2,O4	CPHV	5 000,00 €	4 000,00 €	4	4 000,00 €	0,00 €
									30 000,00	255 000,00		55 000,00	26 400,00

Tableau LXIII : Programmation travaux divers CT1 2024

Masses d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes		EEE	Arrachage Jussie, piégeage ragondin	E1	O3.O4	CATV	0,00	44 200,00 €	4	0,00 €	37 570,00 €
									0,00	44 200,00 €		0,00	37 570,00 €

Tableau LXIV : Programmation Animation, sensibilisation et suivi CT1 2024

Masses d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif animation (€ HT)	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes		Indicateurs de suivi	Indicateurs N+1	E4	O10	CATV		9 625,00 €		1	0,00 €	1 925,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV			5 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV			8 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Animation	Poste d'animation 1 animateur CT	E4	O9.O10	CATV	60 000,00 €			1	0,00 €	12 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Animation	Postes d'animation 3 techniciens rivières	E4	O9.O10	CATV	165 000,00 €			1	0,00 €	33 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV			3 000,00 €	2	0,00 €	1 200,00 €
									225 000,00 €	9 625,00 €	16 000,00 €		0,00	52 125,00 €

4.5.3.3 PROGRAMMATION CT1 2025

Tableau LXV : Programmation Etudes et travaux RCE - CT1 2025

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Hauteur/Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492b	Bardoulière	Troo	BD1.1	Gué de la STEP	0,3	RCE travaux	E1	O1	CATV		35 000,00 €	1	0,00 €	7 000,00 €
FRGR0498b	Ecoute s'il Pleut	Savigny sur Braye	EP1.1	Gué de la Brunelière	0,25	RCE travaux	E1	O1,O2	CATV		5 000,00 €	1	0,00 €	1 000,00 €
FRGR0498b	Ecoute s'il Pleut	Savigny sur Braye	EP1.2	Lavoir de Savigny sur Braye	0,3	RCE travaux	E1	O1	CATV		15 000,00 €	1	0,00 €	3 000,00 €
FRGR0492b	Le Boëlle	Lunay	BOE1.1	Lavoir de Lunay	0,3	RCE études	E1	O1,O2	CATV	8 000,00 €		1	0,00 €	3 200,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Cellé	GV1.1	Ouvrages Cellé	0,25	RCE travaux	E1	O1	CATV		20 000,00 €	1	0,00 €	4 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	St Firmin des Pêches	LO1.14	Moulin de la Mouline	1,2	RCE travaux	E1	O1	CATV		20 000,00 €	1	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Navell	LO1.9c	Clapet de Montreux	1,4	RCE travaux	E1	O1	CATV		450 000,00 €	1	0,00 €	180 000,00 €
FRGR0497	Boulon	Aze	BO1.2	Seuils dentaire rétang	0,5	RCE travaux	E1	O1	CATV		7 500,00 €	2	0,00 €	1 500,00 €
FRGR1178	Grattelep	Buisleup	GR1.5	Gué de Buisleup	0,4	RCE travaux	E1	O1	CPHV		50 000,00 €	2	10 000,00 €	0,00 €
FRGR1178	Grattelep	Buisleup	GR1.6	Pont D357 Buisleup	0,4	RCE travaux	E1	O1,O2	CATV		10 000,00 €	2	0,00 €	0,00 €
FRGR1178	Grattelep	Buisleup	GR1.4	Moulin des Branlois	0,9	RCE travaux	E1	O1,O2	CPHV		15 000,00 €	2	0,00 €	0,00 €
										8 000,00	627 500,00		10 000,00	199 700,00

Tableau LXVI : Programmation Etudes et travaux sur la morphologie CT1 2025

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	Ru de Saint Ouen	Saint Ouen	SO2.1	Renaturation	Travaux renaturation	E1	O2	CATV	100 000,00 €	1	0,00 €	20 000,00 €
FRGR1138	Révillon	Renay et Rocé	RE2.1	Renaturation	Remise en fond de vallées sur 700 ml avec 2 passages à gué, abreuvoirs et clôtures	E1	O2	CATV + CPHV	175 000,00 €	1	17 500,00 €	17 500,00 €
FRGR0492b	LOIR 4		EP4.1	Abreuvoirs et clôture	plusieurs sites d'abreuvement	E1	O2	CATV	25 000,00 €	2	0,00 €	10 000,00 €
FRGR0498b	Ecoute s'il pleut	Cellé	GV4.1	Abreuvoirs et clôture	4 sites d'abreuvement	E1	O2	CATV	20 000,00 €	2	0,00 €	8 000,00 €
FRGR0498b	Gravelle	Toutes		Embâcles	3 sites d'abreuvement	E1	O2,O4	CATV	15 000,00 €	2	0,00 €	6 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2,O4	CATV	8 000,00 €	4	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2,O4	CPHV	5 000,00 €	4	4 000,00 €	0,00 €
									348 000,00		21 500,00	65 500,00

Tableau LXVII : Programmation travaux divers CT1 2025

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	EEE	Arrachage Jussie, piégeage ragondin		E1	O3,O4	CATV	44 200,00 €	4	0,00 €	37 570,00 €
									44 200,00		0,00	37 570,00

Tableau LXVIII : Programmation Animation, sensibilisation et suivi CT1 2025

Masses d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif animation (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes avec les scolaires	E4	O10	CATV		5 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques	E4	O10	CATV		8 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Animation	Poste d'animation 1 animateur CT	E4	O9,O10	CATV	60 000,00 €		1	0,00 €	12 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Animation	Postes d'animation 3 techniciens rivières	E4	O9,O10	CATV	165 000,00 €		1	0,00 €	33 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Gouvernance	Etude de mi-contrat	E4	O9	CATV			1	0,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV		3 000,00 €	2	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Vidéos de présentation de travaux	E4	O10	CATV		10 000,00 €	2	0,00 €	4 000,00 €
									225 000,00	26 000,00		0,00	54 200,00

4.5.3.4 PROGRAMMATION CT2 2026

Tableau LXIX : Programmation Etudes et travaux RCE – CT2 2026

Masses d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Hauteur Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492b	Le Boëlle	Lunay	BOE1.1	Lavoir de Lunay	0,3	RCE travaux	E1	O1,O2	CATV		10 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
FRGR0492b	Le Boëlle	Lunay	BOE1.2	Seuil amont pont	0,5	RCE travaux	E1	O1,O2	CATV		10 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Meslay	LO1.3	Déversoir de Meslay	0,75	RCE travaux	E1	O1	CATV		60 000,00 €	1	0,00 €	24 000,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Arins	LO1.13	Moulin du Vieux Bourg	0,3	RCE travaux	E1	O1	CATV		15 000,00 €	1	0,00 €	0,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Vendôme	LO1.9b	Déversoir de Flslette	1,1	RCE travaux	E1	O1	CATV		45 000,00 €	1	0,00 €	180 000,00 €
FRGR0492b	LOIR 4	Mézangé	LO1.4	Gué du Loir	1,4	RCE travaux	E1	O1	CATV		80 000,00 €	1	0,00 €	32 000,00 €
FRGR1164	Baignon	Moret	BA1.1	Seuil lavoir Morée	0,3	RCE travaux	E1	O1	CPHV		10 000,00 €	3	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Dreux	EG1.4	moulin Bureau	0,65	RCE travaux	E1	O1,O2	CPHV		5 000,00 €	3	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Dreux	EG1.1	Lavoir amont SNCF	0,8	RCE études	E1	O1	CPHV	5 000,00 €		3	2 000,00 €	0,00 €
FRGR1138	Révillon	St Firmin des Prés	REV1.2	Lavoir travaux		RCE travaux	E1	O1	CATV		3 000,00 €	3	0,00 €	600,00 €
									5 000,00	643 000,00		2 000,00	240 600,00	

Tableau LXX : Programmation Etudes et travaux sur la morphologie CT2 2026

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492a	LOIR 3	Fréteval	LO2.3	Renaturation	Création de frayère	E1	O2	FDAAPPMA	20 000,00 €	1	0,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Ripisylve	Plantations diverses 2ème phase CT	E1	O2, O4	CATV	6 000,00 €	1	0,00 €	2 400,00 €
FRGR1109	Brisse	Beauce	BR4.1	Abreuvoirs et clôtures	4 à 5 sites d'abreuvement	E1	O2	CATV	25 000,00 €	2	0,00 €	10 000,00 €
FRGR1109	Brisse	Marcilly en Beauce	BR2.1	Renaturation	Restauration de la Noue de Marcilly	E1	O2	CATV	35 000,00 €	2	0,00 €	7 000,00 €
FRGR1178	Grattelpup	Saint-Martin des Bois	GR4.1	Abreuvoirs et clôtures	2 sites d'abreuvement	E1	O2	CATV + CPHV	10 000,00 €	2	2 000,00 €	2 000,00 €
FRGR1101	Merdreau	Toutes	ME2.1	Renaturation	Reméandrage sur les parcelles	E1	O2	CATV	98 000,00 €	4	0,00 €	19 600,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2, O4	CATV	8 000,00 €	4	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2, O4	CPHV	5 000,00 €	4	4 000,00 €	0,00 €
									414 000,00		6 000,00	45 000,00

Tableau LXXI : Programmation travaux divers CT2 2026

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes		Qualité de l'eau	Plantations de haies 2ème phase CT	E2	O6	CATV	6 000,00 €	1	0,00 €	2 400,00 €
Toutes	Tous	Toutes		EEE	Arrachage Jussie, piégeage ragondin	E1	O3, O4	CATV	44 200,00 €	4	0,00 €	37 570,00 €
									50 200,00		0,00	39 970,00

Tableau LXXII : Programmation Animation, sensibilisation et suivi CT2 2026

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes		Indicateurs de suivi	Indicateurs N+3	E4	O10	CATV	6 000,00 €		1	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV		5 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV		8 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Animation	Poste d'animation 1 animateur CT	E4	O9, O10	CATV	60 000,00 €		1	0,00 €	12 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Animation	Postes d'animation 3 techniciens mères	E4	O9, O10	CATV	185 000,00 €		1	0,00 €	33 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Gouvernance	Signature convention de service unifié GENAPI 2026-2028 entre les 5 EPCI	E4	O9	CATV	0,00 €		1	0,00 €	0,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV		3 000,00 €	2	0,00 €	1 200,00 €
									225 000,00	6 000,00		0,00	51 400,00

Tableau LXXIII : Programmation Etudes et travaux RCE – CT2 2027

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Hauteur Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR0492b	LOIR 4	Trop	LO1.12	Moulin de la Plaine	1.6	RCE travaux	E1	O1	CATV	600 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €
FRGR0492a	LOIR 3	Lignéres	LO1.16	Moulin de Baigneux	0.8	RCE travaux	E1	O1	CPHV	60 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €
FRGR0497	Bourboulé	Mazangé	BB1.1	Gué aval D148	0.5	RCE travaux	E1	O1, O2	CATV	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Droué	EG1.1	Lavoir amont SNCF	0.8	RCE travaux	E1	O1	CPHV	15 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Droué	EG1.2	Camping de Droué	0.3	RCE travaux	E1	O1, O2	CPHV	36 000,00 €	7 200,00 €	0,00 €
FRGR1233	Egvyonne	Ruan sur Egvyonne	EG1.6	Passage à Gué Bullière	0.4	RCE travaux	E1	O1, O2	CPHV	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
									733 000,00		37 200,00	240 000,00

Tableau LXXIV : Programmation Etudes et travaux sur la morphologie CT2 2027

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1128	Houziée	Aleines	H02.1	Renaturation	Travaux renaturation	E1	O2	CATV ou Région ?	150 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2, O4	CATV	8 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2, O4	CPHV	5 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
								163 000,00		4 000,00	34 000,00

Tableau LXXV : Programmation travaux divers CT2 2027

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maitre d'ouvrage envisagé travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes		EEE	Atachage Jussie, piégeage ragondin	E1	O3, O4	CATV	44 200,00 €	0,00 €	37 570,00 €
								44 200,00		0,00	37 570,00

Tableau LXXVI : Programmation Animation, sensibilisation et suivi CT2 2027

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé animation (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV	5 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV	8 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Animation	Poste d'animation 1 animateur CT	E4	O9,O10	CATV	60 000,00 €	1	0,00 €	12 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Animation	Postes d'animation 3 techniciens rivières	E4	O9,O10	CATV	165 000,00 €	1	0,00 €	33 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes		Info et sensibilisation	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV	3 000,00 €	2	0,00 €	1 200,00 €
								225 000,00	16 000,00		0,00	50 200,00

4.5.3.6 PROGRAMMATION CT2 2028

Tableau LXXVII : Programmation Etudes et travaux RCE – CT2 2028

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Hauteur Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1233	Eggonne	Villebout	EG1.11	Seuil et passage à gué la Vallée	0.3	RCE travaux	E1	O1	CPHV	15 000,00 €	3	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Eggonne	Bouffry	EG1.5	Seuils Bouffry	0.3	RCE travaux	E1	O1,O2	CPHV	12 500,00 €	3	0,00 €	0,00 €
FRGR1233	Eggonne	Ruan sur Eggonne	EG1.9	Beauregard	0.25	RCE travaux	E1	O1	CPHV	7 000,00 €	3	0,00 €	0,00 €
										34 500,00		0,00	0,00

Tableau LXXVIII : Programmation Etudes et travaux sur la morphologie CT2 2028

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
FRGR1128	Houzée	Coulommiers-la-Tour	HO2.4	Moulin Huchigny	Renaturation	Renaturation du bras naturel de la Houzée après travaux RCE (travaux complémentaires)	E1	O2	CATV	50 000,00 €	1	0,00 €	10 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes			Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2,O4	CATV	8 000,00 €	4	0,00 €	4 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes			Embâcles	Suppression d'embâcles divers	E1	O2,O4	CPHV	5 000,00 €	4	4 000,00 €	0,00 €
										63 000,00		40 000,00	14 000,00

Tableau LXXIX : Programmation travaux divers CT2 2028

Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	N° action	Nom de l'ouvrage	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif des travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes			EEE	Anranchage Jussis, piéageage regardin	E1	O3,O4	CATV	44 200,00 €	4	0,00 €	37 570,00 €
										44 200,00		0,00	37 570,00

Tableau LXXX : Programmation Animation, sensibilisation et suivi CT2 2028

Masses d'eau	Cours d'eau	Commune	Type d'action	Nature de l'action	Enjeu	Objectif	Maître d'ouvrage envisagé	Coût estimatif animation (€ HT)	Coût estimatif études (€ HT)	Coût estimatif travaux (€ HT)	Priorité	Montant prévisionnel CPHV	Montant prévisionnel CATV
Toutes	Tous	Toutes	Indicateurs de suivi	Indicateurs N+6	E4	O10	CATV		6 000,00 €		1	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Info et sensibilisation	Réalisation d'un bulletin à destination des communes et communautés de communes	E4	O10	CATV			5 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Info et sensibilisation	Animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques avec les scolaires	E4	O10	CATV			8 000,00 €	1	0,00 €	2 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Animation	Postes d'animation 1 animateur CT	E4	O9,O10	CATV	60 000,00 €			1	0,00 €	12 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Animation	Postes d'animation 3 techniciens rivières	E4	O9,O10	CATV	165 000,00 €			1	0,00 €	33 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Gouvernance	Etude évaluative bilan du CT	E4	O9	CATV		150 000,00 €		1	0,00 €	45 000,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Info et sensibilisation	Réalisation de panneaux Roll Up pour exposition itinérante dans les communes	E4	O10	CATV			3 000,00 €	2	0,00 €	1 200,00 €
Toutes	Tous	Toutes	Info et sensibilisation	Vidéos de présentation de travaux	E4	O10	CATV			10 000,00 €	2	0,00 €	4 000,00 €
								225 000,00	156 000,00	26 000,00		0,00	100 400,00

4.6 TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME D' ACTIONS SUR 6 ANS

Tableau LXXXI : Synthèse des coûts globaux par année

CONTRAT TERRITORIAL	ANNEE	COUT ANIMATION H.T.	COUT ETUDES H.T.	COUT TRAVAUX H.T.	RESTE A CHARGE CPHV	RESTE A CHARGE CATV	TOTAL
1	2023	225 000,00 €	15 000,00 €	44 000,00 €	14 000,00 €	6 400,00 €	284 000,00 €
	2024	225 000,00 €	144 625,00 €	1 368 200,00 €	112 000,00 €	342 095,00 €	1 737 825,00 €
	2025	225 000,00 €	8 000,00 €	1 045 700,00 €	31 500,00 €	356 970,00 €	1 278 700,00 €
TOTAL CT1		675 000,00 €	167 625,00 €	2 457 900,00 €	157 500,00 €	705 465,00 €	3 300 525,00 €
2	2026	225 000,00 €	11 000,00 €	916 200,00 €	8 000,00 €	376 970,00 €	1 152 200,00 €
	2027	225 000,00 €	0,00 €	956 200,00 €	41 200,00 €	361 770,00 €	1 181 200,00 €
	2028	225 000,00 €	156 000,00 €	167 700,00 €	4 000,00 €	151 970,00 €	548 700,00 €
TOTAL CT2		675 000,00 €	167 000,00 €	2 040 100,00 €	53 200,00 €	890 710,00 €	2 882 100,00 €
TOTAL CT1+CT2		1 350 000,00 €	334 625,00 €	4 498 000,00 €	210 700,00 €	1 596 175,00 €	6 182 625,00 €

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIES

ANNEXE 2 : IDENTIFICATION DU PARCELLAIRE

ANNEXE 3 : FORMULAIRE D’EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIES

CARTE 1 : MASSE D'EAU Baignon

CARTE 2 : MASSE D'EAU Boulon

CARTE 3 : MASSE D'EAU Braye

CARTE 4 : MASSE D'EAU Brisse

CARTE 5 : MASSE D'EAU Egvonne

CARTE 7 : MASSE D'EAU Gratte Loup

CARTE 8 : MASSE D'EAU Houzee

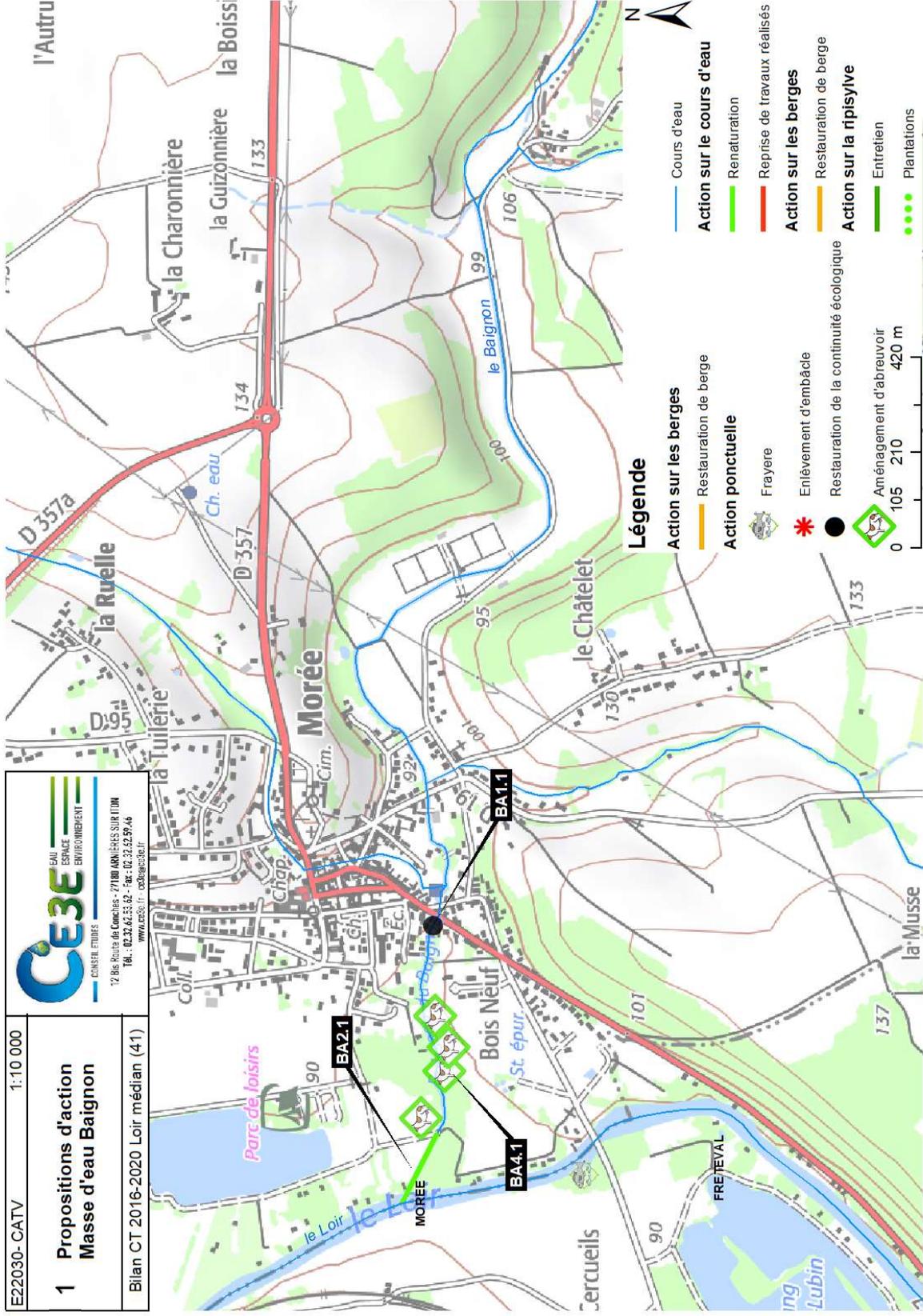
CARTE 9 : MASSE D'EAU Loir 3

CARTE 10 : MASSE D'EAU Loir 4

CARTE 11 : MASSE D'EAU Merdreau

CARTE 12 : MASSE D'EAU Reveillon

CARTE 13 : ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT



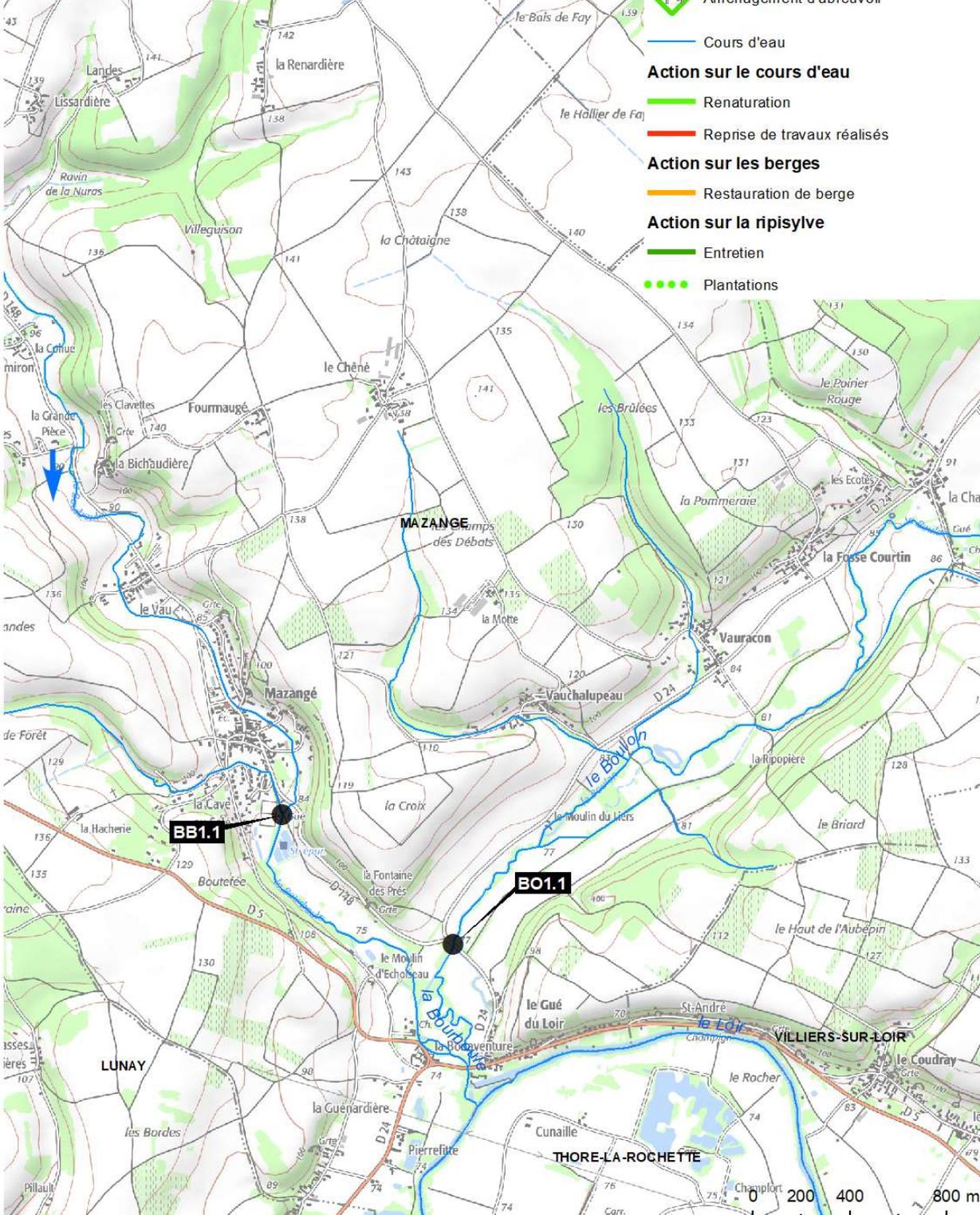
E22030- CATV 1:20 000

2 Propositions d'action
Masse d'eau Boulon

Bilan CT 2016-2020 Loir médian (41)



- Légende**
- Action ponctuelle**
 - * Enlèvement d'embâcle
 - Restauration de la continuité écologique
 - 🐾 Aménagement d'abreuvoir
 - Action sur le cours d'eau**
 - Cours d'eau
 - 🟢 Renaturation
 - 🟠 Reprise de travaux réalisés
 - Action sur les berges**
 - 🟠 Restauration de berge
 - Action sur la ripisylve**
 - 🟢 Entretien
 - Plantations



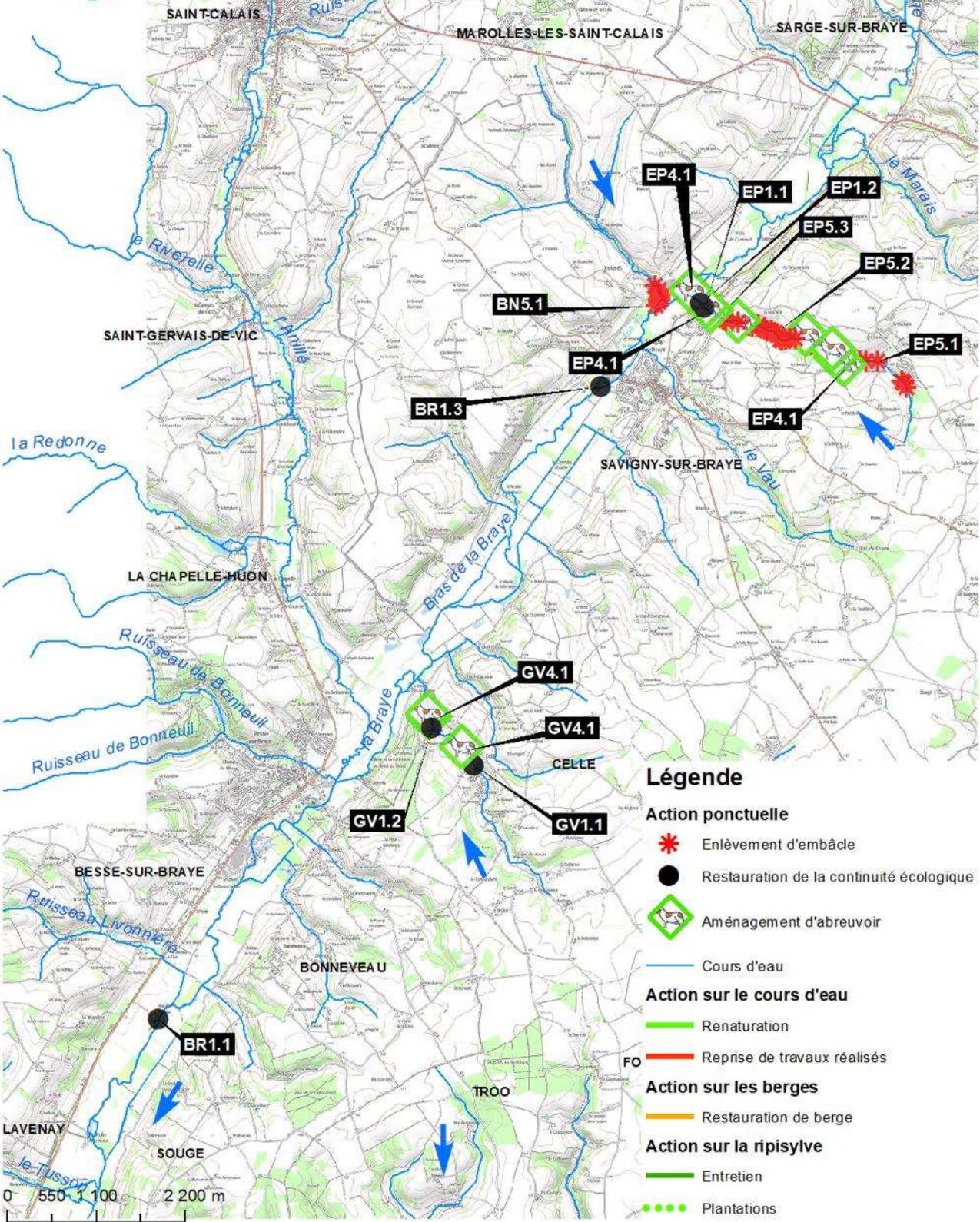
E22030- CATV 1:60 000

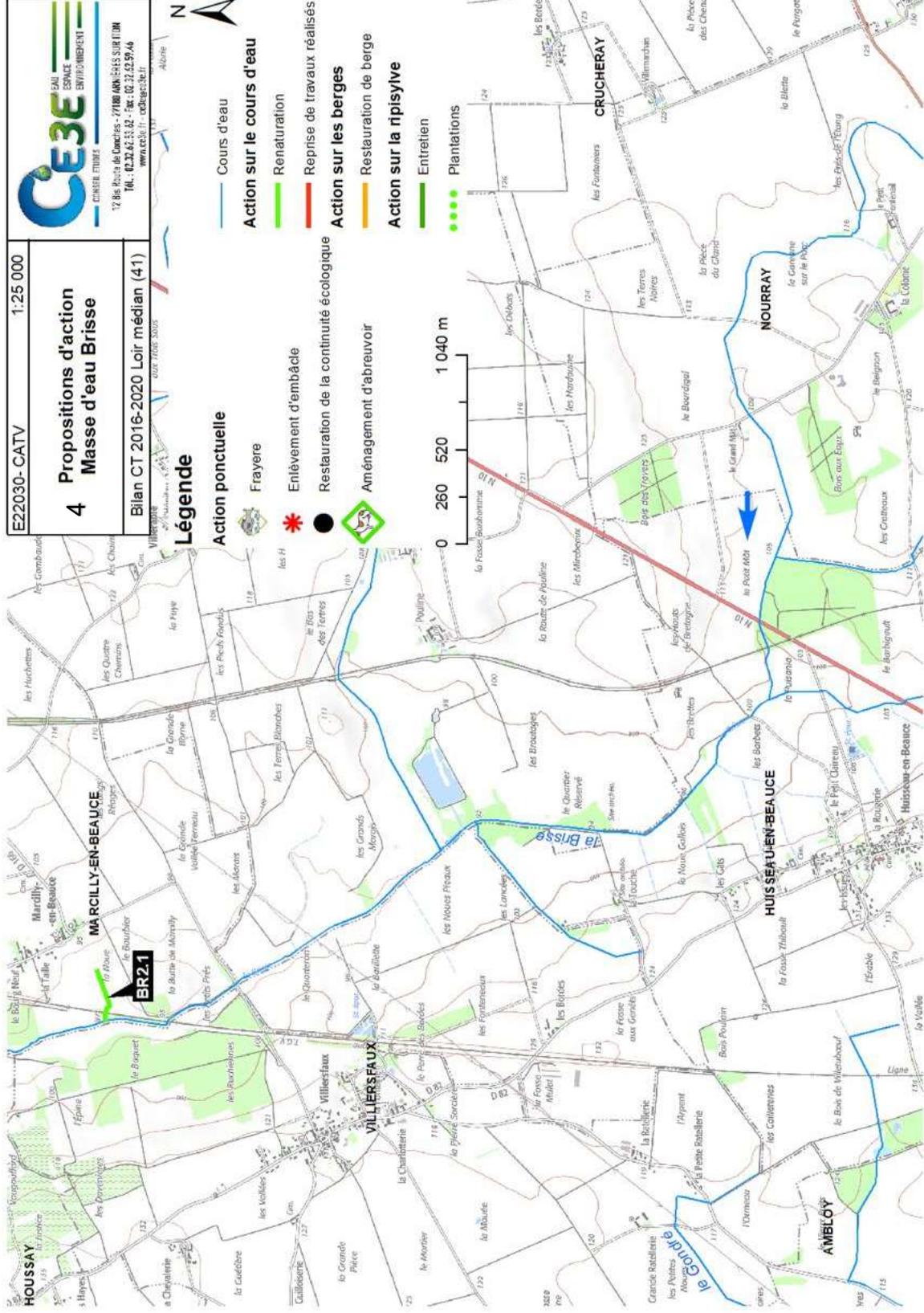
3 Propositions d'action
Masse d'eau Bray

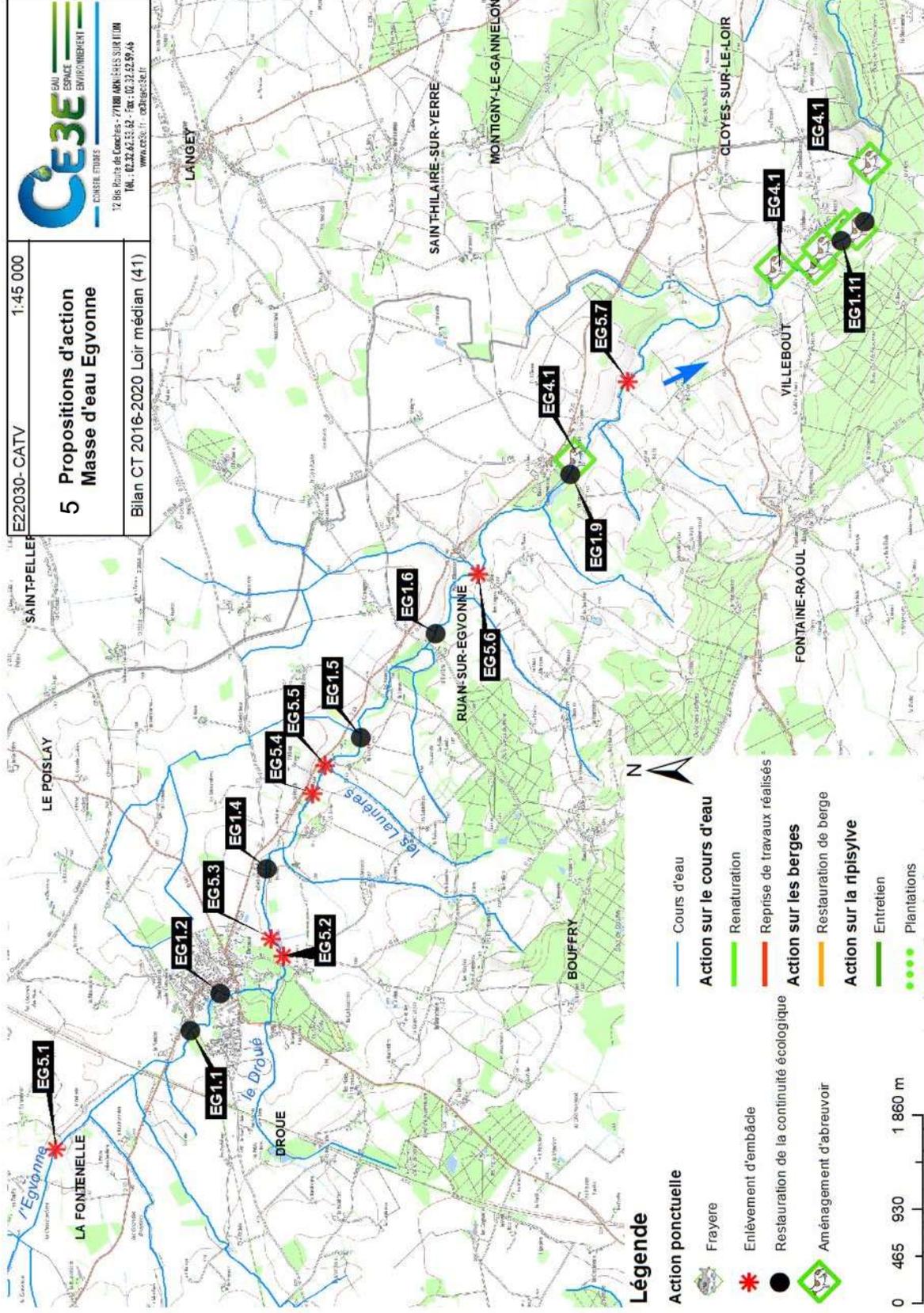
Bilan CT 2016-2020 Loir médian (41)

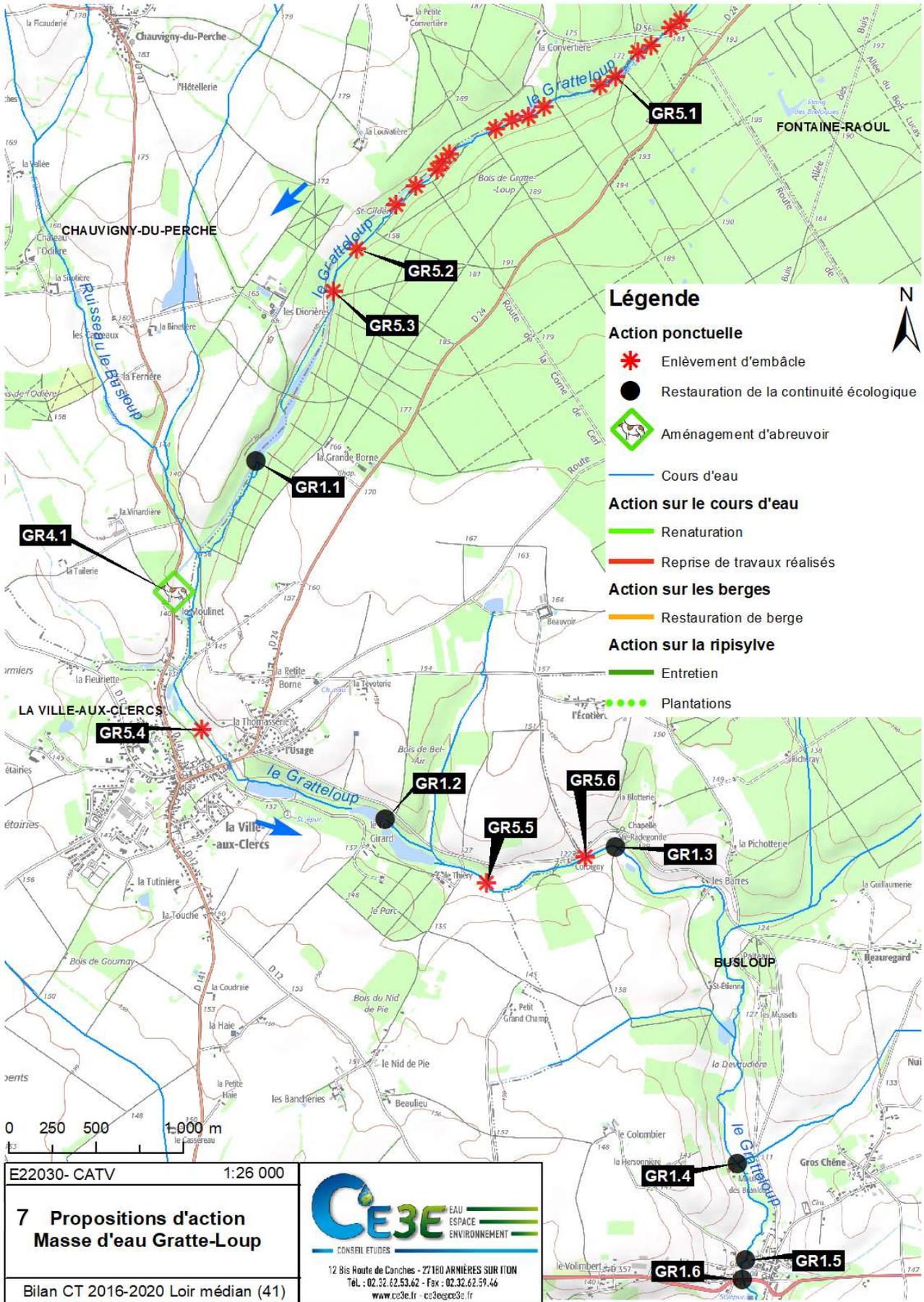


12 Bis Route de Conches - 27150 ARNIÈRES SUR ITON
 Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46
 www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr









E22030- CATV 1:26 000

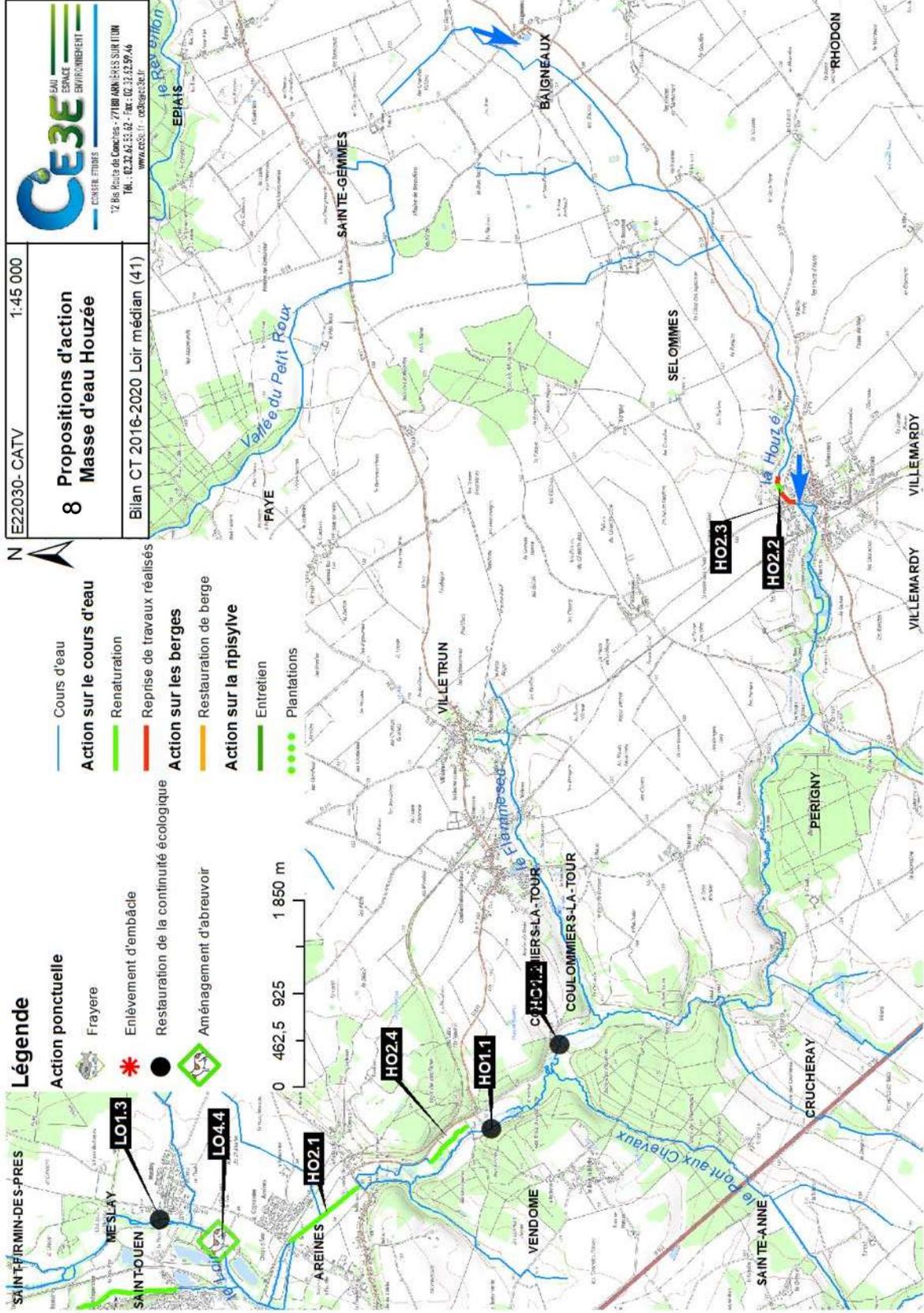
7 Propositions d'action
Masse d'eau Gratte-Loup

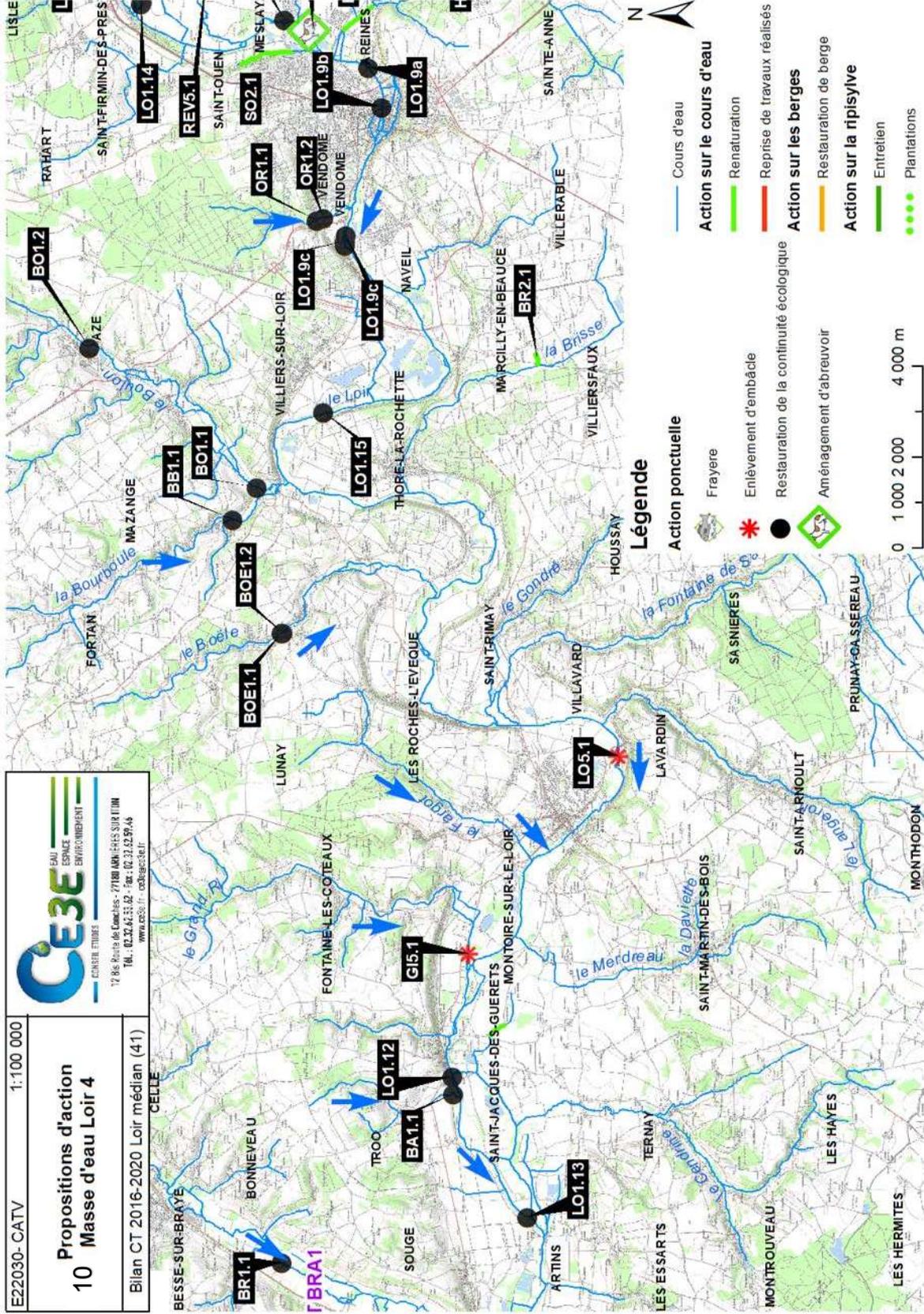
Bilan CT 2016-2020 Loir médian (41)

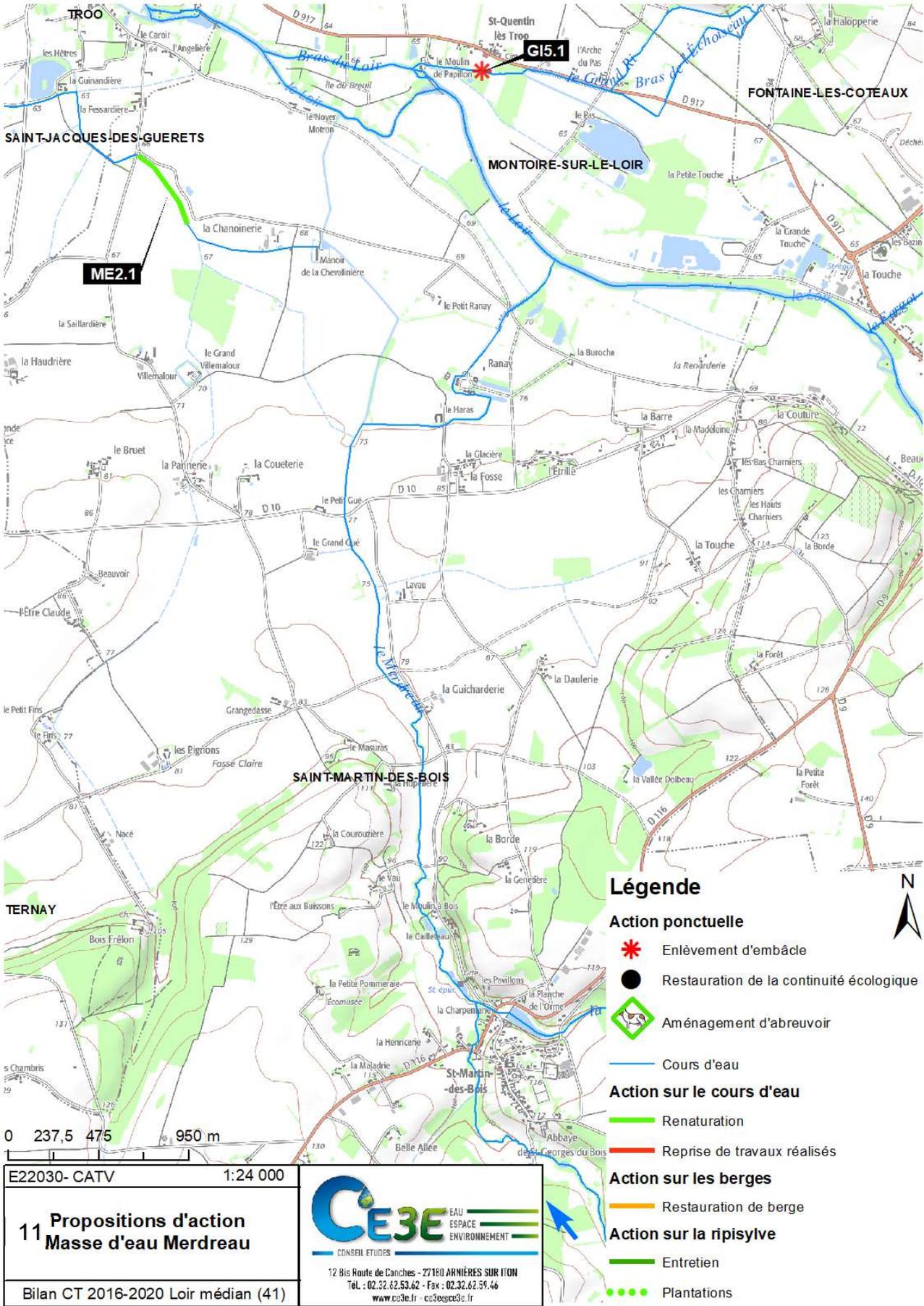
CE3E EAU ESPACE ENVIRONNEMENT

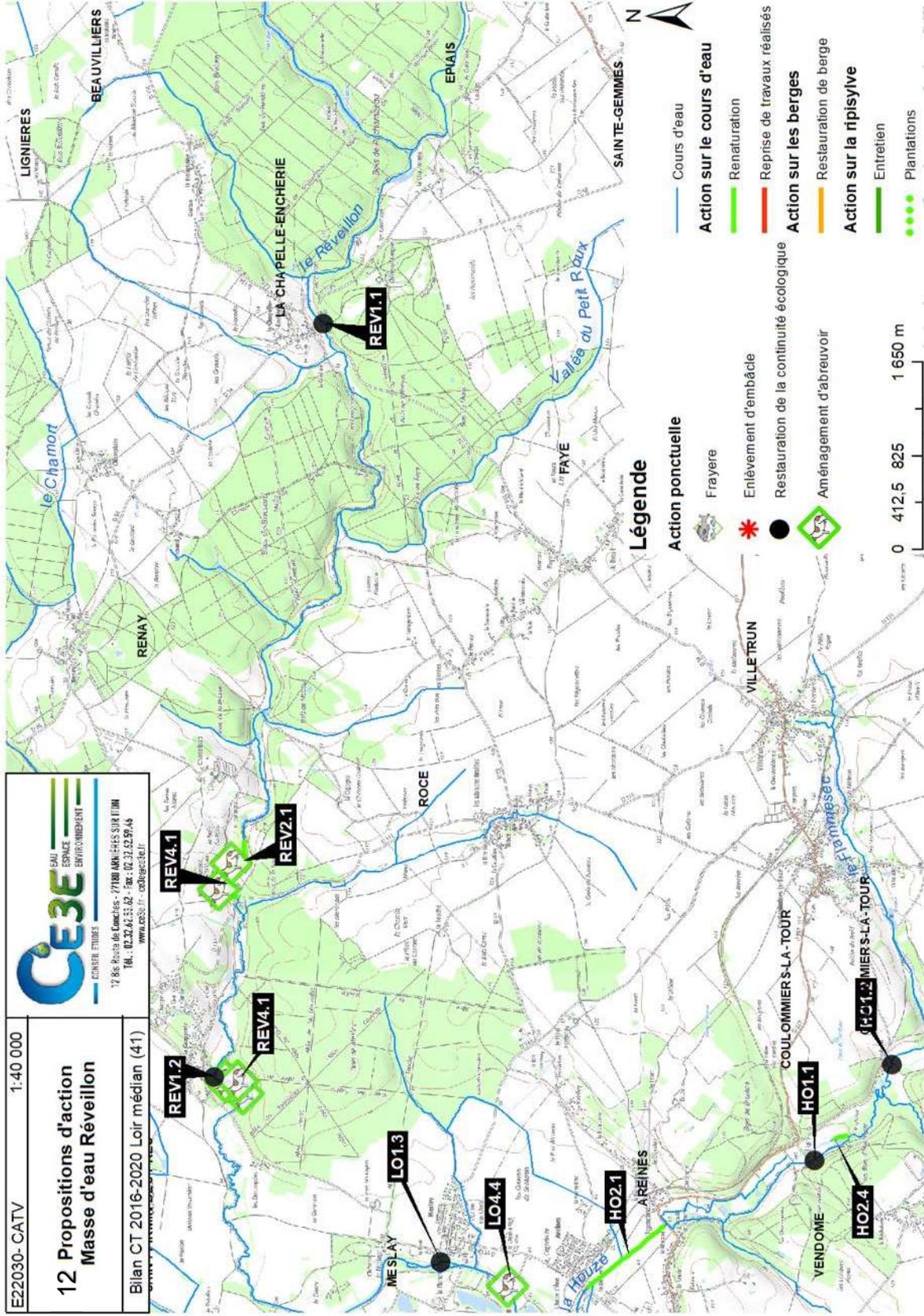
CONSEIL ETUDES

12 Bis Route de Conches - 27180 ARMIERES SUR ITON
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr









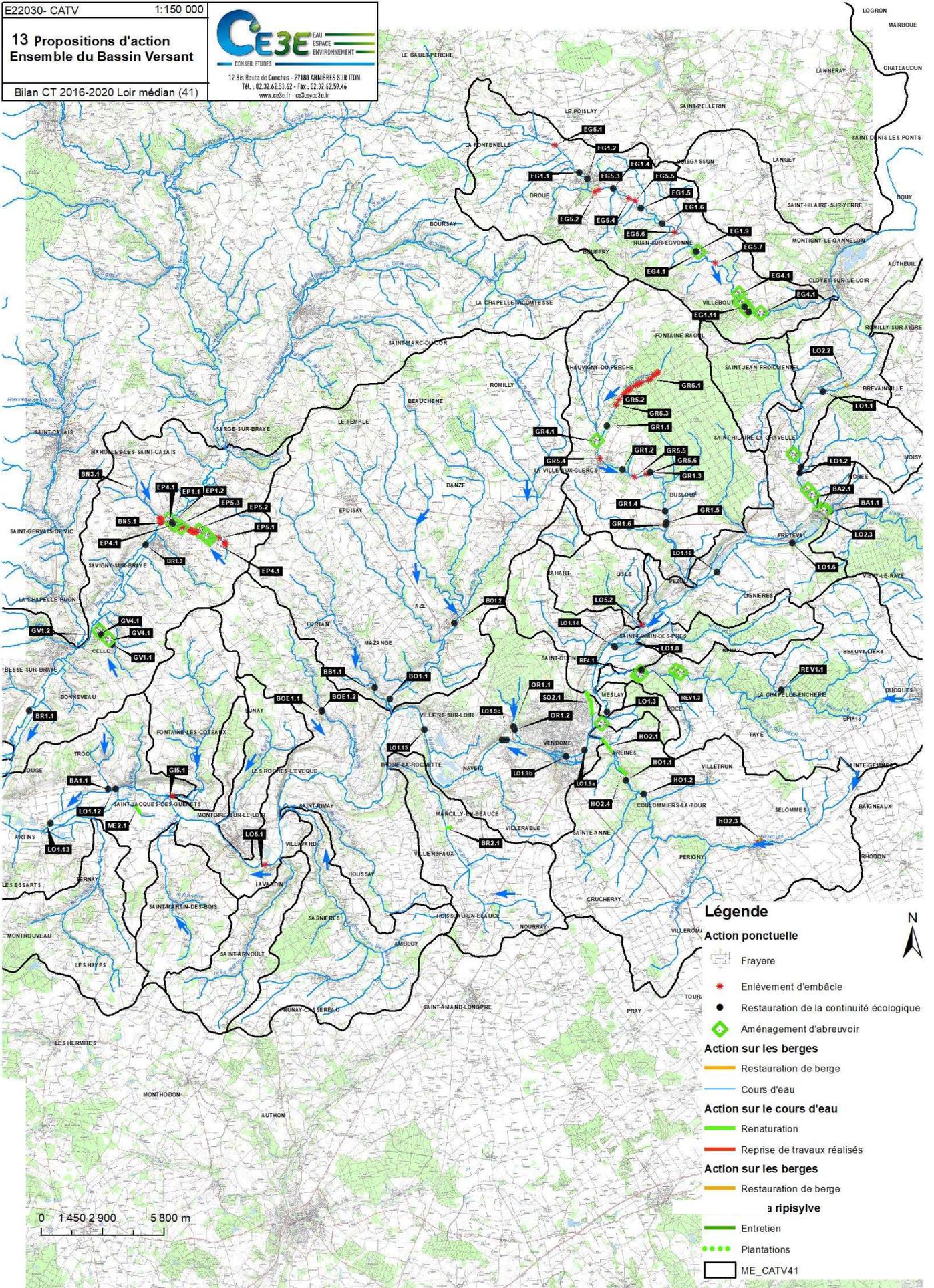
E22030- CATV 1:150 000

13 Propositions d'action Ensemble du Bassin Versant

Bilan CT 2016-2020 Loir médian (41)



12 Bis Route de Conches - 77180 ARNÈRES SUR LOIR
 Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.52.99.46
 www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr



ANNEXE 2 : IDENTIFICATION DU PARCELLAIRE

ACTION	Commune	Nom	Adresse	Code postal	Commune	Référence(s) cadastrale(s)
HO2.1	AREINES					410003 ZA0003.410003 ZA0028
HO2.1	AREINES					410003 ZA0004.410003 ZA0030.410003 ZA0130
HO2.1	AREINES					410003 ZA0004.410003 ZA0030.410003 ZA0130
HO2.1	AREINES					410003 ZA0017
HO2.1	AREINES					410003 ZA0018
HO2.1	AREINES					410003 ZA0018
HO2.1	AREINES					410003 ZA0019
HO2.1	AREINES					410003 ZA0019
HO2.1	AREINES					410003 ZA0020
HO2.1	AREINES					410003 ZA0021
HO2.1	AREINES					410003 ZA0022.410003 ZA0023
HO2.1	AREINES					410003 ZA0024.410003 ZA0025
HO2.1	AREINES					410003 ZA0024.410003 ZA0025
HO2.1	AREINES					410003 ZA0024.410003 ZA0025
HO2.1	AREINES					410003 ZA0024.410003 ZA0025
HO2.1	AREINES					410003 ZA0029
HO2.1	AREINES					410003 ZA0029
HO2.1	AREINES					410003 ZA0029
HO2.1	AREINES					410003 ZA0029
ACTION	Commune	Nom	Adresse	Code postal	Commune	Référence(s) cadastrale(s)
LO1.13	ARTINS					410004 A0100.410004 A0102.410004 A0103.410004 A0104.410004 A0361.410004 A0374
ACTION	Commune	Nom	Adresse	Code postal	Commune	Référence(s) cadastrale(s)
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0003
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0003
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0003
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0003
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0003
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0003
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0004.410022 ZC0006
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0004.410022 ZC0006
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0052
EG1.5	BOUFFRY					410022 ZC0052
ACTION	Commune	Nom	Adresse	Code postal	Commune	Référence(s) cadastrale(s)
BR1.1	SOUGE					410250 ZA0016
BR1.1	SOUGE					410250 ZA0016
BR1.1	SOUGE					410250 ZA0016
BR1.1	SOUGE					410250 ZA0016
ACTION	Commune	Nom	Adresse	Code postal	Commune	Référence(s) cadastrale(s)
EG1.1	DROUE					410075 AB0145.410075 AD0007.410075 AD0082
EG1.2	DROUE					410075 AB0145.410075 AD0007.410075 AD0082
EG1.4	DROUE					410075 YB0013
EG1.4	DROUE					410075 YB0013
EG1.4	DROUE					410075 YB0013
EG1.4	DROUE					410075 YB0014
ACTION	Commune	Nom	Adresse	Code postal	Commune	Référence(s) cadastrale(s)
BA4.1	MOREE					410154 AB0024
BA4.1	MOREE					410154 AB0024
BA4.1	MOREE					410154 AB0024
BA4.1	MOREE					410154 AB0024
BA4.1	MOREE					410154 AB0024
BA4.1	MOREE					410154 AB0024
BA4.1	MOREE					410154 AB0142.410154 AB0146
BA4.1	MOREE					410154 AB0142.410154 AB0146
BA4.1	MOREE					410154 AB0188
BA4.1	MOREE					410154 AB0188
BA1.1	MOREE					410154 AA0036
BA2.1	MOREE					410154 AB0022.410154 AB0023
BA2.1	MOREE					410154 AB0173
BA2.1	MOREE					410154 AB0186

EG1.6	RUAN-SUR-EGVONNE							410196 ZB0087,410196 ZB0091
EG1.6	RUAN-SUR-EGVONNE							410196 ZB0087,410196 ZB0091
EG1.9	FONTAINE RAOUL							410088 B0136
EG1.9	RUAN-SUR-EGVONNE							410196 ZH0016
EG1.9	RUAN-SUR-EGVONNE							410196 ZH0016
EG1.9	RUAN-SUR-EGVONNE							410196 ZH0016
EG1.9	RUAN-SUR-EGVONNE							410196 ZH0016
EG1.11	VILLEBOUT							410277 B0060
EG1.11	VILLEBOUT							410277 B0073,410277 B0075
EG1.11	VILLEBOUT							410277 B0352,410277 B0357
EG1.11	VILLEBOUT							410277 B0366
EG1.11	VILLEBOUT							410277 B0366

ROE	Ouvrage	Type d'ouvrage	codesitehydraulique	Commune	Codemasse d'eau	Cours d'eau	Civilité	Nom Prénom (Propriétaire)
ROE58626	Moulin de la Plaine 2 vannes	Vannes	LOIRSIT005	TROO	FRGR0492b	Loir		
ROE8833	Déversoir de Chantereine	Seuil + vannes	LOIRSIT014	VILLIERS SUR LOIR	FRGR0492b	Loir	Madame	BOUILLON Nathan
ROE19795	Clapet de Montrieux	Clapet	LOIRSIT016	VENDOME	FRGR0492b	Loir	Monsieur	Le Président
ROE86391	Montrieux - La Papeterie	Vannes	LOIRSIT016	VENDOME	FRGR0492b	Loir	Monsieur	BEN O THIMANN azzedine
ROE8810	Clapet des Grands Près	Clapet	LOIRSIT018	VENDOME	FRGR0492b	Loir	Monsieur	Le Maire
ROE8744	Moulin de Meslay	Seuil	LOIRSIT030	MESLAY	FRGR0492a	Loir		
ROE8738	Moulin de la Mouline (SCI)	Seuil	LOIRSIT031	SAINT FIRMIN DES PRES	FRGR0492a	Loir	Monsieur	BERGAULT André
ROE8718	Moulin de Baigneux	Vannes	LOIRSIT035	LIGNIERES	FRGR0492a	Loir		
ROE8719	Moulin de Courcelles	Vannes	LOIRSIT036	FRETEVAL	FRGR0492a	Loir		
ROE8719	Clapet de Courcelles	Clapet	LOIRSIT036	FRETEVAL	FRGR0492a	Loir	Monsieur	CCPHV
ROE8724	Complexe de Villeprovert	Clapet	LOIRSIT038	SAINT HILAIRE LA GRAVELLE	FRGR0492a	Loir	Monsieur	CCPHV
ROE8728	Moulin de Vermouillet	Vannes	LOIRSIT040	SAINT JEAN FROIDMENTEL	FRGR0492a	Loir	Monsieur	Cl Hameau bleu

ANNEXE 3 : FORMULAIRE D’EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000



**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

Commune (et département) : Vendôme (41)

Adresse : Parc Ronsard – BP20107 – 41106 VENDOME CEDEX

Téléphone : 02 54 89 47 62

Email : jonas.weber@catv41.fr

Nom du projet : Contrat Territorial Loir médian 2023-2028



1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

- Continuité écologique (31 ouvrages)
- Renaturation de cours d'eau (4 150 m)
- Entretien ou création de ripisylve (ensemble du territoire potentiellement)
- Aménagement d'abreuvoirs (une quarantaine)
- Gestion des embâcles (territoire CATV et CPHV)
- Inventaire zones humides (26372 ha)
- Lutte contre la Jussie et le ragondin

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé sur le territoire du CT Loir médian: cf. cartes en annexes

N° Département : 41

Nom de la commune : depuis St Jean de Froidmentel en amont jusqu'à Villedieu le Château en aval.

Lieu-dit :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

En site(s) Natura 2000 : oui

n° de site(s) :

- FR2410010 Petite Beauce (uniquement sur une centaine de mètres dans la traversée urbaine de Selommès)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR)

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)



-Longueur (si linéaire impacté) : 180 (m) au total (dans et hors site N2000)

- Emprises en phase chantier : 180 (m)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

-Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : 2024



e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Dans le cadre de la limitation des risques de pollution accidentelle liés à l'utilisation d'engins motorisés, l'entreprise suivra rigoureusement les prescriptions suivantes et proposer leur inscription dans un Plan d'Assurance Qualité Hygiène Environnement (PAQHE) :

- Les carburants devront être confinés sur des sites bénéficiant de bacs de récupération en cas de pollution ou de ruissellement lors d'épisodes pluvieux ;
- Toutes les précautions devront être prises afin de récupérer les produits ruisselant durant les travaux pour ne pas les laisser se déverser dans le cours d'eau ;
- Les matériaux et produits dangereux seront stockés chaque soir en fin de journée dans des endroits non sensibles afin d'éviter leur entraînement si des crues importantes intervenaient.
- Tous les engins et machines utilisés seront en parfait état et remisés à sec (à l'écart des eaux de ruissellement) dans des espaces aménagés permettant de recueillir les éventuelles fuites d'hydrocarbures ou autres produits polluants,

Tout incident ou événement particulier pouvant porter atteinte à l'environnement et à la sécurité publique devra être notifié le jour même au maître d'ouvrage, au maître d'oeuvre et à la police de l'eau.

Gestion des déchets : Tous les déchets de chantier seront stockés et traités de manière à en assurer une élimination respectueuse de l'environnement et de la santé humaine en privilégiant les filières de valorisation et de tri en vue d'une valorisation.

Bruit : Concernant les nuisances sonores, l'article R. 1334-36 du code de la santé publique concerne « les chantiers de travaux publics ou privés, ou les travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation ». Il prévoit une réduction du bruit à la source et une réduction de la propagation du bruit. Lors de la réalisation du chantier, les horaires de travaux seront adaptés de manière à limiter les nuisances entre 20h00 et 7h00. Le Maire pourra prendre un arrêté préfectoral en ce sens. Il vérifiera également la conformité des émissions sonores des engins avec la réglementation et le décret d'application du 23 janvier 1995. Sur la machine, le marquage "CE" doit apparaître. Les travaux ne se situent pas en bordure de zone résidentielle. Il convient de signaler que ces travaux auront lieu pendant la journée de travail (hors week-end et jours fériés).

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : estimé à 47 000 € H.T.
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |



2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique..).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ~~Rejets dans le milieu aquatique~~
- Pistes de chantier, circulation
- ~~Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)~~
- Poussières, vibrations
- ~~Pollutions possibles~~
- ~~Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation~~
- Bruits

~~Autres incidences~~

.....

.....

.....

.....



3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTI ONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation

Construite, non naturelle :-

Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

Aucun usage
Travaux situés en zone urbaine

.....

.....

.....

.....

.....



MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Cf. programme au chapitre 3 du dossier

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	x	N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		



TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés	<i>Margaritifera margaritifera</i>		
	<i>Austropotamobius pallipes</i>		
Insectes	<i>Gomphus graslinii</i>		
	<i>Oxygastra curtisii</i>		
Mammifères terrestres	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
	<i>Rhinolophus euryale</i>		
	<i>Myotis emarginatus</i>		
Oiseaux			
Plantes			
Poissons	<i>Cottus aturi</i>		
	<i>Lampetra planeri</i>		
	<i>Salmo salar</i>		



4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Avant tout travaux, le maître d'ouvrage effectuera une visite préalable au chantier avec un responsable de la DREAL afin de vérifier et localiser si des espèces protégées sont présentes et les baliser pour éviter leur détérioration ou perturbation.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les travaux de renaturation permettront de diversifier les habitats aquatiques.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*



Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

➤ Consultez les données et cartes des sites Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine :
<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

➤ Visitez le site internet Portail Natura 2000 :
<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r519.html>
 ➤ Consultez le chapitre « Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 » :
<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r522.html>

➤ Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>



FRGR1128 HOUZEE L2	FICHE ACTION 02.2 RENATURATION DE COURS D'EAU - La Houzée à mont château de Selommes	PRIORITÉ 1 Carte action 9
---	---	--

Localisation



Problématique

En amont du château de Selommes, le cours d'eau a été rectifié et les habitats aquatiques ont été banalisés.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à renaturer cette portion de cours d'eau sur un linéaire de 80 m par la réalisation de banquettes de graves (50-150 mm) sur une emprise de 0,5 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (32 m³). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau.

Une recharge granulométrique en graves 20/40 mm sera réalisée localement sur les secteurs déficitaires sur une épaisseur maximale de 0,3 m pour diversifier les écoulements (25 m³).

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers manutentionnaires.

Indicateurs

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027



<p><u>SAGE LOIR</u> Améliorer les milieux aquatiques <u>SAGE Nappe de la Beauce</u> Protéger le milieu naturel</p>
<p>Maître d'ouvrage potentiel CATV</p>
<p>Calendrier et période d'intervention Travaux : 2024</p>
<p>Enveloppe financière Travaux : 35 000,00 euros H.T (437,50 euros/ml)</p>



FRGR1128 HOUEE L2	FICHE ACTION N°0.3 RENATURATION DE COURS D'EAU - La Houée en amont du pont de Selommes	PRIORITÉ 1 Carte action 9 Carte EDL 7
--	---	--

Localisation



Problématique

Faisant suite aux travaux de renaturation réalisés en amont du pont de Selommes, la renaturation a eu des effets bénéfiques sur la diversité des habitats avec cependant une réserve sur la sédimentation encore importante sur ce tronçon en raison d'une faible pente, de surlargeurs et de faibles débits.

Enjeux

E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides.

Objectifs

O1.2 - Restaurer la morphologie des cours d'eau

Description de l'action

Les travaux proposés consistent à accentuer le resserrement du lit par des banquettes de graves supplémentaires sur un linéaire de 100 m (graves 50-150 mm) sur une emprise de 1 m calées 30 cm au-dessus de la cote du débit moyen (80 m³). Les banquettes permettront de méandrer le cours d'eau à ce niveau et réactiver le transport solide.

Les travaux seront réalisés par une entreprise au moyen d'une pelle hydraulique, d'un chef de chantier et de 1 à 2 ouvriers manutentionnaires.

Indicateurs

Réaliser avant et après travaux à N+1 et N+3

- Photographies
- Profil en long
- Proportion des faciès d'écoulements
- IPR
- Espèces invasives (présence/absence)

Impacts sur le milieu

Diversification des habitats aquatiques et des écoulements du cours d'eau.

Compatibilité avec les documents cadre

SDAGE LOIRE BRETAGNE

Atteinte du bon état en 2027

SAGE LOIR

Améliorer les milieux aquatiques



SAGE Nappe de la Beauce

Protéger le milieu naturel

Maître d'ouvrage potentiel

CATV

Calendrier et période d'intervention

Travaux : 2024

Enveloppe financière

Travaux : 12 000,00 euros H.T (120,00 euros/ml)

